



5^e Document de suivi du Vade-mecum
relatif à l'usage de la langue française
dans les organisations internationales

NOVEMBRE 2016



de
ion
ection
otion
sité
sions

a
nie et
membres
ué

2005

2006

2008

2012

2014

2016

Adoption du *Vade-mecum* relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales par la 22^e Conférence ministérielle de la Francophonie de Bucarest.

Publication du 1^{er} Document de suivi du *Vade-mecum* élaboré par l'Observatoire de la langue française de l'OIF

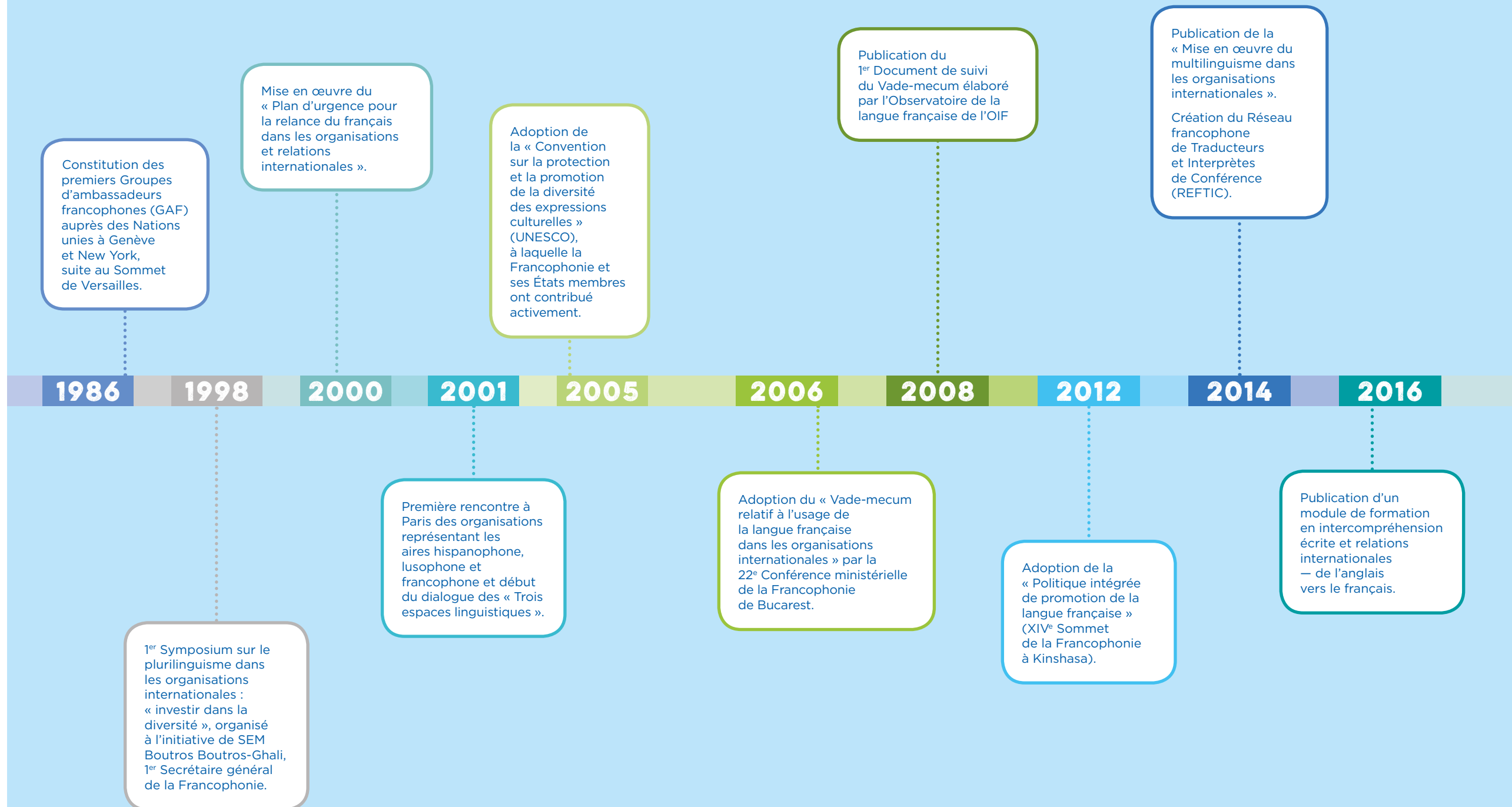
Adoption de la Politique intégrée de promotion de la langue française (XIV^e Sommet de la Francophonie à Kinshasa).

Publication de la « Mise en œuvre du multilinguisme dans les organisations internationales ».
Création du Réseau francophone de Traducteurs et Interprètes de Conférence (REFTIC).

Publication d'un module de formation en intercompréhension écrite et relations internationales — de l'anglais vers le français.

TEMPS FORTS

FRANCOPHONIE ET MULTILINGUISME DANS LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES



5^e Document de suivi du Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales

NOVEMBRE 2016

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS 6

INTRODUCTION 8



PARTIE 1

Les enjeux du multilinguisme dans les organisations internationales 12

Chapitre 1

Quelles visions du multilinguisme dans les organisations internationales ? 13

Les principes directeurs de la Francophonie relatifs au multilinguisme dans les organisations internationales 13

L'importance du multilinguisme dans les organisations internationales 15

Le rôle spécifique de la Francophonie et de la langue française 16

Chapitre 2

Quelques pistes d'action en faveur du multilinguisme dans les organisations internationales 18

Un volet « Politique » 18

Un volet « Expertise » 18

Un volet « Actions francophones » 19

Chapitre 3

Bilan de la mise en œuvre du Vade-mecum 21

Une mise en œuvre aléatoire et contrastée du Vade-mecum par les États de l'OIF 22

Les signes d'une prise de conscience par les États et les organisations dans leur fonctionnement interne 24

Des effets non perceptibles au sein des organisations internationales 24



PARTIE 2

Les actions en faveur de la langue française et du multilinguisme 30

Chapitre 1

Les actions des États 31

Instructions 31

Formation 34

Financement de la médiation linguistique 34

Sensibilisation 35

Action collective : le rôle central des GAF et des représentations permanentes de l'OIF 36

Chapitre 2

Les actions de l'OIF 51

Historique 51

Actions du programme « Le français dans les relations internationales » 53

Les Initiatives francophones nationales (IFN) 53

Les outils de formation développés dans le cadre du programme FRI 55

Le réseau francophone de traducteurs et interprètes de conférence (REFTIC) 56

Les Jeux olympiques et paralympiques d'été de Rio de Janeiro 2016 58



PARTIE 3

L'usage du français et la situation du multilinguisme dans les organisations internationales 60

Chapitre 1

L'Organisation des Nations unies 61

Langue(s) utilisée(s) par les États membres ou observateurs de l'OIF lors du débat général de l'Assemblée générale (AG) des Nations unies 63

Au Secrétariat de l'ONU 73

Traduction, révision et publication 73

Interprétation 77

Ressources financières et humaines 78

Communication 81

Recrutement 85

Formation 86

Chapitre 2

La Cour internationale de justice 88

Traduction et révision 89

Interprétation 90

Ressources humaines et financières 90

Recrutement 92

Formation 93

Communication 93

Chapitre 3

La Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA) 95

La place du français par rapport aux autres langues dans les instances 95

Traduction 96

Interprétation 96

Au Secrétariat de la Commission 96

Ressources 96

Communication externe 97

Recrutement et formation des fonctionnaires 97

Chapitre 4

L'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) 98

Langues utilisées par les États membres ou observateurs de l'OIF lors de la Conférence générale de l'UNESCO 99

Au Secrétariat de l'UNESCO 106

Traduction 106

Interprétation 108

Ressources humaines et financières 109
Communication 110
Recrutement et formation linguistique 111

Chapitre 5

L'Union africaine 114

La place du français par rapport aux autres langues dans les instances 118

Traduction 119

Interprétation 120

À la Commission de l'Union africaine (CUA) 120

Ressources 120

Communication externe 121

Recrutement 122

Chapitre 6

L'Union européenne 123

Au Conseil de l'UE 124

Langues de rédaction des documents selon les présidences tournantes 124

Au Coreper 126

À la Commission européenne 127

Au Parlement européen 129

Au Service européen pour l'action extérieure 131

Communication 132

Recrutement et formation 135



ANNEXES

1. Répartition des États et gouvernements membres et observateurs de l'OIF par organisation 139

2. Carte : l'Organisation internationale de la Francophonie dans le monde 140

3. Questionnaire à destination des États et gouvernements membres et observateurs de la Francophonie, OIF 142

4. Déclaration du Groupe des pays francophones à l'AG de l'ONU, avril 2016 144

5. Lettre adressée au Secrétaire général de la CNUCED, avril 2016 148

6. Lettre adressée à la Coordinatrice pour le multilinguisme de l'ONU, janvier 2016 150

7. Lettre adressée au Commissaire européen de la coopération internationale et du développement, avril 2015 et la réponse de juillet 2015 151



MICHAËLLE JEAN
 SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE LA FRANCOPHONIE

Les occasions propices au dialogue international, à la concertation et à la compréhension mutuelle n'ont sans doute jamais été aussi nécessaires qu'en ces temps troublés, marqués par la tentation du repli sur soi et de l'exclusion de l'Autre. Les organisations internationales, fondées pour la plupart au siècle dernier, après les terribles conflits qui ont secoué la planète, ont pour mission, dans le cadre de leurs mandats respectifs, de faire prévaloir l'intérêt général et l'entente entre les peuples. Pour qu'elles continuent à être ces enceintes irremplaçables, au sein desquelles la parole de chaque pays est prise en compte, les conditions d'un dialogue démocratique, équitable et inclusif doivent être pleinement réunies.

C'est dans l'esprit d'un tel dialogue que, le 26 septembre 2006, à Bucarest, la **22^e Conférence ministérielle de la Francophonie** adoptait un guide de référence intitulé **Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales** dont les principes s'inspirent de cette exigence de démocratie. Dix ans plus tard, force est de constater que toutes les conditions sont encore loin d'être réunies.

À l'origine et au cœur des échanges multilatéraux, si indispensables pour un monde pacifié et multipolaire, se trouve et se retrouve la langue. Sources et *medium* notamment de la pensée, les langues, la langue française que nous partageons et qui nous unit, mais aussi les autres langues de nos interlocuteurs, occupent une place essentielle dans toute rencontre, *a fortiori* lorsqu'il s'agit d'évoquer des sujets aussi déterminants pour l'avenir des populations que le développement durable, les droits et les libertés, le renforcement des compétences, la gouvernance, l'insertion des jeunes, la lutte contre la radicalisation, ou encore les politiques et les réformes sociales. Plus les composantes de la discussion, voire de la négociation, sont complexes et renvoient à des parcours et des perspectives historiques, des références culturelles, des environnements géopolitiques et économiques différents, plus il importe de pouvoir les aborder avec rigueur, précision et finesse. Pour se comprendre, il faut d'abord se découvrir et chercher à se connaître.

Malgré l'adoption du *Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales*, la tendance au monolinguisme devenu très fréquent dans le fonctionnement de la plupart des organisations internationales, contrairement à ce que l'on pourrait croire, continue de compliquer, de ralentir et, bien souvent, de rendre difficile une communication efficace. Il n'est pas question ici de dénier à une forme d'anglais international, largement partagé dans ces enceintes, sa capacité à favoriser des échanges d'informations de portée générale et pratique. Il s'agit bien, en revanche, de plaider pour les vertus du multilinguisme, attribut essentiel d'un multilatéralisme vraiment effectif.

Ce 5^e **Document de suivi du Vade-mecum**, conçu sous forme de bilan critique comme une analyse rétrospective et prospective, nous fournit non seulement des éléments explicatifs, mais aussi des pistes et des perspectives pour un véritable renversement de tendance en faveur de la diversité linguistique.

Il s'agit, avant tout, de la nécessité de réaffirmer avec force l'engagement politique des États et gouvernements, qui sont les premiers acteurs et les mandants au sein des organisations internationales, pour que la question de l'usage des langues soit considérée au plus haut niveau et à tous les échelons de la bonne gouvernance des organisations internationales. L'engagement de tous les acteurs s'avère indispensable et urgent, qu'il se traduise par des instructions que les gouvernements donneront à leurs fonctionnaires et diplomates, par une révision des modalités de recrutement des fonctionnaires internationaux ou par l'attribution de moyens suffisants aux services de traduction et d'interprétation, pour ne citer que quelques exemples.

Il s'agit aussi de respecter l'exigence des citoyens, dans leur grande diversité culturelle et linguistique, leur droit d'être informés sur les programmes et les actions que mènent les organisations internationales comme sur les décisions qu'elles adoptent et qui, dans certains cas, les concernent directement. Pour cette large diffusion de l'information, il est indispensable que les sites Internet, les communiqués de presse, les campagnes de communication et, bien sûr, les appels d'offres, les appels à projets ou les appels à candidatures ne s'adressent pas à une minorité par le biais d'une langue unique.

Il s'agit, enfin, de soutenir et de mettre en avant l'expertise et les idées des différentes communautés, notamment les communautés francophones, sur tous les sujets portés à l'agenda des organisations et des conférences internationales, comme nous l'avons si bien fait sur les enjeux du changement climatique, de la diversité culturelle ou des médiations en situation de crise.

Je forme, enfin, le vœu que les ministres de tutelle de la Francophonie qui débattront de ces enjeux lors de la **32^e Conférence ministérielle de la Francophonie** à Antananarivo (23 au 24 novembre 2016) saisissent l'occasion de ce 10^e anniversaire du **Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales** pour réaffirmer avec force les engagements inscrits dans ce document, les adapter à l'urgence de la situation et se donner les moyens de leur mise en œuvre effective. Plus que de l'influence de la Francophonie, voire de sa raison d'être, l'enjeu en est un de démocratie internationale, car il s'agit de faire reconnaître pleinement l'intégrité linguistique des peuples et d'assurer ainsi le pluralisme des idées et des identités dans les relations internationales.

—
Michaëlle JEAN
 Secrétaire générale de la Francophonie

INTRODUCTION

par Youma Fall, directrice « Langue française, culture et diversités »

En 2006, les ministres des États et gouvernements membres et observateurs de l'OIF ont adopté le *Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales*¹ et ont pris des engagements forts en faveur du français.

Vade-mecum, 2006 (extrait)

Dans les organisations internationales et régionales où le français bénéficie du statut de langue de travail ou de langue officielle, nous nous engageons, ainsi que nos représentants et délégués :

- à nous exprimer en français lorsque c'est notre seule langue nationale ou officielle;
- à faire une part équitable et équilibrée à l'expression en français lorsque notre pays reconnaît plusieurs langues nationales ou officielles, illustrant ainsi notre diversité culturelle;
- à privilégier l'expression en langue française dans tous les autres cas où l'usage de notre ou de nos langues nationales ou officielles, autres que le français, n'est pas possible.

[...] nous nous engageons à ce que nos représentants et délégués auprès de ces organisations : [...]

- formulent, au sein des Groupes d'ambassadeurs francophones, des propositions pour favoriser l'usage du français et réagissent auprès des secrétariats, collectivement si nécessaire, en cas de manquement aux règles du multilinguisme; [...]
- travaillent de concert avec les représentants des autres groupes linguistiques reconnus au sein des organisations internationales et régionales, pour faire respecter les principes du multilinguisme et de la diversité culturelle ainsi que le statut des langues de travail et des langues officielles; [...].

Ces engagements ont été réitérés aux Sommets de Québec en 2008, de Montreux en 2010 et de Kinshasa en 2012, lors duquel a été adoptée la *Politique intégrée de promotion de la langue française*² dont l'une des priorités consiste à « renforcer la place et le rayonnement du français sur la scène internationale » et, par ce biais, à consolider « l'influence politique » des États et gouvernements de l'OIF « sur la scène internationale ». À l'instar du *Vade-mecum*, la *Politique intégrée* ne cible pas uniquement la langue française, mais aussi le multilinguisme et notamment son maintien dans les organisations internationales en « concertation avec les autres grands espaces linguistiques » (cf. Temps forts – « Francophonie et multilinguisme dans les organisations internationales » en rabat).

Dans le cadre du suivi du *Vade-mecum*, l'OIF a élaboré, à partir de 2008, un document de suivi bienal³ faisant l'état des lieux de la place et de l'usage du français à côté des autres langues dans les organisations internationales ciblées et mettant en lumière des actions en faveur du français et du multilinguisme menées par les différents acteurs (États et leurs représentants ou délégués, organisations internationales, OIF et autres).

En 2016, dix ans après l'adoption du *Vade-mecum*, l'OIF procède au bilan de sa mise en œuvre grâce au 5^e document de suivi. Dans cette édition de bilan, la première partie livre une réflexion rétrospective et prospective sur la mise en œuvre du *Vade-mecum* débouchant sur des pistes d'actions à privilégier pour l'avenir. La deuxième partie contient une présentation des actions les plus significatives favorables au français et au multilinguisme. La troisième partie fait un état des lieux de l'usage du français et de la situation du multilinguisme dans les organisations internationales.



¹ Cf. Texte du *Vade-mecum* relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales (désormais *Vade-mecum*) : www.francophonie.org/IMG/pdf/Vade-mecum_Fcs_vie_intnle_2006.pdf

² *Politique intégrée de promotion de la langue française* www.francophonie.org/IMG/pdf/politique_integree_de_promotion_de_la_langue_francaise.pdf

³ Cf. rubrique « Français et multilinguisme dans les organisations internationales », www.francophonie.org/Rapports-Publications.html

⁴ Vu le volume important de pages, tous les types de questionnaires ne sont pas inclus dans les annexes.

⁵ Pour rappel, la CEA est un organisme régional des Nations unies.

⁶ Un questionnaire a été adressé au GAF du Conseil de l'Europe qui n'existe plus en tant que groupe.

Éléments de méthode

Une collecte de données a été mise en place afin d'élaborer ce 5^e document de suivi et de répondre à plusieurs questions sur la situation du français et du multilinguisme dans les organisations internationales (OI), sur l'usage du français par les États et leurs représentants dans les grandes réunions des instances ou organes des OI, sur les évolutions liées à la prise en compte du *Vade-mecum*, dont les actions mises en place, de manière individuelle ou collective, et sur les propositions pour l'avenir. Pour ce faire, plusieurs questionnaires⁴ différenciés selon les destinataires ont été élaborés :

1. les 80 États et gouvernements membres et observateurs de l'OIF (cf. le questionnaire, annexe 3);
2. les 4 représentations permanentes de l'OIF qui ont saisi l'Organisation des Nations unies (ONU) de New York (États-Unis) et de Genève (Suisse), l'Union africaine (UA) et la Commission économique pour l'Afrique des Nations unies⁵ (CEA), à Addis-Abeba (Éthiopie) et l'Union européenne (UE), à Bruxelles (Belgique);
3. d'autres organisations : Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Paris (France); la Cour internationale de justice des Nations unies (CIJ), La Haye (Pays-Bas);
4. les Groupes d'ambassadeurs francophones (GAF) auprès des organisations internationales ou les représentations diplomatiques, 9 au total⁶ : deux GAF auprès de l'ONU (New York et Genève), un auprès de l'UA et de la CEA, ceux actifs auprès de l'UE, l'UNESCO et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à Paris, et ceux de Vienne (Autriche) et de La Haye.

La partie commune à tous les questionnaires concerne les actions et les acteurs en lien avec la langue française et le multilinguisme, ainsi que le bilan et l'avenir du *Vade-mecum* et du multilinguisme dans les organisations internationales. La partie spécifique relève des organisations internationales et notamment de la place du français par rapport aux autres langues (réunions, langue source des documents, traductions, interprétariats, communications), des ressources humaines et financières allouées au français et aux autres langues, du recrutement et de la formation des fonctionnaires internationaux.

La période principalement ciblée par les questionnaires concerne les dix dernières années (2006-2016), avec une attention particulière pour la période qui nous sépare du dernier document de suivi publié en novembre 2014.

Le taux de réponse aux questionnaires est de 100 % de la part des organisations internationales et des Groupes d'ambassadeurs francophones, tandis que celui des États et gouvernements membres et observateurs de l'OIF atteint 30 % au total (24 réponses sur 80 attendues) :

17 membres : Arménie, Cambodge, Cameroun, Canada, Canada-Québec, Comores, Fédération Wallonie Bruxelles, France, Gabon, Madagascar, Monaco, Luxembourg, Roumanie, Sénégal, Suisse, Togo, Vanuatu ;

7 observateurs : Autriche, Croatie, Lettonie, Lituanie, Monténégro, Serbie, Slovaquie.

La collecte et l'analyse des éléments reçus à travers la réponse aux questionnaires ont été alimentées par les travaux du *Groupe de travail sur le français dans la vie internationale* du Conseil permanent de la Francophonie. Ce groupe a accueilli, en 2016, plusieurs intervenants qui ont dressé un état des lieux de la place du français dans les organisations internationales qu'ils représentaient ou auprès desquelles l'OIF dispose de représentations permanentes (ONU, UA, UE) comme M. Philippe Attey, chef de division des ressources humaines de la direction de l'administration à la Commission de l'Union africaine ou M^{me} Cristina Gallach, Secrétaire générale adjointe de l'ONU à la communication et à l'information.

À cela s'ajoutent les réflexions menées au sein du groupe *ad hoc* pour la célébration du 10^e anniversaire du *Vade-mecum* et des échanges réguliers avec des GAF.

Même si ce 5^e document de suivi s'appuie sur une étude non exhaustive de la situation du français dans les organisations internationales, il est néanmoins représentatif des grandes tendances à l'œuvre grâce à l'échantillon étudié et à la qualité des sources sollicitées. Il contient des éléments qui appuieront la réflexion et la prise de décision sur l'avenir du *Vade-mecum* et du multilinguisme dans les organisations internationales, dont le temps fort sera la table ronde ministérielle qui se tiendra lors du Sommet d'Antananarivo, en novembre 2016. En outre, ce document est destiné à approfondir la réflexion et à favoriser l'émergence de propositions ou de résolutions permettant à la fois de remobiliser les États autour des engagements du *Vade-mecum*, mais aussi de reprendre l'initiative sur la question du multilinguisme dans un contexte largement différent de celui prévalant en 2006.

Le lecteur aura aussi l'occasion de remettre en perspective les enjeux linguistiques d'un dialogue et d'une coopération internationale de qualité, tout en mesurant l'importance de la place de la langue française et de l'influence des francophones dans les organisations internationales.



Les enjeux du multilinguisme dans les organisations internationales

CHAPITRE 1

QUELLES VISIONS DU MULTILINGUISME DANS LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ?

Dix ans après l'adoption du *Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales*, l'occasion se présente de s'interroger sur la place du français et sur les visions du multilinguisme dans les organisations internationales pour la Francophonie au XXI^e siècle.

Les principes directeurs de la Francophonie relatifs au multilinguisme dans les organisations internationales

Fondée sur le partage de la langue française, la Francophonie, depuis sa création, a toujours tenu compte de la diversité des contextes linguistiques prévalant dans ses pays membres. Ainsi, le texte fondateur de cette organisation internationale, la Convention de Niamey, signée le 20 mars 1970, invoquait déjà *le respect des langues nationales ou officielles* et la nécessité d'*assurer la promotion (...) des langues et des cultures* des États membres. Se trouve ainsi affirmé un premier principe directeur susceptible d'orienter une politique linguistique : **la prise en compte de la diversité culturelle et linguistique**.

Plus précisément, la Francophonie s'est dotée de textes de référence, valant engagement de ses États membres et observateurs, qui définissent une ambition : **la promotion de la langue française et du multilinguisme**, singulièrement dans les organisations internationales. Ainsi, le *Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales* adopté à Bucarest (2006) souligne l'*attachement* [des ministres participant à la Conférence ministérielle de la Francophonie], *au titre de la diversité culturelle et linguistique, au plein respect du statut de langue de travail ou de langue officielle reconnu par les textes organiques des organisations internationales et régionales*.



Qu'entend-on par « multilinguisme » ?

Plusieurs dictionnaires⁷ définissent le multilinguisme comme l'usage de plusieurs langues par un individu ou une communauté linguistique. La Commission européenne le définit comme étant à la fois la capacité d'une personne à utiliser plusieurs langues, mais aussi « la coexistence de plusieurs communautés linguistiques dans une zone géographique donnée »⁸. Dans les publications du Conseil de l'Europe, le multilinguisme est défini comme la « présence conjointe de différentes langues sur un territoire donné » et une distinction est faite avec le « plurilinguisme », la capacité d'une personne à utiliser plusieurs langues⁹. La Charte européenne du plurilinguisme adoptée par les Assises européennes du plurilinguisme¹⁰ fait également une distinction entre les deux termes : le plurilinguisme¹¹ renvoie à « l'usage de plusieurs langues par un même individu » et le multilinguisme signifie « la coexistence de plusieurs langues au sein d'un groupe social ».

Le multilinguisme — la présence et l'usage d'une multiplicité de langues dans un contexte donné (espace ou territoire, organisation, groupe social...) — est souvent employé comme synonyme de la « diversité linguistique », terme auquel font référence de nombreuses publications scientifiques sans en donner de définition. Même si les deux termes se réfèrent à la présence de plusieurs langues dans un certain cadre, celui de multilinguisme est plus souvent convoqué pour envisager les dynamiques liées à l'usage des langues et à leurs interactions.

En outre, à travers plusieurs programmes, notamment ceux consacrés à l'éducation bi-plurilingue comme Élan, la Francophonie a mis en œuvre une notion consubstantielle à la formulation de toute politique linguistique : l'**inclusion**.

Enfin, consciente de la spécificité des rapports à la langue française qu'entretient chacun des États et gouvernements membres de son espace, la Francophonie applique le principe de **subsidiarité** pour ce qui concerne les questions normative et statutaire. Si elle encourage et valorise les travaux terminologiques sur la langue française, notamment par l'appui aux réseaux de chercheurs et la publication de lexiques plurilingues, elle ne prend pas position sur un supposé « bon usage » du français, ni sur la place institutionnelle qu'il occupe dans les États et gouvernements membres et observateurs de l'OIF. Elle affiche néanmoins, là encore, une grande ouverture aux **variétés de la langue française** en mettant en valeur les expressions et les créations langagières fleurissant dans tout l'espace francophone, sans en privilégier aucune.

Dans leurs détails, les textes de la Francophonie témoignent d'une conception ouverte du multilinguisme par laquelle la langue française, grâce à son statut et à sa large diffusion, sert de levier aux usages multilingues et se trouve en tête du combat contre le monolingue. Il est, en effet, bien précisé que les autres langues officielles ou nationales des États membres de l'OIF ne s'effacent pas au profit du français et que l'alliance avec les autres aires linguistiques doit être privilégiée en faveur de la diversité.

Il résulte des points précédents que les **grands principes** guidant la réflexion et les actions de la Francophonie en matière de politique linguistique depuis sa fondation sont :

- la prise en compte de la diversité culturelle et linguistique ;
- la promotion du multilinguisme non exclusif ;
- l'ambition inclusive des politiques linguistiques ;
- le principe de subsidiarité nationale ;
- la valorisation des variétés de la langue française.

⁷ Dictionnaire de l'Académie française, Larousse, Le grand dictionnaire terminologique.

⁸ Source : Un nouveau cadre stratégique pour le multilinguisme, 2005, eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:52005DC0596

⁹ Conseil de l'Europe, 2007 : De la diversité linguistique à l'éducation plurilingue. Guide pour l'élaboration des politiques linguistiques éducatives en Europe, p. 73, 126-127, www.coe.int/t/dg4/linguistic/Guide_niveau3_FR.asp

¹⁰ Charte européenne du plurilinguisme www.observatoireplurilinguisme.eu/index.php/fr/les-actions/la-charte-fr-fr-6-1/177778211-la-charte-en-versions-int%C3%A9grales-19-langues

¹¹ Les premières Assises européennes du plurilinguisme ont abouti à la constitution de l'association « Observatoire européen du plurilinguisme » en 2005.

L'importance du multilinguisme dans les organisations internationales

La participation et l'adhésion des peuples aux projets collectifs portés par les organisations internationales s'appuient sur le dialogue et la transparence à différentes étapes de leur mise en œuvre. Ces objectifs ne sauraient être atteints sans qu'une attention particulière soit portée à la question du multilinguisme.

En effet, **le lien entre le multilinguisme, la démocratie et la transparence** apparaît de plus en plus clairement. Le processus démocratique repose, entre autres, sur la garantie pour les représentants des États et gouvernements de pouvoir formuler et partager leur proposition et, le moment venu, leur position officielle. De ce fait, la question de l'usage des langues doit se poser à tous les stades conduisant à l'adoption des textes et des décisions des organisations internationales. Les citoyens, au nom desquels se prennent les décisions, sont en droit de comprendre et de suivre les évolutions des

discussions entourant les dossiers à l'ordre du jour des organisations internationales dans leur propre langue.

Le lien entre le multilinguisme et l'équité est manifeste lorsque les documents revêtant un caractère contractuel ou destinés à en relever (appels à candidatures, à projets ou appels d'offres) sont diffusés dans une seule langue, représentant une entorse au principe d'équité, voire de concurrence.

Le lien entre le multilinguisme, l'efficacité et la bonne gouvernance des organisations internationales n'est pas théorique. À la suite de plusieurs études et enquêtes sur la gestion des compétences et des services linguistiques au sein des organisations internationales, les dysfonctionnements et les surcoûts liés au monolingue sont davantage perçus par les acteurs du système. Du point de vue des actions, les langues retenues dans les messages adressés aux populations et dans la mise en œuvre des programmes d'aide ou de coopération jouent un rôle déterminant dans l'atteinte des buts poursuivis, notamment en matière d'éducation, de prévention et de sensibilisation.

Le multilinguisme dans les organisations internationales

Pour quoi ?

1. Pour une participation équitable de tous les pays membres aux discussions, aux échanges, aux négociations, aux procédures de recrutement et d'appels d'offres.
2. Pour garantir une meilleure qualité, la pertinence et la bonne réception des propos et écrits échangés conduisant à la décision qui s'appliquera dans toutes les législations nationales.
3. Pour lutter contre le gaspillage des ressources humaines et financières lié à l'unilinguisme non maîtrisé qui prévaut actuellement.

Pour qui ?

1. Pour les fonctionnaires des institutions internationales, tous plurilingues, mais d'autant moins performants qu'ils sont contraints de travailler dans une seule langue appauvrie.

2. Pour les citoyens, les journalistes, les élus et les gouvernants dont le droit à l'information et la liberté d'expression priment sur toute autre considération.

3. Pour les acteurs économiques, qui doivent bénéficier des règles de la juste concurrence, trop souvent faussées par la barrière de la langue unique.

Comment ?

1. Par un aménagement consensuel et pragmatique des usages linguistiques dans le fonctionnement quotidien des organisations internationales fondé sur le statut des langues, les connaissances linguistiques (actives et passives) les mieux partagées, le respect de la diversité et le poids des langues dans le monde.
2. Par un multilinguisme maximisé dans toute communication à destination des citoyens.

Le lien entre le multilinguisme et la diversité des approches et des contenus est étroit. De ce fait, la nécessité de renforcer la visibilité et la qualité de l'expertise et des contenus en langue française, entre autres, sur les sujets figurant à l'ordre du jour des organisations internationales, comme cela a pu être le cas pour les questions climatiques, de diversité culturelle ou de maintien de la paix, devient une question d'intérêt national pour les pays dans leur action au sein des organisations internationales.

Par-delà la bataille des langues et passant outre l'apparente neutralité d'une langue unique, chaque acteur reconnaît la valeur ajoutée de la diversité linguistique dans la négociation et l'élaboration de textes, de normes et de décisions de justice reflétant la diversité des références culturelles, des systèmes juridiques et administratifs, concepts et pratiques professionnels.

Le rôle spécifique de la Francophonie et de la langue française

Consciente des enjeux du multilinguisme, la Francophonie œuvre en sa faveur à travers les engagements pris par ses États et gouvernements exprimés dans le *Vade-mecum*, dont la mise en œuvre conditionne les actions possibles au sein des organisations internationales. À cet égard, le poids que représentent les États et gouvernements de l'OIF donne à leurs actions individuelles ou collectives une certaine importance, proportionnelle à leur présence dans les différentes organisations internationales (cf. annexe 1 « Répartition des États et gouvernements de l'OIF par organisation »).

L'OIF compte, en septembre 2016, 80 États et gouvernements : 57 membres (54 membres de plein droit et 3 membres associés) et 23 observateurs. Parmi les membres de l'OIF, 3 gouvernements (Canada Nouveau-Brunswick, Canada-Québec et Fédération Wallonie-Bruxelles), bien que n'étant pas membres à part entière des organisations qui seront mentionnées ci-dessous, peuvent y faire valoir leur position. En tant qu'entités fédérées, en dehors de

Statut du français dans les États de l'OIF : langue officielle de 29 États et 3 gouvernements

La seule langue officielle : 13 États — Bénin, Burkina Faso, Congo, Congo (Rép. démocratique du), Côte d'Ivoire, France, Gabon, Guinée, Mali, Monaco (Principauté de), Niger, Sénégal, Togo; deux gouvernements : Canada-Québec, Fédération Wallonie-Bruxelles.

Une des langues officielles : 16 États — Belgique (avec l'allemand et le néerlandais), Burundi (avec le kirundi), Cameroun (avec l'anglais), Canada (avec l'anglais), Centrafrique (avec le sango), Comores (avec l'arabe et le comorien), Djibouti (avec l'arabe), Guinée équatoriale (avec l'espagnol), Haïti (avec le créole), Luxembourg (avec le luxembourgeois et l'allemand), Madagascar (avec le malgache), Rwanda (avec le kinyarwanda et l'anglais), Seychelles (avec le créole seychellois et l'anglais), Suisse (avec l'allemand, l'italien et le romanche),

Tchad (avec l'arabe), Vanuatu (avec l'anglais et le bichelamar); et un gouvernement : Canada-Nouveau-Brunswick (avec l'anglais).

Langue étrangère : 48 États — Albanie, Andorre, Arménie, Autriche, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Cambodge, Cap-Vert, Chypre, Costa Rica, Croatie, Dominique, Égypte, Émirats arabes unis, Estonie, Ex-République yougoslave de Macédoine, Géorgie, Ghana, Grèce, Hongrie, Kosovo, Laos, Lettonie, Liban, Lituanie, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Moldavie, Monténégro, Mozambique, Pologne, Qatar, République de Guinée-Bissau, République dominicaine, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Sao Tomé et Príncipe, Sainte-Lucie, Serbie, Slovénie, Thaïlande, Tunisie, Ukraine, Uruguay, Vietnam.

l'OIF où elles siègent à part entière, elles sont dotées de compétences propres et interviennent à ce titre dans une instance internationale, soit au sein d'une délégation fédérale (Nouveau-Brunswick), soit directement (Québec et Fédération Wallonie-Bruxelles).

- L'OIF, l'Organisation des Nations unies et l'UNESCO ont **76 États en commun** (sur 193 membres de l'ONU et 205 membres ou associés de l'UNESCO);
- L'OIF et la Commission économique pour l'Afrique (CEA) de l'ONU ont **31 États en commun** (sur 54 membres de la CEA);
- L'OIF et l'Union africaine (UA) ont **30 États en commun** (sur 54 membres de l'UA);
- L'OIF et le Conseil de l'Europe ont **29 États en commun** (sur 47 membres du Conseil). Le Canada et le Mexique sont également observateurs du Conseil de l'Europe;
- L'OIF et l'Union européenne ont **17 États en commun** (sur 28 membres de l'UE).

Parmi ces États et gouvernements membres et observateurs de l'OIF, plusieurs reconnaissent un statut officiel à la langue française, ce qui pourrait jouer davantage en faveur de son usage et, du même coup, renforcer le multilinguisme dans les organisations internationales.

Enfin, le poids de la langue française dans le monde lui donne à la fois une responsabilité et une légitimité particulières pour faire vivre le multilinguisme dans les organisations internationales.

Le français, une langue mondiale¹²

- 5^e au monde avec 274 millions de locuteurs dont 212 millions en font un usage quotidien sur les cinq continents.
- Une forte progression en Afrique où résident 55 % des francophones d'usage quotidien (+15 % depuis 2010).
- 77 millions de « francophones du quotidien » en Europe.
- Langue principale d'enseignement, initiale ou partielle, dans 43 pays.
- Plus de 76 millions d'élèves et étudiants l'ont pour langue d'enseignement dont 54 millions en Afrique subsaharienne et dans l'Océan indien.
- 2^e langue présente comme langue étrangère après l'anglais.
- Près de 49 millions de personnes apprennent le français comme une langue étrangère (FLE) soit +6,5 % depuis 2010.
- 2^e langue vivante étrangère dans le primaire et le 1^{er} cycle du secondaire dans l'Union européenne.
- 2^e langue des affaires en Europe et 3^e dans le monde.
- 80 États et gouvernements membres de l'OIF qui pèsent :
 - 16 % de la population mondiale.
 - 14 % du revenu brut mondial.
 - 20 % des échanges commerciaux.
- 4^e langue d'Internet.
- 2^e langue des organisations internationales.
- La langue d'un des 5 plus grands réseaux audiovisuels mondiaux avec TV5MONDE (55 millions de téléspectateurs chaque semaine).

Compte tenu de ce qui précède, il convient, à partir d'un bilan de la mise en œuvre du *Vade-mecum*, également de dégager des pistes de réflexion propres à inspirer des politiques linguistiques réalistes et ambitieuses en matière de multilinguisme dans les organisations internationales.

¹² OIF, 2014 : *La langue française dans le monde 2014*, éditions Nathan.

CHAPITRE 2

QUELQUES PISTES D'ACTION EN FAVEUR DU MULTILINGUISME DANS LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Dans les réponses au questionnaire adressé par l'Observatoire de la langue française, certains États et gouvernements membres et observateurs de l'OIF ont identifié les leviers qui mériteraient d'être actionnés et les pistes d'action possibles pour favoriser le multilinguisme et l'usage du français dans les organisations internationales. Tiré des réponses reçues, l'essentiel des propositions est répertorié ci-dessous selon la catégorisation retenue dans l'analyse rétrospective qui précède, auquel s'ajoutent les réflexions émises par les Groupes d'Ambassadeurs francophones ainsi que les contributions des représentant(e)s permanent(e)s de l'OIF à Addis-Abeba, Bruxelles, Genève et New York.

[L'essentiel] réside dans l'affirmation d'une volonté collective des États membres et observateurs de la Francophonie à œuvrer au renforcement de l'usage du français dans les organisations internationales. (Arménie)

[...] des instructions ont été données et une copie du Vade-mecum transmise à l'ensemble des Ambassadeurs et Chefs de Mission de la Principauté de Monaco, ainsi qu'à tous les Départements ministériels du gouvernement Princier, afin que tous attirent spécialement l'attention de leurs diplomates et fonctionnaires amenés à participer à des événements internationaux sur la nécessité d'en respecter les prescriptions. (Monaco)

Un volet « Politique »

Différents moyens permettant la traduction en actes de la volonté politique exprimée par les États et gouvernements membres émergent des propositions reçues :

- adopter des instructions officielles adressées aux fonctionnaires, aux experts nationaux et aux diplomates imposant l'usage du français et/ou d'une autre langue nationale, le cas échéant, lors de leurs interventions et pour la rédaction de textes dans le cadre de leur activité au sein des organisations internationales ;
- former les fonctionnaires et les diplomates à la langue française et à la Francophonie ;
- renforcer la place du français langue étrangère dans les systèmes éducatifs ;
- assurer une meilleure diffusion du *Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales*, y compris sur les réseaux sociaux.

Un volet « Expertise »

Plusieurs propositions visent à renforcer la présence d'une expertise en français :

- créer un cercle d'expertise et d'influence en matière d'utilisation et de promotion du français ;
- créer un répertoire de personnalités internationales pouvant s'exprimer en français sur les grands sujets en débat, notamment devant les organismes médiatiques ;
- élaborer un répertoire d'experts sectoriels francophones ;
- concevoir un argumentaire sur les bénéfices de l'usage du français dans le commerce et les affaires ;
- organiser des tables rondes, des conférences et des formations thématiques à l'intention des diplomates, parlementaires et autres experts ;

- lancer un site Internet de référence en français comportant articles, cartes, documents de référence et vidéos portant sur tous les grands dossiers et sujets internationaux et européens, et destiné avant tout au grand public, doté d'un glossaire et d'une liste d'acronymes très complets (en français) pour les nombreux termes techniques et abréviations employés en anglais ;
- renforcer la visibilité de la Francophonie dans les organisations et dans leur ville-siège au travers de manifestations culturelles, notamment en direction de la jeunesse.

La création d'un cercle d'expertise et de leadership en matière d'utilisation et de promotion du français [et] l'élaboration, en lien avec les opérateurs gouvernementaux, d'un répertoire d'experts sectoriels pouvant s'exprimer en français. (Canada-Québec)

L'organisation par l'OIF de tables rondes à thème à destination des diplomates, parlementaires et autres experts francophones, traitant des sujets politiques globaux, figurant à l'ordre du jour des organisations régionales et internationales. (Serbie)

Un volet « Actions francophones »

Des États et gouvernements, y compris à travers les Groupes d'Ambassadeurs francophones

- voter les budgets correspondant aux besoins des organisations en personnels et ressources nécessaires au multilinguisme ;
- favoriser le recrutement de fonctionnaires internationaux maîtrisant la langue française : concertation francophone et veille sur les conditions et les processus de recrutement ;
- veiller à la qualité et à la diversité de l'offre de formations linguistiques des organisations internationales et à sa prise en compte dans l'évolution des carrières ;

- adopter une position commune sur le multilinguisme en concertation avec les autres espaces linguistiques (hispanophone, lusophone, arabo-phonie pour l'ONU) comprenant :

- un support aux demandes de ressources suffisantes pour délivrer les travaux principaux des organisations dans toutes les langues officielles et de travail,
 - la promotion du développement des capacités langagières des fonctionnaires,
 - un renforcement des accords déjà établis par rapport aux services linguistiques comme les règles gouvernant la livraison simultanée des documents/communications externes dans toutes les langues,
 - la désignation d'un haut fonctionnaire en tant que coordonnateur du multilinguisme,
 - des rapports réguliers aux organes de direction sur les progrès atteints en termes de parité des langues ;
- soutenir les résolutions sur le multilinguisme.

Bien que souvent difficile à réaliser, l'augmentation des ressources allouées à la traduction de documents et à l'interprétation des rencontres en simultané par les organisations multilatérales et les pays membres de la Francophonie garantirait un meilleur usage du français. (Canada)

Recenser de façon plus suivie les profils linguistiques des dirigeants des organisations internationales [et] veiller, au titre de la solidarité francophone, à favoriser le recrutement de personnes maîtrisant plusieurs langues, dont le français, dans les organisations internationales, tout particulièrement aux postes de direction. (France)

De la Francophonie

Les actions spécifiques de l'OIF en faveur du multilinguisme dans les organisations internationales ont évolué au fil du temps pour s'orienter dans cinq directions principales : le renforcement des capacités en langue française des fonctionnaires et diplomates ; l'offre de formation technique, scientifique et professionnelle en langue française ; la constitution d'un vivier de traducteurs et d'interprètes de conférence de qualité ; la visibilité du français dans le mouvement sportif international ; l'appropriation d'outils et de méthodes d'intercompréhension. Plusieurs initiatives complémentaires ou renforçant ces actions sont avancées :

- nommer un rapporteur spécial sur le multilinguisme ou un ombudsman responsable du respect du multilinguisme au sein de certaines organisations ;
- soutenir le Réseau francophone de traducteurs et interprètes de conférence (REFTIC) ;
- organiser un suivi des fonctionnaires et diplomates ayant bénéficié de formation par le biais de l'OIF ;
- développer des formations et/ou mettre en place des mécanismes favorables à l'intercompréhension entre locuteurs des langues latines ou d'autres langues ;
- renforcer les moyens des GAF et leurs modes de concertation et d'action ainsi que ceux d'autres réseaux francophones : parlementaires, journalistes, jeunes... ;
- favoriser la circulation des étudiants francophones et l'attribution de bourses ;
- promouvoir de façon plus systématique les publications de l'OIF auprès de la Bibliothèque des Nations-Unies et d'autres organisations internationales.

Mise en place de formations et/ou de mécanismes (...) pour une meilleure intercompréhension entre locuteurs des langues latines. (Fédération Wallonie-Bruxelles)

Il faut augmenter les bourses pour les élèves de classes bilingues et pour les étudiants de filières francophones afin [de leur permettre] de poursuivre leurs études dans des pays francophones. (Cambodge).

De très nombreuses actions et « bonnes pratiques », qu'elles relèvent des États et gouvernements, des Groupes d'ambassadeurs francophones ou de l'OIF et de ses représentations permanentes auprès des organisations internationales, peuvent d'ores et déjà être répertoriées et sont exposées dans les deux parties qui suivent.

CHAPITRE 3

BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DU VADE-MECUM

À l'occasion du dixième anniversaire du *Vade-mecum*, il s'agit de dresser un bilan critique de la mise en œuvre du texte adopté à Bucarest, essentiellement sous l'angle de sa pertinence et de son réalisme à l'épreuve des évolutions constatées dans les pratiques linguistiques régissant les relations internationales. Le *Vade-mecum*, adopté lors de la 22^e conférence ministérielle de la Francophonie le 26 septembre 2006 à Bucarest (Roumanie), est fondé sur deux principes : respect du statut des langues officielles et de travail dans les organisations internationales et prise en compte de la diversité

des statuts du français dans les pays de l'OIF. Expression de la volonté politique des États et gouvernements membres de la Francophonie de privilégier le multilinguisme dans les organisations internationales, le *Vade-mecum* précise les voies et moyens recommandés aux représentants des 80 États et gouvernements adhérents à l'OIF (observateurs, associés et membres) pour favoriser l'usage du français à la fois dans leurs pratiques personnelles, mais aussi dans leurs exigences vis-à-vis des organisations.

Prescriptions du *Vade-mecum* sur l'usage du français selon son statut de langue officielle d'une organisation internationale et en fonction de son statut (officiel, co-officiel, non officiel) dans un pays

En toutes circonstances pour les États/pays dans lesquels il est la seule langue officielle ou dont l'(es) autre(s) langue(s) officielle(s) ne dispose(nt) d'aucun statut dans l'organisation internationale concernée : entre 19 et 22 États ou gouvernements selon les organisations¹³.

Belgique^(a), Bénin, Burkina Faso, Burundi, Canada-Québec^(b), Centrafrique, Congo, Côte d'Ivoire, Fédération Wallonie-Bruxelles^(b), France, Gabon, Haïti, Luxembourg^(a), Madagascar, Monaco, République de Guinée, République démocratique du Congo, Mali, Niger, Sénégal, Suisse^(a), Togo.

En alternance pour les États/pays où le français partage son statut de langue officielle avec une ou plusieurs langues figurant parmi les langues officielles d'une organisation internationale : entre 10 et 13 États ou gouvernements, dont 2 sont membres de l'UE.

Belgique, Cameroun, Canada, Canada – Nouveau-Brunswick^(a), Comores, Djibouti, Guinée équatoriale, Luxembourg, Rwanda, Seychelles, Suisse, Tchad, Vanuatu.

^a Relèvent de la catégorie « en alternance » à l'Union européenne et/ou à l'UNESCO qui comptent davantage de langues officielles que l'ONU.

^b Dans les cas où des entités fédérées — en dehors de l'OIF où elles siègent à part entière — dotées de compétences propres interviennent à ce titre dans une instance internationale.

^c Dans les cas où des entités fédérées — en dehors de l'OIF où elles siègent à part entière — dotées de compétences propres interviennent à ce titre dans une instance internationale au sein d'une délégation fédérale.



Prescriptions du Vade-mecum sur l'usage du français selon son statut de langue officielle d'une organisation internationale et en fonction de son statut (officiel, co-officiel, non officiel) dans un pays

<p>De préférence à une autre langue étrangère pour les pays dont la langue officielle ne dispose pas d'un statut au sein des organisations internationales (hors Asean¹⁴) et où le français est une langue étrangère : entre 15 et 33 pays, dont 14 sont membres de l'UE.</p>	<p>Albanie, Andorre, Arménie, Autriche^d, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie^d, Cambodge, Cap-Vert^d, Chypre^d, Croatie^d, Estonie^d, Ex-République yougoslave de Macédoine, Géorgie, Grèce^d, Guinée-Bissau^d, Hongrie^d, Kosovo, Laos, Lettonie^d, Lituanie^d, Moldavie, Monténégro, Mozambique^d, Pologne^d, République tchèque^d, Roumanie^d, Sao Tomé et Príncipe^d, Serbie, Slovaquie^d, Slovénie^d, Thaïlande, Ukraine, Vietnam.</p>
<p>Par une traduction écrite en cas de distribution d'un texte, pour les pays dont au moins une langue officielle bénéficie de ce statut dans l'organisation internationale concernée alors que le français est une langue étrangère : entre 15 et 33 pays.</p>	<p>Autriche, Bulgarie, Cap-Vert, Chypre, Costa Rica, Croatie, Dominique, Égypte, Émirats arabes unis, Estonie, Ghana, Grèce, Guinée-Bissau, Hongrie, Lettonie, Liban, Lituanie, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mozambique, Pologne, Qatar, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Sainte-Lucie, Sao Tomé et Príncipe, Slovaquie, Slovénie, Tunisie, Uruguay.</p>

^d Relèvent de la catégorie « Par une traduction écrite » à l'UNESCO, à l'Union africaine ou à l'Union européenne selon les cas en fonction des langues officielles qui y sont reconnues.

Le questionnaire envoyé à tous les États et gouvernements membres et observateurs de l'OIF et aux organisations internationales a permis le recueil de leur analyse sur la mise en œuvre du Vade-mecum et de leurs propositions d'action pour l'avenir. Aux 24 réponses parvenues à l'OIF s'ajoutent les contributions des groupes d'ambassadeurs francophones situés à Addis-Abeba (Union africaine et Commission économique pour l'Afrique), à Bruxelles (Union européenne et ACP), à Genève (ONU), à New York, à Vienne, à La Haye et à Paris (UNESCO), ainsi que celles, ponctuelles, de délégations permanentes de certains pays auprès du Conseil de l'Europe et de l'OCDE. De plus, les représentations permanentes de l'OIF basées à Addis-Abeba, Bruxelles, Genève et New York ont mobilisé quantité d'informations et de données grâce à leur propre observation et aux relations privilégiées qu'elles entretiennent avec les fonctionnaires et dirigeants des organisations internationales. Elles ont également contribué à l'analyse rétrospective et à la formulation des pistes d'actions.

Les constats qui ressortent des éléments recueillis pourraient être regroupés sous trois volets :

1. une mise en œuvre aléatoire et contrastée du Vade-mecum par les États de l'OIF ;
2. les signes d'une prise de conscience par les États et les organisations dans leur fonctionnement interne ;
3. des effets non perceptibles des actions des organisations internationales.

Une mise en œuvre aléatoire et contrastée du Vade-mecum par les États de l'OIF

Le texte adopté à Bucarest exprime une volonté politique qui ne connaît pas de traduction systématique dans les faits, comme l'illustrent les exemples ci-dessous :

1. Seuls sept États ou gouvernements (Arménie, Cameroun, Canada, Canada-Québec, France, Monaco et Roumanie) ont adopté des textes contraignants pour leurs représentants et en rapport avec les dispositions du Vade-mecum. Les rares instructions formelles sur le sujet n'empêchent d'ailleurs pas que les représentants

officiels et les fonctionnaires internationaux ressortissants des États dont la seule langue officielle est le français ne recourent pas toujours à cette langue.

2. Par ailleurs, si l'usage du français est constaté dans une intervention, aussi bien dans les réunions formelles que dans les réunions informelles, rien ne permet d'en créditer le Vade-mecum : il semble, avant tout, imputable aux compétences linguistiques et à la volonté personnelle de l'intervenant. En témoignent les exemples rapportés de prise de parole en français de Portugais, de Hollandais, de Turcs, d'Algériens ou d'Allemands, tous ressortissants de pays non membres de l'OIF, ou encore de Libanais, de Mauriciens ou de Tunisiens, qui pourraient utiliser leur langue officielle sans déroger au Vade-mecum.
3. De plus, la place faite à la langue française lors des présidences tournantes du Conseil de l'Union européenne, par exemple, n'apparaît pas directement liée à l'attachement du pays aux dispositions du Vade-mecum. Ainsi, la 2^e plus forte proportion de textes rédigés en français est constatée lors de la présidence allemande et la plus faible lors de celles exercées par des États membres ou observateurs de l'OIF.
4. Néanmoins, l'usage accru de leurs langues officielles par les pays membres de l'OIF ainsi que la place parfois accordée au français par des pays membres où elle n'est qu'une langue étrangère laisseraient à penser que le Vade-mecum n'est pas sans conséquence sur les choix linguistiques des États. Ainsi, le nombre de pays membres de l'OIF choisissant leur langue officielle (plutôt que l'anglais, en général) lors de la dernière Assemblée générale de l'ONU est passé de 15 à 25 entre 2007 et 2015.

Comme on peut le constater, il n'est pas rare que même les représentants officiels et les fonctionnaires internationaux ressortissants des États dont la seule langue officielle est le français ne recourent pas à cette langue. Cette constatation trouve plusieurs explications mises à jour au fil des enquêtes et des rencontres des représentations permanentes de l'OIF auprès des organisations internationales, des agents de l'OIF en charge des programmes de coopérations et de l'Observatoire de la langue française, et peuvent être regroupées en deux grandes catégories : méconnaissance et inertie.

La très grande majorité des administrations centrales, des fonctionnaires internationaux en poste et des représentants des États et gouvernements auprès des organisations internationales ignorent jusqu'à l'existence du Vade-mecum. L'OIF s'emploie régulièrement à les informer, les sensibiliser et les mobiliser au travers d'outils de communication, tels les guides élaborés par l'Observatoire, de réunions des groupes d'ambassadeurs francophones, de manifestations (colloques, conférences, tables rondes...) et de ses programmes de coopération, mais le format du public cible tout autant que son fort taux de renouvellement rendent cette tâche particulièrement difficile et ses effets éphémères. D'autant plus que rares sont les États et gouvernements ayant adopté des mesures explicites enjoignant à leurs fonctionnaires et diplomates d'appliquer le Vade-mecum.

Une possible raison de la faible mise en œuvre de la volonté politique exprimée en 2006 est que l'appropriation du Vade-mecum par ceux qui devraient l'appliquer bute sur sa déconnexion apparente des intérêts nationaux. Le texte du Vade-mecum, qui décrit et qualifie l'usage de la langue française avant de souscrire à une série d'engagements susceptibles de renforcer sa place, n'évoque pas les enjeux sous-jacents aux multilinguismes et les liens qui les unissent à la capacité des États membres et observateurs de l'OIF à peser dans les instances internationales. Ce lien implicite dans l'esprit des rédacteurs du texte mérite encore aujourd'hui une mise en lumière argumentée pour vaincre l'inertie des pratiques et placer la question linguistique au niveau qu'elle mérite.

¹⁴ Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (Association of Southeast Asian Nations).

De ces constats — faible concrétisation de la volonté politique affirmée, méconnaissance et absence d'appropriation — certains observateurs ont pu tirer la conclusion que le *Vade-mecum* ne constituait pas un bon instrument de renforcement de la place du français, dépourvu qu'il était de mécanismes de sanction, trop éloigné des pratiques en usage et exclusivement centré sur la défense de la langue française.

Les signes d'une prise de conscience par les États et les organisations dans leur fonctionnement interne

Le nombre de rapports internes, de résolutions et de prises de position des États et des dirigeants des organisations internationales, ainsi que la mobilisation de groupes officiels ou non-gouvernementaux en faveur du multilinguisme ne cessent de croître. Ainsi, on peut citer, entre autres :

- la résolution biennale de l'Assemblée générale des Nations unies sur le multilinguisme (dernière en date du 11 septembre 2015);
- la nomination de coordonnateurs et de points focaux pour le multilinguisme dans le système onusien;
- la circulaire du 1^{er} février 2013 émise par le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) visant à renforcer l'usage simultané de l'anglais et du français dans toutes ses communications avec les États membres et autres bénéficiaires et pour toute production de savoir;
- le nombre croissant de Groupes d'ambassadeurs francophones (GAF), dont neuf constitués de représentations auprès des organisations internationales, qui œuvrent à la promotion de la langue française et du multilinguisme;
- les groupes de travail et les réseaux de veille dont se sont dotés les GAF à Addis-Abeba, Bruxelles, Genève et New York;
- la constitution d'autres groupes francophones d'influence (journalistes, parlementaires, fonctionnaires internationaux...);
- la création, le 13 septembre 2013, du Groupe des Amis de la langue espagnole à l'ONU.

La mobilisation des pays membres accompagne ou renforce les efforts des dirigeants des organisations internationales visant à rétablir un meilleur équilibre dans l'usage des langues officielles et de travail tel que prévu dans les textes constitutifs et les règlements. Il convient de veiller à ce que l'adoption de résolutions et de circulaires en ce sens soit suivie d'effets.

Des effets non perceptibles au sein des organisations internationales

La tendance au monolinguisme s'est accentuée dans toutes les organisations internationales étudiées par les documents de suivi successifs pour atteindre des proportions inédites qui ne s'expliquent pas par un défaut de compétences dans les différentes langues officielles et de travail des fonctionnaires internationaux (cf., ci-dessous, « Les compétences linguistiques des fonctionnaires internationaux »).

À l'écrit

1. La proportion des documents rédigés initialement en français a chuté d'année en année et oscille, sauf rares exceptions comme à la Cour internationale de justice ou au Parlement européen, entre 4 % et 8 % dans le meilleur des cas.
2. La communication interne à visée professionnelle se fait quasi exclusivement en anglais, y compris par des non anglophones.
3. Hormis pour les versions définitives officielles des textes les plus importants, les traductions des documents couvrent rarement l'ensemble des langues officielles et sont presque systématiquement en retard sur la diffusion en anglais.

À l'oral

4. L'anglais est utilisé à plus de 90 % dans les réunions informelles et dans le fonctionnement interne de la plupart des organisations internationales.

Dans la communication externe

5. Les informations au public et à la presse sont communiquées très majoritairement en anglais.
6. Seuls 11 sites Internet (sur les 63 étudiés) du système onusien sont accessibles dans les six langues officielles de l'ONU. De plus, la majorité des informations et des offres d'emploi est souvent proposée uniquement en anglais.
7. Hormis une dizaine d'autres sites onusiens qui élargissent plus ou moins leur offre linguistique, 41 sur 63 sont monolingues anglais.
8. La majorité des réseaux sociaux est en anglais.
9. Même si les organes principaux de l'Union européenne (Commission, Conseil, Parlement...) respectent l'usage des langues officielles et sont accessibles dans les 24 langues de l'Union et que leurs offres d'emploi sont disponibles en allemand, en anglais et en français, les réseaux sociaux et les actualités sont le plus souvent en anglais.
10. Sur les 67 sites Internet étudiés relevant des institutions européennes, 63 ne prévoient pas de versions dans les 24 langues officielles et 42 sont disponibles uniquement en anglais, tout comme leurs réseaux sociaux.

Dans le recrutement

11. Outre leur publication régulièrement unilingue en anglais, les exigences contenues dans les avis de vacances de postes ne garantissent pas l'égalité de traitement des langues officielles, ni même l'équité entre les langues de travail que sont l'anglais et le français.
12. Le processus de recrutement (envoi des candidatures, composition des jurys de sélection, langue des entretiens) privilégie, de fait, la langue anglaise.

Les conséquences d'un monolinguisme de fait ne sont pas mesurées. En effet, les pratiques linguistiques, désormais bien ancrées, tant dans le fonctionnement interne que dans le cadre des réunions formelles et informelles des organisations internationales, s'imposent sans effort et sans remise en cause, occultant les enjeux liés à l'usage des langues. Les fonctionnaires et les diplomates, au mieux, ne se posent plus la question du choix de leur langue de communication et, au pire, très souvent, sont prêts à justifier l'usage de l'anglais de communication, même insuffisamment maîtrisé, par des arguments devenus récurrents : l'efficacité requerrait l'usage d'une seule langue, or l'anglais serait la langue la mieux partagée, la plus neutre et celle entraînant le moins de coûts.

Malgré les études¹⁵ démontrant les coûts induits, mais cachés, de l'unilinguisme et les dysfonctionnements qu'il engendre dans la circulation d'une information de qualité et les échanges entre les locuteurs, les idées préconçues ou l'indifférence dominant. De plus, le lien, pourtant largement mis en évidence par de nombreux travaux et débats d'intellectuels et de chercheurs, entre langue et pensée semble occulté lorsqu'il s'agit des organisations internationales. Hormis le secteur juridique, qui se trouve néanmoins progressivement affecté par la tendance à l'unilinguisme, tous les domaines qui font l'objet de discussion à l'échelle internationale sont influencés par la vision du monde et les concepts qui s'attachent à la langue dominante. De plus, la faible variété linguistique des messages émanant des organisations internationales compromet leur bonne compréhension par les destinataires, depuis les responsables jusqu'au grand public, et constitue une entrave manifeste aux règles de libre-échange en instaurant des barrières que n'ont pas à surmonter les anglophones, notamment dans les procédures d'appels d'offres ou à projets.

¹⁵ Voir, par exemple, Commission européenne, 2011 : *Quantifying Quality Costs and the Cost of Poor Quality in Translation. Quality Efforts and the Consequences of Poor Quality in the European Commission's Directorate General for Translation*, ou GRIN François, 2005 : *L'enseignement des langues étrangères comme politique publique*.

Face à la faible prise en compte des conséquences de l'unilinguisme, un renforcement de connaissances partagées sur celles-ci et une mobilisation d'une expertise plurilingue sur les grands sujets à l'ordre du jour des organisations internationales s'imposent.

Les moyens mis en œuvre par les organisations internationales en faveur du multilinguisme sont globalement insuffisants, contestés et peu structurants. Ainsi, en dépit de critiques récurrentes sur le coût du multilinguisme, on peut relever, au contraire, plusieurs exemples qui plaident pour un renforcement des ressources à y consacrer : le volume absorbable par les services internes et la durée incompressible d'exécution des traductions écrites ; la fréquence de réunions sans interprétation ou à régime limité d'interprétation ; la difficulté à trouver des interprètes qualifiés en nombre suffisant ; la diffusion d'informations internes et externes unilingues. Une partie de ces dysfonctionnements ne sont d'ailleurs pas uniquement dus au manque de budget ou de personnel, pas plus que ne le sont d'autres facteurs défavorables au multilinguisme qui relèvent néanmoins de la gestion des organisations : le processus de recrutement, la définition et la sélection des profils de postes déclarés vacants, la politique de formation, le choix des outils de gestion, la politique d'achat et d'appel d'offres...

En résumé, les organisations semblent concentrer tous leurs moyens pour assurer au mieux les signes extérieurs et facilement mesurables du multilinguisme que leur imposent leurs obligations statutaires, mais aucune ne s'est dotée d'une véritable politique linguistique visant à anticiper, identifier et corriger les tendances à l'unilinguisme du début du processus de gestion jusqu'au résultat final. Ainsi, par exemple, la version finale d'un texte adopté sera naturellement disponible dans toutes les langues officielles, mais le processus menant à son adoption n'aura pratiquement jamais tenu compte du statut des langues de l'organisation et, surtout, de toutes ses implications : recrutement de personnels plurilingues capables de produire des textes originaux en plusieurs langues, traduction et interprétation à tous les stades importants de la négociation, mise à disposition de la documentation et des informations relatives à la question traitée dans plusieurs langues, etc.

De ces problèmes liés à la gouvernance des organisations, il découle l'impérieuse nécessité de leur assurer les moyens financiers correspondant à leurs besoins et de veiller collectivement aux conditions d'une mise en œuvre effective du multilinguisme dans tous les processus de gestion, y compris le recrutement.

Les compétences en français des fonctionnaires : un faux problème ?

Des résultats de deux études conduites auprès de 1 017¹⁶ fonctionnaires européens par l'AFFOI en 2015 grâce aux subventions de l'OIF dans le cadre du projet « Compétences linguistiques et usage des langues par les agents des institutions européennes » semblent montrer que la question de la connaissance de la langue française n'est pas forcément déterminante pour un accroissement de son usage.

- Les fonctionnaires sont tous au moins trilingues. L'immense majorité d'entre eux parlent français (même si les niveaux sont variables). Les rares agents qui ne parlent pas français sont, le plus souvent, des fonctionnaires de très haut niveau généralement nommés par les États ou des personnels en poste dans des organisations internationales décentralisées ayant leur siège dans des pays non francophones et ayant un mandat très ciblé (par exemple, Europol).

¹⁶ Réponses reçues sur un échantillon de 9 151 fonctionnaires dont huit de moins de 30 ans ; 1 120 entre 30 et 40 ans ; 3 869 entre 40 et 50 ans et 4 151 de plus de 50 ans. Postes : 30 N1 (postes de direction générale sur nomination) ; 111 N2 (postes de direction générale sur promotion ou recrutement) ; 578 N3 (postes de direction opérationnelle) ; 5 701 N4 (postes d'administrateur) ; 2 727 N5 (soutien administratif et logistique).



Témoignages

À Bruxelles, je ne connais personne qui ne comprenne pas le français. Je connais, par contre, quelques cas dans des organisations décentralisées. À Europol, par exemple, où l'aspect linguistique est loin d'être le premier critère de sélection. Mais même là, croyez-moi, la diversité linguistique et la connaissance du français sont beaucoup plus réelles qu'on ne voudrait le croire. Et si vous comparez avec les services nationaux de police, les fonctionnaires d'Europol sont, en fait, très bons en langues.

(BEL/Belge/N4/Technique/50+¹⁷)

- Tous les fonctionnaires parlent l'anglais, ou plutôt une sorte de jargon spécial qui s'est développé dans les institutions européennes sur la base de l'anglais. Mais, lorsque ceux qui l'utilisent viennent d'horizons linguistiques et géographiques différents et ne l'utilisent pas au quotidien, la signification exacte de ce qui est exprimé peut être très mal comprise par les différents interlocuteurs et de nombreuses méprises y trouvent leur source. Les traducteurs et les interprètes ont, d'ailleurs, souvent mis cet aspect en évidence lors des entretiens.



Témoignages

Vous connaissez le proverbe suisse : « Ils s'entendent bien parce qu'ils ne se comprennent pas ! ». À Bruxelles, – peut-être pas dans les services intérieurs, mais en tout cas dans les grandes réunions multilatérales – cette expression est souvent de mise. Les « extérieurs » utilisent eux aussi le « globish » des institutions. Mais la plupart du temps, ils l'utilisent mal. Et par fierté, arrogance, crainte du ridicule ou adaptation culturelle aux pratiques de l'endroit, ils persistent même lorsqu'ils connaissent leurs carences dans le domaine. Aussi, il arrive fréquemment qu'ils croient se comprendre alors que ce n'est pas le cas !

(BEL/Allemand/N4/Langue/40-50)

- Il existe un lien direct entre langues et modèles professionnels dans quasiment tous les domaines. Les comportements linguistiques relèvent de ces modèles ainsi que des positions des fonctionnaires dans leurs jeux personnels (carrières, primes, compensations financières et sociales, etc.). Les agents travaillant dans les domaines linguistique et juridique ont une sensibilité particulière pour les langues et ceux travaillant dans les services de ressources humaines sont souvent plus « polyglottes ». Cependant, les modèles professionnels et le vocabulaire qui les accompagne sont le plus souvent anglophones. Les services techniques, de gestion, de soutien et de logistique, et surtout informatiques, travaillent très majoritairement en anglais et ne se positionnent pas vraiment sur le sujet des langues. Ils sont surtout sensibles aux notions d'urgence et de résultats, se montrant parfois hostiles à la diversité linguistique qu'ils estiment être chère, inutile et inefficace.

¹⁷ BEL : pays de résidence/Belge : nationalité/N4 : administrateur/Technique : secteur/50+ : plus de 50 ans.



Témoignages

Ceux qui travaillent dans les services RH parlent plus de langues que dans les autres services, en dehors des services linguistiques, bien entendu. Mais ça ne veut pas dire que dans le travail quotidien nous sommes très différents. Il est clair que le tout en anglais domine ici aussi. Mais comment faire autrement? Nous développons toutes nos procédures (recrutement, centre d'évaluations, tests psychotechniques, « In-tray exercises », modèles et modules financiers, logiciels, etc.) à partir de modèles américains et donc systématiquement en anglais, la plupart du temps avec le soutien de consultants externes anglophones.

(PB/Allemande/N4/RH/40-50)

Il y a plus de trente ans que je suis fonctionnaire international. (...) quand j'ai commencé, tout le monde ici parlait les trois langues officielles (français, allemand et anglais) indifféremment et passait de l'une à l'autre sans même s'en rendre compte. C'était un peu comme si le choix de la langue pour chaque pensée exprimée résultait de l'analyse inconsciente de l'ensemble des dimensions du moment (la constitution du groupe concerné, le sujet abordé, les différents éléments constitutifs de la problématique, etc...). (...) Franchement, avec ce multilinguisme spontané, je crois que nous étions beaucoup plus justes et beaucoup plus efficaces. [...] Être fonctionnaire international voulait dire être en apprentissage constant, s'enrichir par l'incroyable synergie de modèles différents. Cette richesse a disparu avec ces modèles américains systématiquement employés, décrits comme les seules bonnes pratiques.

(PB¹⁸/Français/N3¹⁹/Gestion/50+)

- Lorsque le monolinguisme est critiqué, ceux-là mêmes qui le dénoncent ont tendance à rejeter la responsabilité sur d'autres acteurs : États, responsables politiques, décideurs de très haut niveau, organisation, « ceux qui devraient donner l'exemple »... Personne ne semble penser faire partie du problème (ou de la solution).



Témoignages

Le problème ne se situe pas au niveau des agents. C'est un problème politique. Les règles seraient respectées s'il y avait une véritable volonté politique pour qu'elles le soient. Si on prend le déclin du français, par exemple, les responsables sont nombreux. La France, en premier lieu, qui est loin d'être exemplaire; la Francophonie, qui semble plus intéressée par sa propre pérennité que par la position réelle du français, et qui développe donc des actions sans risques (cours de langues, discours récurrents); chaque pays membre de la Francophonie qui devrait avoir pour principe d'utiliser le français et qui ne le fait pas.

(BEL/Belge/N3/Droit)

Même si les témoignages ci-dessus sont tirés d'enquêtes portant sur les institutions européennes dont le statut des langues officielles et le pouvoir réglementaire sont très différents des autres organisations internationales, ils montrent bien, avec les autres témoignages recueillis, la complexité qui sous-tend les choix linguistiques des fonctionnaires internationaux en général. Sans nier les conditions objectives permettant l'utilisation de plusieurs langues, dont la première est la capacité d'une personne à les comprendre, les lire et les écrire, les expériences relatées par les agents en activité pointent d'autres facteurs décisifs, voire prééminents, comme ceux énumérés ci-dessous :

- Une forme de « **culture d'entreprise** » (ici, d'organisation) qui impose un code commun comprenant une forme d'expression orale et écrite, en l'occurrence un anglais « international ». S'exprimer dans la langue réputée commune (et, de fait, la plus largement partagée) relève de l'évidence, voire des « bons usages ». Et pourtant, lorsqu'un fonctionnaire ose déroger à la règle non écrite, passés la surprise ou l'agacement, les interlocuteurs s'engouffrent nombreux dans la brèche.
- Un environnement créé par les **outils et les référentiels professionnels et techniques**, essentiellement anglo-américains, qui favorise l'utilisation de concepts et de termes qui leur sont consubstantiels. Cela n'a pas que des conséquences sur l'usage des langues, mais influe fortement sur les manières de travailler, les processus de production et de décision, les profils recherchés et les choix de prestataires, bénéficiaires de fonds, personnels, etc.
- Une **difficulté à penser l'usage des langues**. On constate une indifférence, voire une hostilité, à la question linguistique considérée, comme périphérique ou trop délicate à aborder, quand elle n'est pas jugée hors de propos, dépassée, ringarde...

Pour conclure, il semblerait que la majorité des fonctionnaires sont tous au moins trilingues, toujours capables de maîtriser l'anglais et très souvent le français, mais que les facteurs déterminant les choix linguistiques dans les relations professionnelles recouvrent bien d'autres dimensions que la connaissance des langues. Chacune de ces dimensions — habitudes, pression du groupe ou de la hiérarchie, environnement et outils de travail, faible perception des enjeux — mériterait une attention particulière.



¹⁸ PB : Pays-Bas.

¹⁹ N3 : postes de direction opérationnelle.



Les actions en faveur de la langue française et du multilinguisme

CHAPITRE 1

LES ACTIONS DES ÉTATS

Depuis le chef de l'État jusqu'au délégué qui siège dans une réunion, en passant par l'action des ministères nationaux, certaines formes d'engagements politiques favorables au multilinguisme prennent une valeur exemplaire.

Instructions

Quelques pays soutiennent la langue française et le multilinguisme en adressant, conformément aux dispositions du *Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales*, des directives, des circulaires ou des instructions expresses à leurs diplomates, leur recommandant d'utiliser le français toutes les fois que cela est possible, de participer aux activités des Groupes d'ambassadeurs francophones et de s'associer aux démarches de ces groupes lorsque la diversité linguistique n'est pas respectée. C'est le cas, par exemple, de l'**Arménie**, du **Cameroun**, du **Canada**, du **Canada-Québec**, de la **France**, de **Monaco** ou encore de la **Roumanie**.

L'**Arménie** l'a fait auprès de ses représentations permanentes à Genève et New York (ONU), Paris (UNESCO) et Strasbourg (Conseil de l'Europe) en novembre 2013.

Le **Cameroun**, État officiellement bilingue, veille à ce que les interventions orales et la transmission d'informations écrites se fassent en anglais et en français simultanément.

Les représentants **canadiens** s'inspirent de la *Loi sur les langues officielles* en vigueur sur le territoire national pour favoriser l'usage du français et de l'anglais de manière équilibrée et adaptée aux interlocuteurs en fonction de leur langue et du régime linguistique des réunions auxquelles ils participent. En général, ils s'efforcent de s'entretenir en français avec les représentants des pays francophones ainsi qu'avec les agents francophones des secrétariats des organisations multilatérales. Au sein de l'OCDE, par exemple, les représentants du Canada utilisent fréquemment le français lors de leurs réunions et dans leurs interactions avec le personnel du Secrétariat de l'OCDE. Les diplomates canadiens anglophones qui arrivent en poste sont encouragés à suivre les formations en ligne visant à améliorer leur français.

L'appui à la promotion et au rayonnement de la langue française dans le monde est l'une des priorités identifiées dans la *Politique internationale du Québec*. Celle-ci exige que l'Administration emploie exclusivement le français dans ses documents, ses ententes ou ses communications écrites, quel qu'en soit le support. Les communications adressées à une organisation internationale qui n'a pas le français comme langue officielle ou langue de travail peuvent être accompagnées d'une traduction sur papier sans en-tête et sans signature portant la mention « traduction » dans la langue visée. À titre complémentaire, les cartes professionnelles des représentants du Québec en poste à l'extérieur du territoire ou dans le cadre d'activités internationales doivent être en français même si une autre langue figure au verso.

Dans les faits, les représentants du gouvernement du Québec s'expriment exclusivement en français au sein des organisations internationales qui ont le français comme langue officielle, langue de travail ou quand un service d'interprétation simultanée est offert en français. Les représentants québécois sont occasionnellement appelés à intervenir dans les diverses instances de l'ONU, à l'intérieur des délégations canadiennes comme, par exemple, devant les comités relatifs aux droits de la personne aux Nations unies²⁰, lors des comparutions du Canada. Le cas de l'UNESCO est particulier, car, en vertu de l'Accord Québec-Canada relatif à l'UNESCO, le représentant du gouvernement du Québec au sein de la Délégation permanente du Canada auprès de l'UNESCO a le droit d'y intervenir pour compléter la position canadienne et faire valoir la voix du Québec. Dans ce cadre, les interventions faites lors des travaux, réunions et conférences de l'UNESCO sont exclusivement en français.

Pour la **France**, la circulaire du Premier ministre du 25 avril 2013 relative à l'emploi de la langue française souligne à quel point le choix de la langue de communication peut affecter la capacité à exprimer et à défendre efficacement ses points de vue et ses intérêts. Elle rappelle donc aux agents de l'État l'importance de prendre la parole en français dès lors qu'ils se trouvent dans un cadre international et qu'une interprétation est assurée. En outre, la circulaire encourage les agents à s'exprimer dans la langue maternelle de leur interlocuteur dès lors qu'ils en ont une relative maîtrise.

Au-delà des directives adressées à ses diplomates, la France avait pris l'initiative, en 2006, de décliner sous la forme d'un *Vade-mecum* spécifique, applicable au niveau des institutions européennes, une partie des dispositions du *Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales* adopté la même année par la Francophonie. Ce texte est en cours d'actualisation et il rappellera aux représentants français la conduite à tenir en matière de respect du multilinguisme et d'utilisation du français dans les institutions et organes de l'Union européenne. Un plan stratégique, en préparation également, visera à créer un mécanisme de veille et de vigilance tout en prévoyant des actions concrètes favorables à l'usage du français.

Les **représentants monégasques** en mission auprès des organisations internationales privilégient, dans la mesure du possible, la langue française dans les prises de parole et dans la rédaction des notes verbales, des communiqués et des correspondances diplomatiques. Ils veillent également auprès des services de traduction et d'interprétation de ces institutions que toutes les documentations et les publications émanant du gouvernement monégasque soient disponibles en français. La Délégation monégasque est particulièrement active à Strasbourg relativement à l'usage du français au Conseil de l'Europe. Suite à l'enquête du Comité du personnel sur l'utilisation des langues officielles publiée en mars 2015 (cf. encadré) constatant la remise en question de la place du français prévue par le Statut du Conseil de l'Europe, un projet de lettre ouverte à l'attention du Secrétaire général co-signée par un grand nombre d'États (membres et observateurs de l'OIF, locuteurs francophones ou amis de la francophonie) attachés au principe du bilinguisme, est en préparation.

L'enquête du Comité du personnel du Secrétariat général du Conseil de l'Europe

Lancée au printemps 2014, l'enquête a pu exploiter les réponses de 1162 agents, soit un taux de réponse supérieur à 50 %. En résumé, il en ressort que le critère de compétence dans les deux langues officielles (« très bonne connaissance d'une langue, bonne connaissance de l'autre ») n'est pas strictement appliqué et que le processus de recrutement n'attache pas la même importance aux aptitudes linguistiques qu'aux autres compétences « techniques ». 26,7 % des répondants ont indiqué qu'il leur était régulièrement demandé d'utiliser une langue officielle autre que celle qui a leur préférence. Certains agents estiment que leurs perspectives de mobilité/promotion sont réduites en raison de leur langue officielle de prédilection (souvent le français) et nombre d'entre eux ignorent qu'ils peuvent demander à l'appréciateur d'employer la langue de leur choix lors de l'exercice d'évaluation. Enfin, 35,5 % des répondants indiquent que les documents de leur service destinés à une diffusion externe ne sont pas tous publiés dans les deux langues officielles. De plus, le nombre d'agents qui, sans être des linguistes professionnels, traduisent des documents destinés à publication s'élève à près de 30 %.

À la suite de cette enquête, une assemblée générale du personnel a adopté, le 14 avril 2015, une résolution sur l'emploi des langues officielles qui demande

au Secrétaire général « d'ouvrir des discussions entre le Cabinet, l'Administration et le Comité du personnel en vue de mettre en place une politique linguistique pour l'Organisation. Selon la résolution, cette politique linguistique devrait, entre autres, réaffirmer le principe de la parité des deux langues officielles; interdire la discrimination fondée sur la langue officielle de prédilection d'un agent; reconnaître la liberté des agents de choisir la langue officielle qu'ils emploient pour rédiger, choix qui ne devrait être dicté que par des raisons de commodité, d'efficacité et de souci de la qualité; veiller à ce que, dans les procédures de recrutement, le critère de compétence dans les deux langues officielles soit appliqué dans tous les cas et aux agents de tout grade. ».

De plus, la résolution demande à la Direction des ressources humaines « de veiller à ce que tous ses documents clés, et notamment ceux qui peuvent avoir une incidence sur le bien-être et la carrière des agents, soient disponibles dans les deux langues officielles » et « de porter les questions de la connaissance des deux langues officielles et de l'interdiction de la discrimination, soulevées dans le rapport susmentionné du Comité du personnel, à l'attention de la Commission des nominations afin que celle-ci puisse réfléchir aux mesures à prendre dans ce domaine ».

²⁰ L'exemple le plus récent d'une prise de parole d'un représentant du Québec est rapporté dans le cadre de la 57^e session de travail du Comité des droits économiques, sociaux et culturels, en février 2016.

Par ailleurs, en matière de recrutement de fonctionnaires internationaux, le gouvernement Princier s'assure de la prise en compte d'une représentation équilibrée des langues de travail au sein des divers organes des organisations. De plus, la Principauté de Monaco soutient tant que faire se peut l'accès des candidats francophones au sein des Comités élus dans les organisations internationales. Ainsi, la connaissance de la langue française par les candidats constitue un critère prioritaire de sélection.

Enfin, la **Roumanie** a diffusé une « recommandation gouvernementale » enjoignant aux délégations roumaines d'inclure dans leurs discours des fragments en français lors des réunions de haut niveau des Nations unies.

Formation

Pour les pays dans lesquels le français est une langue étrangère, la formation des hauts fonctionnaires nationaux est également une manière pour les États de soutenir la langue française. Outre les actions entreprises dans le cadre des programmes de coopération de l'OIF (cf. chapitre 2 « Les actions de l'OIF »), de nombreux fonctionnaires et diplomates de ces pays bénéficient de formations au français intégrées dans leur cursus ou dans le cadre de la formation continue. Par exemple, l'École d'application des officiers « Mihai Viteazul » de la gendarmerie **roumaine**, avec l'appui de l'OIF, assure la formation en langue française des officiers de gendarmerie et de police pour les opérations de maintien de la paix. C'est la seule école de ce type située en Europe centrale et orientale et reconnue par les Nations unies. Ces dix dernières années, 184 officiers de 24 pays ont été formés à cette école.

De même, en **Serbie**, le ministère des Affaires étrangères et la direction de la gestion des cadres, en coopération avec l'Ambassade de France et l'Institut français de Serbie, développent, depuis 2007, un programme d'apprentissage du français à destination des fonctionnaires chargés de la coopération internationale et de l'intégration européenne. En **Croatie**, il existe un programme de formation des diplomates au français, à la fois au Ministère des Affaires étrangères et européennes à Zagreb, et à la Représentation permanente de la Croatie auprès de l'Union européenne à Bruxelles.

Dans d'autres pays, suivre des cours de français est même obligatoire pour certains fonctionnaires comme à l'École royale d'administration du **Cambodge** ou à l'Académie diplomatique autrichienne où tous les futurs diplomates doivent passer un examen de français (« le préalable »).

Financement de la médiation linguistique

Le soutien financier ou la mise à disposition directe de ressources font également partie des actions menées par les États.

Ainsi, la **France** a mis en place, pour la première fois, un dispositif francophone d'interprétation et de traduction pour les réunions informelles de la 21^e Conférence des parties (CdP21) à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en décembre 2015. De plus, le Secrétaire général chargé de la préparation de la CdP21 s'est assuré que la signalétique sur le site du Bourget ainsi que sur le site Internet de la conférence soient bilingues (anglais, français). En amont de l'ouverture de la conférence, avec l'appui du ministère des Affaires étrangères et du Développement international (MAEDI), l'OIF a assuré une traduction de courtoisie de l'anglais vers le français du texte de négociation élaboré lors de la dernière session formelle de négociation à Bonn, le 23 octobre. Mis en œuvre par la France avec le soutien de l'OIF, le dispositif francophone d'interprétation et de traduction pour les réunions informelles comprenait neuf interprètes anglais-français, pouvant intervenir en simultanée et/ou en consécutive, ainsi que plusieurs traducteurs pour une capacité de traduction de deux cents pages, essentiellement de l'an-

glais vers le français. Ce nouvel outil aura eu un impact très positif, en particulier en deuxième semaine durant laquelle les ministres francophones étaient plus demandeurs que les négociateurs. Au total, 69 demandes d'interprétations ont été formulées, ainsi que quatre demandes de traduction.

Le **Canada** finance aussi l'interprétation simultanée en français et en anglais lors d'événements parallèles officiels de l'Assemblée mondiale de la Santé et il traduit chaque année en français sa résolution annuelle pour l'élimination de la violence envers les femmes présentées au Conseil des droits de l'Homme (CDH). Tout récemment, le Canada a utilisé ses services de traduction afin de permettre à la délégation de l'Uruguay de présenter un texte en français sur le projet de résolution concernant l'orientation sexuelle et l'identité de genre lors de la 32^e session du CDH.

Le gouvernement de **Monaco** soutient l'usage de la langue française lors de l'accueil de conférences internationales en Principauté. Les échanges lors de ces événements se déroulent généralement en français et, lorsque cela n'est pas possible, le gouvernement veille à la traduction systématique des débats en langue française et s'assure également que les contenus diffusés relatifs à ces conférences soient proposés en français.

Le **Québec** finance régulièrement, depuis 2008, la participation de jeunes traducteurs et interprètes aux Jeux olympiques, participant ainsi au respect du statut de la langue française comme langue officielle. De son côté, la Fédération Wallonie-Bruxelles met du personnel à disposition pour des activités de formation.

Le gouvernement de la République de **Djibouti** a pris en charge la traduction intégrale de la version française du *Rapport de l'UNESCO sur la science : vers 2030* qui est composée d'environ 750 pages imprimées, impliquant la révision, la mise en page et l'impression (disponible à la fin de l'année 2016), dans le cadre d'un accord de coédition entre l'UNESCO et le Centre d'Études et de Recherche de Djibouti (CERD).

Sensibilisation

La Journée internationale de la Francophonie, le 20 mars, donne l'occasion à de très nombreuses délégations de pays membres et observateurs de célébrer la langue française et d'organiser, en mobilisant les Groupes d'ambassadeurs francophones (cf. ci-dessous « L'action collective »), des événements pour la promotion du multilinguisme dans les villes sièges des organisations internationales.

On peut citer les événements suivants :

- le lancement, en 2014, du prix « Coup de cœur » décerné par le GAF de l'UNESCO à une personnalité/un service/une organisation qui œuvre activement à la valorisation du français et du multilinguisme à l'UNESCO. Pour sa première édition, le Prix a été décerné à M^{me} Irina Bokova, directrice générale de l'UNESCO ;
- en mars 2015, l'organisation par le GAF de New York d'une table ronde sur le thème « Langues et diversité, facteurs de paix », et d'un panel sur « la diversité des cultures juridiques et la présence de juges francophones dans les juridictions internationales », en partenariat avec le *New York City Bar Association* (NYCBA) ;
- un séminaire sur « Les enjeux du multilinguisme », organisé par le GAF d'Addis-Abeba le 20 mai 2015 avec la participation de plusieurs hauts fonctionnaires de la CEA et de l'UA (la directrice de la Division de la planification stratégique et de la qualité opérationnelle de la CEA, le directeur de l'Administration et du développement des ressources humaines de la CUA, la directrice de la communication et de l'information de la CUA...);
- la table ronde sur « La Francophonie : vecteur de diversité dans les institutions internationales de La Haye », organisée en mars 2016, par les ambassades francophones²¹ à La Haye, l'Alliance française et l'Institut français des Pays-Bas ;
- l'organisation conjointe, le 19 mai 2016, d'une discussion à l'ONU sur le thème « Langue(s) et diplomatie », en présence des présidents du Groupe des Ambassadeurs francophones et du Groupe des Amis de l'espagnol, ainsi que de la Secrétaire générale adjointe à la communication et à l'information des Nations unies et de la responsable du programme de la Formation des Nations unies.

²¹ Burundi, Cameroun, Canada, Chypre, Côte d'Ivoire, Délégation Wallonie-Bruxelles, France, Grèce, Liban, Luxembourg, Maroc, Mexique, Roumanie, Sénégal, Suisse, Tunisie.

Action collective : le rôle central des GAF et des représentations permanentes de l'OIF

Le soutien aux résolutions et aux déclarations en faveur de la place de la langue française et/ou du multilinguisme dans les organisations internationales démontre également l'engagement des États. Ainsi, plusieurs pays membres et observateurs de l'OIF co-parrainent la résolution biennale présentée à l'Assemblée générale de l'ONU et tous la votent.

En 2015, les co-parrains étaient, entre autres, l'Arménie, le Costa Rica, la France, la Hongrie, le Luxembourg, Madagascar, la Roumanie et le Sénégal. La préparation de cette résolution est aussi l'occasion pour les francophones, et singulièrement pour le Groupe des ambassadeurs francophones à l'ONU, de mobiliser largement dans son combat pour le multilinguisme, notamment avec des représentants d'autres espaces linguistiques, comme les lusophones et les hispanophones. Ainsi, la résolution de 2015 a également été parrainée par le Paraguay, le Portugal et Timor-Leste.

1^{re} Rencontre des présidents des groupes d'ambassadeurs francophones auprès des organisations internationales²²

La Secrétaire générale de la Francophonie, M^{me} Michaële Jean, a pris l'initiative de réunir, pour la première fois au siège de l'OIF, les présidents des Groupes d'ambassadeurs francophones auprès des organisations internationales, le 28 avril 2015. Outre les représentants permanents de l'OIF auprès des organisations internationales (Addis-Abeba, Bruxelles, Genève et New York), étaient présents M. Marc Clairbois, co-président du Groupe des Ambassadeurs francophones de La Haye, M. Monsieur Pierre Duquesne, président du Groupe des ambassadeurs francophones auprès de l'OCDE, M. Momar Gueye, président du Groupe consultatif des ambassadeurs francophones à Addis-Abeba pour l'UA et la CEA, M. Norbert Richard Ibrahim, premier vice-président du Groupe des ambassadeurs francophones à Bruxelles, M. Fodé Seck, vice-président du Groupe des ambassadeurs francophones de New York, M. Khalil Karam, président du Groupe francophone auprès de l'UNESCO et M. Bassirou Sene, président du Groupe des ambassadeurs francophones de Genève.

Après avoir exposé ses orientations stratégiques, M^{me} la Secrétaire générale de la Francophonie a qualifié les Groupes d'ambassadeurs francophones de « bras armé de notre diplomatie d'influence » et échangé avec les Présidents qui ont partagé les expériences de leurs Groupes respectifs dans les domaines de la concertation francophone et de la promotion de la langue française et du multilinguisme.

Il en est ressorti, dans la continuité des conclusions de la journée de sensibilisation et de réflexion sur « Le rôle des Groupes d'ambassadeurs francophones dans les organisations internationales²³ » tenue en 2011, que ces Groupes doivent être davantage que des pôles linguistiques et devenir de véritables pôles d'influence dans les organisations. Pour y parvenir, il convient qu'ils se saisissent des grands thèmes figurant dans les agendas de ces organisations et qu'ils construisent et défendent des positions communes. Des exemples actuels de concertation francophone au sein de ces Groupes ont été mis en avant, comme la préparation du Sommet spécial pour le développement durable ou de la Conférence sur le financement du développement.

Les Groupes d'ambassadeurs francophones ne doivent pas moins demeurer les gardiens du respect du régime linguistique des organisations qui est l'une des conditions essentielles d'une véritable démocratie multilatérale. Pour cela, plusieurs recommandations ont été formulées à l'intention de l'ensemble des Groupes :

- ① Réagir avec fermeté auprès des Secrétariats chaque fois que les obligations statutaires des organisations en matière linguistique ne sont pas respectées.
- ② Mettre en place au sein des Groupes une organisation interne qui permette une veille plus efficace (sous-groupes sur le multilinguisme, nomination de points focaux...).
- ③ Se doter d'une feuille de route ou d'un plan d'action adapté au contexte de chaque organisation qui définissent une véritable stratégie du Groupe.
- ④ Veiller particulièrement à ce que tous les recrutements et, en particulier, ceux pour des postes à haute responsabilité, respectent les dispositions en matière linguistique, et mettre en place un système d'alerte dans ce domaine.
- ⑤ Favoriser la présence de stagiaires ou de jeunes volontaires francophones dans les organisations par la mise en œuvre d'une stratégie concertée.
- ⑥ Ouvrir les Groupes à des personnalités des organisations ou à des personnalités locales.
- ⑦ Travailler en collaboration avec les représentants d'autres aires linguistiques.

Des pistes de travail pour renforcer les échanges entre les Groupes d'ambassadeurs francophones, ainsi qu'entre ceux-ci et l'OIF, se sont dégagées. Elles ont été synthétisées par M. Adama Ouane, Administrateur de l'OIF :

- ① Mettre en place une liste de diffusion afin que l'OIF puisse informer régulièrement les Groupes des actions qu'elle mène.
- ② Organiser des échanges réguliers entre les Groupes, par visioconférence, autour de thèmes d'intérêt commun.
- ③ Renforcer la coopération entre les Groupes et l'Observatoire de la langue française par une communication régulière de données factuelles.
- ④ Envisager de mettre en place une plate-forme numérique pour permettre l'échange d'informations et de bonnes pratiques entre les Groupes.
- ⑤ Agir en concertation pour que de nouveaux Groupes d'ambassadeurs francophones voient le jour dans les nombreuses organisations internationales ou régionales dans lesquelles il n'en existe pas.

²² www.francophonie.org/Rencontre-des-Présidents-de.html?var_mode=calcul

²³ www.francophonie.org/Le-français-dans-les-Organisations-36988.html

De manière plus directe, les Groupes d'ambassadeurs francophones constitués auprès des organisations internationales déploient une activité de **concertation** régulière de ses membres et, pour certains d'entre eux, des actions de sensibilisation, de veille et d'alerte favorables à l'usage du français et au respect du multilinguisme. Pour ces actions, généralement, les GAF utilisent deux modes opératoires : **l'échange et la collaboration** avec les dirigeants et les représentants des organisations internationales, et **l'interpellation** officielle en cas de manquements aux règles du multilinguisme. Dans tous les cas, les Représentations permanentes de l'OIF à Addis-Abeba, Bruxelles, Genève et New York les appuient et déploient également des actions favorables à la promotion de la langue française et du multilinguisme en lien avec le programme « Le français dans les relations internationales », piloté par la direction « Langue française, culture et diversités » de l'OIF (cf. chapitre 2).

Le Groupe des Ambassadeurs Francophones à l'ONU (New York)

Regroupant 74 ambassadeurs et représentants permanents des États membres et observateurs en poste à New York²⁴, ce GAF a été présidé, entre 2014 et 2016, par l'Ambassadeur Omar Hilale (Maroc) puis par l'Ambassadeur Stefan Tafrov (Bulgarie). Il a constitué des « réseaux de veille » en son sein : « multilinguisme », « opérations de maintien de la paix — consolidation de la paix », « État de droit, démocratie et droits de l'Homme » et « objectifs de développement durable ».

Concertation et expertise francophone

Entre novembre 2014 et mai 2016, le GAF s'est réuni à 34 reprises, abordant différents sujets d'intérêt commun à ses membres : le XV^e Sommet de la

Francophonie de Dakar, le programme de développement pour l'après 2015 et le financement du développement, la modernisation de l'aide publique, la stratégie économique pour la Francophonie et le dialogue avec la Banque Mondiale et le FMI, « Jeunesse et Francophonie » à l'occasion du Forum jeunesse de l'Ecosoc (février 2015), la résolution sur le multilinguisme (cf. encadré ci-contre), les transferts de technologies et les politiques de l'innovation dans le programme de développement pour l'après 2015, les préparatifs de la 70^e session de l'Assemblée générale des Nations unies, les activités du Groupe ACT (*Accountability, Coherence, Transparency*), la préparation de la CdP 21 et la CdP22, la situation des droits de l'Homme en Iran, les perspectives liées au Sommet humanitaire mondial prévu en Turquie en mai 2016, la mise en œuvre du nouveau Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Forum politique de haut niveau sur le développement durable à New York en juillet 2016, les recettes fiscales (en marge du Forum sur le financement du développement).

Ces concertations permettent aux francophones d'échanger leur point de vue et de définir des points d'accord susceptibles d'être présentés dans la négociation. Cela contribue au renforcement de la présence de la Francophonie lors des débats thématiques de haut niveau. L'on retiendra notamment les interventions de la Secrétaire générale de la Francophonie lors du débat sur le genre et les objectifs de développement durable (ODD) le 6 mars 2015 et son allocution le 25 septembre 2015 en séance plénière du Sommet sur le développement durable plaidant pour un accord ambitieux et durable lors de la CdP21. En marge de ce Sommet, une concertation des ministres francophones des Affaires étrangères a été organisée par le Sénégal, qui détenait encore la présidence du Sommet de la Francophonie, avec la participation d'une quarantaine de délégations.

La résolution sur le multilinguisme à l'ONU : l'alliance de toutes les langues officielles

La Représentation permanente du Sénégal auprès des Nations unies, en charge du pilotage des négociations, a préparé l'avant-projet de résolution et coordonné la position des pays membres de la Francophonie. Les consultations élargies à tous les États membres de l'ONU ont permis de dégager un consensus sur le projet. Les représentants présents des six langues officielles ont souligné l'importance du multilinguisme pour l'ensemble des aires linguistiques. Les avancées du texte, adopté le 11 septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations unies, se basent en partie sur le texte agréé lors du Comité de l'Information, réaffirmant le rôle du Département de l'information dans la réduction des inégalités entre les six langues officielles au sein du système des Nations unies, mais aussi l'importance de développer des sites Internet dans toutes les langues officielles, de même que celle d'un usage multilingue des ressources relatives à l'information et aux nouvelles technologies. Par ailleurs, l'importance des capacités linguistiques pour le recrutement du personnel a été mise en exergue. Enfin, la résolution rappelle l'importance de la maîtrise des langues locales par le personnel déployé sur le terrain dans le cadre des opérations de paix.

Par ailleurs, le GAF de New York organise des réunions thématiques afin de renforcer l'expertise francophone. Ainsi, en 2015, ont eu lieu des séminaires avec les conseillers militaires, conseillers de police et experts chargés des opérations de maintien de la paix des missions permanentes francophones : en février, sur le thème « Évaluation 2015 des opérations de paix des Nations unies : contribution de la Francophonie » ; en juin, sur le sort des enfants en temps de conflit armé ; en octobre, sur le suivi de l'étude d'ensemble des opérations de paix des Nations unies. Dans le même esprit, tout un cycle de rencontres informelles entre les Missions permanentes francophones et des représentants de la société civile a également eu lieu, à travers les « cafés francophones du développement durable ».

Enfin, plusieurs activités s'adressent à un cercle élargi, comme à l'occasion de la Journée mondiale de la liberté de la presse (mai 2016) ; lors de l'événement parallèle sur « les progrès des contributions francophones aux opérations de maintien de la paix » (11 mai 2016) ; avec le séminaire de sensibilisation et d'information sur le recrutement dans les missions de terrain des Nations unies (12 mai 2016) ; lors de la discussion sur le thème « langue(s) et diplomatie », à l'initiative du GAF et du Groupe des amis de l'espagnol (19 mai 2016) ; à l'occasion des activités sur la protection du patrimoine culturel contre le trafic illicite (26 mai 2016).

Échanges de vues et collaboration avec les organisations

Tout au long de l'année, le GAF entretient un dialogue avec les représentants ou les experts de l'ONU afin de valoriser l'expertise francophone et de renforcer la place de la langue française.

Ainsi, en 2015 et 2016, on peut citer la rencontre entre le bureau du GAF et le Haut-commissaire aux droits de l'homme (octobre 2015) ; l'accueil, en séance plénière du GAF, de l'Ambassadeur Andreas Mavroyiannis, candidat chypriote au poste de président de la 71^e session de l'Assemblée générale des Nations unies (avril 2016) et de l'Ambassadeur Jean-Marc de la Sablière, sur son ouvrage « Le Conseil de sécurité des Nations unies : ambitions et limites » (mai 2016).

Le président du GAF s'est également entretenu, en février 2016, avec la nouvelle Coordinatrice pour le multilinguisme des Nations unies, M^{me} Catherine Pollard, Secrétaire générale adjointe aux Affaires de l'Assemblée générale et à la Gestion des conférences. Ils ont, entre autres, examiné la question de la publication des informations en français sur les sites de l'Organisation.

Dans le cadre de sa collaboration avec le Département de l'Information de l'ONU, le Groupe francophone a organisé, en mars 2015, une rencontre d'information sur les outils de communication en français au service du développement durable. Lors de cette réunion, le Département de l'information a présenté le portail multilingue du développement durable. En juillet 2016, la RPNY a, par ailleurs, accueilli une réunion d'information et de sensibilisation sur les services et les outils produits en français par le Département de l'information des Nations unies.

²⁴ Le/la Délégué/e général/e du Québec à New York est également invité/e à prendre part aux rencontres du Groupe.

La Représentation permanente de l'OIF à New York (RPNY), cheville ouvrière de l'influence francophone

Outre le soutien aux activités et démarches du GAF, la RPNY coordonne la prise de parole de l'OIF dans les organes pertinents, comme dans le cadre du Comité de l'Information. Ainsi, lors de la 38^e session, la Représentation permanente de l'OIF a pris la parole afin de souligner l'importance du respect du multilinguisme et de la parité des langues.

L'OIF prend également part à la session annuelle du Comité spécial des opérations de maintien de la paix des Nations unies (C-34). Lors du débat général des sessions tenues en 2015 et en 2016, elle a rappelé l'importance de la prise en compte effective du français dans le recrutement des personnels du maintien de la paix — en particulier dans les opérations se déroulant dans des pays francophones —, question déterminante pour l'efficacité de l'action de la communauté internationale de façon globale, et la performance des opérations de paix en particulier. Par ailleurs, l'Envoyé spécial de la Secrétaire générale de la Francophonie a pris part aux débats publics organisés le 21 mars 2016 sur la région des Grands Lacs par le Conseil de sécurité et le directeur « Affaires politiques et gouvernance démocratique » de l'OIF a participé au débat consacré à la paix et à la sécurité internationale le 11 mai 2016.

La RPNY entretient une coopération très étroite avec deux départements stratégiques des Nations unies : le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions. Un événement parallèle sur les progrès des contributions francophones aux OMP et un séminaire sur le recrutement dans les missions de terrain des Nations unies, organisés en mai 2016, ont contribué à une meilleure visibilité de cette coopération.

La RPNY participe aux travaux sur l'adoption de textes, dont la résolution sur la promotion du multilinguisme et celle consacrée à la coopération ONU-OIF. Entre autres, cette dernière note avec satisfaction la participation active de la Francophonie et de ses États membres à la formulation et à la réalisation du programme de développement pour l'après-2015, l'engagement des États membres de l'OIF à intégrer les préoccupations des femmes et des jeunes dans les politiques publiques, mais aussi à renforcer les actions contre le terrorisme. Elle se félicite du lancement, en janvier 2014, du Réseau d'expertise et de formation francophone pour les opérations de paix (REFFOP).

Ponctuellement, la RPNY assure la mise à disposition de documents en français lors de nombreuses concertations. Ainsi, lors de la négociation du nouveau programme de développement à l'horizon 2030, en liaison avec l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD), la RPNY a assuré la diffusion de documents en français lors des discussions et des négociations.

Par ailleurs, l'initiative « Parrainer une école » visant à établir un parrainage entre la Représentation d'un pays francophone et une école publique new-yorkaise a été lancée en mars 2015. La RPNY a également organisé, en 2015, un concours de journalisme sur le développement durable, intitulé « Objectif 2030 ». Ce concours a connu une forte participation et les œuvres primées ont fait l'objet d'une publication. Enfin, notons le lancement, en mars 2016, d'un « Club des Amis de la Francophonie », groupe de discussion avec des représentants du secteur privé à New York intéressés par le rayonnement de la Francophonie.

Interpellation

Le Représentant permanent de l'OIF et le Président du Groupe des Ambassadeurs francophones sont conjointement à l'initiative de correspondances adressées au Secrétariat général des Nations unies, dans le cas de dysfonctionnements observés dans la mise en œuvre du multilinguisme.

Ainsi, au cours du premier semestre 2016, un courrier a été adressé, le 22 janvier 2016, à la Secrétaire générale adjointe aux Affaires de l'Assemblée générale et à la Gestion des conférences relativement à l'absence de traduction des documents de Fonds et Programmes ainsi qu'au manque d'accessibilité des documents en français sur le site du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) à l'occasion de la session 2016 de son Conseil d'administration (cf. annexe 6). Le 21 avril 2016, une missive est parvenue au Président de la 5^e Commission de l'Assemblée générale sur la nécessité de prévoir des services des conférences en adéquation avec les besoins des séances (y compris les services d'interprétation).

Le Groupe des Ambassadeurs Francophones à l'UNESCO (Paris)

Créé en 2006, le GAF est composé de 75 ambassadeurs. Sa constitution a fait suite à la forte mobilisation des francophones qui ont joué un rôle essentiel dans la préparation et l'adoption, en 2005, de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. La Francophonie continue à collaborer très étroitement avec les Ambassadeurs francophones à l'UNESCO pour appuyer la mise en œuvre de cette convention, particulièrement dans le domaine du développement des industries culturelles.

Le GAF de l'UNESCO a également mis en place un outil de suivi des manquements des services de l'UNESCO concernant l'usage des deux langues de travail. Des lettres de protestation ont ainsi été envoyées lorsque des manquements à la traduction ou à l'interprétation étaient constatés pour des réunions formelles.

La Journée internationale de la Francophonie est l'occasion de célébrer la diversité culturelle qui se trouve au cœur des missions de l'UNESCO. Ainsi, en mars 2015, le GAF a favorisé l'organisation d'un spectacle intitulé « Paroles partagées ».

Concertation et expertise francophone

Le GAF a invité M. Jean-Louis Roy pour avoir un échange sur son livre intitulé, « Bienvenue dans le siècle de la diversité – La nouvelle carte culturelle du monde », qui a permis aux participants de prendre connaissance du résultat d'enquêtes menées dans plusieurs pays sur la place déterminante qu'occupe la question de la diversité des cultures.

En organisant, le 23 octobre 2015, la 3^e édition de la Journée du manuscrit francophone, les délégués francophones se sont interrogés sur la démocratisation de l'édition de livres en la langue française, les échanges et la coopération nécessaire entre éditeurs et auteurs francophones.

Échanges de vues et collaboration avec les organisations

Le GAF entretient un dialogue direct avec la Directrice générale, M^{me} Irina Bokova qui a participé, aux côtés de M^{me} Michaëlle Jean, Secrétaire générale de la Francophonie, au dîner annuel du Groupe, le 10 septembre 2015. Quelques mois auparavant, Michaëlle Jean était intervenue devant le Conseil exécutif de l'UNESCO, dans le cadre de la série de rencontres prévue par la décision 194 EX/31 (« L'UNESCO à 70 ans et perspectives d'avenir »).

Interpellation

Des lettres de rappel et de mise en garde sur le non-respect du multilinguisme ont été adressées à la Directrice générale, mais aussi aux présidents des organes directeurs de l'UNESCO ainsi qu'au président du Groupe de travail sur la gouvernance. Plusieurs réunions de travail ne disposent pas d'interprétation et les documents de présentation (type PowerPoint) sont parfois disponibles uniquement en langue anglaise. Ce fut encore le cas récemment, lors de la première réunion du Groupe de travail sur la gouvernance de l'UNESCO du 17 février 2016 (réunion formelle). Une lettre de protestation a été envoyée au Président du Groupe de travail ainsi qu'aux présidents du Conseil exécutif et de la Conférence générale.

Le Groupe des Ambassadeurs Francophones à Genève (ONU)

74 États membres, associés, observateurs et invité (Algérie) composent ce GAF présidé par le Sénégal et animé par la Représentation permanente de l'OIF à Genève (RPG – cf. encadré). Il a mis en place plusieurs groupes de travail permanents sur le commerce et le développement, les droits de l'Homme et le multilinguisme. Ce dernier groupe de travail s'attache à la promotion du multilinguisme et soutient, par ailleurs, les candidatures francophones.

La constitution de points focaux sur le multilinguisme au sein du GAF a permis d'examiner, d'une part, les modalités de suivi du Rapport du Corps commun d'inspection (CCI) relatif à la situation du multilinguisme au sein des Nations unies et, d'autre part, d'établir un plan de travail destiné à formuler des propositions concrètes d'actions à court, moyen et long termes, en mettant un accent particulier sur les mesures et les solutions qui ne nécessiteraient pas de ressources humaines ou financières supplémentaires.

La Représentation permanente de l'OIF à Genève

La RPG prépare, coordonne et alimente en éléments de substance et en projets de textes les réunions du GAF, notamment celles préparatoires aux sessions du Conseil des droits de l'Homme (CDH). En 2015, le CDH a tenu trois sessions ordinaires, deux sessions extraordinaires (sur les exactions commises par le groupe terroriste Boko Haram et sur la prévention d'une nouvelle détérioration de la situation des droits de l'Homme au Burundi) et de nombreuses réunions sur différents mécanismes et procédures des Nations unies en matière de droits de l'Homme. Dix déclarations communes francophones ont été délivrées devant le CDH et ont porté, entre autres, sur les droits de l'enfant, des femmes, des migrants, le terrorisme et l'assistance technique et le renforcement des capacités en Côte d'Ivoire, en Haïti, au Mali, en RDC, en République centrafricaine, au Cambodge et en Guinée.

Une journée « portes ouvertes » a été organisée conjointement avec le CCI, consacrée aux pays francophones et aux outils que le CCI peut mettre à leur disposition. Une table ronde de haut niveau a également été organisée lors de la revue globale de l'initiative de la Conférence ministérielle de l'OMC. De même, en amont de la conférence ministérielle de l'OMC à Nairobi, deux concertations francophones ont été organisées à Genève (juin et décembre 2015).

Concertation et expertise francophone

C'est au cours de ses réunions mensuelles que le GAF invite des hauts responsables de la « Genève internationale » afin d'échanger sur différents sujets à l'ordre du jour. Ainsi, en 2015 et 2016, le GAF a accueilli les plus hauts responsables du Centre du commerce international (CCI), du Conseil des droits de l'Homme, de la CNUCED (Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement), du Haut-Commissariat aux droits de l'Homme, de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), de l'Organisation météorologique mondiale, de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), de l'Union interparlementaire, de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, la Représentante spéciale du Secrétaire général des NU pour la prévention des catastrophes, le Directeur général de l'Organisation internationale du travail (OIT), le président du Comité international de la Croix rouge (CICR), ainsi que les représentants à Genève du Secrétariat du Sommet mondial sur l'action humanitaire.

Échanges de vues et collaboration avec les Organisations

En complément de son action tout au long de l'année pour promouvoir le multilinguisme et l'utilisation du français, le Groupe de travail sur le multilinguisme a reçu, en 2015, des représentants du Haut-Commissariat aux droits de l'Homme et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) qui ont présenté leur politique en la matière et échangé avec les membres du GAF sur les défis rencontrés et les améliorations à apporter.

Interpellation

Un courrier conjoint de la Représentation permanente de l'OIF à Genève (RPG) et de la Présidence du GAF a été adressé à toutes les agences n'ayant pas notifié l'existence d'un point focal multilinguisme (censé être le relais dans chaque organisation du système onusien du coordonnateur pour le multilinguisme, nommé par le Secrétaire général de l'ONU) et leur demandant d'en nommer un. Suite à cette initiative, deux agences supplémentaires (le CCI et l'Institut des Nations unies pour la Formation et la Recherche – UNITAR) ont nommé un point focal.

Une action, couronnée de succès, a été menée auprès du comité consultatif pour la sélection des candidats pour les postes de rapporteurs spéciaux et experts indépendants du Conseil des droits de l'Homme, afin que les candidats francophones puissent mener leur entretien de sélection en français.

En amont de la CNUCED XIV, qui s'est tenue à Nairobi en juillet 2016, la présidence du GAF, conjointement avec la RPG, a entrepris une démarche auprès du Secrétaire général de la CNUCED pour le sensibiliser à l'importance qu'accordait l'OIF au respect du multilinguisme et de la place du français comme langue de travail, tant lors des travaux préparatoires de la Conférence que pendant la Conférence elle-même (cf. annexe 5).

La RPG, en conjonction avec la France, a entrepris une démarche auprès du Bureau international du travail (BIT) pour conserver l'obligation de maîtriser deux langues officielles (parmi l'anglais, le français et l'espagnol) lors du recrutement. À la suite de cette initiative, le projet de modification initié par le BIT a été repoussé.

Le Groupe des Ambassadeurs Francophones à Bruxelles — GAF-B (UE)

Ce groupe, créé en 2009, est composé de 104 ambassadeurs (accrédités soit auprès de l'État belge, soit auprès de l'UE, soit les deux). Cette instance de concertation liée aux thématiques de l'agenda européen et du groupe des pays ACP est

présidée par la Représentante permanente de la Roumanie auprès de l'UE, S.E. M^{me} Luminita Odobescu. En 2015 et 2016, le Groupe s'est réuni en séance plénière, mais aussi dans le cadre des groupes de travail thématiques : diversité linguistique et culturelle, démocratie et droits de l'Homme, développement durable et coopération économique, politique de voisinage et élargissement.

La RPUE de l'OIF, catalyseur de l'influence francophone

La Représentation permanente de l'OIF auprès de l'Union européenne (RPUE-OIF) anime les activités du GAF-B en proposant les thématiques et les intervenants et en assurant le secrétariat (administration et protocole). Les réunions se déroulent dans les représentations permanentes, les délégations, missions ou les ambassades des États ou gouvernements membres.

Elle a été à l'initiative de la fondation et elle co-anime le Club de la presse francophone inauguré en février 2016 par la Secrétaire générale de la Francophonie et le Président de la Commission européenne, en présence des journalistes et correspondants nationaux et du corps diplomatique.

Elle assure, en outre, une articulation avec les députés européens francophones en les sollicitant pour renforcer l'usage du français dans les institu-

tions européennes et sur les grandes préoccupations francophones. Elle a co-organisé, sous le patronage d'un député européen, des événements de concertation et de sensibilisation sur les problématiques de la migration (Bruxelles), de la transition démocratique (Bruxelles), des droits des femmes (Strasbourg), ou de la CdP21 (Bruxelles). Par ailleurs, la RPUE-OIF assure une veille sur l'usage du français dans les institutions européennes et coordonne, le cas échéant, la saisine des institutions européennes en co-signant avec le président du GAF-B les courriers sur ce sujet.

Enfin, la RPUE-OIF a piloté les négociations conduites avec la direction générale de la coopération internationale et du développement de la Commission européenne (DG DEVCO) pour la signature d'un nouvel accord OIF-UE.

Concertation et expertise francophone

Les réunions du GAF-B permettent non seulement d'animer la concertation francophone, mais aussi d'échanger avec de hauts responsables des institutions européennes, internationales et des États et gouvernements. Ainsi, en 2015 et 2016, le GAF-B s'est réuni à de très nombreuses reprises pour évoquer :

- les printemps arabes et la crise ukrainienne, avec une introduction de M. Pierre Vimont, Secrétaire général du Service européen d'action extérieure (SEAE), et un débat entre les ambassadeurs ;
- les causes profondes des crises, avec une introduction par les Ambassadeurs des pays concernés par l'actualité ;

- le rapport de l'OIF sur la langue française, présenté par le Représentant permanent de l'OIF, et la stratégie à adopter pour renforcer l'usage de cette langue, débattue par les Ambassadeurs ;
- les relations de l'Union européenne avec la Russie, avec une introduction de M. Vincent Degert, Chef d'Unité en charge au Service européen d'action extérieure (SEAE) ;
- les stratégies de négociation d'adhésion à l'Union européenne : l'exemple de la Croatie, avec une introduction de M. Luka Majic, membre de la Représentation permanente de la Croatie ;
- la situation climatique mondiale, avec un état des lieux fait par M. Jean-Pascal Van Ypersele, vice-président du GIEC ;
- les attentes françaises de la CdP21 sur le climat, avec l'intervention de M. Stéphane Gompertz, Ambassadeur de France en charge des négociations « climat pour l'Afrique » ;

- la révision de la Politique de voisinage de l'Union européenne, avec une introduction de M. Alain Le Roy, Secrétaire général du SEAE ;
- la lutte contre la radicalisation et le terrorisme, avec une introduction de M. Gilles de Kerchove, Coordinateur de l'Union européenne pour la lutte contre le terrorisme ;
- la situation du français dans les institutions européennes, avec une introduction de M. Jean Quatremer, correspondant permanent du quotidien Libération ;
- le bilan et les perspectives du Forum mondial de la langue française de Liège, avec l'intervention de son Commissaire général, M. Philippe Suinen ;
- l'état des contributions des États à la CdP21 et la position de l'Union européenne, avec la participation de M. Gilles Pargneaux, Député européen, de M. Pedro Ballesteros Torres, Administrateur principal à la Commission européenne (DG ENER), de M. Thomas Gueret (DG DEVCO), de M. Mohamed Nbou, Chargé de l'organisation de la CdP22 à Marrakech, et de M. Stéphane Gompertz, Ambassadeur de France en charge des négociations « climat pour l'Afrique » ;
- les actions et préoccupations de l'Organisation internationale de la Francophonie, en présence de la Secrétaire générale de la Francophonie, M^{me} Michaëlle Jean ;
- la crise migratoire européenne et les politiques de réponse avec l'intervention de la ministre des Relations internationales et de la Francophonie, M^{me} Christine St-Pierre et le Directeur « Migration et protection » de la Commission européenne, M. Laurent Muschel ;
- les enjeux de l'Accord transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP), avec l'introduction du chef de la Mission des États-Unis auprès de l'Union européenne, M. Anthony Luzzatto Gardner ;
- la présentation du rapport du Conseil de l'Europe sur la situation de l'état de droit dans les pays est-européens, par la Secrétaire générale Adjointe du Conseil de l'Europe, M^{me} Gabriella Battaini — Dragoni.

Interpellation

En 2015, le président du GAF-B, le Représentant permanent de la Roumanie, conjointement avec le Représentant permanent de l'OIF, ont adressé un courrier :

- au président de la Commission européenne, lors de sa prise de fonction afin de lui faire connaître la préoccupation des Ambassadeurs francophones vis-à-vis de l'usage du français dans les institutions européennes ;
- au Commissaire européen à la coopération internationale et du développement pour regretter et faire part de l'insatisfaction des ambassadeurs francophones face à la disparition de la version francophone du site de la direction générale (DEVCO), cf. annexe 7.

Le Groupe des Ambassadeurs Francophones à Addis-Abeba (Union africaine et CEA)

Ce GAF, présidé par le Sénégal, compte 46 membres, dont 27 membres de l'UA. Il s'est doté, depuis la fin de l'année 2013, de trois documents-cadres qui orientent ses activités :

- le plan d'actions pour renforcer l'utilisation du français et promouvoir le multilinguisme à l'UA ;
- le plan de veille, d'alerte et de réponse du GAF en matière de respect du multilinguisme ;
- la Charte pour promouvoir la langue française et le multilinguisme auprès des organisations et instances à Addis-Abeba.

Concertation et expertise francophone

L'activité du GAF d'Addis-Abeba a été marquée par plusieurs réunions qui ont favorisé la concertation entre les représentants francophones. On retiendra en particulier la concertation ministérielle en marge de la 3^e conférence internationale sur le financement du développement (13 au 16 juillet 2015) en présence de Michaëlle Jean, Secrétaire générale de la Francophonie qui a réuni les ministres des Finances, des Affaires étrangères et de la Coopération des 80 États et gouvernements membres de l'OIF.

En octobre 2015, le GAF a évoqué la conférence climat (CdP21) et en juin 2016, les enjeux de la conférence à venir de l'UA (17 et 18 juillet) sur les élections de l'exécutif de la CUA et le bilan de la semaine de la langue française et de la Francophonie en Éthiopie. En septembre 2016, le GAF a reçu le directeur des Affaires politiques et de la gouvernance démocratique de l'OIF pour échanger sur l'actualité politique de l'espace francophone, passant en revue les interventions et activités de l'OIF dans le domaine de l'état civil et des élections en Afrique (en RDC, au Burundi, au Gabon, en RCA et à Haïti) et les résultats de « la Conférence sur la lutte contre le terrorisme et la radicalisation violente », tenue à Paris au mois de juin, en insistant sur les initiatives de l'OIF en matière d'emploi des femmes et des jeunes et d'éducation, axée sur la formation professionnelle.

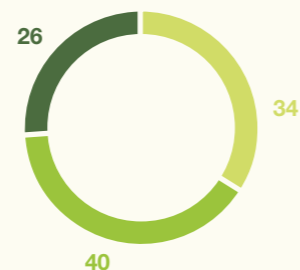
Échanges de vues et collaboration avec les organisations

La coopération entre l'OIF et la Commission de l'UA (CUA) se distingue de celle que l'OIF entretient avec les autres organisations internationales par la mise à disposition de l'un de ses agents, placé sous l'autorité de la Représentation permanente de l'OIF à Addis-Abeba (RPUA) en lien avec la direction « Langue française, culture et diversités » de l'OIF (DLFCD), chargé, depuis 2009, de coordonner le programme de renforcement du français à l'Union africaine (cf. encadré ci-contre).

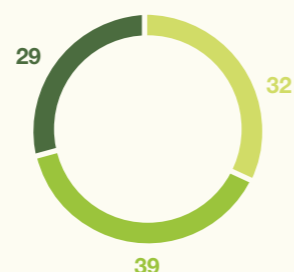
CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES DES PARTENAIRES AU PLAN DE RENFORCEMENT DU FRANÇAIS À L'UA

(en pourcentage)

2015
♦ France
♦ OIF
♦ CUA



2016
♦ France
♦ OIF
♦ CUA



Le programme de renforcement du français à l'Union africaine

Depuis 2009, grâce à des financements de la France, de l'OIF et de la Commission de l'Union africaine, des activités de formation au et en français permettent de renforcer la maîtrise et l'usage du français des fonctionnaires.

L'apprentissage du français est organisé sous la forme de **cours collectifs**, pendant ou en dehors des heures de travail, dispensés par l'Alliance éthio-française d'Addis-Abeba (AEF) aux fonctionnaires de la CUA et aux diplomates des ambassades africaines francophones accréditées. De plus, un **dispositif hybride** (présentiel et à distance) a été lancé en octobre 2015 et concerne, à l'heure actuelle, 14 personnels de l'Union africaine, sélectionnés sur dossier, de niveaux A1 à B1. Ce dispositif permet à ces personnels d'approfondir leur apprentissage du français, malgré des obligations professionnelles particulièrement contraignantes. Par ailleurs, l'OIF continue de proposer des **séjours en immersion** aux personnels qui répondent aux critères d'assiduité et de motivation, sous réserve de pertinence par rapport au niveau de poste occupé. L'OIF prend en charge tous les frais liés au séjour et à la formation des participants, tandis que les institutions partenaires, dont la CUA, prennent en charge les frais de transport et de visa. En 2015 et en 2016, deux personnels ont participé à un séjour linguistique d'une semaine en Belgique.

Un effort est également déployé en faveur de la **traduction et de l'interprétation**. Ainsi, depuis 2011, un partenariat entre l'ESIT et le Département des conférences de la CUA assure la formation continue de ses personnels et l'OIF a initié, depuis 2014, un

projet plus vaste avec la création d'un Réseau francophone de traducteurs et interprètes de conférence (REFTIC – cf. chapitre 2). En lien avec le consortium du PAMCIT de soutien aux formations universitaires africaines en traduction et en interprétation et l'Université panafricaine lancée par l'Union africaine, ce projet facilite la participation de personnels de la Direction des conférences de la CUA à des réunions internationales de haut niveau dans leur domaine d'expertise (JIAMCATT, IAMLAPD...) et des formations au niveau régional. En 2016, grâce à un partenariat avec la CEA dans le cadre du REFTIC, une étudiante en traduction va démarrer un stage à l'automne.

Enfin, depuis six ans, le programme coordonné par l'OIF soutient aussi la **formation continue en français** des fonctionnaires francophones de la CUA et des diplomates des missions africaines francophones présentes à Addis-Abeba. Ainsi, en octobre 2015, une retraite de cinq jours sur le thème « Négociation, médiation et leadership » a été organisée pour 21 personnels, en partenariat avec le centre de réflexion « Thinking Africa ». De même, en octobre 2016, dans le cadre de l'Académie de leadership de l'UA, projet soutenu par l'OIF à travers son projet de renforcement du français à la CUA, une formation a été organisée par l'OIF, l'UA et l'Ambassade de France, sur le thème « Conduite et gestion du management institutionnel ». À cet effet, deux intervenants de l'ENA Gabon et de l'ENA France se sont déplacés à Addis-Abeba pour animer la formation. Cette formation fut l'occasion de formaliser un accord entre l'ENA et l'UA, dans le cadre de l'Académie de leadership.

Cette coopération a fait l'objet d'un examen particulier au cours de la séance plénière du GAF du mois de mai 2015, où il a été procédé à un échange approfondi sur les enjeux du multilinguisme au cours d'un séminaire qui a permis un échange avec la directrice de la langue française de l'OIF, M^{me} Imma Tor Faus, en présence de M^{me} Djenna Diarra, Secrétaire générale de la CUA. Ce séminaire a été l'occasion de formuler un projet de memorandum de coopération OIF-CUA, pour redéfinir la coopération entre ces deux organisations, en particulier sur les ressources humaines, le partage des bonnes pratiques et un soutien au projet de l'académie de leadership de l'Union africaine. Ce projet illustre la politique volontariste de la Division de l'Administration et de la gestion des Ressources humaines qui mène des réformes au niveau des recrutements, pour qu'il y ait plus de francophones. À moyen terme, l'Académie de leadership de l'Union africaine vise autant à garantir la cohérence de la formation continue des personnels, pour améliorer l'efficacité de l'organisation, qu'à « promouvoir l'esprit de l'UA à travers les valeurs du Panafricanisme ». L'OIF et l'ambassade de France ont participé à plusieurs ateliers de structuration du projet et de consultation des partenaires techniques et financiers ainsi qu'à une visite d'une délégation de l'UA à l'ENA et au siège de l'OIF à Paris, en septembre 2015, qui a permis de poser les bases de nouveaux partenariats. Des memoranda sont en cours de rédaction.

Interpellation

Les plans d'action et de veille, ainsi que la Charte pour promouvoir la langue française et le multilinguisme ont conduit à une meilleure mobilisation du GAF sur les questions linguistiques. Les représentants africains également membres de l'UA, qui ont un impact direct dans les instances de l'UA et à la Commission, ont été particulièrement actifs et, par exemple, certaines réunions ont été repoussées à leur instigation en l'absence de traduction ou d'interprétation.

Le Groupe *ad hoc* de l'OCDE (Paris)

S'il n'existe pas de groupe formel d'ambassadeurs francophones auprès de l'OCDE, un groupe *ad hoc* a été mis en place en 2013 par M^{me} Pascale Andréani, alors Représentante permanente de la France, dans le prolongement de la signature d'un protocole d'accord entre l'OCDE et l'OIF visant à renforcer la coopération entre les deux organisations et la tenue d'une conférence consacrée à « l'impact du multilinguisme et de ses conséquences bénéfiques sur la pensée et la création intellectuelle ».

Ce groupe réunit les ambassadeurs (« *intuitu personae* ») effectivement francophones, dont les États ne sont pas nécessairement membres de l'OIF. Ce groupe étant informel, il n'y a pas de bureau et le Représentant permanent de la France, M. Pierre Duquesne, en assure la présidence « opérationnelle ».

Concertation, expertise francophone, échanges de vues et collaboration avec les organisations

En raison de son statut informel, les concertations entre ses membres et les échanges de vues avec l'OCDE ne font pas l'objet de communication publique, néanmoins, les ambassadeurs se réunissent mensuellement à l'occasion d'un déjeuner qui a même accueilli, en février 2016, la Secrétaire générale de la Francophonie, M^{me} Michaëlle Jean.

Interpellation

Il n'y a pas d'action concertée, mais il peut arriver ponctuellement que les représentations belge, française ou canadienne demandent que des documents officiels ou de travail soient traduits, ce qu'elles obtiennent s'agissant des documents officiels des comités « permanents » (dépendant directement du Conseil), contrairement à ceux discutés dans les comités techniques. En effet, leurs travaux sont souvent financés par des contributions volontaires des États membres lesquels sont réticents à consacrer une partie de ces fonds au financement d'une traduction. Toutefois, les demandes répétées semblent n'avoir pas été sans effet, puisque, entre 2013 et 2014, le volume de pages traduites avait, pour la première fois depuis plusieurs années, augmenté de près de 10 %.

À l'initiative du Représentant permanent de la France avec, de fait, le soutien des autres ambassadeurs du Conseil, les États membres ont refusé pendant six mois d'approuver tous les procès-verbaux de séance, dès lors que ceux-ci faisaient référence à un document de séance non traduit en français. Le secrétariat a fini par renoncer à cette pratique.

Le Groupe des Ambassadeurs Francophones à Vienne

Sont membres du GAF de Vienne les Représentants permanents des États membres et observateurs de l'OIF accrédités auprès des organisations internationales viennoises. Sur les 77 États souverains répondant à cette définition²⁵, 67 sont accrédités auprès des organisations viennoises, dont 46 entretiennent une représentation permanente à Vienne tandis que 21 sont représentés depuis un autre pays de résidence, par leur mission permanente à Genève (11)²⁶, leur ambassade à Berlin (9)²⁷ ou leur ambassade à Paris (1)²⁸. *A contrario*, 10 États de l'OIF ne sont pas accrédités²⁹ auprès des organisations internationales viennoises.

Concertation et expertise francophone

Au-delà de l'échange de vues, le GAF s'attache à identifier les questions pouvant donner lieu à l'élaboration et l'expression de positions communes, comme récemment à l'occasion de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies sur le problème mondial de la drogue en avril 2016 (SEAGNU) où le GAF de Vienne a élaboré une déclaration francophone commune prononcée à New York par le Représentant permanent du Maroc au nom du groupe francophone (cf. annexe 4).

Le GAF a également permis, en 2016, à la présidence canadienne du Code de conduite de La Haye sur la prolifération des missiles balistiques d'organiser des consultations francophones en amont de la réunion annuelle des États adhérents au code. De même, toujours en 2016, des consultations ont eu lieu au sein du GAF sur une initiative relative à la viabilité à long terme des activités spatiales prise au sein du Comité des utilisations pacifiques de l'es-

pace extra-atmosphérique. Les années 2015 et 2016 ont également permis l'organisation de consultations régulières sur les négociations climatiques à l'initiative des présidences française (CdP21) et marocaine (CdP22) de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique.

Le GAF, en outre, a créé, en 2016, un cycle de conférences bimensuelles intitulé « Stratégie et Francophonie ». Les premières conférences ont eu pour objet : « La stratégie française de défense », « Les droits de l'Homme : fondement réaliste de la politique internationale de sécurité ? », « Les perspectives stratégiques autour de la péninsule coréenne » et « Les enjeux de la sécurité nucléaire en Afrique ». Par ailleurs, des rencontres thématiques ont également eu lieu avec des personnalités extérieures, dont M. Renaud Sorieul (Secrétaire de la Commission des Nations unies pour le droit commercial international, CNUDCI) et M^{me} Dorothée Sossa (Secrétaire permanente de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires, OHADA) sur les questions de commerce international, et M. Guillaume Blanc (coordinateur au sein du Registre de l'Organisation des Nations unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le territoire palestinien occupé, ONURoD), sur le mandat et les activités de cet organisme onusien au sein des territoires palestiniens.

Échanges de vues et collaboration avec les Organisations

En mars 2016, le président du GAF a écrit au Directeur général de l'Office des Nations unies à Vienne pour soutenir son projet de messagerie électronique multilingue (cf. partie 2, chapitre 1, « L'ONU »). À l'occasion d'une visite à Vienne du Représentant permanent de l'OIF à Genève (RPUG), en juin 2016, trois organisations qui ne disposaient pas d'un point focal pour le multilinguisme (l'Agence internationale de l'énergie atomique, AIEA ; l'Organisation du traité d'interdiction complète des essais nucléaires, OTICE ; l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, OSCE) ont pris l'engagement d'en désigner un.

²⁵ Non compris le Nouveau-Brunswick, le Québec et la Fédération Wallonie Bruxelles.

²⁶ Bénin, Centrafrique, Gabon, Ghana, Haïti, Madagascar, Mali, Maurice, Mauritanie, Mozambique.

²⁷ Cameroun, Congo, Djibouti, Guinée, Monaco, Rwanda, Sénégal, Tchad, Togo.

²⁸ Seychelles.

²⁹ Burundi, Cap-Vert, Cambodge, Comores, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Kosovo, Sainte-Lucie, Sao Tomé et Príncipe, Vanuatu.

Interpellation

Le GAF de Vienne, représenté par sa présidence, appelle avec régularité l'attention des organisations internationales sur le nécessaire respect du régime linguistique. Tel fut le cas encore récemment par la voie d'une lettre du président du GAF, ambassadeur et représentant permanent du Maroc, au directeur général de l'Office des Nations unies à Vienne le 9 mars 2016.

Le Groupe des Ambassadeurs Francophones à La Haye

Ce groupe, dont la première réunion remonte à 2014, est informel. Il réunit les ambassadeurs des États membres et observateurs de l'OIF en poste ou accrédités aux Pays-Bas. De juillet 2014 à octobre 2016, le Groupe a été co-présidé par la Belgique et la Fédération Wallonie-Bruxelles. À partir d'octobre 2016, le Bureau sera composé comme suit : Belgique, Canada, Côte d'Ivoire, Fédération Wallonie-Bruxelles, France, Maroc, Roumanie, Sénégal. Le Groupe sera présidé par le Maroc.

Le Groupe des Ambassadeurs francophones à La Haye a été, dès sa création, en étroite collaboration avec la Représentation permanente de l'OIF à Bruxelles (RPUE), qui participe systématiquement aux réunions plénières.

Afin de suivre l'évolution de l'usage des langues au sein des organisations internationales basées à Vienne, le GAF a désigné, en son sein, des « points focaux ». Ces diplomates d'ambassades francophones à La Haye sont chargés de suivre les pratiques linguistiques à la Cour pénale internationale (CPI), à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et à la Cour internationale de La Haye de droit international privé (HCCH). Un quatrième point focal sera prochainement (automne 2016) désigné auprès de la Cour internationale de justice.

Ces points focaux font rapport lors de chaque réunion plénière du GAF de la situation du français et du multilinguisme dans l'organisation internationale dont il assure le suivi. Il porte une attention particulière au respect des statuts des langues officielles et de travail, à la présence du français sur les sites Internet, dans les publications et lors des recrutements.

Concertation et expertise francophone

En plus des réunions réservées aux membres du GAF, ce dernier invite également des personnalités susceptibles d'informer précisément les délégués sur certains dossiers et de recueillir, le cas échéant, les points de vue des francophones. Ont ainsi été accueillis aux réunions du GAF, M^{me} Silvia Fernandez de Gurmendi, présidente de la CPI et M. Ahmet Uzumcu, directeur général de l'OIAC.

Échanges de vues et collaboration avec les Organisations

Plusieurs hauts fonctionnaires ou représentants d'organisations internationales basées à La Haye ont été invités dans le but non seulement d'échanger sur les questions et dossiers débattus au sein de cette organisation, mais également de sensibiliser ces hauts responsables sur l'enjeu du multilinguisme au sein des OI, ainsi que sur le rôle joué par l'OIF sur cette question. Depuis sa création, le GAF à La Haye a notamment accueilli et rencontré, M. Pierre Held, Président de l'Assemblée des fonctionnaires francophones dans les organisations internationales (AFFOI) aux Pays-Bas ; M. François Roux, Chef du Bureau de la Défense du Tribunal spécial pour le Liban ; M. Philippe Couvreur, Greffier de la CIJ.

En outre, en mai 2016, le GAF a organisé une table-ronde sur le thème « La Francophonie, vecteur de diversité dans les institutions internationales à La Haye », qui a vu la participation de M. Christophe Bernasconi (Secrétaire générale de la Cour internationale de La Haye de droit international privé), M. Philippe Couvreur (Greffier de la CIJ), M. Dominique Hoppe (Président de l'AFFOI-Monde), M. François Roux (Chef du Bureau de la Défense du Tribunal spécial pour le Liban), M. Johan Van der Werff (Ambassadeur des Pays-Bas auprès des organisations internationales) et M. Alexandre Wolff (Responsable de l'Observatoire de la langue française de l'OIF).

CHAPITRE 2

LES ACTIONS DE L'OIF

Depuis maintenant plus de dix ans, le programme relatif au français dans les relations internationales de l'OIF s'assure de la promotion et de la diffusion de la langue française sur la scène internationale.

Historique

Il est possible de dénombrer plusieurs phases dans la vie de ce programme.

Tout d'abord, il fut officiellement créé dans le cadre du « Plan d'Urgence pour la Relance du Français dans les organisations et relations internationales » adopté lors du Sommet d'Hanoï, en novembre 1997. Dès 1999, et après le Sommet de Moncton, le programme se renforce et se dote de nouveaux objectifs convergeant vers la relance de l'utilisation du français dans les organisations internationales : formation, détachement de jeunes experts dans les organisations internationales, soutien au recrutement et à l'environnement francophone, aide à la traduction et à l'interprétation, appui à la concertation francophone.

La deuxième étape de la vie du programme débute en 2002, avec la mise en place du « Plan Pluriannuel pour le Français en Europe » (PPFE), conclu entre l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie (AIF) et plusieurs bailleurs de fonds (Communauté française de Belgique, France, Luxembourg), dans le but de former au français des fonctionnaires des pays membres de l'Union européenne (UE) et de mieux préparer l'intégration de nouveaux États membres à l'UE.

À partir de 2004, l'OIF se dote d'un cadre stratégique décennal formalisé autour de quatre grandes « missions »³⁰ qui sont directement issues de la Charte de la Francophonie. Ces missions sont réalisées au moyen de programmes mis en œuvre en suivant les orientations de deux programmations quadriennales (ou « quadriennum »), de 2006 à 2009 et de 2010 à 2013. Ainsi, le PPFE devient le programme « Le Français dans l'Union européenne » et ses objectifs sont axés sur la réalisation de la mission A de l'OIF (« Promouvoir la langue française et la diversité culturelle et linguistique »). Cette phase va durer six ans.

C'est à partir de 2010, qui marque le début d'un nouveau cycle stratégique quadriennal, que le programme « Le Français dans l'Union européenne » (P-FUE) deviendra « Le Français dans la Diplomatie et la Fonction Publique » (P-FDFP). Cette modification de l'intitulé du programme s'accompagne de changements substantiels dans sa nature. En effet, le PFUE était essentiellement centré sur le renforcement du français dans les institutions de l'UE, et ne concernait donc que des États membres de l'UE, indépendamment d'un potentiel lien avec l'OIF. Par ailleurs, la logique de ce programme était essentiellement quantitative : former le plus grand nombre de fonctionnaires et de diplomates au et en français. À l'inverse, le PFDFFP concerne exclusivement des États membres ou observateurs de l'OIF qui ne sont pas nécessairement membres de l'UE et vise à privilégier la qualité de l'enseignement et un renforcement effectif du français dans les organisations internationales.

³⁰ Mission A : « Promouvoir la langue française et la diversité culturelle et linguistique », Mission B « Promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'Homme », Mission C « Appuyer l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche », Mission D « Développer la coopération au service du développement durable ».

Ce bouleversement du mode de fonctionnement du programme a été initié par le Sommet de Québec de 2008 qui a mis l'accent sur l'importance de « prendre les mesures nécessaires à l'application effective des dispositions nationales et internationales relatives à l'usage du français dans la vie internationale ». À partir de cette déclaration, une réflexion a été engagée sur la manière dont le programme contribuait à la réalisation des objectifs de promotion linguistique de l'OIF.

Plusieurs enquêtes (audit, rapport, évaluation externe), réalisées entre 2009 et 2011, ont abouti au constat que le programme « Le français dans l'Union européenne » ne concourait pas suffisamment à la réalisation des objectifs de promotion de la langue française de l'Organisation. Elles ont toutes été accompagnées de recommandations à mettre en œuvre pour modifier le programme dans ce sens et viser une logique plus qualitative. Ainsi, dès 2010, la sélection des bénéficiaires a fait l'objet de plus d'exigences afin que les formations profitent, à titre principal, à un public en charge de dossiers européens ou internationaux qui a un réel besoin professionnel de maîtrise de la langue française. Cela a donné lieu à la mise en place de critères de sélection visant à mieux répondre aux besoins des fonctionnaires et des diplomates des États partenaires :

niveau de français minimal ; administrations d'origine et domaines de compétences recentrés sur les relations internationales pour des cadres et des experts.

De 2011 à 2013, les formations linguistiques réalisées dans les capitales ont bénéficié à 15 083 fonctionnaires et diplomates. Le coût total des opérations s'est élevé à près de 5 millions d'euros dont 72,6 % par l'OIF. En 2011, 20 Plans nationaux (PN), auquel s'ajoute le Plan capital Bruxelles (PCB) ont été mis en œuvre, au profit de 6 036 bénéficiaires. En 2012, il y a eu 23 PN, ainsi que le PCB au profit de 4 962 bénéficiaires, et en 2013, 23 PN et le PCB qui ont bénéficié à 4 096 personnes au total.

Les formations linguistiques se déroulant dans les capitales ont été organisées sous forme de cours individuels ou collectifs qui ont eu lieu tout au long de l'année. L'organisation de ces formations était confiée à différents prestataires (Instituts français ou Alliances françaises) qui assuraient des cours de français adaptés aux professions des relations internationales.



Témoignage d'un participant

En tant que représentant de la République tchèque au Comité des représentants permanents (Coreper), mon travail est surtout de négocier la future législation européenne. L'objectif du Coreper est de préparer les ministres. Les ministres viennent à Bruxelles pour dire la position finale sur cette législation. Ils peuvent aussi envoyer un signe politique sur les développements européens. L'activité diplomatique et les négociations sont au

cœur de mes missions. La maîtrise des langues étrangères, surtout le français, est une nécessité dans les institutions européennes. Le français est une langue de travail au Coreper et c'est pourquoi je voudrais approfondir mes connaissances en français, surtout l'expression orale.

(S.E.M Jakub Dürr, Ambassadeur et Représentant permanent de la République tchèque auprès de l'Union européenne; niveau B1 en français, selon le CECRL, 2012)

Au sein du nouveau Cadre stratégique à moyen terme de l'OIF (2015-2022), un programme rassemblant les actions à destination des États partenaires, des organisations internationales (OI), des traducteurs et interprètes et du français dans les Jeux olympiques a été créé et intitulé « Le français dans les relations internationales » (FRI).

Le programme a contribué à faciliter la mise en œuvre des orientations du *Vade-Mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales* (2006) et de la *Politique intégrée de promotion de la langue française*³¹ (2012).

Actions du programme « Le français dans les relations internationales »

Les Initiatives francophones nationales (IFN)

Les Initiatives francophones nationales (IFN) 2015-2018 (11 pays – Albanie, Arménie, Bulgarie, Croatie, Égypte, Grèce, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Roumanie, Slovaquie) et 2016-2018 (6 pays : Andorre, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Monténégro, Serbie, Slovaquie) ont été mises en place suite à deux appels à projets publiés par l'OIF en 2015.

Les IFN accompagnent des pays ciblés pour développer les capacités plurilingues de leurs représentants. Par des actions de renforcement des capacités des acteurs de la scène internationale, elles favorisent une pratique accrue de la langue française.

Ces Initiatives sont financées, selon les cas, par l'État partenaire, les bénéficiaires directs des actions et l'OIF. L'OIF finance les formations linguistiques dans la limite de 50 % du coût total pour les États observateurs de l'OIF et de 75 % pour les États membres de plein droit.

Avec pour objectif le renforcement des compétences professionnelles en langue française des cadres et experts des fonctions publiques des États partenaires dans la perspective de leur participation à des réunions et négociations internationales, les IFN sont complétées par les Initiatives francophones d'établissement (IFE) ou assimilées impliquant 6 à 8 établissements (actuellement : Académie diplomatique de Vienne, Académie diplomatique du Vietnam, Institut des affaires étrangères du Laos, Institut d'études et d'administration publique de Maastricht, Collège d'Europe de Bruges, École nationale d'administration française) visant plus spécifiquement la formation des futurs diplomates et fonctionnaires.

Dans le cadre de ces Initiatives, plusieurs actions sont développées après étude des besoins des administrations cibles :

- **formations au français** de la diplomatie et des relations internationales dans les capitales nationales, à Bruxelles et, complémentairement, en immersion en France ou en Belgique pour certains hauts responsables (ministres, secrétaires généraux, directeurs généraux) ;
- **formations techniques** qui sont aussi souvent que possible développées sous forme de séminaires régionaux (cf. encadré ci-dessous) sur des thématiques francophones stratégiques (ex. : simulations de conférence internationale sur le réchauffement climatique, politique européenne de voisinage Sud ; interdépendance du développement, de l'économie et du multiculturalisme).

³¹ En effet, les objectifs 1 et 2 de cette politique consistent, respectivement, à « renforcer la place et le rayonnement du français sur la scène internationale » ainsi qu'à « relever le défi politique du multilinguisme ».

Séminaire de formation en français consacré à la diplomatie parlementaire, 13-17 juin 2016, Vienne (Autriche)

Cette formation de haut niveau linguistique et technique a réuni 15 représentants de 14 pays membres ou observateurs de l'OIF de deux continents, Europe et Afrique, parmi lesquels certains avaient bénéficié de l'appui du programme NORIA³² de l'Agence parlementaire de la Francophonie (APF).

Elle s'inscrivait dans le cadre de l'Initiative francophone d'établissement qui lie l'OIF à l'Académie diplomatique de Vienne et grâce à laquelle une Chaire francophone de science politique en études européennes et internationales est soutenue. [...]

Le programme du séminaire a permis aux participants de renforcer leurs compétences en langue française dans leur domaine professionnel et de réfléchir aux différents aspects de la diplomatie parlementaire en confrontant leurs expériences et points de vue avec ceux de différents praticiens, que ce soit le représentant de l'APF, Jean-Paul Wahl; Julien Navarro, titulaire de la Chaire francophone à l'Académie diplomatique de Vienne (AD)

et maître de conférences en science politique à l'Université catholique de Lille (ESPOL); Stelios Stavridis, chargé de recherche principal à l'Université de Saragosse; Isabelle Bosse-Platière, professeur de droit public, Chaire « Jean Monnet » en droit de l'Union européenne et directrice du Centre des recherches européennes à l'Université de Rennes 1; Robert Weibel, Directeur du *Centre for European Negotiation and Decision-Making* (CENAD) ou Chantal Cali, coordinatrice du Département de français à l'AD.

[...] Ainsi, grâce à la mise en œuvre du séminaire assurée par Domenica Hofmann, ces professionnels seront mieux à même de répondre aux exigences du *Vade-mecum* relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales tel qu'adopté par les États et gouvernements de l'OIF en 2006 et dont nous célébrons cette année le dixième anniversaire.

Source : site de l'OIF, www.francophonie.org/Vienne-seminaire-francais-diplomatie-parlementaire-47071.html

Sur 2015-2018, en moyenne annuelle, les IFN et les IFE ciblent environ 3 000 fonctionnaires, diplomates, personnalités politiques et journalistes accrédités et 112 futurs diplomates et fonctionnaires.

L'expérience de 2015 montre que les formations professionnelles proposées sont plébiscitées par les participants mais restent difficiles à intégrer aux plans nationaux de formation.

Les outils de formation développés dans le cadre du programme FRI

Les outils de formation développés dans le cadre du programme FRI ont pour objectifs de doter les formateurs et les apprenants de ressources adaptées à leur activité.

a) Outils développés avec TV5MONDE

L'OIF a appuyé TV5MONDE pour la production de plusieurs émissions, sites et applications mobiles destinés aux acteurs des relations internationales :

Le site *Apprendre le français avec TV5MONDE* apprendre.tv5monde.com

L'OIF a soutenu la création et la mise en ligne sur ce site d'une nouvelle collection d'exercices de niveau B1 intitulés « Le français des relations internationales ». Cette collection s'adresse tout particulièrement aux personnes qui se préparent au diplôme de français professionnel « Diplomatie et relations internationales ».

Un parcours thématique « français des relations internationales », niveau A1, a également été développé sur ce site.

Le site *Enseigner le français avec TV5MONDE* enseigner.tv5monde.com

L'OIF a soutenu la création et la mise en ligne mensuelle de fiches pédagogiques pour l'animation de cours « français des relations internationales » – Niveau A2 à C1.

Pour les deux sites « Apprendre le français » et « Enseigner le français », l'OIF a soutenu le développement, en partenariat avec l'EIPA/IEAP de Maastricht, d'un premier module d'auto-formation en ligne à la gestion des relations interculturelles et interpersonnelles dans les relations internationales.

Le magazine d'actualité *7 jours sur la planète* tv5monde.com/cms/chaine-francophone/info/p-1914-7-jours-sur-la-planete.htm

Cette émission propose un dispositif pédagogique, unique en son genre : des reportages de journaux télévisés francophones pour retracer l'actualité de la semaine et des exercices en ligne (niveaux A2, B1, B2 du CECRL).

Depuis fin 2015, au moins un reportage par mois est consacré à des sujets portant sur des pays du Sud. En 2015, plusieurs dossiers spéciaux ont été développés sur des thématiques d'actualité : liberté d'expression, éducation face au terrorisme ou encore CdP21 en décembre 2015 pour laquelle cinq reportages ont été réalisés et didactisés.

Avec, en moyenne, 75 000 visites mensuelles sur les exercices interactifs et 33 000 visites mensuelles sur les dossiers pédagogiques destinés aux enseignants, ce magazine offre des possibilités de visibilité pour les actions et les valeurs propres à la Francophonie auprès du grand public comme auprès des apprenants de français de tout âge et profil. Ainsi, des personnalités associées aux institutions ou aux actions de la Francophonie ont été invitées sur le plateau de l'émission et ont pu apporter leur éclairage sur l'actualité.

En 2015 l'**application mobile du magazine** a bénéficié d'une mise à jour à la fois linguistique (avec l'arrivée de l'arabe et du néerlandais en plus des six langues déjà existantes) et fonctionnelle (avec la possibilité d'apprendre des expressions françaises).

³² Ce programme vise à moderniser le fonctionnement des parlements en y développant de nouvelles méthodes de travail basées sur les technologies de l'information et de la communication (TIC).

b) Module de formation en intercompréhension écrite et relations internationales de l'anglais vers le français

L'intercompréhension est « une forme de communication plurilingue où chacun comprend les langues des autres et s'exprime dans la ou les langue(s) qu'il maîtrise, instaurant ainsi une équité dans le dialogue, tout en développant, à différents niveaux, la connaissance de langues dans lesquelles on a des compétences de réception (c'est-à-dire de compréhension) et non de production »³³. Il s'agit, le plus souvent, de la communication entre locuteurs de langues appartenant à la même famille (par exemple, langues romanes³⁴, slaves ou germaniques), mais cela n'exclut pas les autres cas de figure.

L'OIF, à travers son programme FRI, a appuyé la création par l'association CILAROM (Compréhension et Intercompréhension des langues romanes) d'un module de formation « Intercompréhension écrite et relations internationales — de l'anglais vers le français »³⁵ qui vise à faciliter l'apprentissage du français par les diplomates et les fonctionnaires internationaux. En effet, ce module s'appuie sur une bonne connaissance de l'anglais (C1 du CECRL) et une connaissance de base du français (A2 acquis, CECRL) du public ciblé. L'objectif à atteindre est la compréhension des textes en français utilisés dans le domaine des réunions internationales (directives, traités, résolutions, accords, règlements, notes, ordres du jour). Ce module peut constituer une formation à part ou être intégré à des parcours de formation existants dans le cadre des Initiatives francophones nationales ou d'établissement précitées.

Le réseau francophone de traducteurs et interprètes de conférence (REFTIC)

Le Réseau francophone de traducteurs et interprètes de conférence (REFTIC, reftic.francophonie.org) est né des besoins identifiés au sein des organisations partenaires de la Francophonie en traducteurs et interprètes qualifiés. Instrument de promotion de la diversité linguistique, le REFTIC, forum de collaboration internationale, est composé de traducteurs et d'interprètes de conférence, ainsi que d'experts dans le domaine de la traduction et de l'interprétation de conférence ayant le français dans leur combinaison linguistique, tous ressortissants des pays membres et non membres de l'OIF.

Ce réseau, créé en 2014, vise à renforcer les capacités des traducteurs et interprètes francophones déjà sur le marché et à les « labelliser » ainsi qu'à soutenir les jeunes ressortissants de pays membres et observateurs de l'OIF en leur offrant la possibilité de suivre des études de traduction et d'interprétation dans des filières d'excellence afin qu'ils trouvent à l'avenir leur place au sein des organisations partenaires de l'OIF et qu'ils contribuent à promouvoir la diversité linguistique.

Le réseau REFTIC compte aujourd'hui 58 membres, âgés de 26 à 60 ans, de 17 pays, dont dix États membres de l'OIF — Belgique, Bénin, Cameroun, Côte d'Ivoire, France, Ghana, Grèce, Sénégal, Vanuatu, Vietnam; et sept pays non membres de l'OIF — Algérie, États-Unis, Éthiopie, Irlande, Malaisie, Malte, Royaume-Uni.

La plupart des membres du REFTIC sont diplômés de l'École supérieure de traducteurs et interprètes (ASTI) de l'Université de Buea (Cameroun) et d'universités européennes (ESIT de l'Université Sorbonne Nouvelle-Paris 3, Faculté de traduction et d'interprétation de Genève, Université de Mons, Belgique) et d'autres universités de leurs pays d'origine.

Le REFTIC a été sollicité à plusieurs reprises. En interne, par d'autres directions de l'OIF (à quatre reprises), pour faire traduire des documents de travail et des brochures utilisés lors de conférences internationales (de l'anglais vers le français), lors d'événements internationaux (traduction et interprétation) comme la 21^e conférence des parties de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CdP21) et la Conférence des jeunes sur le climat à Paris (CdJ 11), lors des Journées consacrées aux défis du développement en Afrique (en 2015 et 2016) à Ljubljana, Slovénie (mise à disposition de deux interprètes du REFTIC pour assurer la combinaison slovène, anglais et français).

5^es Journées de l'Afrique en Slovénie

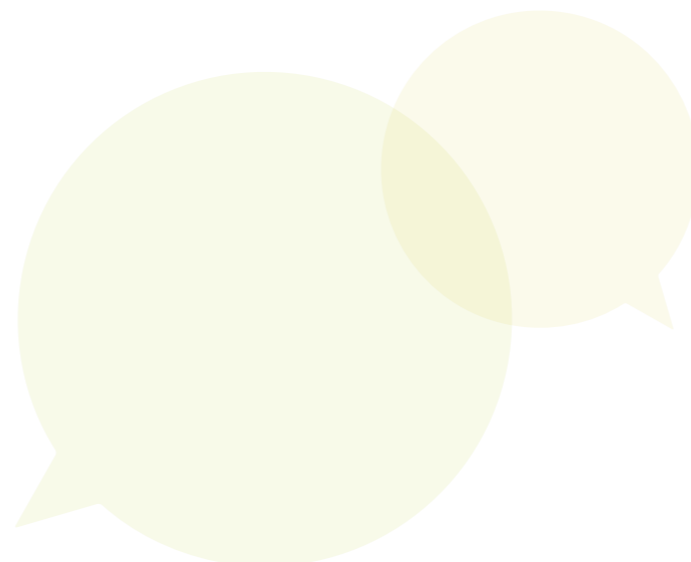
L'OIF a permis la tenue en trois langues de travail (anglais, français et slovène) de la conférence destinée à renforcer les relations entre l'Afrique et l'un de ses pays observateurs en Europe — bénéficiaire d'une Initiative francophone nationale 2015-2018. Ceci grâce à la mobilisation du Réseau francophone des traducteurs et interprètes de conférence (REFTIC) et au soutien de son partenaire, la Direction générale de l'Interprétation (DG-SCIC) de la Commission européenne.

L'Organisation a également favorisé l'enrichissement des débats à travers la mise à disposition d'un expert en matière d'intégration régionale et de coopération économique, Achille Bassilekin III, Secrétaire général du ministère du Commerce du Cameroun et ancien Secrétaire général adjoint du Groupe des États ACP.

Source : www.francophonie.org/Slovenie-5es-Journees-developpement-Afrique-47010.html

Depuis 2014, chaque année, le REFTIC organise des **ateliers de formation/accréditation**, et d'échanges d'expérience permettant à de nouveaux membres de rejoindre le réseau et de trouver leur place au sein des organisations régionales et internationales :

- juillet 2014, atelier d'une semaine sur l'interprétation à la Commission de l'Union africaine;
- juillet 2015, atelier d'une semaine sur l'interprétation à la Banque africaine de développement;
- avril 2016, atelier d'une semaine sur la traduction et la révision à la Banque africaine de développement.



³³ DGLFLF, 2015 : L'intercompréhension, p. 3. Publication réalisée avec la collaboration de l'OIF. www.francophonie.org/IMG/pdf/intercomprehension-2015_enligne.pdf

Voir aussi, Conseil de l'Europe, 2005 : L'intercompréhension — Guide pour l'élaboration des politiques linguistiques éducatives en Europe — De la diversité linguistique à l'éducation pluriilingue. Étude de référence par Peter Doye, p. 7. www.coe.int/t/dg4/linguistic/Source/DoyeFR.pdf

³⁴ En novembre 2015, l'OIF a lancé un Clom (Cours en ligne ouvert et massif) sur l'intercompréhension en langues romanes, www.francophonie.org/Intercomprehension-en-langues

³⁵ Site de l'OIF, www.francophonie.org/Module-intercomprehension-diplomates-47006.html

Afin de promouvoir la diversité linguistique au sein des organisations régionales et internationales par le biais de travaux de traduction et d'interprétation de qualité, l'OIF développe des programmes de bourses d'études en master de traduction et interprétation dans deux établissements partenaires du continent africain : l'Université Gaston Berger de Saint-Louis du Sénégal et l'École supérieure de traducteurs et interprètes de l'Université de Buéa, au Cameroun.

Chaque année, l'OIF organise, en coopération avec ces établissements, des épreuves de traduction et d'interprétation auxquelles peuvent postuler des jeunes ressortissants des pays membres de la Francophonie. Les meilleurs candidats se voient offrir la possibilité, en tant que boursiers de l'OIF, de suivre une formation de qualité et reconnue dans l'un des établissements partenaires de l'OIF, mentionnés ci-dessus.

Sont éligibles à ces épreuves les titulaires d'une licence en langues, linguistique, ou toute discipline en lien avec les questions de l'actualité internationale (relations internationales, sciences politiques, droit, économie...), ayant le français dans leurs combinaisons linguistiques, la maîtrise d'au moins deux langues de communication internationale et faisant preuve de motivation pour devenir traducteur/interprète (et) membre du REFTIC. Les appels à candidatures sont ouverts chaque année au mois de juin.

Depuis 2014, ce sont 16 étudiants, ressortissants du Sénégal, du Togo, du Mali, du Cameroun, et du Gabon, qui ont bénéficié de ce programme de bourse. À la fin de leurs études, la plupart de ces étudiants ont été placés en stage dans des organismes régionaux et internationaux, devant constituer un tremplin vers des emplois pérennes.

Les Jeux olympiques et paralympiques d'été de Rio de Janeiro 2016

Le français est l'une des deux langues officielles du Comité international olympique (CIO) selon la règle 23 de la Charte olympique³⁶ qui régit l'organisation, les actions et le fonctionnement du Mouvement olympique³⁷ et fixe les conditions de la célébration des Jeux olympiques :

1. Les langues officielles du CIO sont le français et l'anglais.
2. À toutes les Sessions, une interprétation simultanée doit être fournie en français, anglais, allemand, espagnol, russe et arabe.
3. En cas de divergence entre le texte français et le texte anglais de la Charte olympique et de tout autre document du CIO, le texte français fera foi sauf disposition expresse écrite contraire.

Depuis 2004, à chaque olympiade, le/la Secrétaire général(e) de la Francophonie désigne un Grand Témoin, chargé de veiller au bon usage du français en tant que langue olympique officielle³⁸. Après Hervé Bourges en 2004, Lise Bissonette en 2006, Jean-Pierre Raffarin en 2008, Pascal Couchepin en 2010, Michaëlle Jean en 2012 et Hélène Carrère d'Encausse en 2014, c'est Manu Dibango qui a été désigné Grand Témoin en 2016 par la Secrétaire générale de la Francophonie.

La signature d'un accord de partenariat entre l'OIF et le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Rio 2016 sur l'usage et la promotion du français et de la francophonie aux Jeux olympiques et paralympiques de Rio 2016 a permis la mise en place de plusieurs actions concrètes.

C'est dans ce cadre, en particulier, qu'une journaliste francophone a été sélectionnée par l'OIF et mise à disposition de Rio 2016 pour coordonner la **version en français du site Internet officiel** des Jeux olympiques (rio2016.com/fr) et produire des contenus originaux en lien avec la francophonie à côté de la traduction des contenus produits en portugais ou en anglais.

L'OIF a aussi appuyé la sélection par Rio 2016 de **treize volontaires pour les services linguistiques** pendant les Jeux olympiques. Ils ont été pris en charge à coûts partagés entre Rio 2016, l'OIF et certains de ses États membres. Pour la première fois depuis que ce type de coopération existe, la majorité des volontaires provient d'écoles de traduction et d'interprétation du continent africain, soutenues par l'OIF via le REFTIC.

Dans le cadre de ce partenariat, l'OIF a aussi appuyé la **traduction vers le français des documents de référence** sur les sports olympiques et paralympiques pour le site intranet *Info+* de Rio 2016 à destination des délégations olympiques francophones. Cette activité a été menée grâce au soutien financier de la Suisse.

Une autre action concerne la mise à disposition d'un lexique trilingue français-anglais-portugais des sports olympiques et paralympiques. Ce projet a été piloté par l'Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (INSEP, France) avec l'appui de l'OIF, de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France, du ministère des Affaires étrangères et du Développement international et du Comité national olympique et sportif français. Il a abouti à la publication, sous forme d'**application numérique, d'un lexique trilingue accessible gratuitement** en ligne et hors ligne pour les athlètes, les médias et les arbitres, mais aussi le grand public (lexicosports.org/).

Au-delà de ces activités sur l'usage du français, Manu Dibango, Grand Témoin de la Francophonie aux Jeux olympiques et paralympiques de Rio 2016, a mis en œuvre une programmation culturelle très riche sous la signature « Jouons la diversité », afin de promouvoir la diversité culturelle et linguistique lors de cet événement planétaire.

³⁶ Charte olympique, version de 2016 : stillmed.olympic.org/media/Document%20Library/OlympicOrg/General/FR-Olympic-Charter.pdf, p. 53.

³⁷ Sous l'autorité suprême et la conduite du Comité international olympique, le Mouvement olympique comprend les organisations, les athlètes et les autres personnes qui se soumettent à la Charte olympique.

³⁸ Cf. les différents rapports des Grands Témoins de la Francophonie. www.francophonie.org/-Rapports-du-Grand-temoin-de-la-.html



L'usage du français et la situation du multilinguisme dans les organisations internationales

CHAPITRE 1

L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Contexte général

LANGUES OFFICIELLES ET DE TRAVAIL³⁹, ONU (source : la résolution sur le multilinguisme de l'AG, 2015, et les règlements intérieurs des organes cités)

Organes principaux ⁴⁰	langues officielles	langues de travail
Assemblée générale Commissions/ sous-commissions Conseil de sécurité	l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe	
Conseil économique et social (Ecosoc)	l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe	l'anglais, l'espagnol et le français
Cour internationale de Justice	le français et l'anglais ⁴¹	
Secrétariat	-	l'anglais et le français

Sur le plan normatif, le texte de référence est la **résolution sur le multilinguisme de l'Assemblée générale des Nations unies**. Depuis 1995, année d'adoption de la première résolution exclusivement consacrée au multilinguisme (50/11), l'Organisation des Nations unies s'est efforcée de corriger le déséquilibre linguistique observé et dénoncé entre l'anglais et les cinq autres langues officielles de l'Organisation.

La dernière résolution (A/RES/69/324) a été adoptée le 11 septembre 2015⁴², après l'examen du rapport du Secrétaire général sur le multilinguisme (A/69/282) de 2014. Le texte de la résolution de 2015 :

- réaffirme la responsabilité du Secrétariat en matière d'intégration du multilinguisme dans ses activités « dans la limite des ressources disponibles, sur une base équitable », et rappelle le mandat du Coordonnateur pour le multilinguisme, chargé de l'application généralisée du multilinguisme à l'échelle du Secrétariat ;
- souligne le rôle du Département de l'information dans la réduction des inégalités entre les six langues officielles, mais aussi l'importance de développer des sites Internet dans toutes les langues officielles ainsi et de tenir compte de la dimension linguistique dans l'utilisation de nouveaux outils de communication tels que les réseaux sociaux ;

³⁹ Pour plus de détails sur les langues officielles et de travail de l'ONU, voir www.un.org/fr/sections/about-un/official-languages/. De même, voir les annexes I et II du Rapport établi par Papa Louis Fall et Yishan Zhang en 2011 sur la « Situation du multilinguisme dans les organismes du système des Nations unies », (JIU/REP/2011/4) pp. 54-57, www.unjui.org/fr/reports-notes/JIU%20Products/JIU_REP_2011_4_French.pdf (dernière consultation le 19/09/2016).

⁴⁰ Sauf le Conseil de tutelle, www.un.org/fr/sections/about-un/trusteeship-council/index.html

⁴¹ Cf. le Statut de la Cour, art. 39.

⁴² ONU, Résolution sur le multilinguisme (A/RES/69/324), adoptée le 11/09/2015 www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=A%2FRES%2F69%2F324

- demande au Secrétaire général de continuer de permettre, grâce aux services de documentation, de réunions et de publication, un dialogue véritablement multilingue entre les représentants des États membres et prie de nouveau, avec préoccupation, le Secrétaire général de veiller à ce que les règles concernant la distribution simultanée des documents dans les six langues officielles soient strictement respectées ;
- réaffirme l'importance de la parité des deux langues de travail du Secrétariat dans le cadre de la gestion des ressources humaines et de la formation du personnel. L'Assemblée générale invite, par ailleurs, le Secrétaire général à tenir compte des compétences linguistiques dans le cadre du dispositif de mobilité, à prendre les mesures voulues pour tenir compte des compétences linguistiques demandées dans les avis de vacance de poste et lors de la composition des jurys d'entretien en vue du recrutement des fonctionnaires internationaux ;
- considère, au niveau de l'action des bureaux extérieurs et des opérations de maintien de la paix, la contribution du Programme d'enseignement des langues et des techniques de communication et engage à cet égard le Département de l'Appui aux missions et le Bureau de la gestion des ressources humaines à collaborer étroitement. Enfin, l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de traduire tous les documents de formation au maintien de la paix dans les six langues de l'Organisation, dans la limite des ressources existantes.

D'autres résolutions apportent des éclairages utiles, comme les résolutions annuelles négociées dans le cadre du Comité de l'information et du Comité des conférences, de la 5^e Commission de l'Assemblée générale, ainsi que la résolution relative à la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale :

- **Résolution A/RES/69/321 adoptée par l'Assemblée générale le 11/09/2015, sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale**
→ www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=A%2F69%2F321

Cette résolution aborde la sélection et la nomination du prochain Secrétaire général de l'ONU, en 2016. À cet égard, l'Assemblée générale appelle les États membres à présenter des candidats qui, notamment, maîtrisent plusieurs langues.

- **Résolution adoptée par l'Assemblée générale sur les questions relatives à l'information**, qui traite de la mise en œuvre du multilinguisme dans le cadre de l'activité d'information et de communication des Nations unies. Les dernières résolutions appellent notamment à un emploi plus équilibré des six langues officielles dans les médias sociaux.
 - **Résolution A/RES/69/96 A et B du 05/12/2014 :**
→ www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=A/RES/69/96
 - **Résolution A/RES/70/93 A-B du 09/12/2015 :**
 - a) L'information au service de l'humanité ;
 - b) Politiques et activités de l'Organisation des Nations unies en matière d'information :
→ www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/93A-B
- **Résolution adoptée par l'Assemblée générale sur le Plan des conférences :**
 - **Résolution A/RES/69/250 du 29/12/2014 :**
→ www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=A/RES/69/250
 - **Résolution A/RES/70/9 du 13/11/2015 :**
→ www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/9

La dernière résolution sur le plan des conférences (A/RES/70/9, § 58 et 60) précise notamment le **mandat du Coordonnateur pour le multilinguisme**, chargé d'assurer l'application du principe du multilinguisme à l'échelle du Secrétariat, et prie le Secrétaire général de présenter un mandat détaillé qui définit les principales responsabilités du Coordonnateur, ses méthodes de travail, ses tâches, ses priorités, son programme de travail, sa place dans la chaîne hiérarchique et l'appui qu'il recevra.

En outre, cette résolution consacre le **multilinguisme comme « valeur fondamentale » de l'ONU**, termes repris dans le projet de résolution sur les politiques et les activités de l'ONU en matière d'information du Comité de l'information qui sera soumis à l'Assemblée générale au cours du dernier trimestre 2016. Ce langage souligne la dimension transversale du multilin-

guisme dans l'ensemble des programmes des Nations unies. S'il est confirmé, il placerait le multilinguisme au même niveau que les valeurs fondamentales d'intégrité, de professionnalisme et de respect de la diversité, valeurs qui devraient être partagées par l'ensemble des agents de l'Organisation et qui seraient des éléments structurants du processus de recrutement.

Langue(s) utilisée (s) par les États membres ou observateurs de l'OIF lors du débat général de l'Assemblée générale (AG) des Nations unies

L'Assemblée générale est le principal organe de délibération, décisionnaire et représentatif des Nations unies⁴³. Les 193 États membres de l'ONU y sont représentés, ce qui en fait le seul organe de l'ONU offrant une représentation universelle. Chaque année au mois de septembre, les États membres se réunissent à l'Assemblée générale à New York pour sa session annuelle et pour le débat général au cours duquel de nombreux chefs d'État prennent la parole. Par ailleurs, tous les États membres de l'OIF, à l'exception du Kosovo, soit 76 États, sont représentés auprès des Nations unies.

Au sujet des langue(s) utilisée (s) par les États de l'OIF lors du **débat général** de l'Assemblée générale (AG) des Nations unies, trois années à un intervalle quasi régulier⁴⁴ ont été ciblées pour l'analyse : 2007, 2012 et 2015⁴⁵. À l'instar des documents de suivi précédents, les cinq catégories d'États de l'OIF établies en fonction du statut du français permettront de voir dans quelle mesure les choix linguistiques des États lors du débat général de l'AG correspondent aux recommandations du *Vade-mecum* :

- pays où le français est la seule langue officielle (langue suggérée par le *Vade-mecum* : français) ;
- pays où le français est langue officielle aux côtés d'une ou de plusieurs langues ayant un statut officiel à l'ONU (langues suggérées par le *Vade-mecum*, selon les langues officielles des pays : français et/ou anglais/arabe/espagnol) ;
- pays où le français est parmi les langues officielles aux côtés d'une ou de plusieurs langues n'ayant pas de statut officiel à l'ONU (langue suggérée par le *Vade-mecum* : français) ;
- pays où le français est langue étrangère et dont sa langue officielle a un statut officiel à l'ONU (langues suggérées par le *Vade-mecum* : la langue officielle du pays – arabe/anglais/espagnol) ;
- pays où le français est langue étrangère et dont aucune langue officielle n'a de statut officiel à l'ONU (langue suggérée par le *Vade-mecum* : français).


Les deux premières catégories (cf. tableau ci-dessous), 13 et 7 pays respectivement, ont utilisé le français, suggéré par le *Vade-mecum*, lors des trois sessions.

⁴³ Site de l'ONU, Organes principaux, www.un.org/fr/sections/about-un/main-organs/index.html

⁴⁴ L'année 2012 est l'année la plus proche de 2011 pour laquelle il y a des informations disponibles dans les documents de suivi précédents.

⁴⁵ Source pour l'année 2007 : OIF, 2008 : Document de suivi du Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales, pp. 16-18. www.francophonie.org/IMG/pdf/Suivi-Vademecum_2008-3.pdf
Pour l'année 2012 : OIF, 2014 : 4^e Document de suivi du Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales, pp. 8-13. www.francophonie.org/IMG/pdf/oif-vade-mecum-2014.pdf
Pour l'année 2015 : Assemblée générale des Nations unies, Débat général de la 70^e session gadebate.un.org/fr (dernière consultation le 24/08/2016).

PAYS OÙ LE FRANÇAIS EST LA SEULE LANGUE OFFICIELLE(langue suggérée par le *Vade-mecum* : français)

 Pays (langues officielles)	Langue(s) utilisée(s) lors du débat général de l'Assemblée générale (AG) des Nations unies		
	62 ^e AG : 25/09-03/10/2007	67 ^e AG : 25/09-01/10/2012	70 ^e AG : 28/09-03/10/2015
Bénin	français	français	français
Burkina Faso	français	français	français
Congo	français	français	français
Congo (Rép. démocratique du)	français	français	français
Côte d'Ivoire	français	français	français
France	français	français	français
Gabon	français	français	français
Guinée	français	français	français
Mali	pas d'intervention	français	français
Monaco (Principauté de)	français	français	français
Niger	français	français	français
Sénégal	français	français	français
Togo	français	français	français

PAYS OÙ LE FRANÇAIS EST UNE DES LANGUES OFFICIELLES AUX CÔTÉS D'UNE OU DE PLUSIEURS LANGUES N'AYANT PAS DE STATUT OFFICIEL À L'ONU(langue suggérée par le *Vade-mecum* : français).

 Pays (langues officielles)	Langue(s) utilisée(s) lors du débat général de l'Assemblée générale (AG) des Nations unies		
	62 ^e AG : 25/09-03/10/2007	67 ^e AG : 25/09-01/10/2012	70 ^e AG : 28/09-03/10/2015
Belgique (avec l'allemand et le néerlandais)	français	français	français
Burundi (avec le kirundi)	français	français	français
Centrafrique (avec le sango)	français	français	français
Haïti (avec le créole)	français	français	français
Luxembourg (avec le luxembourgeois et l'allemand)	français	français	français
Madagascar (avec le malagasy/malgache ⁴⁶)	anglais	français	français
Suisse (avec l'allemand, l'italien et le romanche)	français	français	français

Pour la troisième catégorie qui comprend 9 États, la situation se diversifie. En effet, lors des trois sessions, le Canada a choisi le français et l'anglais pour ses interventions contrairement aux Seychelles qui passent, en 2015, du discours bilingue au discours monolingue en anglais. En 2015, les Comores font le choix de l'arabe à côté du français. La Guinée équatoriale emploie l'espagnol, son autre langue officielle. Les pays ont, dans l'ensemble, utilisé la langue ou les langues suggérées par le *Vade-mecum*.


Comme le précise le gouvernement du Québec dans sa contribution au document de suivi du *Vade-mecum*, « les représentants québécois sont occasionnellement appelés à intervenir dans les diverses instances de l'Organisation des Nations unies, à l'intérieur des délégations canadiennes : [...] interventions réalisées lors des travaux, des réunions et des conférences de l'UNESCO et devant

les comités relatifs aux droits de la personne aux Nations unies, lors des comparutions du Canada », par exemple. Les représentants du gouvernement du Québec s'expriment « exclusivement dans cette langue au sein des organisations internationales qui ont le français comme langue officielle ou langue de travail ou quand un service d'interprétation simultanée est offert en français ».


⁴⁶ La République de Madagascar pourrait faire partie de la catégorie suivante (tableau ci-dessous) pour la période 2007-2010, car l'anglais fut également langue officielle entre 2007 et 2010 (cf. article 4 de la Loi constitutionnelle n° 2007-001 du 27 avril 2007 portant révision de la Constitution). Cependant, la nouvelle Constitution de novembre 2010 ne mentionne que le malgache (langue nationale) et le français comme langues officielles, l'anglais ayant disparu du texte.

**PAYS OÙ LE FRANÇAIS EST LANGUE OFFICIELLE AUX CÔTÉS
D'UNE OU DE PLUSIEURS LANGUES AYANT UN STATUT OFFICIEL À L'ONU**

(langues suggérées par le *Vade-mecum*, selon les langues officielles des pays : français et/ou anglais/arabe/espagnol.)

 Pays (langues officielles)	Langue(s) utilisée(s) lors du débat général de l'Assemblée générale (AG) des Nations unies		
	62 ^e AG : 25/09-03/10/2007	67 ^e AG : 25/09-01/10/2012	70 ^e AG : 28/09-03/10/2015
Cameroun (avec l'anglais)	français	français	pas d'intervention
Canada (avec l'anglais)	français, anglais	anglais, français	français, anglais
Comores (avec l'arabe et le comorien)	français	français	français (principalement), arabe
Djibouti (avec l'arabe)	non renseigné	français	français
Guinée équatoriale (avec l'espagnol)	espagnol	espagnol	espagnol
Rwanda (avec le kinyarwanda et l'anglais)	anglais	anglais	anglais
Seychelles (avec le créole seychellois et l'anglais)	anglais, français	français, anglais	anglais
Tchad (avec l'arabe)	français	français	français
Vanuatu (avec l'anglais et le bichelamar)	anglais	anglais	anglais

PAYS OÙ LE FRANÇAIS EST LANGUE ÉTRANGÈRE ET DONT LA LANGUE OFFICIELLE A UN STATUT OFFICIEL À L'ONU (langues suggérées par le *Vade-mecum* : la langue officielle du pays – arabe/anglais/espagnol)

 Pays (langues officielles)	Langue(s) utilisée(s) lors du débat général de l'Assemblée générale (AG) des Nations unies		
	62 ^e AG : 25/09-03/10/2007	67 ^e AG : 25/09-01/10/2012	70 ^e AG : 28/09-03/10/2015
Costa-Rica ⁴⁷ (espagnol)	-	-	espagnol
Dominique (anglais)	anglais	anglais	anglais
Égypte (arabe)	arabe	arabe	arabe
Émirats arabes unis ⁴⁸ (arabe)	-	arabe	arabe
Ghana (anglais)	anglais	anglais	anglais
Liban (arabe)	anglais	arabe	français
Maroc (arabe)	arabe	arabe	arabe
Maurice (anglais)	anglais	anglais, français	anglais
Mauritanie (arabe, de facto)	arabe	arabe	arabe
Mexique (espagnol)	-	-	espagnol
Qatar ⁴⁹ (arabe)	-	arabe	arabe
Rép. dominicaine (espagnol)	-	espagnol	espagnol
Sainte-Lucie (anglais)	anglais	anglais	anglais
Tunisie (arabe)	arabe	arabe	arabe
Uruguay (espagnol)	-	espagnol	espagnol

Concernant la quatrième catégorie, tous les États ont fait le choix de leur langue officielle, comme le suggère le *Vade-mecum*, mais le Liban a également utilisé le français en 2015. En 2012, la République de Maurice s'est exprimée aussi en français, langue qui bénéficie d'un certain appui législatif dans ce pays⁵⁰.

⁴⁷ La République du Costa Rica et le Mexique ont adhéré à l'OIF en 2014.

⁴⁸ Les Émirats arabes unis et la République dominicaine ont adhéré à l'OIF en 2010.

⁴⁹ Le Qatar et l'Uruguay ont adhéré à l'OIF en 2012. Ces pays ont été inclus dans le tableau de 2012, même si leur intervention à l'AG de l'ONU a précédé la décision sur l'adhésion à l'OIF par le Sommet de Kinshasa (13 – 14/10/2012).

⁵⁰ La Constitution de la République de Maurice (rédigée en anglais) fait uniquement référence à la langue officielle de l'Assemblée nationale qui est l'anglais (art. 49, « langue officielle »), tout en précisant que tout membre peut s'exprimer en français.

Au sujet de la dernière catégorie, le nombre des États qui se sont exprimés en français, toujours aux côtés d'une autre langue, souvent l'anglais, varie de cinq (Bulgarie, Ex-République yougoslave de Macédoine, Grèce, Roumanie, Serbie) en 2007 à quatre (Andorre, Arménie, Grèce, Roumanie) en 2012. En revanche, le français ne figure plus parmi les langues utilisées en 2015.

En 2015, un peu plus de la moitié des États ont choisi l'anglais uniquement pour leurs interventions lors du débat général à l'AG de l'ONU, proportion relativement stable par rapport à 2007 et 2012.

En 2007, dix États — un peu moins d'un tiers des États qui se sont exprimés à l'AG — ont opté pour leur langue officielle, nombre en légère augmentation en 2012 et 2015. Pour cette dernière année, sur 15 États qui ont fait le même choix linguistique, 5 ont préféré leur langue officielle à l'anglais, contrairement à 2012 (Arménie, Bosnie-Herzégovine, Laos, Monténégro, Thaïlande). Le phénomène inverse a eu lieu pour Chypre, la Grèce, la Hongrie, la Moldavie, la République slovaque et l'Ukraine.

Les pays n'ont, en général, pas suivi les recommandations du *Vade-mecum*, en 2015 en particulier.

PAYS OÙ LE FRANÇAIS EST LANGUE ÉTRANGÈRE ET DONT AUCUNE LANGUE OFFICIELLE N'A DE STATUT OFFICIEL À L'ONU (langue suggérée par le *Vade-mecum* : français):


 Pays (langues officielles)	Langue(s) utilisée(s) lors du débat général de l'Assemblée générale (AG) des Nations unies		
	62 ^e AG : 25/09-03/10/2007	67 ^e AG : 25/09-01/10/2012	70 ^e AG : 28/09-03/10/2015
Albanie (albanais)	anglais	anglais	anglais
Andorre (catalan)	catalan	catalan, français	catalan
Arménie (arménien)	anglais	français, anglais	arménien
Autriche (allemand)	anglais	anglais	anglais
Bosnie-Herzégovine ⁵¹ (bosniaque ⁵² , croate, serbe)	-	anglais	bosniaque
Bulgarie (bulgare)	anglais, français	anglais	anglais
Cambodge (khmer)	anglais	anglais	anglais
Cap-Vert (portugais)	portugais	portugais	portugais
Chypre (grec, turc)	anglais	grec	anglais
Croatie (croate)	croate	anglais	anglais
Estonie (estonien)	-	anglais	anglais

...

⁵¹ La Bosnie-Herzégovine, l'Estonie et le Monténégro ont adhéré à l'OIF en 2010.

⁵² « Bosnien » est une autre appellation de la langue bosniaque, mais un débat existe à ce sujet.

...

 Pays (langues officielles)	Langue(s) utilisée(s) lors du débat général de l'Assemblée générale (AG) des Nations unies		
	62 ^e AG : 25/09 – 03/10/2007	67 ^e AG : 25/09 – 01/10/2012	70 ^e AG : 28/09 – 03/10/2015
Ex-République yougoslave de Macédoine ⁵³ (macédonien)	anglais, français	macédonien	macédonien
Géorgie (géorgien)	anglais	anglais	anglais
Grèce (grec)	français, anglais	français, anglais	anglais
Hongrie (hongrois)	anglais	hongrois	anglais
Laos (lao)	anglais	anglais	lao
Lettonie ⁵⁴ (letton)	-	anglais	anglais
Lituanie (lituanien)	anglais	anglais	anglais
Moldavie (roumain)	anglais	roumain	anglais
Monténégro (monténégrin)	-	anglais	monténégrin
Mozambique (portugais)	portugais	portugais	portugais
Pologne (polonais)	polonais	polonais	polonais
République de Guinée-Bissau (portugais)	portugais	-	portugais
Rép. slovaque (slovaque)	slovaque	slovaque	anglais
Rép. tchèque (tchèque)	anglais	anglais	anglais
Roumanie	anglais, français	anglais, français	anglais
Sao Tomé et Príncipe (portugais)	anglais	portugais	portugais
Serbie (serbe)	serbe, anglais, français	serbe	serbe
Slovénie (slovène)	slovène	anglais	anglais
Thaïlande (thaï)	-	anglais	thaï
Ukraine (ukrainien)	anglais	ukrainien	anglais
Vietnam (vietnamien)	vietnamien	anglais	anglais

⁵³ Désormais « ERY de Macédoine ».

⁵⁴ La Lettonie et la Thaïlande ont adhéré à l'OIF en 2008.

Remarques générales

- Dans la période suivant l'adoption du *Vade-mecum*, et notamment lors des AG de l'ONU de 2007, 2012 et 2015, la proportion des États membres et observateurs de l'OIF qui interviennent en français est en baisse. Néanmoins, en 2012, il y a plus de pays qui s'expriment en français qu'en anglais, contrairement à 2015 (cf. tableau « Usage des langues à l'AG de l'ONU par les États membres et observateurs de l'OIF », ci-contre).
- Les discours bilingues sont très rares en 2015 par rapport à 2007.
- Le nombre de pays qui ont fait le choix de l'une de leurs langues officielles (en dehors du français ou de l'anglais), qu'elle soit langue officielle ou non à l'AG de l'ONU, est passé de 15 en 2007 à 25 en 2015.

2007

Lors du débat général de la 62^e Assemblée générale (2007), 21 États (un tiers des États membres de l'OIF) ont utilisé uniquement le français, le même nombre d'États s'est exprimé en anglais uniquement. Six pays ont eu recours aux deux langues, le français et l'anglais.

Il convient de préciser que, sur un total de 27 pays qui ont choisi de s'exprimer en anglais, 19 États ont opté pour l'anglais qui n'est pas leur langue officielle.

Dans le cas du français, il y a 29 pays où cette langue a un statut officiel, par rapport aux 27 pays qui se sont exprimés dans cette langue, deux pays ont donc fait le choix d'une autre langue que le français.

Au sujet des autres langues, contrairement à la Serbie qui a opté pour trois langues (serbe, anglais et français), 14 autres États ont choisi une seule langue pour leur intervention : à part l'arabe ou l'espagnol, langues officielles et de travail à l'AG de l'ONU, 7 autres langues ont été utilisées (catalan, croate, polonais, portugais, slovaque, slovène et vietnamien).

2012

En 2012, comme en 2007, sur un total de 27 pays qui ont choisi de s'exprimer en anglais, 19 ont opté pour l'anglais qui n'est pas leur langue officielle.

Dans le cas du français, un pays de plus a opté pour le français à côté des 29 pays où cette langue a un statut officiel.

22 pays se sont exprimés dans une autre langue que le français ou l'anglais, c'est-à-dire un tiers de plus qu'en 2007.

2015

Lors du débat général de la 70^e Assemblée générale, 23 États ont utilisé uniquement le français (langue officielle de 29 États) et 26 États — l'anglais (langue officielle de 8 États). Contrairement à 2007 où 6 pays ont eu recours aux deux langues, le français et l'anglais, seul le Canada a opté pour un discours bilingue en 2015.

Au sujet des autres langues, à part Les Comores qui ont eu recours au français (principalement) et à l'arabe, les 24 autres États ont choisi une seule langue pour leur intervention : à part l'arabe ou l'espagnol, langues officielles et de travail à l'AG de l'ONU, 10 autres langues ont été utilisées. En effet, aux langues catalane, polonaise, portugaise et serbe utilisées en 2007 se rajoutent l'arménien, le bosniaque, le macédonien, le lao, le monténégrin et le thaï en 2015. Contrairement à 2007, la Croatie, la République slovaque, la Slovénie et le Vietnam ont opté pour l'anglais au lieu de leur langue officielle. Toutefois, le nombre de pays qui ont fait le choix de l'une de leurs langues officielles (en dehors du français ou de l'anglais), qu'elle soit langue officielle ou non à l'AG de l'ONU, est passé de 15 à 25.

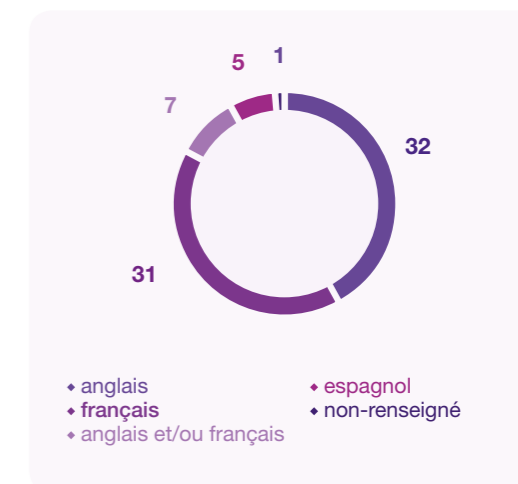
USAGE DES LANGUES À L'AG DE L'ONU PAR LES ÉTATS MEMBRES ET OBSERVATEURS DE L'OIF

Langue(s)	Langue(s)				
	français uniquement	anglais uniquement	français et anglais	autres langues	pas d'intervention/non-renseigné
Nombre d'États en 2007	21	21	6	15	2
65 États de l'OIF (sur 68 États et gouvernements de l'OIF)					
Nombre d'États en 2012	24	21	6	22	1
74 États présents à l'AG de 2012 (sur 77 États et gouvernements de l'OIF)					
Nombre d'États en 2015	23	26	1	25	1
76 États (sur 80 États et gouvernements membres et observateurs de l'OIF)					

Point sur la langue/les langues de la correspondance des États de l'OIF et celle(s) utilisée(s) lors du débat général de l'AG de l'ONU, sessions de 2007, 2012 et 2015.

Au sujet de la/langue(s) de la correspondance des États membres et observateurs de l'OIF avec l'ONU⁵⁵, sur un total des 76 États, 31 ont déclaré le français comme langue de correspondance et 32 — l'anglais. Sept États indiquent les deux langues, français et anglais : Cameroun, Canada, Bulgarie, Laos, Liban, Roumanie, Rwanda. Cinq États ont opté pour l'espagnol : la Guinée équatoriale, le Costa Rica, la République dominicaine, le Mexique et l'Uruguay. Cette source ne contient pas d'informations sur la ou les langues déclarées par la Bosnie-Herzégovine.

LANGUE(S) DE LA CORRESPONDANCE DES ÉTATS MEMBRES ET OBSERVATEURS DE L'OIF AVEC L'ONU



⁵⁵ Source : ONU, Missions permanentes auprès des Nations unies, n° 306, juin 2016 (www.un.int/protocol/sites/www.un.int/files/Protocol%20and%20Liaison%20Service/bb305.pdf [dernière consultation le 25/08/2016]). Pour les États membres et observateurs de l'OIF, les informations concernant la langue ou les langues de correspondance avec l'ONU sont restées inchangées par rapport à 2015, publiées en avril 2015, dans le n° 305, dernière consultation du document le 11/08/2016).

LA LANGUE/LES LANGUES DE LA CORRESPONDANCE DES ÉTATS DE L'OIF ET CELLE(S) UTILISÉE(S) LORS DU DÉBAT GÉNÉRAL DE L'AG DE L'ONU, SESSIONS DE 2007, 2012 ET 2015.

Conformité entre la/les langue(s) de la correspondance avec l'ONU et celle(s) de l'AG		
Langue	États	
Français	22 États : Belgique, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Centrafrique, Comores, Congo, Congo (RD), Côte d'Ivoire, Djibouti, France, Gabon, Guinée, Haïti, Luxembourg, Mali, Monaco, Niger, Sénégal, Suisse, Tchad, Togo.	
Anglais	12 États : Albanie, Autriche, Cambodge, Dominique, Estonie, Géorgie, Ghana, Sainte-Lucie, Lettonie, Lituanie, République tchèque, Vanuatu.	
Anglais et/ou français	7 États : Canada, Cameroun, Bulgarie, Laos ⁵⁶ , Liban ⁵⁷ , Roumanie, Rwanda.	
Espagnol	5 États : Costa Rica, Guinée équatoriale, Mexique, République dominicaine, Uruguay.	
Différence entre la/les langue(s) de la correspondance avec l'ONU et celle(s) de l'AG		
Langue utilisée à l'AG	Langue de correspondance avec l'ONU	États
Langue officielle de l'État ⁵⁸	Français	8 États : Cap-Vert, Guinée, Sao Tomé et Príncipe (portugais), Chypre (grec, 2012); Maroc, Mauritanie, Tunisie (arabe), Moldavie (roumain, 2012).
	Anglais	15 États : Andorre (catalan), Arménie (arménien); Égypte, Émirats arabes unis, Qatar (arabe), ERY de Macédoine (macédonien), Hongrie (hongrois, 2012), Monténégro (monténégrin, 2015), Mozambique (portugais), Pologne (polonais), Rép. slovaque (slovaque, 2007, 2012); Serbie (serbe, 2012, 2015), Slovénie (slovène, 2007); Thaïlande (taï, 2015), Ukraine (ukrainien, 2012).
Anglais	Français	1 État : Madagascar ⁵⁹ (2007).
Choix d'une autre langue à l'AG à côté de l'anglais déclaré pour la correspondance		
Langue utilisée à l'AG	États	
Français	5 États : Arménie (2012), ERY de Macédoine (2007), Grèce (2007, 2012), Serbie (2007), Seychelles (2012).	

Le croisement des critères « langue de correspondance » et « langue utilisée à l'AG » de l'ONU fait ressortir les éléments suivants : la conformité ou la différence entre la/les langue(s) de la correspondance avec l'ONU et celle(s) de l'AG ; le choix d'une autre langue à l'AG à côté de l'anglais déclaré pour la correspondance (cf. tableau ci-contre).

Lors des trois sessions de l'AG de l'ONU, 46 États ont utilisé la même langue que celle qui a été déclarée pour la correspondance.

23 États se sont exprimés dans leur(s) langue(s) officielle(s) au lieu du français (8 États) ou de l'anglais (15 États) déclaré pour la correspondance avec l'ONU, selon l'année ou lors des trois sessions ciblées par l'analyse.

En 2007 ou 2012, le français a également été utilisé à côté de l'anglais déclaré pour la correspondance (5 États).

Au Secrétariat de l'ONU

Le Secrétariat est au service des autres organes principaux de l'ONU, dont il administre les politiques et les programmes. Il est composé de départements et de bureaux, dont celui du Secrétaire général qui est le chef de l'administration de l'ONU, nommé par l'Assemblée générale pour un mandat de cinq ans renouvelable, sur recommandation du Conseil de sécurité.

La coordination de la mise en œuvre du multilinguisme à l'échelle du Secrétariat est à la charge du Coordonnateur pour le multilinguisme. En décembre 2015, le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Kimoon, a nommé à ce poste M^{me} Catherine Pollard, Secrétaire générale adjointe aux affaires de l'Assemblée générale et à la gestion des conférences chargée

du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences (DAGGC), comptant un effectif de 2000 fonctionnaires environ, le plus grand département du Secrétariat. En sa qualité de Coordonnatrice pour le multilinguisme, M^{me} Catherine Pollard élabore actuellement un « cadre d'orientation destiné à asseoir le multilinguisme ». Depuis février 2016, elle s'applique à la revitalisation du réseau de points focaux chargés du multilinguisme dans tous les départements des Nations unies. Ce réseau nouvellement recomposé a tenu sa première réunion le 3 mai 2016, signe d'un regain d'intérêt pour la promotion du multilinguisme aux Nations unies.

Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a créé un poste de Coordonnateur chargé de l'information et du multilinguisme (P-4), qui prendra ses fonctions fin 2016.

Le DAGGC est composé de plusieurs divisions, services et sections⁶⁰ dont ceux de la traduction, de l'interprétation, de l'édition, de la gestion des conférences, de la gestion de réunion, etc. Il a fourni des réponses aux questions de l'OIF à travers ses Représentations permanentes de Genève et de New York au sujet de la place du français et des autres langues au Secrétariat de l'ONU⁶¹ qui sera présentée par la suite.

Traduction, révision et publication

En 2015, à New York, environ 4 % des mots (ou 4,4 % des documents) soumis à la traduction ont été rédigés en français (langue source), cf. tableau ci-dessous. Au siège onusien de Genève, le volume des mots et des documents s'élève à 10 % chacun. La différence entre New York et Genève s'accroît au sujet du volume de mots en anglais : 91 % et 72 % respectivement. Lorsqu'il s'agit du volume de documents, il y a seulement dix points de différence entre les deux bureaux onusiens.

⁵⁶ Le Laos s'est exprimé en lao en 2015.

⁵⁷ Le Liban opte pour l'arabe en 2012.

⁵⁸ Emploi de la langue officielle (ou de l'une des langues officielles) de l'État lors de l'AG au lieu de la langue ou des langues déclarée(s) pour la correspondance avec l'ONU.

⁵⁹ Pour rappel, l'anglais fut également langue officielle de la République de Madagascar entre 2007 et 2010, à côté du français.

⁶⁰ Cf. l'organigramme du Département, www.un.org/fr/hq/dgacm/chart.pdf (mars 2016).

⁶¹ « La place du français au Secrétariat de l'ONU », réponses apportées par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences de l'ONU au questionnaire soumis par l'OIF dans le cadre de l'élaboration du 5^e document de suivi du Vade-mecum relatif à l'usage du français dans les organisations internationales, juillet 2016.

VOLUME DE MOTS⁶² ET DE DOCUMENTS PAR LANGUE SOURCE SOUMIS À LA TRADUCTION, ONU, NEW YORK ET GENÈVE, 2015

Langue	New York				Genève			
	Mots		Documents		Mots		Documents	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Anglais	48 543 990	91,49	9 400	88,1	27 523 160	72,1	5 020	78,8
Arabe	860 970	1,62	418	3,9	880 477	2,3	202	3,2
Chinois	264 990	0,5	22	0,2	2 685 588	7,0	52	0,8
Espagnol	909 480	1,71	254	2,4	2 716 532	7,1	298	4,7
Français	2 111 010	3,98	467	4,4	3 872 862	10,1	662	10,4
Russe	368 940	0,7	111	1,0	510 889	1,3	135	2,1
TOTAL	53 059 380		10 672		38 189 508		6 369	

Les autres langues officielles (arabe, chinois, espagnol, russe) occupent une place assez faible à New York — 4,53 % de mots, contrairement à Genève — 17,7 %, où l'espagnol et le chinois atteignent environ 7 % chacun.

Des informations additionnelles disponibles pour New York uniquement précisent que 18,9 % des mots du volume total soumis à la traduction en 2015 ou 10,6 % de documents sont « multilingues », avec des parties en plusieurs langues.

Une certaine corrélation pourrait être observée à partir des éléments sur la langue source : lorsqu'on produit davantage de documents en français, une place plus importante est également accordée aux autres langues, ce qui réduit en même temps la prédominance de l'anglais, dans le système onusien à Genève en l'occurrence. Contrairement à New York ou encore Vienne et Nairobi, la ville francophone de Genève pourrait expliquer cette place en faveur du français, en particulier parce que le recrutement du personnel d'appui (postes G) s'effectue en grande partie localement.

VOLUME DE MOTS TRADUITS (CIBLES) - TRADUCTION INTERNE ET CONTRACTUELLE, ONU, 2015

Langue	New York		Genève		Vienne		Nairobi	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Anglais	3 216 680	2,2	4 506 158	6,2	806 070	3,3	31 490	0,4
Arabe	27 079 790	18,8	9 548 567	13,2	4 456 190	18,5	1 490 320	18,7
Chinois	26 355 493	18,3	9 127 072	12,6	3 864 050	16,0	1 437 550	18,0
Espagnol	29 702 058	20,6	15 722 022	21,8	5 064 710	21,0	1 701 410	21,3
Français	30 682 195	21,3	18 026 026	25,0	5 874 210	24,3	1 883 950	23,6
Russe	27 311 403	18,9	15 270 694	21,2	4 085 450	16,9	1 438 190	18,0
TOTAL	144 347 619	100	72 200 539	100	24 150 680	100	7 982 910	100

En 2015, le volume de mots traduits en français varie entre 21 et 25 %, à New York et à Genève respectivement. Nairobi ou Vienne atteignent environ 24 %. Concernant l'anglais, c'est Genève qui se place en tête (6,2 %), et c'est Nairobi qui traduit le moins (0,4 %). D'une manière générale, la faible proportion de traductions en anglais indique la prépondérance de cette langue dans la rédaction d'origine.

À New York, le français et les autres langues officielles affichent des proportions voisines (à 2-3 points près). À Genève, le français se place en tête avec 25 % de mots traduits, suivi de l'espagnol et du russe avec environ 21 % chacun, loin derrière viennent l'arabe et le chinois avec 13 % de mots environ. À Vienne, c'est l'arabe qui occupe la troisième place, suivi du russe et du chinois.

À Nairobi, comme à Vienne et à Genève, le français devance l'espagnol de quelques points. Ce dernier est suivi de l'arabe, du russe et du chinois (environ 18 % chacun).

Concernant la **révision des documents**, plusieurs éléments fournis par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences apportent des éclairages sur les critères d'après lesquels il est décidé de réviser ou non un document. Ils peuvent varier d'un service à l'autre, mais il n'en reste pas moins que des directives générales communes s'appliquent dans tous les cas. Ces directives sont fondées sur deux facteurs :

a) le niveau de compétences du fonctionnaire qui a traduit le texte. En règle générale, tous les documents traduits par des fonctionnaires de classe P-2 et de classe P-3 doivent être révisés ;

b) la nature des documents traduits, indépendamment du niveau du traducteur : tous les documents de caractère normatif, tels que projets de déclaration, de plan d'action et de convention, qui sont tous révisés avant l'adoption de leur version définitive ; tous les textes administratifs importants ; tous les projets de résolution ; les documents à caractère particulièrement délicat pour des raisons d'ordre politique ou autre. Dans la pratique, des délais très serrés, notamment pour la 5^e Commission de l'Assemblée générale (Commission chargée des questions administratives et budgétaires), ne permettent pas toujours une révision, même lorsqu'elle serait souhaitable parce que le document est très sensible ou qu'il est politique.

⁶² Calcul fait à partir du nombre de pages indiqué par langue et le nombre de mots par page (330 mots).

La gestion de la qualité des traductions françaises effectuées par des sous-traitants travaillant pour le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences précitées, à New York, comporte plusieurs éléments :

- en amont, elle consiste à donner au traducteur contractuel les moyens d'effectuer un travail de qualité (encadrement ; délai raisonnable, etc.);
- un contrôle technique de la traduction, introduit en 2015, dont le but est de faciliter la tâche du réviseur qui sera chargé du contrôle technique. Ce contrôle technique doit assurer que :
 - le traducteur a bien travaillé sur la version définitive de l'original anglais ;
 - la traduction est complète : tous les paragraphes, notes de bas de page ou de fin de textes, figures, tableaux, légendes ont été traduits (quelle que soit la qualité de cette traduction) ;
 - les éléments « matériels » du document (chiffres, dates, noms de pays, points cardinaux et noms communs, cotes du document, numéros de paragraphe) sont exacts dans la version traduite ;
 - les références de base (Unterm, résolutions) ont été consultées.
- un contrôle de la qualité, assuré par un réviseur, qui couvre 10 ou 20 % du texte traduit. Ce contrôle de la qualité porte sur les aspects sémantiques de la traduction, le style et la conformité aux usages de l'ONU (terminologie, phraséologie, homogénéité de l'ensemble de la documentation).

Parfois, une révision peut être effectuée pour deux raisons : le sous-traitant est un traducteur débutant payé au tarif « traduction seulement » ; le contrôle de la qualité a décelé de grosses lacunes dans la traduction et, pour diverses raisons, il n'est pas souhaitable de renvoyer le document au traducteur.

Les chiffres dont on dispose au sujet de la révision concernent les effectifs à New York (33 postes). Concernant Genève, une enquête sur les services de conférence en 2015 montre que plus de 96 % des répondants (soit 246 sur 255) ont évalué la qualité linguistique globale de la documentation comme « bonne » ou « très bonne ».

S'agissant du **respect des délais de soumission, de traitement et de publication des documents**, les principaux indicateurs de résultats font apparaître des améliorations considérables de la gestion des documents en 2015 au niveau mondial. Le respect des délais de soumission, par les départements auteurs, des documents relevant du système des créneaux pour traitement (édition, traduction, mise en forme) a baissé d'un point de pourcentage par rapport à l'année précédente. En revanche, le Secrétariat a fait nettement mieux qu'en 2014 en ce qui concerne le respect des délais de traitement, à savoir les quatre semaines dont il dispose pour traiter les documents présentés à temps et respectant la limitation du nombre de mots, qui a atteint 70 %, une proportion largement supérieure aux 55 % de 2014. Il en va de même pour le respect des délais de publication prescrits, qui a atteint 67 % en 2015 contre 55 % en 2014.

Le principe de la publication simultanée

Dans le cas de l'Assemblée générale et de l'Ecosoc, le principe de la publication simultanée prévoit que le document officiel doit être publié dans les six langues officielles six semaines avant son examen.

Ce principe ne s'applique pas de façon aussi stricte pour le Conseil de sécurité qui travaille dans des délais plus courts.

Dans le cas des Fonds et Programmes, la règle a parfois été assouplie à leur initiative. Pour cela, le document officiel est envoyé aux services de documentation (responsables de l'édition et de la traduction) quatre semaines avant sa publication (auparavant, six semaines). Toutefois, dans la pratique, plusieurs missions permanentes signalent

régulièrement des manquements à cette règle ou l'absence de mise en ligne des documents en français sur les sites des organes dans les délais prévus.

Dans le cas spécifique des travaux de la 5^e Commission précitée, les délégués ont accès à une version anglaise, avant traduction, version qui leur permet de travailler sur les textes en amont de la session. De l'avis des délégués, cette version initiale, pourtant non éditée et disponible uniquement en anglais, est indispensable à la préparation des négociations. Une réflexion mériterait d'être engagée sur **la situation spécifique des grandes négociations**, afin de garantir, aux phases majeures de la discussion, la disponibilité des textes négociés et des documents de travail dans les six langues officielles.

En 2015, le taux de distribution simultanée n'a pas été le même dans tous les centres de conférence : élevé à New York et à Nairobi, où il s'établissait respectivement à 100 % et 95 %, il a été de 66 % et 72 %, respectivement, à Genève et à Vienne. Et cela pour diverses raisons dont l'instruction donnée par des organes intergouvernementaux et des départements et bureaux auteurs de publier les versions établies dans certaines langues avant que les autres soient prêtes, ce qui a été le cas pour plusieurs documents du Conseil des droits de l'homme.

Les chiffres disponibles précisent qu'à Genève, en 2015, 67 % des documents officiels fournis ont respecté la règle de la simultanéité avec 53 % des documents sortis dans les délais prescrits par l'Assemblée générale des Nations unies. Ceci est une nette amélioration par rapport à 2014 quand seulement 39 % des documents sont sortis à temps.

Interprétation

Assurer l'interprétation lors des réunions est une question subordonnée aux décisions des États membres qui définissent à la fois les mandats et les financements. Ainsi, le règlement de la Commission économique pour l'Europe prévoit l'interprétation en trois langues (anglais, français, russe), de même que l'Assemblée générale a décidé (résolution A/68/288) que les organes de traités travailleraient, dès 2015, en trois langues seulement. Ainsi, pour autant que les États membres votent en faveur d'un certain régime linguistique et fournissent un budget, la demande est satisfaite.

De manière générale, on distingue des **réunions formelles** et **informelles** inscrites ou non au calendrier (« calendrier » ou « non-calendrier »).

Les organes dont les réunions formelles sont inscrites au calendrier peuvent bénéficier de services d'interprétation pour des réunions informelles dans les limites des services de conférence auxquels ils ont droit. Pour ce qui est des réunions informelles « non-calendrier » des organes dont les réunions ne sont pas inscrites au calendrier ou des réunions informelles additionnelles des organes dont les réunions sont inscrites au calendrier, deux options

sont possibles : soit les ressources disponibles le permettent, par suite d'annulation de services par un organe dont les réunions sont inscrites au calendrier, par exemple, soit le demandeur décide de payer les services d'interprétation –, auquel cas, ils doivent être garantis. Le DAGGC⁶³ peut mettre en place les services nécessaires moyennant remboursement.

En 2015, à Genève, par exemple, l'interprétation a été assurée pour 83 % des réunions du calendrier et 12 % des réunions non-calendrier. Dans les réunions calendrier, l'anglais et le français ont été les langues les plus demandées, suivies du russe, de l'espagnol et de l'arabe (à égalité) ainsi que du chinois. Dans les réunions non-calendrier, après l'anglais, l'espagnol est aussi sollicité que le français, suivi de l'arabe, du russe et du chinois.

À New York, la situation des **réunions informelles et officielles**, part majeure des réunions mobilisant les diplomates à New York, constitue l'une des clés de la compréhension de la situation du français à l'ONU. Des mots de diplomates francophones, la situation du français est « peu réjouissante » ; la grande majorité du travail de discussion et de négociation des textes se déroule, en effet, en anglais, sans interprétation.

Un certain nombre de **réunions informelles** bénéficient donc des services d'interprétation, mais de façon insuffisante. Cette situation est le résultat d'une évolution défavorable au français au cours des quarante dernières années, marquées, selon certains diplomates, par une volonté d'établir l'anglais comme langue de discussion.

Les **réunions officielles** (« *informal informal consultations* ») se déroulent, en revanche, sans interprétation.

⁶³ Pour rappel, DAGGC — Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences.

Le contexte actuel, défavorable à une participation équilibrée de l'ensemble des pays francophones à la discussion internationale, tient à l'impossibilité de rendre les services d'interprétation disponibles pour l'ensemble des réunions informelles et officielles, compte tenu de leur nombre et du coût, mais également à l'impossibilité fonctionnelle de négocier un texte sur la base d'un projet en plusieurs langues. Cette double impossibilité, matérielle et fonctionnelle, n'est pas remise en cause par les délégués. En revanche, les francophones suggèrent de travailler sur des objectifs réalistes, sur la base notamment de deux propositions :

- l'accès, dans les temps utiles, aux documents préparatoires dans les six langues officielles qui constitue une revendication récurrente. Elle s'adresse aux Départements du Secrétariat, auteurs de cette documentation ;
- l'importance de disposer des services d'interprétation lors des réunions informelles au stade de la décision.

Outre les réunions informelles et officielles, il est à noter le développement considérable des « événements parallèles », en marge des grandes rencontres et des principaux forums organisés par les organes principaux des Nations unies, l'Assemblée générale et l'Ecosoc. Ces « événements parallèles » ne bénéficient pas des services d'interprétation et se déroulent ainsi, dans la grande majorité des cas, en anglais.

Pour sa part, l'OIF saisit l'occasion de ces grands rendez-vous pour organiser plusieurs événements parallèles, chaque année, dans l'enceinte onusienne (événements parallèles au Forum jeunesse de l'Ecosoc, à la Commission de la condition de la femme de l'Ecosoc, au Forum sur le financement du développement de l'Ecosoc, à certains débats thématiques de haut niveau organisés par l'Assemblée générale). Ces événements se tiennent en français et en anglais, l'interprétation étant prise en charge par l'OIF. Ils contribuent au renforcement de la présence et de l'influence francophones à l'ONU.

Ressources financières et humaines

Au sujet des moyens financiers et humains, la situation a grandement évolué ces dernières années, l'une des difficultés étant l'augmentation de 45 %, depuis 2010, du nombre de séances pour lesquelles des services sont fournis chaque année et la hausse de 10 % de la quantité de documents produits en conséquence. En 2015, la hausse a été, respectivement de 23 % et 8 %, et le Secrétariat a donc assuré des services de conférence pour 36 000 séances et la traduction de près de 250 millions de mots. Cependant, les crédits budgétaires alloués au Département (DAGGC) n'ont cessé de baisser au fil des exercices biennaux, ce qui a restreint la capacité de gérer les charges de travail supplémentaires non planifiées.

Il semblerait qu'une prise de conscience soit intervenue sur la question des besoins en ressources humaines. Compte tenu du faible taux de réussite aux Concours de recrutement d'interprètes de langue française ces dernières années, la Section française du Service d'interprétation a organisé un stage rémunéré en 2016 en vue d'attirer de jeunes professionnels diplômés en interprétation ou justifiants d'une expérience suffisante, et de les préparer au Concours de recrutement prévu en juin 2016. Cette initiative s'inscrit dans le cadre des efforts de l'Organisation visant à accroître le nombre de spécialistes possédant des combinaisons de langues difficiles à trouver ou essentielles pour assurer la relève.

Des dispositions particulières, notamment l'usage des réseaux sociaux pour mobiliser les francophones, ont été prises à l'occasion du concours de recrutement de traducteurs de langue française de juillet 2015, permettant ainsi d'organiser des épreuves dans 22 pays, dont le Cameroun et le Sénégal. Grâce à cette initiative, 69 candidats d'États membres d'Afrique ont passé le concours en 2015, soit deux fois plus qu'en 2014, et trois ont été reçus.

La collaboration avec les universités a permis de développer des activités de mentorat à distance entre le Service français de traduction de New York et des étudiants de l'Université Gaston-Berger au Sénégal, et le directeur du master de traduction de cette université a travaillé comme traducteur temporaire au sein de ce Service. Un réviseur du Service a, par ailleurs, passé plusieurs semaines à l'Université de Buea au Cameroun pour identifier des talents : quatre

bénéficieront de stages à distance, quatre ont été ajoutés au fichier du Groupe de la traduction contractuelle, et un s'est vu proposer un contrat temporaire.

Concernant les traducteurs contractuels, le nombre des personnes inscrites dans le fichier des traducteurs contractuels est passé de 588 à 677 pour l'ensemble des Sièges, la planification rigoureuse des capacités et la gestion stratégique du fichier ayant permis d'assurer le respect des normes de qualité.

ÉVOLUTION DU FICHIER DES TRADUCTEURS CONTRACTUELS ENTRE 2010 ET 2015, ONU, NEW YORK

Année	arabe	chinois	anglais	français	russe	espagnol
2010	50	0	40	61	5	63
2011	47	0	40	56	5	54
2012	49	0	37	54	5	58
2013	49	14	36	63	7	62
2014	52	16	39	78	11	63
2015	48	17	40	81	12	66

À Genève, les budgets et les effectifs de traduction-interprétation dans leur ensemble sont en légère hausse entre 2008 et 2016, y compris pour les sections françaises.

BUDGETS ET EFFECTIFS TRADUCTION-INTERPRÉTATION, 2008 ET 2016, ONU, GENÈVE

		Services linguistiques	
		Traduction (total)	Interprétation
2016	budget	30066	19831
	effectifs	174	108
2008	budget	28723	18968
	effectifs	164	110

		Sections françaises	
		Traduction (total)	Interprétation
2016	budget	6779	pas disponible
	effectifs	39	19
2008	budget	6085	pas disponible
	effectifs	37	19

Partenariats avec les services homologues d'autres organisations internationales

Il y a des passerelles entre les organisations du système de l'ONU (accord sur les transferts, détachements et affectations) qui permettent aux fonctionnaires transférés, détachés ou affectés au sein du même système onusien de conserver leur ancienneté et leurs droits à la retraite. Chaque organisation a tout de même son système de recrutement, de tests et de concours. Les traducteurs qui ont une expérience en organisation internationale ont davantage de chances de passer le cap des épreuves écrites du concours. C'est ainsi que le Service français de traduction à New York a, parmi ses lauréats du concours, des anciens de la Cour pénale internationale, de la Cour internationale de justice, des tribunaux pour le Rwanda ou la Yougoslavie. De même, après un séjour au Service français de New York, les lauréats du concours qui souhaitent quitter New York trouvent un emploi dans des organisations européennes. Les collaborations concernent des sujets très divers : formation, préparation de la relève, méthode de recrutement, management, informatisation, traduction assistée par ordinateur.

Les réunions internationales annuelles — IAMLADP et JIAMCATT — constituent d'autres cadres de coopération entre différentes organisations.

Mieux connue sous son acronyme anglais IAMLADP (*International Annual Meeting on Language Arrangements, Documentation and Publications*), la **Réunion annuelle internationale concernant les services linguistiques, la documentation et les publications**, est un forum et un réseau de gestionnaires de plus de 80 organisations internationales qui emploient des prestataires de services linguistiques et de conférences (essentiellement des traducteurs et des interprètes). Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences des Nations unies, à New York, est le siège de la présidence permanente de l'IAMLADP et de son Secrétariat. L'objectif général de l'IAMLADP est d'accroître l'efficacité, la qualité et la rentabilité des services de conférence et de publication, ainsi que des services linguistiques, dans chaque organisation participante, en offrant à leurs dirigeants un forum unique où ils peuvent échanger des informations, partager des expériences sur les politiques et les pratiques, réunir leurs ressources pour accomplir des tâches d'intérêt commun, et promouvoir la formation et les échanges de personnel.

La dernière réunion s'est tenue à Vienne du 20 au 22 juin 2016 et s'est conclue par une déclaration⁶⁴ (cf. encadré).

IAMLADP : Déclaration de Vienne visant à renforcer le multilinguisme, 2016, extrait :

« Les organisations membres de l'IAMLADP décident donc :

1. De proposer à leurs organes directeurs de placer cette question importante au premier rang de leur ordre du jour en promulguant un cadre clair pour le multilinguisme et en adoptant, le cas échéant, des directives administratives et opérationnelles pour sa mise en œuvre.
2. D'appeler l'attention de toutes les parties prenantes sur la nécessité de soutenir leurs départements chargés des services linguistiques et de conférence et de rechercher avec eux des solutions créatives aux difficultés qu'ils rencontrent, notamment du fait de contraintes liées aux ressources, afin d'intégrer systématiquement le multilinguisme aux activités qu'elles mènent.

3. De redoubler d'efforts pour faciliter la création en leur sein de mécanismes permettant à leurs services linguistiques et de conférence de partager bonnes pratiques et solutions créatives face aux difficultés rencontrées en matière d'intégration du multilinguisme.

4. De promouvoir à titre individuel la reconnaissance de la valeur et de l'importance de la diversité linguistique en organisant des événements de promotion des langues tels que les Journées des langues consacrées à chacune de leurs langues officielles, la Journée internationale de la langue maternelle, qui se tient chaque année le 21 février, et la Journée internationale de la traduction, qui se tient chaque année le 30 septembre, et en y participant activement. »

Instituée en juin 1987 à l'Office des Nations unies à Genève, la Réunion interinstitutions sur la terminologie et la traduction assistée par ordinateur, appelée, depuis avril 2006, **Réunion internationale annuelle sur la traduction et la terminologie assistées par ordinateur (JIAMCATT)**, a pour objet d'offrir à ses partenaires un cadre de discussion, d'échanges et de coopération dans les domaines de la terminologie, de la traductique, de l'interprétation et de la recherche documentaire et de constituer un patrimoine intellectuel inaliénable des organisations internationales dans ces domaines. À ce titre, JIAMCATT vise à renforcer les échanges entre les services linguistiques des organisations internationales et des organismes nationaux en vue de promouvoir la mise en commun des données terminologiques des partenaires sur un support informatique accessible à tous. À ce jour, JIAMCATT réunit des partenaires de la plupart des organisations internationales et de diverses institutions nationales œuvrant dans le domaine de la terminologie et de la traduction.

Communication

Les communications à l'intérieur du Secrétariat et avec les autres institutions des Nations unies se font en anglais ou en français, qui sont les langues de travail de l'Organisation, avec une nette prédominance de l'anglais.

Parmi les initiatives récentes, il convient de mentionner celle prise par le chef des services des conférences de l'ONU-Vienne (ONU-V) tendant à créer un projet de messagerie électronique multilingue, à titre expérimental, au sein des services de conférences de l'ONU-V avant d'en étendre éventuellement le déploiement. Ce projet consiste à paramétrer les systèmes de messagerie électronique de telle sorte qu'apparaisse, à côté du nom de l'expéditeur d'un message (et non simplement dans le « bloc signature » laissé à la discrétion de chaque utilisateur), la mention des langues officielles dans lesquelles un message peut être adressé à cette personne et comprise par celle-ci. Ce simple ajout automatisé, dans l'adressage même des correspondances, d'une ou de plusieurs lettres correspondant aux langues officielles maîtrisées par les agents, est de nature à encourager leur pratique du multilinguisme

au quotidien et à valoriser leurs compétences linguistiques. L'automatisation d'un tel système supposerait également que les compétences linguistiques soient systématiquement renseignées dans les dossiers personnels des fonctionnaires et, par ce biais, mieux prises en compte par les services des ressources humaines (y compris comme critère de recrutement).

La correspondance officielle adressée par le Secrétariat aux États membres et aux observateurs se fait dans les six langues officielles de l'ONU. Elle est préparée et distribuée par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences dont il a été déjà question.

Toute la correspondance adressée à des organismes nationaux et internationaux sous la forme de documents officiels de l'Organisation des Nations unies est publiée simultanément dans les six langues officielles.

Un autre département du Secrétariat, le Département de l'information⁶⁵ (DPI), créé en 1946, a le but de promouvoir à travers le monde la connaissance et la compréhension des travaux de l'Organisation des Nations unies par le biais de produits multimédias tels que radio, télévision, presse écrite, Internet, vidéoconférences et autres. En décembre 2014, la Chef du Département de l'information, M^{me} Cristina Gallach, a été nommée Secrétaire générale adjointe à la communication et à l'information par le Secrétaire général de l'ONU.

Sans entrer dans le détail de l'activité des trois divisions et des sections qui composent le DPI, quelques éléments seront mis en exergue en lien avec la situation du français et des autres langues.

Le DPI propose aux États membres et observateurs de la Francophonie un large éventail de services d'information et médias en français, y compris des produits d'information et résultats de recherches.

⁶⁴ IAMLADP : Déclaration de Vienne, 2016, www.iamladp.org/sites/www.iamladp.org/files/Documents/iamladp_2016_declaration_de_vienne_2016.07.12.pdf

⁶⁵ Pour plus d'information sur le DPI, voir www.un.org/fr/sections/departement-public-information/about-dpi/index.html

Par l'intermédiaire de ses **63 centres et bureaux d'information des Nations unies**, le DPI travaille avec des organismes nationaux et internationaux dans l'une des six langues officielles de l'ONU ainsi que dans des langues locales. Les centres d'information situés dans des pays où le français est langue officielle conduisent leurs travaux dans cette langue, y compris en ce qui concerne les activités de sensibilisation et les publications. Ils disposent également de sites Internet locaux en français.

La Section des **communiqués de presse**⁶⁶ du Département de l'Information travaille exclusivement en anglais et en français. Elle couvre toutes les réunions intergouvernementales ouvertes au public (réunions des organes principaux, des grandes Commissions de l'Assemblée générale, de certains organes subsidiaires, et un certain nombre de conférences intergouvernementales hors siège), aussi bien que la conférence de presse mensuelle du Président du Conseil de sécurité et le point de presse quotidien du porte-parole du Secrétaire général. Du fait de moyens restreints, les autres conférences de presse ne sont pas couvertes.

L'Unité française de la Section, créée en 1974, veille au strict respect de la parité entre les deux langues. Celle-ci rencontre toutefois des défis, notamment lorsque les déclarations du Secrétaire général ne sont pas traduites en français dans les délais utiles.

On constate une forte baisse du volume de pages et de documents en français en 2015 par rapport à 2006 au profit de l'anglais⁶⁷ : 870 documents en français et 1 608 en anglais en 2015. De plus, la situation varie pour les différents organes : c'est le Conseil de sécurité et le bureau du Secrétaire général qui ont produit le plus grand nombre de communiqués en français en 2015, contrairement à l'Assemblée générale (14 en français et 25 en anglais).

Il est à noter que, dans le cadre de son activité régulière, la Section des communiqués de presse n'a pas un rôle de traduction, mais bien de **production de contenus** : les attachés de presse, présents en salle, couvrent les réunions de façon extensive, analysant et synthétisant les travaux dans des délais particulièrement courts puisque les communiqués de presse sont produits dans les deux heures qui suivent les réunions. Les séances sans interprétation ne peuvent pas faire l'objet d'une couverture. Cette production est essentielle à l'activité des diplomates à New York, singulièrement dans le cas des missions diplomatiques disposant d'effectifs réduits, situation de nombreuses missions francophones.

L'Unité française procède toutefois, dans quelques cas, à des traductions : déclarations « courtes » du Secrétaire général ; biographies des Ambassadeurs présentant leurs lettres de créance et des hauts fonctionnaires des Nations unies à l'occasion de leur nomination.

Le travail de couverture des réunions en français s'appuie sur les interventions délivrées en français ou traduites en français par les services d'interprétation. Il importe donc de remobiliser les représentants des pays membres de l'OIF afin que ceux-ci s'expriment plus régulièrement en français.

Concernant **les sites Internet de l'ONU** et de ses institutions, le Département de l'information, à travers sa Section des services web, assure la disponibilité et l'enrichissement permanent du site Internet de l'ONU (www.un.org), dans les six langues officielles. Les autres Départements, à l'initiative de sites Internet spécialisés, doivent, de la même façon, produire des contenus multilingues. Si le principe est clairement énoncé dans la résolution sur le multilinguisme, des disparités importantes entre l'anglais et les cinq autres langues officielles demeurent. Dans ce contexte, le Département de l'information a mis en place douze « normes minimales pour le multilinguisme sur les supports Internet de l'ONU »⁶⁸, une sorte de guide à l'intention des développeurs de sites Internet qui rappelle le principe fondamental du multilinguisme et aborde les questions, notamment techniques, d'accessibilité des sites Internet dans les six langues officielles.

Selon les informations fournies par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences précitées, un département du Secrétariat qui lance un site Internet sans prendre en considération les six langues officielles doit informer le Coordinateur pour le multilinguisme, solliciter une exception auprès du Département de l'information et s'engager à justifier cette situation dans les organes compétents, en particulier lors de la session annuelle du Comité de l'information. Dans la pratique, de nombreuses insuffisances persistent.

Parallèlement, le Département de l'information appuie les Départements dans leurs initiatives et interroge ces Départements, dès l'origine du projet, quant à la prise en compte du multilinguisme. La traduction des contenus de ces sites « spécialisés » est rarement effectuée par les services des Nations unies ; des prestataires externes sont mobilisés, selon les ressources financières disponibles. En l'absence de moyens suffisants, le Département de l'information veille à ce qu'au moins les contenus de base soient disponibles dans les six langues et s'assure de la volonté des Départements producteurs de ces sites de s'engager à traduire progres-

sivement l'ensemble des contenus dans les six langues. D'un organe à l'autre et d'un Département à l'autre, les résultats demeurent inégaux.

À titre d'illustration, dans le contexte de l'élaboration du nouveau Programme de développement durable à l'horizon 2030, la Représentation permanente de l'OIF auprès de l'ONU à New York aura en particulier eu à déplorer l'absence de production multilingue du site de référence sustainabledevelopment.un.org développé par le Département des Affaires économiques et sociales. Dans ce contexte, le Département de l'information a créé une section spéciale sur le site Internet de l'ONU consacrée à l'actualité du développement durable et aux Objectifs de développement durable : www.un.org/sustainabledevelopment.

Selon le rapport de la Division de l'information et des médias du DPI, intitulé « Statistiques des services et produits en ligne » (décembre 2015), le français est devancé par l'anglais et l'espagnol pour le nombre de sessions ouvertes (connexions) sur le site de l'ONU un.org et aussi par le russe pour les pages consultées.

SESSIONS ET PAGES CONSULTÉES SUR LE SITE DE L'ONU [UN.ORG](http://un.org), DÉCEMBRE 2015

Décembre 2015	anglais	arabe	chinois	espagnol	français	russe
Sessions	2 664 072	1 843 376	1 973 352	783 365	401 092	385 142
Pages consultées	6 486 581	4 182 242	5 672 292	1 538 818	873 064	834 832

Une étude effectuée par l'Assemblée des fonctionnaires francophones dans les organisations internationales (AFFOI) en 2015-2016⁶⁹ montre que seulement onze sites du système onusien sont accessibles dans ses six langues officielles. L'anglais et le français figurent toujours parmi les langues des sites plurilingues (en quatre ou cinq langues). Plusieurs sites trilingues proposent la version espagnole. Beaucoup de sites sont bilingues. Dans cette catégorie, la majorité des sites est en anglais et en

français, quelques sites sont en anglais et en arabe, un site en anglais et en russe et un en anglais et japonais. Concernant les sites monolingues, l'anglais prédomine, sauf un site qui est uniquement en français (Minustah – Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti). La majorité des réseaux sociaux est en anglais. Concernant certaines institutions, les lieux du siège ou d'action entrent en compte et les langues des réseaux sociaux se multiplient.

⁶⁶ Les communiqués de presse renvoient à la fois aux comptes rendus de réunions, aux communiqués de presse et aux comptes rendus de conférences de presse.

⁶⁷ Documents fournis à la RP de l'OIF par l'ONU, New York, 2016.

⁶⁸ ONU, « Normes minimales pour le multilinguisme sur les sites Internet des Nations unies » www.un.org/fr/sections/web-governance/minimum-standards-multilingualism-united-nations-websites/ (dernière consultation le 01/09/2016).

⁶⁹ À la demande de la Direction « Langue française, culture et diversités » de l'OIF, une série d'analyses des langues des sites Internet de 229 organisations internationales a été effectuée par l'AFFOI en 2015-2016 (janvier-mars).

SITES DES INSTITUTIONS DE L'ONU,

2015 — mars 2016



La radio des Nations unies www.unmultimedia.org/radio/french/, qui a diffusé ses premières émissions en français et en anglais en 1947, est articulée aujourd'hui autour de huit unités linguistiques (le portugais et le kiswahili s'ajoutant aux six langues officielles). L'unité francophone produit actuellement un journal quotidien, des mises à jour quotidiennes et un magazine hebdomadaire. Les activités de la Francophonie mises en œuvre à New York bénéficient d'une bonne couverture par l'unité française de la radio des Nations unies.

À Genève, les programmes de radio en langue française représentent 65 % de la production annuelle — le poste de producteur radio francophone étant le seul poste financé par le budget régulier. Les programmes en anglais sont financés par les fonds d'assistance temporaire et ne sont pas, par conséquent, disponibles tout au long de l'année. Les programmes de radio en espagnol représentent 10 à 15 enregistrements par an. En plus des enregistrements en français, en anglais et occasionnellement en espagnol, les équipes de radio enregistrent certains programmes audio en arabe, en russe, en chinois, destinés à être retravaillés par le service des langues de la radio des Nations unies à New York.

Du côté de la réception par le public, selon le rapport de la Division de l'information et des médias précités, c'est le russe qui se place en tête pour les sessions ouvertes (connexions au site) en décembre 2015 sur le site de la radio de l'ONU, suivi de l'anglais et de l'espagnol (cf. le tableau ci-dessous). Le français se place en 6^e position tant pour les sessions que pour les pages consultées.

SESSIONS ET PAGES CONSULTÉES, RADIO ONU, 2015

Décembre 2015		
Langue	Sessions ouvertes	Pages consultées
Anglais	26 999	59 521
Arabe	11 420	23 080
Chinois	7 796	19 081
Espagnol	20 685	50 698
Français	8 957	17 394
Kiswahili	6 657	15 047
Portugais	15 536	34 918
Russe	38 324	21 076
TOTAL	136 374	240 815

Au sujet des téléchargements, le français est devancé par l'anglais. Pour le nombre de lectures (« soundcloud »), le français est devancé par l'arabe (cf. le tableau ci-dessous).

TÉLÉCHARGEMENTS ET NOMBRE DE LECTURE, RADIO ONU, 2015

Décembre 2015		
Langue	Téléchargements	Soundcloud ⁷⁰ (nombre de lecture)
Anglais	119 061	2 382
Arabe	39 500	10 200
Chinois	13 940	1 550
Espagnol	29 572	987
Français	40 008	7 034
Kiswahili	5 999	4 512
Portugais	22 157	-
Russe	9 713	-
TOTAL	279 950	26 665

Concernant la *Web TV des Nations unies* webtv.un.org/, les statistiques sur le nombre de vues depuis le lancement du site à partir des chaînes YouTube⁷¹ placent l'anglais en tête, suivi de l'espagnol et de l'arabe. Le français se place en quatrième position avec 674 219 vues, cf. le tableau qui suit.

WEB TV DES NATIONS UNIES

Chaînes YouTube	Nombre de vues depuis le lancement du site
Anglais	19 857 285
Arabe	1 246 083
Chinois ⁷²	non renseigné
Espagnol	1 723 940
Français	674 219
Kiswahili	18 284
Portugais	91 517
Russe	573 925
Total	24 185 253

Recrutement

Outre le rapport sur les données démographiques publié par le Secrétariat des Nations unies⁷³, la base de données « — Insight » renseigne le nombre de fonctionnaires en poste au Secrétariat par pays. Les données statistiques montrent qu'environ 36 % des agents sont ressortissants des pays membres de l'OIF (sur 41 081 agents du Secrétariat en juin 2016).

Le Secrétariat des Nations unies exprime régulièrement, au plus haut niveau, le besoin de personnels francophones, particulièrement dans le domaine du maintien de la paix. Pourtant, le processus de recrutement dans son ensemble, à l'exception du recrutement des personnels linguistiques, ne prend pas véritablement en compte l'évaluation des compétences linguistiques. Cela constitue une importante anomalie dans le fonctionnement d'une organisation internationale.

⁷⁰ Soundcloud – plateforme de distribution audio en ligne.

⁷¹ www.youtube.com/user/unitednations

⁷² Des statistiques sont disponibles pour d'autres plateformes en chinois.

⁷³ Voir aussi le rapport le plus récent du Secrétaire général (A/70/605) intitulé « Composition du Secrétariat : données démographiques relatives au personnel » www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=a%2F70%2F605&Submit=Recherche&Lang=F

La fiche de poste distingue les « compétences techniques » et les « aptitudes linguistiques ». Elle exige, en principe, la maîtrise de l'une ou l'autre langue de travail du Secrétariat (l'anglais ou le français), selon les lieux d'affectation. À New York, c'est l'anglais qui est demandé, le français étant le plus souvent requis comme « souhaitable », et ne va pas, le plus souvent, être évalué durant l'entretien. Aucun outil aux Nations unies n'existe pour définir les niveaux de langues lors du recrutement. Les fiches de poste ne mentionnent pas des niveaux de langue normés (en comparaison des niveaux du Cadre européen commun de référence pour les langues, B1/B2 par exemple). Jusqu'à présent, il n'existe donc aucun cadre régissant les niveaux de langues aux Nations unies.

Sur la base des candidatures reçues, le bureau des ressources humaines effectue une première sélection qui réserve peu de place à l'évaluation du niveau des langues pratiquées. Un filtrage est effectué de façon automatisée. Lorsque le processus arrive au stade du Département qui procède au recrutement, celui-ci va mettre en place un test qui permet d'évaluer beaucoup plus finement les compétences attendues, y compris la maîtrise des langues dans le cas, par exemple, de postes au sein du Département de l'information. À l'étape suivante, de l'entretien, selon la grande majorité des témoignages reçus, la plupart des jurys sont rarement en mesure d'évaluer les compétences linguistiques. Beaucoup de francophones se plaignent de cette situation qui constitue un facteur de discrimination manifeste à l'égard des candidats francophones.

La difficulté principale reste donc l'absence de mécanisme d'évaluation du niveau de langues des candidats. Dans ce contexte, il importe de redonner au français toute sa place aux différentes étapes du processus de recrutement, puis d'évolution de la carrière au sein de l'ONU ; poursuivre les actions de sensibilisation et d'information à l'intention des Missions permanentes francophones sur la spécificité du recrutement à l'ONU, en particulier « l'entretien basé sur les compétences ».

Formation

Le programme d'enseignement des langues et des techniques de communication de l'ONU propose les six langues officielles afin de promouvoir l'équilibre entre les différentes langues et le multilinguisme au sein du Secrétariat et d'améliorer les compétences linguistiques du personnel, comme l'a demandé l'Assemblée générale dans ses résolutions 2480 B (XXIII), 43/224 D, 50/11.

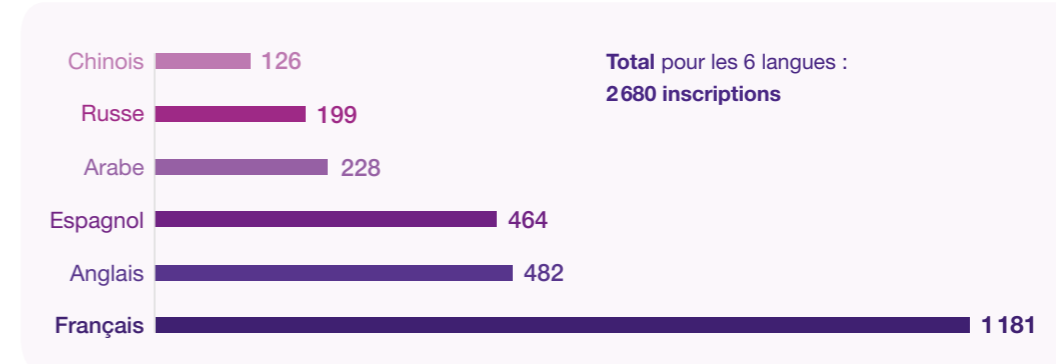
En 2016, ce programme s'appuie sur 20 professeurs, dont huit de français. Le total d'heures de formation délivrées est bien supérieur pour le français, en comparaison de l'anglais. Le français reste la langue la plus demandée. L'offre de cours en français est triple : cours de français général, cours de spécialité, cours sur mesure, en particulier pour les opérations de maintien de la paix. À cet égard, deux types de formations spécifiques pour les opérations de maintien de la paix ont été mises en place : une formation thématique sur les situations dans des zones spécifiques (Centrafrique, Sahel,...) ; une formation technique pour la rédaction de rapport. Au cours des deux dernières années, cinq missions ont été réalisées avec la Division de la Police du Département des opérations de maintien de la paix consistant à former les femmes policières francophones à la rédaction de rapport de police tel qu'attendu par l'ONU.

À New York, un nouveau *Centre de formation des Nations unies pour le multilinguisme et le perfectionnement professionnel* a été inauguré le 23 mai 2016.

À Genève, en plus des cours de langues, à la suite d'une analyse des besoins menée en janvier 2015, de nouveaux cours de spécialité ont été créés et de nouveaux formats de cours, notamment en ligne et en intensif, qui sont en phase de pilotage. Par exemple, les cours intitulés « Correspondance professionnelle en français », « Techniques de rédaction de rapports en anglais » et « Espagnol sur le lieu de travail » sont dorénavant offerts en ligne. Des cours intensifs seront testés pour le français en août 2016, sur une formule de deux heures par jour pendant deux semaines.

À Genève, comme à New York, c'est le français qui est le plus demandé.

NOMBRE DES INSCRIPTIONS AUX COURS DE LANGUE EN 2015 À L'ONU



Au cours de langues, le profil des participants le plus représenté est celui des professionnels (P) avec 390 participants, au printemps 2016, puis celui des services généraux (G) : 255. Il est à noter que trois personnes de la catégorie des directeurs suivent également une formation linguistique, dont deux directeurs en formation individuelle en français.

L'action du Programme d'enseignement des langues s'inscrit dans le processus de certification linguistique interne de l'ONU. Le défi majeur demeure toutefois la valorisation effective des compétences linguistiques dans les carrières des fonctionnaires des Nations unies. Aujourd'hui, l'accès des personnels des Nations unies à la formation linguistique relève, en effet, le plus souvent, d'une démarche personnelle.

Une évolution récente du dispositif incitant les personnels à maîtriser plusieurs langues, détaillé dans le § 12 du rapport du Secrétaire général sur le multilinguisme (A/58/363), voit par ailleurs son impact réduit :

- avec effet au 1^{er} janvier 2017, l'Assemblée générale des Nations unies (A/RES/70/244) a décidé de mettre fin à la pratique consistant à octroyer des « avancements d'échelon accélérés⁷⁴ » sur la base de la maîtrise (attestée) par certaines catégories de fonctionnaires d'une deuxième langue officielle, à la suite de la recommandation de la Commission de la fonction publique internationale ;
- l'existence d'une prime mensuelle dont bénéficiaient les fonctionnaires des services généraux et des catégories apparentées qui réussissaient l'examen d'aptitude linguistique sera discutée à l'automne 2016.

⁷⁴ L'intervalle entre les avancements d'échelon était ramené à 10 mois lorsque la période d'attente normale était d'un an et à 20 mois lorsqu'elle était de deux ans.

CHAPITRE 2

LA COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Contexte général

La Cour internationale de justice (CIJ), instituée en juin 1945, est l'organe judiciaire principal⁷⁵ de l'ONU. Basée à La Haye⁷⁶ (Pays-Bas), elle est le seul des six organes principaux des Nations unies à ne pas avoir son siège à New York. Sa mission consiste à régler, conformément au droit international, les **différends juridiques entre États** qui lui sont soumis par ces derniers (procédure contentieuse) et à donner des **avis consultatifs** sur les questions juridiques qui lui sont présentées par des organes ou institutions spécialisées des Nations unies (procédure consultative). La Cour ne peut pas être saisie par des particuliers ou par des entités ou organisations internationales. Elle se compose de quinze juges, qui sont élus pour un mandat de neuf ans par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité des Nations unies. Le droit de proposer des candidats appartient à tous les États parties au Statut de la Cour⁷⁷. La Cour ne peut comprendre plus d'un ressortissant d'un même État. L'article 9 du Statut de la Cour enjoint les États électeurs à avoir en vue que « les personnes appelées à faire partie de la Cour non seulement réunissent individuellement les conditions requises, mais assurent dans l'ensemble la représentation des grandes formes de civilisation et des principaux systèmes juridiques du monde ». Ce principe s'est traduit dans la pratique par une répartition des membres de la Cour entre les principales régions du monde qui est aujourd'hui la suivante : Afrique — 3 ; Amérique latine et Caraïbes — 2 ; Asie — 3 ; Europe occidentale et autres États — 5 ; Europe orientale — 2. Cette

répartition est comparable à celle des membres du Conseil de sécurité. Bien qu'aucun siège n'appartienne de droit à un quelconque pays, il y a toujours au sein de la CIJ des juges de la nationalité des membres permanents du Conseil de sécurité. Une fois élu, un membre de la Cour n'est le délégué ni du gouvernement de son pays ni du gouvernement d'aucun autre État, il est un magistrat indépendant.

Le Greffe est l'organe administratif de la Cour.

Le **régime linguistique** de la Cour n'a pas connu d'évolution sur le plan institutionnel depuis 1945, année de sa création⁷⁸. Son Statut prévoit, dans son article 39, que les langues officielles de la Cour sont le français et l'anglais. Si les parties sont d'accord pour que toute la procédure (en deux phases, écrite et orale) ait lieu en français ou en anglais, le jugement sera prononcé dans une des deux langues choisies.

Le Règlement de la Cour précise les conditions d'application de l'article 39 du Statut : dans une instance, avec l'accord des parties, toute la procédure écrite peut avoir lieu dans l'une des deux langues officielles de la Cour. Dans ce cas, les pièces de procédure ne sont présentées que dans cette langue.

À titre d'exemple, au cours de la période 2006-2015, les parties ne sont convenues qu'une seule fois que leurs pièces de procédure écrite et leurs plaidoiries seraient présentées dans une seule et même langue, en l'occurrence le français : dans l'affaire du différend frontalier Burkina Faso/Niger, cf. arrêt du 16 avril 2013⁷⁹. À défaut d'un tel accord, toute pièce écrite est présentée dans l'une ou l'autre des langues officielles.

Le paragraphe 3 de l'article 39 du Statut prévoit ce qui suit : « La Cour, à la demande de toute partie, autorisera l'emploi par cette partie d'une langue autre que le français ou l'anglais », à condition de fournir une traduction en français ou en anglais certifiée exacte par la partie concernée.

Dans les faits⁸⁰, le français et l'anglais sont aussi les langues de travail de la Cour, utilisées l'une comme l'autre dans des conditions de parfaite égalité. La Cour délibère et prépare ses décisions (arrêts, avis consultatifs et ordonnances) à tous les stades dans les deux langues.

Au cours du délibéré (secret), l'ensemble des juges émet d'abord une note écrite sur l'affaire en français ou en anglais. Elles sont toutes traduites dans l'autre langue. Un comité de rédaction, composé de membres de la Cour, rédige ensuite un avant-projet d'arrêt, préparé dans les deux langues. Les juges discutent ensuite collégalement de l'affaire, en examinant, puis en adoptant simultanément les versions française et anglaise des projets d'arrêt.

Le respect du bilinguisme à la Cour permet à chacun de ses quinze membres de la Cour de participer aux délibérations, sur un pied d'égalité, dans la langue correspondant au système juridique dans lequel il a été formé ou dont il est le plus proche (*common law* ou droit continental).

Les décisions de la Cour sont, en conséquence, adoptées simultanément dans ces deux langues, l'une des deux versions de chaque décision étant choisie par la Cour comme le texte faisant foi pour le cas, très hypothétique, d'une divergence entre les deux textes. La Cour veille à ce que la parité soit globalement respectée dans le choix du texte faisant foi. Ainsi, entre 2007 et 2016, sur 32 arrêts ou avis consultatifs rendus par la Cour, le texte français a été retenu 14 fois, contre 18 fois pour le texte anglais.

Traduction et révision

Les **demandes d'assistance linguistique** adressées au département des affaires linguistiques concernent principalement le français (80 à 85 %) : demandes de traduction de l'anglais vers le français ; demandes de révision de textes rédigés en français, dont les auteurs ne sont pas des locuteurs natifs de ces langues (membres de la Cour et/ou fonctionnaires d'autres départements ou services du Greffe).

Sur l'ensemble des **documents traduits** par le Département des affaires linguistiques du Greffe (comprenant, pour près de 90 % du volume total des travaux de traduction, les pièces de procédure écrite déposées par les parties, les comptes-rendus d'audience et l'ensemble des autres documents liés aux activités judiciaires de la Cour), 80 à 85 % le sont de l'anglais vers le français.

⁷⁵ Pour plus d'informations sur le français dans les autres organes judiciaires de l'ONU ou les institutions judiciaires qui ont des accords avec l'ONU, cf. le 4^e Document de suivi du Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales, OIF, pp. 30-33. Cf. également le Rapport DGLFLF, 2008, chapitre sur « Le français dans l'architecture du droit international », pp. 99-108.

⁷⁶ Il existe environ 160 institutions et organisations internationales à La Haye. À titre d'exemples : Eurojust (unité de coopération judiciaire de l'Union européenne, 2002), Europol (office de police criminelle intergouvernemental, 1992), l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC, 1997).

⁷⁷ Site de la CIJ, « Membres de la Cour » — www.icj-cij.org/court/index.php?p1=1&p2=2

⁷⁸ Sa devancière fut la Cour permanente de justice internationale (CPJI), créée en 1922 à la suite de la Première Guerre mondiale. C'était la deuxième instance de recours international après la Cour permanente d'arbitrage de La Haye, créée en 1899.

⁷⁹ Cf. Affaire Burkina Faso/Niger : www.icj-cij.org/docket/files/149/17306.pdf

⁸⁰ Source : les réponses du Greffe de la Cour au questionnaire de l'Observatoire de la langue française concernant l'usage de la langue française à la CIJ, fournies en juillet 2016.

Pour les documents qui ne sont pas directement liés aux activités judiciaires de la Cour (soit 10 % du volume total des travaux de traduction), le Département des affaires linguistiques évalue à environ 25 % la part de documents qui sont traduits du français vers l'anglais.

La part respective de **relectures/révisions linguistiques** en français (80 à 85 %) et en anglais (15 à 20 %) correspond à la répartition des travaux de traduction dans ces deux langues, tous les travaux de traduction confiés au Département des affaires linguistiques faisant l'objet d'une révision. Si un texte long est réparti entre plusieurs traducteurs, ceux-ci procèdent en outre, avant de soumettre le texte à révision, à des relectures de manière à veiller à l'harmonisation terminologique et à faire les ajustements nécessaires. Le réviseur a ensuite pour tâche de vérifier que la traduction répond à tous les critères de qualité de la Cour et se lit comme un original.

Le respect de l'égalité entre les deux langues officielles de la Cour a pour conséquence le fait que les documents émis par elle (ou le Greffe) doivent, en principe, être préparés et distribués simultanément dans les deux langues. Pour les autres documents (notamment la correspondance ou les pièces de procédure écrite reçues des parties et les comptes-rendus des audiences), les délais fixés pour leur traduction et leur révision dépendent du volume et de la nature des textes en cause et sont, par conséquent, très variables. Les délais imposés, dans certains cas très courts, compte tenu des nécessités de l'activité judiciaire de la Cour et des droits des États parties (par exemple, pour la traduction des comptes-rendus des audiences), sont toujours respectés.

Interprétation

Le français et l'anglais sont utilisés à l'occasion de toutes les séances publiques de la Cour (audiences, lectures des décisions de la Cour, séances solennelles à l'occasion de visites officielles) et de toutes ses réunions privées (délibérations ou séances de ses commissions et de ses comités) et nécessitent d'avoir recours à l'interprétation (simultanée ou consécutive) qui est financée par le budget régulier de la Cour.

Les réunions que tient le président avec les agents des parties, ou lors de visites officielles, bénéficient également d'une interprétation.

Ressources humaines et financières

Les effectifs des services linguistiques (traduction, révision, interprétation), dont ceux pour la section de langue française (56 % du total), restent les mêmes en termes quantitatifs en 2016 qu'en 2012⁸¹, cf. tableau ci-après.

Le budget de 2016 a connu une augmentation de 6 % pour la traduction et de 7 % pour l'interprétation par rapport à 2012.

Les chiffres disponibles pour 2012 montrent que la part du budget total consacrée à la traduction en français est de 55 % est que pour l'interprétation dans la même langue est de 50 %.

BUDGET ET EFFECTIFS DES SERVICES LINGUISTIQUES, CIJ, 2012 ET 2016

		Services linguistiques			
		Traduction (total)	Dont révision/relecture	Interprétation	
2012 et 2016	Budget 2012	292 794 USD	Données non disponibles	297 576 USD	
	Budget 2016	310 570 USD		319 378 USD	
	Activité	Assistance temporaire pour les réunions et traduction extérieure contractuelle		Assistance temporaire pour les réunions	
	Effectifs	17		7 réviseurs (dont 1 est également interprète)	1 interprète (également réviseur)
	Répartition	1 P-5 (Chef du Département), 9 traducteurs (8 francophones et 1 anglophone) et 7 réviseurs (5 francophones et 2 anglophones)			

		Sections françaises		
		Traduction (total)	Dont révision/relecture	Interprétation
2016	Budget	Données non disponibles	Données non disponibles	Données non disponibles
	Effectifs	8 traducteurs francophones	5 réviseurs francophones (dont 1 est également interprète)	1 interprète francophone (également réviseur)
2012	Budget	161 037 USD (soit 55 %)	Données non disponibles	148 788 USD (soit 50 %)
	Effectifs	8 traducteurs francophones	5 réviseurs francophones (dont 1 est également interprète)	1 interprète francophone (également réviseur)

⁸¹. 2012 est l'année la plus proche de 2006 qui a été indiquée dans le questionnaire de l'Observatoire de la langue française pour laquelle la Cour dispose des informations.

La part occupée par les prestations linguistiques externes est dans l'ensemble de l'ordre de 15 % pour la traduction/révision et de 75 à 80 % pour l'interprétation des séances de la Cour.

Le département des affaires linguistiques entretient des relations étroites avec ses homologues au sein des autres organisations judiciaires sises à La Haye et avec ses homologues de l'ONU à Genève, New York et Vienne. La collaboration consiste essentiellement dans la mise à disposition de la Cour d'interprètes ou de traducteurs (par exemple, aux fins de la traduction dans les autres langues officielles de l'ONU, de publications de la Cour). La collaboration s'opère aussi ponctuellement avec des organismes tels que IAMLADP, précité, qui est un forum de l'ONU ayant pour mission de renforcer la qualité, l'efficacité et la rentabilité des services linguistiques, des services de conférence et des services de publications dans le système de l'ONU.

Un certain nombre de traducteurs indépendants engagés par le département sont membres de l'AITC (Association internationale des traducteurs de conférence), et certains interprètes sont membres de l'AIC (Association internationale des interprètes de conférence).

Recrutement

Les exigences linguistiques posées en matière de recrutement doivent assurer une composition équilibrée des départements et services du Greffe, de manière à ce qu'aucune langue ne s'impose de fait au détriment de l'autre.

En principe, tous les fonctionnaires de la Cour doivent donc être capables de travailler dans les deux langues officielles de la Cour. Le degré de maîtrise exigé de ces langues (pour la rédaction, par exemple), dépend du type de tâches exercées. Ceux dont le travail est en particulier d'ordre linguistique doivent avoir pour langue d'expression l'une des deux langues officielles de la Cour. La connaissance d'autres langues officielles de l'Organisation des Nations unies est généralement présentée comme un atout, et, pour certains postes, la connaissance du néerlandais (en lien avec le siège de la Cour aux Pays-Bas) est souhaitable.

Le bilinguisme n'est, en revanche, pas exigé des juges, qui ne sont pas des fonctionnaires. Bien que les dispositions du Statut de la présente Cour soient identiques à celles du Statut de son précurseur, la Cour permanente de justice internationale, en ce qui concerne les qualités personnelles que doivent réunir les candidats à la fonction de juge, l'Assemblée générale des Nations Unies n'a pas réitéré la recommandation faite aux États par l'Assemblée de la Société des Nations de porter de préférence leur choix sur des candidats connaissant les deux langues officielles de la Cour (6^e Rapport annuel de la Cour Permanente de justice internationale [15 juin 1929 – 15 juin 1930], *C.P.J.I. série E n° 6*, p. 82).

Il faut cependant souligner que, dans certains départements ou services, l'usage de l'anglais peut tendre à devenir prédominant, à moyen ou long terme, du fait d'éléments sur lesquels le Greffe n'a pas de prise, en particulier : le nombre de juges francophones sur le siège [et le nombre correspondant de juristes-référendaires travaillant effectivement en français], le nombre d'affaires plaidées exclusivement en anglais devant la Cour, ou, enfin, l'usage généralisé de l'anglais qui s'impose progressivement dans les relations extérieures de la Cour, en particulier concernant les questions administratives et budgétaires traitées avec le Secrétariat à New York.

En outre, au prétexte de contraintes d'ordre technique ou technologique, le respect du bilinguisme dans le fonctionnement interne du Greffe pourrait être menacé, affectant, à terme, le caractère véritablement international et respectueux de la diversité, de sa culture administrative. Il a ainsi récemment été donné l'exemple de la possible mise en place au Greffe d'un progiciel de gestion intégré [en anglais *ERP*], utilisé au Secrétariat des Nations unies et appelé « UMOJA », dont non seulement le système en tant que tel, mais également l'interface pour les utilisateurs, seraient uniquement disponibles en anglais. Avec un tel progiciel, les tâches administratives devraient être effectuées uniquement en anglais, tant par les fonctionnaires directement responsables de ces opérations [au sein des services des finances, des ressources humaines, des achats et des services généraux], que par l'ensemble des fonctionnaires appelés à entrer eux-mêmes dans un tel système leurs données personnelles et à effectuer toutes leurs demandes de prestations ou autres [congrés, indemnités, voyages, etc.].

Formation

Le Greffe donne la possibilité aux fonctionnaires, dans les limites imposées par le budget très restreint alloué par l'Organisation à la Cour aux fins de la formation de ses fonctionnaires, de parfaire leurs connaissances linguistiques dans l'une ou l'autre des deux langues officielles de la Cour, ainsi que dans d'autres langues.

Le Greffe utilise, pour des raisons budgétaires, des logiciels d'apprentissage en ligne [« Rosetta Stone »]. Lancée en 2013, cette formation a été suivie par 15 fonctionnaires [sur 116, soit 13 % du personnel] au cours de la première année. Parmi eux, 11 appar-

tenaient à la catégorie des agents des services généraux. Trois des participants ont choisi l'anglais et sept — le français, le reste d'autres langues officielles de l'ONU [espagnol – deux, mandarin — un, russe — deux].

En 2014 et 2015, en raison du succès du cycle précédent, un nombre plus élevé de fonctionnaires a participé à la formation linguistique [31 fonctionnaires, soit environ 27 % du personnel du Greffe, dont 16 appartenant à la catégorie des agents des services généraux et 14 à la catégorie des administrateurs]. Sur 31 fonctionnaires, cinq ont choisi l'anglais, cinq le français, et le reste d'autres langues [langues officielles de l'ONU ou autres].

Le Greffe permet aux fonctionnaires de passer les examens d'aptitude linguistique des Nations unies. Une « prime de connaissances linguistiques » était octroyée aux agents des services généraux ayant réussi ces épreuves dans l'une des langues officielles de la Cour et remplissant les conditions prévues par le Règlement du personnel de l'ONU. Ce dispositif de l'ONU est susceptible d'être modifié [cf. à ce sujet, le dernier § du chapitre 1 sur l'ONU].

Communication

Concernant **les communications de la Cour**, chaque État partie au Statut de la Cour, à savoir tous les États membres de l'ONU, s'est vu offrir la possibilité de choisir l'une des langues officielles dans laquelle il souhaite les recevoir. Les choix effectués n'ont pas toujours présenté de corrélation avec la qualité de membre ou non de l'OIF. Lorsqu'un État n'a pas effectué de choix en faveur de l'une ou l'autre des langues, la pratique du Greffe est de lui adresser sa correspondance dans les deux langues officielles de la Cour. Ce régime linguistique, qui s'applique aux communications de nature générale, n'est pas nécessairement observé dans le cadre de procédures particulières où le choix d'une langue [par une partie] peut relever d'une stratégie judiciaire ou être influencé par les conseils. En effet, les États membres de l'OIF, qui sont parties à des instances devant la Cour, n'utilisent pas toujours le français, du moins au cours de la procédure écrite. En revanche, à l'audience, le bilinguisme est très fréquent, même de la part d'États non francophones. Le Greffe adresse sa correspondance aux parties dans la langue qui est utilisée par ces dernières dans leur communication avec la Cour. En dehors des cas précités, le Greffe jouit d'une assez grande liberté.

On relèvera toutefois que, pour tout ce qui concerne la présentation et l'exécution de son budget, le Greffe se voit, de facto, contraint de travailler en anglais par le Siège de l'Organisation à New York.

Les **publications de la Cour** [*Recueil des arrêts, avis consultatifs et ordonnances, Annuaire-Yearbook*] sont préparées et publiées par le Greffe dans le strict respect du bilinguisme, de même que les rapports annuels présentés à l'Assemblée générale des Nations unies [lesquels sont également publiés par le Secrétariat dans les autres langues officielles de l'ONU], à la seule exception des dossiers d'affaires, publiés dans la collection *Mémoires, Plaidoiries et documents*, qui ne comprennent les pièces, les documents ou les plaidoiries des parties que dans celle des deux langues officielles dans laquelle ils ont été présentés à la Cour.

Les autres publications du Greffe [ouvrages à caractère événementiel, beaux livres, manuel sur l'organisation, le fonctionnement et la procédure de la Cour] existent dans les deux langues officielles de la Cour, et sont, pour certaines, traduites dans d'autres langues officielles de l'Organisation des Nations unies ou dans d'autres langues, le plus souvent au moyen d'arrangements *ad hoc* avec des partenaires extérieurs.

Par ailleurs, le Greffe collabore avec le Secrétariat des Nations unies en lui communiquant les résumés des décisions de la Cour qu'il établit en français et en anglais, aux fins de leur traduction et publication dans toutes les autres langues officielles de l'Organisation [*Résumés des arrêts, avis consultatifs et ordonnances*] et ainsi de leur diffusion à un public le plus large possible.

Tous les **communiqués de presse** sont rédigés et diffusés simultanément dans les deux langues officielles de la Cour. Le site Internet de la Cour est totalement bilingue [les textes fondamentaux régissant la Cour étant également disponibles dans les autres langues officielles des Nations unies], de même que son compte Twitter.

S'agissant des relations avec le grand public, quelques brochures d'information sur la Cour existent également en chinois, en russe, en espagnol et en arabe, ainsi qu'en néerlandais. Ces brochures ont été établies en français et en anglais par le Greffe et ont été traduites dans les autres langues par le Secrétariat de l'Organisation.

Enfin, le Greffe a récemment mis à jour le film général de présentation de la Cour. Réalisé en version bilingue [français, anglais] en 2009, ce film était disponible en 12 versions linguistiques depuis 2013 : dans les six langues officielles de l'Organisation, mais aussi en allemand, en coréen, en italien, en néerlandais, en norvégien et en vietnamien. À l'occasion du 70^e anniversaire de la Cour, une nouvelle version de ce film doit être prochainement disponible dans plus de cinquante langues, grâce au concours de diverses ambassades, du Département de l'information de l'ONU et de ses centres régionaux d'information.

Pour les **collections de la bibliothèque de la Cour**, le Greffe veille à leur caractère multilingue et multiculturel. La bibliothèque procède à l'acquisition de quasiment tous les ouvrages publiés en français qui concernent le droit international public et les relations internationales. La production en langue française est cependant de plus en plus faible par rapport à la production en langue anglaise.

Aujourd'hui, la proportion des ouvrages en français que possède la Bibliothèque de la Cour est tombée à moins de 25 % des collections [les ouvrages en langue anglaise représentant 59 % des dites collections], alors qu'environ 17,5 % des documents électroniques sont en français [contre 81 % en anglais].



CHAPITRE 3

LA COMMISSION ÉCONOMIQUE DES NATIONS UNIES POUR L'AFRIQUE (CEA)

Contexte général

Créée en 1958 par le Conseil économique et social (Ecosoc) des Nations unies, la CEA est l'une des cinq commissions régionales et a pour mandat d'appuyer le développement économique et social de ses États membres, d'encourager l'intégration régionale et de promouvoir la coopération internationale pour le développement de l'Afrique.

Les langues officielles et de travail de la CEA sont l'anglais, l'arabe et le français.

En 1985, la CEA a proposé l'inclusion du portugais parmi les « langues officielles de travail » (résolution 1985/68 de l'Ecosoc), en considération du « nombre d'États membres de la Communauté économique pour l'Afrique qui utilisent le portugais comme langue officielle de travail et l'accroissement de la population de ces pays ». Son usage est également de mise lors de la session annuelle de la CEA du fait du jumelage de cette session avec l'instance équivalente de l'Union africaine depuis 2008.

Depuis la circulaire de février 2013 (ST/ECA/IC/2013/005), sur « L'usage des langues à la CEA », il est énoncé que tous les documents (circulaires, annonces, publications, notes d'orientation, ainsi que le site Internet) seront automatiquement disponibles dans les deux langues de travail, le français et l'anglais. De même, il est indiqué que les fonctionnaires peuvent communiquer dans la langue de leur choix. Par ailleurs, les services de traduction et d'interprétation doivent être assurés pour répondre aux besoins des États membres.

Cette nouvelle politique, adoptée par le Secrétaire exécutif de la CEA, M. Carlos Lopes, peu de temps après son arrivée, a entraîné un réel et profond changement, reconnu par tout le chacun. Tous les documents ainsi que le site de la CEA sont désormais disponibles dans les deux langues de travail. De même, Carlos Lopes délivre systématiquement ses discours et autres prises de paroles en anglais et en français.

L'arabe, autre langue officielle de la CEA, est, pour sa part, utilisé seulement lors de la session annuelle de la CEA et exceptionnellement lors d'événements phare comme le Forum pour le développement de l'Afrique (ADF) ou de rencontres régionales de haut niveau, comme le récent Forum régional africain pour le développement durable, tenu au Caire en juin 2016.

La place du français par rapport aux autres langues dans les instances

Les principales instances de la CEA sont la Conférence des ministres africains des Finances, de la Planification et du Développement économique de la CEA, les Comités intergouvernementaux d'experts des bureaux sous-régionaux de la CEA (les cinq comités se réunissent chaque année avant la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique), le Comité chargé des questions liées à l'égalité homme-femme et au développement social, le Comité du développement durable, le Comité de la coopération et de l'intégration régionales, le Comité de statistique, le Forum pour le développement de l'Afrique (ADF).

Traduction

Pour l'année 2015, sur un total de 2 410 000 mots traduits, environ 410 000 mots (1 250 pages) provenaient de documents dont le français était la langue originale, ce qui représente 17 % du total des documents traités par la CEA.

Concernant la qualité des traductions, la norme fixée par le Siège de l'ONU à New York prévoit que 75 % des textes traduits doivent être révisés. Compte tenu de la charge de travail et des sous-effectifs constatés dans les services linguistiques de la CEA, la réalité est toute autre. Pour autant, la CEA ne dispose pas actuellement de statistiques sur le nombre de documents effectivement révisés ou ayant seulement fait l'objet d'un « contrôle qualité » après une traduction réalisée à l'extérieur. Cependant, le volume de documents à traduire augmentant régulièrement alors que les effectifs ont baissé, le pourcentage de révisions n'a pu que se réduire.

La CEA fait tout son possible pour respecter les délais de traduction, voire de révision. Toutefois, il convient de signaler que les divisions et les autres services qui soumettent leurs documents à éditer et à traduire ne respectent pas toujours les délais fixés (par exemple, six semaines avant une grande réunion). La qualité de la traduction pâtit donc parfois d'un manque de temps.

Interprétation

L'anglais et le français sont les langues officielles les plus fréquemment utilisées lors des réunions statutaires de la CEA. L'arabe est seulement utilisé lors de la session annuelle de la Commission et, exceptionnellement, lors d'événements phare de la CEA. Le portugais est également utilisé lors de la session annuelle de la CEA depuis 2008. Le volume des interventions obéit généralement à la répartition linguistique du continent, avec une légère prépondérance de l'anglais (45 %) suivi du français (40 %), de l'arabe (10 %) et du portugais (5 %).

L'interprétation est fournie comme suit : de l'anglais vers le français et du français vers l'anglais ; de l'arabe vers l'anglais et de l'anglais vers l'arabe ; de l'arabe vers le français et du français vers l'arabe.

L'interprétation n'est fournie que pendant les réunions formelles. Pour les réunions dites « informelles » et celles accueillies de l'extérieur, elle dépend du financement qui est assuré par les organisateurs : les Divisions de la CEA et/ou des clients externes, comme les agences des Nations unies, les ONG, les gouvernements, des organismes privés, des sociétés multinationales, etc.

Au Secrétariat de la Commission

Aucune langue n'est imposée de fait à la CEA. Tout au contraire, la direction met tout en œuvre pour assurer l'usage simultané de l'anglais et du français, y compris sur le site Internet www.uneca.org/fr. En effet, la CEA ne publie rien depuis février 2013 qui ne soit disponible dans ces deux langues de travail.

En revanche, comme dans l'ensemble du système onusien, l'anglais est, de loin, la première langue en usage hors réunion, même avec la communauté francophone de la CEA.

Ressources

Le budget biennal pour les services de traduction/interprétation a connu une légère augmentation de près de 7 % entre la période 2014-2015 et la période 2016-2017. La CEA dispose d'une Section des publications comprenant, entre autres, une équipe de traduction et d'édition de langue française. L'équipe de traduction et d'édition de langue française est animée par neuf membres recrutés sur des postes budgétaires réguliers dont cinq professionnels et quatre personnels des services généraux. Tous les services d'interprétation sont fournis par des interprètes indépendants conformément à l'accord signé entre les Nations unies et l'Association internationale des interprètes de conférence (AIIC) en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2012 et dont le terme est fixé au 30 juin 2017.

Sur un total de 2 410 000 mots traités en 2015 soit environ 7 300 pages, les services internes de la CEA ont été directement responsables de la traduction de près de 750 pages. Ce qui représente 10 % pour les prestations internes contre 90 % en externe (coopération interagences onusiennes et contractuelles). Pour l'interprétation, la CEA a recours exclusivement à des interprètes externes. Elle coopère pour ce faire avec les autres départements/agences des Nations unies dans le cadre du programme d'échanges de personnels, notamment avec le Siège, l'ONUG (Genève), l'ONUV (Vienne) et l'ONUN (Nairobi). Au cours des dernières années, la CEA a également collaboré avec d'autres organisations, comme le Tribunal pénal international pour le Rwanda.

La CEA participe tous les ans à la « réunion annuelle internationale concernant les services linguistiques, la documentation et les publications » (IAMLADP) qui discute de toutes les questions relatives à la promotion de l'équilibre linguistique et du respect de la diversité culturelle au sein du système des Nations unies et au-delà (cf. chapitre 1, l'ONU).

Communication externe

Les langues utilisées par la CEA dans sa **correspondance** et ses échanges avec ses États membres comme avec les organismes nationaux ou internationaux sont l'anglais et le français qui sont les langues de travail du Secrétariat. L'arabe et le portugais commencent à être utilisés à titre exceptionnel.

Par ailleurs, les **appels d'offres** sont exclusivement formulés en anglais et en français.

Les langues utilisées dans les diverses **publications** de la CEA sont aussi l'anglais et le français. L'arabe et le portugais sont toutefois aussi utilisés pour les documents et les rapports statutaires de la session annuelle de la CEA. Le Forum pour le développement de l'Afrique est restitué en anglais et en français et, exceptionnellement, en arabe.

Concernant les conférences et les points de presse, en 2015, sept des 51 rencontres avec la presse organisées par la CEA ont utilisé les trois langues officielles (l'anglais, l'arabe et le français) et 44 séances ont utilisé le français et l'anglais. En 2014, sur un total de 44 réunions organisées, neuf ont utilisé les trois langues officielles (l'anglais, l'arabe et le français) et 35 seulement l'anglais et le français.

Recrutement et formation des fonctionnaires

Les informations concernant les nationalités des fonctionnaires internationaux de la CEA ne sont pas publiques, mais les annonces de postes vacants de la CEA portent toujours la mention « la maîtrise de l'une des deux langues de travail du Secrétariat de l'ONU, l'anglais ou le français (parlé et écrit), est requise ; la connaissance de l'autre langue est souhaitable ». La composition des jurys de recrutement de la CEA tient de plus en plus compte de la question du genre et de l'équilibre linguistique.

La CEA dispose d'un centre de formation linguistique pour tout le personnel du secrétariat quel que soit son niveau de responsabilité. Ce service, étendu aux autres agences des Nations unies et au corps diplomatique à Addis-Abeba, dispense des formations en amharique, en anglais, en arabe, en espagnol et en français.

Le personnel ayant obtenu le Certificat d'aptitude linguistique des Nations unies bénéficie d'incitations comme la prime d'avancement.

CHAPITRE 4

L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE (UNESCO)

Contexte général

L'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) est une des institutions spécialisées des Nations unies. L'OIF et l'UNESCO ont, à présent, 76 États en commun (sur 205 membres ou associés de l'UNESCO⁸²).

Comme à l'ONU, le régime linguistique de l'UNESCO s'appuie sur des langues officielles et de travail, en nombre différent d'un organe à l'autre — la Conférence générale, le Conseil exécutif et le Secrétariat.

Le régime linguistique de l'UNESCO

Conférence générale

Les 9 langues officielles sont l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français, l'hindi, l'italien, le portugais et le russe. Le Règlement intérieur de la Conférence⁸³ précise que « toute autre langue peut également devenir langue officielle de la Conférence générale à la demande de l'État ou des États membres, sous réserve qu'aucun État membre ne soit autorisé à présenter une telle demande pour plus d'une langue ».

Les 6 langues de travail sont l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe. Les délégués sont libres de prendre la parole dans toute autre langue que l'une des langues de travail, mais

ils doivent assurer l'interprétation de leur intervention dans l'une des langues de travail, à leur choix; le Secrétariat assure l'interprétation dans les autres langues de travail.

Conseil exécutif

Les 6 langues de travail du Conseil exécutif sont l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe.

Secrétariat

Au Siège (à Paris) et hors Siège, les langues de travail sont l'anglais et le français. Hors Siège, une des autres langues officielles peut être également utilisée comme langue de travail.

La Conférence générale détermine l'orientation et la ligne de conduite de l'Organisation⁸⁴ et chaque État y dispose d'une voix, quelles que soient sa taille et l'importance de sa contribution au budget.

⁸² Cf. Liste des États membres et membres associés de l'UNESCO au 1^{er} janvier 2016, pp. 219-223, unesdoc.unesco.org/images/0024/002439/243996f.pdf

⁸³ Cf. articles 50-55 – « Langues de la Conférence », Règlement intérieur de la Conférence générale, UNESCO, pp. 41-42, unesdoc.unesco.org/images/0024/002439/243996f.pdf

⁸⁴ La Conférence générale « se réunit tous les deux ans et [...] détermine l'orientation et la ligne de conduite générale de l'UNESCO. Elle adopte un Programme et un budget pour l'UNESCO pour les deux années suivantes. Elle élit les membres du Conseil exécutif et nomme, tous les quatre ans, le Directeur général ». fr.unesco.org/about-us/organes-directeurs.

Langues utilisées par les États membres ou observateurs de l'OIF lors de la Conférence générale de l'UNESCO

Comme pour les tableaux de l'AG de l'ONU, trois années à un intervalle régulier ont été ciblées pour

la période 2007-2015 sur la langue de l'intervention des États à la Conférence générale (CG) de l'UNESCO : 2007⁸⁵, 2011⁸⁶ et 2015⁸⁷.

Lors des sessions de la Conférence générale de l'UNESCO en 2015, les six langues statutaires ont été utilisées comme suit : anglais, 60 % ; français, 20 % ; espagnol, 8 % ; russe, 4,5 % ; arabe, 7 % ; chinois, 0,5⁸⁸.

PAYS OÙ LE FRANÇAIS EST LA SEULE LANGUE OFFICIELLE

(langue suggérée par le Vade-mecum : français)

 Pays	Langue(s) utilisée(s) lors des séances plénières de la Conférence générale (CG) de l'UNESCO		
	34 ^e CG : 16/10 – 03/11/2007	36 ^e CG : 25/10 – 10/11/2011	38 ^e CG : 03/11 – 18/11/2015
Bénin	français	français	français
Burkina Faso	français	français	français
Congo	français	français	français
Congo (Rép. démocratique du)	français	français	français
Côte d'Ivoire	français	français	français
France	français	français	français
Gabon	français	français	français
Guinée	français	français	français
Mali	français	français	français
Monaco (Principauté de)	français	français	français
Niger	français	français	français
Sénégal	français	français	français
Togo	français	français	français

Les 13 pays se sont tous exprimés uniquement en français et ont respecté les dispositions du Vade-mecum.


⁸⁵ Source pour l'année 2007 : OIF, 2008 : Document de suivi du Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales, pp. 16-18, www.francophonie.org/IMG/pdf/Suivi-Vademecum_2008-3.pdf

⁸⁶ Source pour l'année 2011 : OIF, 2014 : 4^e Document de suivi du Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales, pp. 18-23, www.francophonie.org/IMG/pdf/oif-vade-mecum-2014.pdf

⁸⁷ Source pour l'année 2015 : Conférence générale de l'UNESCO, 38^e session (discours/vidéos) www.unesco.org/new/fr/general-conference-38th/plenary/speeches/ (dernière consultation le 24/08/2016).


⁸⁸ Selon la contribution de l'UNESCO au 5^e document de suivi du Vade-mecum, 2016.

PAYS OÙ LE FRANÇAIS EST UNE DES LANGUES OFFICIELLES AUX CÔTÉS D'UNE OU PLUSIEURS LANGUES N'AYANT PAS DE STATUT OFFICIEL À LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'UNESCO
(langue suggérée par le *Vade-mecum* : français).

 Pays (langues officielles)	Langue(s) utilisée(s) lors des séances plénières de la CG de l'UNESCO		
	34^e CG : 16/10 – 03/11/2007	36^e CG : 25/10/11 – 10/11/2011	38^e CG : 03/11/15 – 18/11/2015
Belgique (avec l'allemand et le néerlandais)	anglais	anglais	français
Burundi (avec le kirundi)	français	français	français
Centrafrique (avec le sango)	français	français	français
Haïti (avec le créole)	français	français	français
Luxembourg (avec le luxembourgeois et l'allemand)	français	français	français
Madagascar (avec le malgache ⁸⁹)	français	français	français

En 2015, les 6 pays ont choisi de s'exprimer en français, contrairement à 2007 et 2011 où la Belgique avait fait le choix de l'anglais. Les pays ont dans l'ensemble suivi les recommandations suggérées par le *Vade-mecum*.


PAYS OÙ LE FRANÇAIS EST LANGUE OFFICIELLE AUX CÔTÉS D'UNE OU PLUSIEURS LANGUES AYANT UN STATUT OFFICIEL À LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'UNESCO
(langues suggérées par le *Vade-mecum*, selon les langues officielles des pays : français et/ou anglais/arabe/espagnol ; français et italien.)

 Pays (langues officielles)	Langue(s) utilisée(s) lors des séances plénières de la CG de l'UNESCO		
	34^e CG : 16/10 – 03/11/2007	36^e CG : 25/10 – 10/11/2011	38^e CG : 03/11 – 18/11/2015
Cameroun (avec l'anglais)	français	français	français
Canada (avec l'anglais)	anglais, français	français, anglais	français, anglais
Comores (avec l'arabe et le comorien)	français	français	français
Djibouti (avec l'arabe)	pas d'intervention	français	français
Guinée équatoriale (avec l'espagnol)	espagnol	espagnol	espagnol
Rwanda (avec le kinyarwanda et l'anglais)	pas d'intervention	français	français
Seychelles (avec le créole seychellois et l'anglais)	français	français, anglais	français, anglais (parts égales)
Suisse (avec l'allemand, l'italien et le romanche)	français	français	français
Tchad (avec l'arabe)	français	français	français
Vanuatu (avec l'anglais et le bichelamar)	anglais	anglais	pas d'intervention

Lors des trois sessions de la Conférence générale de l'UNESCO, 6 pays se sont exprimés uniquement en français (Cameroun, Comores, Suisse, Tchad, Djibouti et Rwanda⁹⁰) ; le Vanuatu, en anglais uniquement ; la Guinée équatoriale, en espagnol ; le Canada et les Seychelles, en français et en anglais. Il convient de mentionner que, « en vertu de l'Accord Québec-Canada relatif à l'UNESCO, le représentant du Québec au sein de la Délégation permanente du Canada auprès de l'UNESCO

a le droit d'y intervenir pour compléter la position canadienne et faire valoir la voix du Québec. Pour chaque occasion précitée, les interventions sont uniquement effectuées en français »⁹¹.

Les pays ont, dans l'ensemble, utilisé la langue ou les langues suggérées par le *Vade-mecum* et même favorisé l'usage du français.

⁸⁹ Comme pour le tableau de l'ONU, il est à noter que la République de Madagascar pourrait faire partie de la catégorie suivante (tableau ci-dessous) pour la période 2007-2010, où l'anglais fut également langue officielle entre 2007 et 2010.

⁹⁰ Djibouti et le Rwanda ne sont pas intervenus en 2007.

⁹¹ Selon la contribution du gouvernement du Québec au document de suivi du *Vade-mecum*.

PAYS OÙ LE FRANÇAIS EST LANGUE ÉTRANGÈRE ET DONT LA LANGUE OFFICIELLE A UN STATUT OFFICIEL À LA CG DE L'UNESCO

(langues suggérées par le *Vade-mecum* : la langue officielle du pays) :

Pays (langues officielles)	Langue(s) utilisée(s) lors des séances plénières de la CG de l'UNESCO		
	34 ^e CG : 16/10 – 03/11/2007	36 ^e CG : 25/10 – 10/11/2011	38 ^e CG : 03/11 – 18/11/2015
Cap-Vert (portugais)	portugais	français, portugais	français
Costa-Rica ⁹² (espagnol)	-	-	espagnol
Égypte (arabe)	arabe	arabe	arabe
Émirats arabes unis (arabe)	-	arabe	arabe
Dominique (anglais)	pas d'intervention	pas d'intervention	espagnol
Ghana (anglais)	anglais	anglais	pas d'intervention
Liban (arabe)	arabe, français, anglais	arabe	arabe
Maroc (arabe)	arabe	arabe	français
Maurice (anglais)	anglais	anglais	anglais (principalement), français
Mauritanie (arabe, de facto)	pas d'intervention	français	arabe
Mexique (espagnol)	-	-	espagnol
Mozambique (portugais)	portugais	anglais/portugais	pas d'intervention
Qatar (arabe)	-	arabe	arabe
Rép. dominicaine (espagnol)	pas d'intervention	espagnol	espagnol
République de Guinée-Bissau (portugais)	pas d'intervention	pas d'intervention	pas d'intervention
Sainte-Lucie (anglais)	anglais	anglais	anglais
Sao Tomé et Príncipe (portugais)	pas d'intervention	pas d'intervention	pas d'intervention
Tunisie (arabe)	arabe	arabe	arabe
Uruguay (espagnol)	-	espagnol	espagnol

Comme le suggère le *Vade-mecum*, en 2015, 11 pays (soit la majorité) ont fait le choix de leur langue officielle. En 2011, leur nombre s'élevait à 13.

Très rares ont été les interventions (par session) dans deux ou plusieurs langues, dont la langue française (Liban, Maurice). Certains pays ont utilisé le français au lieu de leur langue officielle (Cap-Vert, Maroc).


PAYS OÙ LE FRANÇAIS EST LANGUE ÉTRANGÈRE ET DONT AUCUNE LANGUE OFFICIELLE N'A DE STATUT OFFICIEL À LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'UNESCO

(langue suggérée par le *Vade-mecum* : français)

Pays (langues officielles)	Langue(s) utilisée(s) lors des séances plénières de la CG de l'UNESCO		
	34 ^e CG : 16/10 – 03/11/2007	36 ^e CG : 25/10 – 10/11/2011	38 ^e CG : 03/11 – 18/11/2015
Albanie (albanais)	anglais	anglais	français, anglais
Andorre (catalan)	français	français	français
Arménie (arménien)	anglais	français, anglais	français, anglais (parts égales)
Autriche (allemand)	anglais	anglais	anglais
Bosnie-Herzégovine (bosnien, croate, serbe)		anglais	bosniaque
Bulgarie (bulgare)	bulgare et anglais	anglais	anglais
Cambodge (khmer)	français	français	anglais (principalement), français
Chypre (grec, turc)	anglais	anglais	anglais
Croatie (croate)	anglais	anglais	anglais
Estonie (estonien)	-	anglais	anglais
Ex-République Yougoslave de Macédoine (macédonien)	macédonien	-	anglais-macédonien
Géorgie (géorgien)	anglais	anglais	anglais
Grèce (grec)	français, grec, anglais	anglais	anglais
Hongrie (hongrois)	anglais, hongrois	anglais	anglais
Laos (lao)	français	français	français
Lettonie (letton)	-	anglais	anglais
Lituanie (lituanien)	anglais	anglais	anglais
Moldavie (roumain)	anglais	français	français
Monténégro (monténégrin)	-	anglais	anglais
Pologne (polonais)	anglais	anglais	anglais

⁹² Pour rappel, la République du Costa Rica et le Mexique ont adhéré à l'OIF en 2014.

...

 Pays (langues officielles)	Langue(s) utilisée(s) lors des séances plénières de la CG de l'UNESCO		
	34^e CG : 16/10 – 03/11/2007	36^e CG : 25/10 – 10/11/2011	38^e CG : 03/11 – 18/11/2015
Pologne (polonais)	anglais	anglais	anglais
Rép. tchèque (tchèque)	tchèque	anglais	anglais
Roumanie (roumain)	anglais	français	français
Serbie (serbe)	anglais	anglais	anglais et serbe
Rép. slovaque (slovaque)	français	anglais	anglais, français
Slovénie (slovène)	anglais	anglais	anglais
Thaïlande (thai)	-	anglais	anglais
Ukraine (ukrainien)	anglais	anglais	anglais (principalement), français
Vietnam (vietnamien)	anglais	anglais	anglais

En 2015, quatre pays sur 28 ont choisi de s'exprimer uniquement en français : l'Andorre, le Laos, la Moldavie et la Roumanie. Cinq pays ont fait le choix de s'exprimer en français et en anglais : l'Albanie, l'Arménie, le Cambodge, la République slovaque et l'Ukraine. Plus de la moitié des États (17 au total) ont opté pour l'anglais comme seule langue pour leurs interventions.

L'Ex-République yougoslave de Macédoine et la Serbie ont fait le choix de l'anglais et de leur langue officielle. À ces deux pays s'ajoute la Bosnie, qui s'est uniquement exprimée dans l'une de ses trois langues officielles, contrairement à 2011 où aucun pays n'a fait le choix de sa langue officielle. En 2007, 5 pays ont pris la parole dans leur langue (bulgare, grec, hongrois, macédonien, tchèque), à côté du français ou de l'anglais pour certains.

Si, en 2007, 77 % des États ont opté pour l'anglais et 22 % pour le français (comme seule langue ou à côté de leur langue officielle), en 2015, ce pourcentage s'élève à 82 % des États pour l'anglais et 32 % pour le français, langue suggérée par le *Vade-mecum*. En 2015, il y a donc une augmentation de 10 points en faveur du français. Si l'écart entre

l'anglais et le français est en légère diminution (55 % en 2007 ou 50 % en 2015), il reste néanmoins très important.

Langues utilisées par les États de l'OIF à la Conférence générale et langues qu'ils ont déclarées pour la communication avec l'UNESCO

Au sujet de la (des) langue(s) de la correspondance des États membres et observateurs de l'OIF avec l'UNESCO⁹³ et celles utilisées par les pays lors de la Conférence générale (2007, 2011 et 2015), sur un total des 76 États, 29 ont le français comme langue officielle et 47 comme langue étrangère.

Sur les 29 pays où le français est langue officielle, seuls deux — la Guinée équatoriale et les Seychelles — ont déclaré auprès de l'UNESCO leur autre langue officielle : l'espagnol et l'anglais respectivement.

Des 47 pays où le français est langue étrangère, 29 (soit la moitié) ont opté pour le français comme l'une des langues de correspondance avec l'UNESCO et 28 pour l'anglais. L'arabe, l'espagnol et le russe sont les autres langues que certains pays ont choisies (cf. tableau en page de droite).

LANGUES DÉCLARÉES PAR LES ÉTATS DE L'OIF POUR LA COMMUNICATION AVEC L'UNESCO ET LANGUES QU'ILS ONT UTILISÉES À LA CG, 2007, 2011 ET 2015

Langue(s) de correspondance déclarée(s) auprès de l'UNESCO	 Nombre ⁹⁴ d'États	Commentaires
Français	9	Le français utilisé parfois à côté de la officielle du pays
Anglais	13	Dans quatre pays, l'anglais est langue officielle, employée parfois avec le français à la CG. Lors de certaines sessions, certains pays l'ont remplacé par leur langue officielle.
Anglais, français	12	L'anglais souvent utilisé dans les interventions à la Conférence générale (CG)
Anglais, arabe	1	L'arabe utilisé dans la plupart des interventions à la CG
Français , arabe	5	L'arabe souvent utilisé à la CG
Français , espagnol	1	Le français a été utilisé lors des trois sessions de la CG
Espagnol	4	La même langue utilisée à la CG
Français , anglais, arabe	1	L'arabe utilisé à la CG
Anglais, français , russe	1	L'anglais utilisé principalement à la CG

⁹³ Informations fournies par l'UNESCO.

⁹⁴ Pour rappel, le Kosovo n'est pas membre de l'UNESCO.

Au Secrétariat de l'UNESCO

Traduction

L'anglais est la langue source d'environ 70 % des pages reçues par les unités de langue à l'UNESCO en 2014 et 2015. En deuxième position se place le volume de pages **bilingues**, rédigées en anglais et en français, suivi de celles qui ont comme langue

source le français (13 % en 2014 ou 11 % en 2015). Le volume total de pages dans les autres langues (espagnol, arabe, chinois et russe) atteint environ 3 % en 2014 et 2 % en 2015.

VOLUME DE PAGES REÇUES PAR LANGUE SOURCE OFFICIELLE, 2014-2015⁹⁵

Langue	2014		2015	
	Pages	%	Pages	%
Anglais	17 735	66,7	29 782	70,7
Arabe	120	0,5	241	0,6
Chinois	56	0,2	20	0,05
Espagnol	627	2,4	548	1,3
Français	3 502	13,2	4 760	11,3
Russe	47	0,2	36	0,1
Anglais-français (bilingue)	4 511	17	6 723	16
Total	26 598	100	42 110	100

Concernant le volume de pages à traduire reçues par les unités de langue de l'UNESCO, c'est le français qui se place en tête (30 % environ), suivi de l'espagnol et de l'arabe (autour de 17 % chacun). Pour l'anglais, le volume reste stable. Une augmentation de 3 points est enregistrée pour le russe en 2015.

En 2015, aux langues officielles se rajoute la catégorie « autres langues » (non indiquée dans le tableau ci-dessous), 194 pages ou 0,4 % du total des pages reçues.

⁹⁵ Il est à noter que les statistiques ci-dessous reflètent le volume des travaux de traduction assurés par les unités de langue de l'UNESCO, sans prendre en compte ceux assurés par l'intermédiaire des secteurs de programme.

VOLUME DE PAGES À TRADUIRE REÇUES PAR UNITÉ DE LANGUE, UNESCO, 2014-2015

Unité de langue (UL)	2014		2015	
	Nombre de pages à traduire reçues	%	Nombre de pages à traduire reçues	%
UL anglaise	3 497	12	4 861	12
UL arabe	5 030	17	6 528	16
UL chinoise	2 866	10	4 233	11
UL espagnole	4 957	17	7 323	18
UL française	9 634	33	11 349	29
UL russe	2 970	10	5 322	13
Total	28 954	100	39 615	100

Au sujet des **révisions linguistiques** des textes, le volume par langue est équivalent au volume de pages à traduire mentionnées dans le tableau ci-dessus. À cela s'ajoutent les pages qui ont fait l'objet d'une **demande spécifique de révision**, dont le volume le plus important concerne l'anglais en 2015, année de Conférence générale : 3 290 pages, soit 92 % du total de pages. Ce volume des révisions spécifiques amène à un quasi-doublement du nombre de pages soumis pour l'anglais. Ces chiffres suscitent plusieurs interrogations : ces demandes seraient-elles en lien avec la qualité de la rédaction ou de la traduction ? Dans quelle mesure les moyens/dépenses supplémentaires accordés à l'anglais seraient-ils au détriment d'autres langues ? S'agirait-il d'améliorer des documents qui sont davantage diffusés en nombre d'exemplaires ou de bénéficiaires ?

NOMBRE DE PAGES DE DEMANDE SPÉCIFIQUE DE RÉVISION PAR UNITÉ DE LANGUE, UNESCO, 2014-2015

Unité linguistique	2014	2015
	Nombre de pages	Nombre de pages
UL anglaise	286	3 290
UL arabe	139	66
UL chinoise	156	0
UL espagnole	122	0
UL française	338	86
UL russe	27	112
Total	1 068	3 554

Interprétation

Les réunions de secteur de catégories I à VI⁹⁶ bénéficient d'une interprétation de deux à six langues (dont l'anglais et le français systématiquement). Il y a toutefois des exceptions, comme les réunions d'experts, qui se tiennent parfois en une langue seulement, et les réunions de catégories VII et VIII⁹⁷, qui peuvent se tenir en une seule langue. Environ 50 % du volume des jours/interprètes concernent des réunions multilingues, tandis que plus de 60 % des réunions bénéficiant d'une interprétation se tiennent en anglais/français.

Les informations fournies par l'UNESCO pour l'interprétation dans la période 2006-2015 (cf. tableau ci-dessous) montrent que l'anglais est la langue la plus utilisée dans la plupart des réunions.

Le taux des réunions avec interprétation en français varie de 89 % en 2012 à 96 % environ en 2011. Les trois dernières années, il avoisine la limite la plus basse (91 % en 2015). Pour l'anglais, ce taux varie entre 97 et 100 %. Le taux le plus bas est enregistré en 2013 (95 % environ).

Après l'anglais et le français, l'espagnol est la langue la plus présente dans l'interprétation — 20-24 % du nombre total des réunions, suivi du russe à 19 % environ en 2014, contrairement à 2015 où il retombe à un des taux les plus bas depuis 2006 — environ 7 %. Le taux pour la langue arabe varie entre 10 % en 2015 et 15 % en 2006-2007, celui pour le chinois oscille entre 4 % en 2012 et 9 % en 2013.

Par ailleurs, l'année 2013 enregistre les taux les plus bas pour l'anglais et le français, contrairement aux 4 autres langues qui enregistrent des taux assez élevés par rapport aux autres années de la période étudiée. De plus, les seuls chiffres disponibles pour la catégorie « autres langues » indiquent le taux le plus élevé de 10 % environ pour la même année (2013). Deux ans plus tard, ce taux est de 3 %.



INTERPRÉTATION AUX RÉUNIONS DE L'UNESCO, 2006-2011

Année	Nombre total de réunions avec interprétation	En anglais	En espagnol	En russe	En arabe	En français	En chinois	Dans d'autres langues
2006	262	260 99,24 %	54 20,61 %	20 7,63 %	39 14,88 %	248 94,66 %	14 5,34 %	-
2007	270	269 99,63 %	59 21,85 %	22 8,15 %	41 15,18 %	249 92,22 %	23 8,52 %	-
2008	213	213 100 %	53 24,88 %	21 9,86 %	25 11,73 %	196 92,02 %	14 6,57 %	-
2009	262	261 99,62 %	64 24,43 %	26 9,92 %	30 11,45 %	248 94,66 %	22 8,40 %	-
2010	230	229 99,56 %	47 20,43 %	19 8,26 %	23 10 %	217 94,35 %	13 5,65 %	-
2011	261	253 96,93 %	65 24,90 %	20 7,66 %	30 11,49 %	251 96,17 %	16 6,13 %	-
2012	276	264 95,65 %	60 21,74 %	42 15,22 %	32 11,59 %	246 89,13 %	10 3,62 %	-
2013	291	276 94,85 %	59 20,27 %	53 18,21 %	39 13,40 %	261 89,69 %	26 8,93 %	29 9,97 %
2014	239	232 97,07 %	58 24,27 %	45 18,83 %	32 13,39 %	221 92,47 %	18 7,53 %	6 2,51 %
2015	345	335 97,10 %	73 21,16 %	25 7,25 %	37 10,72 %	314 91,01 %	20 5,80 %	12 3,48 %

Ressources humaines et financières

En 2006, dans les effectifs d'interprétariat, il y avait 1 chef d'unité et 2 interprètes (cabine anglaise et cabine française), alors qu'en 2016 où il n'y a plus qu'un coordinateur de l'interprétation seulement, les services d'interprétation étant assurés en intégralité par des prestataires externes.

Au sujet de la traduction, le taux d'externalisation pour toutes les langues s'élève à 65 % environ en 2014 et 2015. Concernant la langue française, ce taux est de 69 % en 2014 et de 71 % en 2015.

Par ailleurs, l'utilisation de certaines langues peut être financée sur une base *ad hoc* par différentes entités ou différents États.

Les effectifs (internes) de l'UNESCO pour la traduction sont les mêmes, sauf pour l'anglais et le chinois où un poste a été supprimé en 2016. Il n'y a plus de poste de traducteur pour le russe et le chinois. En revanche, pour la révision, la suppression des postes a été plus importante : en 2016, il reste un seul poste par unité de langue.

⁹⁶ Réunions à caractère représentatif : Catégorie I – Conférences internationales d'États ; Catégorie II – Réunions de caractère intergouvernemental autres que les conférences internationales d'États ; Catégorie III – Conférences non gouvernementales ; réunions à caractère non représentatif : Catégorie IV – Congrès internationaux ; Catégorie V – Comités consultatifs ; Catégorie VI – Comités d'experts.

⁹⁷ Réunions à caractère non représentatif : Catégorie VII – Stages et cours de formation ou de perfectionnement ; Catégorie VIII – Colloques.

EFFECTIFS DE TRADUCTION ET DE RÉVISION PAR UNITÉ DE LANGUE, UNESCO, 2006 ET 2016

			UL arabe	UL anglaise	UL chinoise	UL espagnole	UL russe	UL française
2006	effectifs ⁹⁸	traduction	1	2	1	1	0	2
		révision	3	3	2	4	3	4
2016	effectifs	traduction	1	1	0	1	0	2
		révision	1	1	1	1	1	1

Le budget pour la traduction et l'interprétation a baissé d'un tiers en 2015 par rapport à 2011, alors que, par exemple, le nombre de réunions avec interprétation a augmenté d'un tiers (cf. tableau ci-dessus pour la période 2006-2015).

BUDGET POUR LA TRADUCTION ET L'INTERPRÉTATION, 2011 ET 2015
(en dollars américains)

	Traduction	
	2011	2015
Organes directeurs (CG et Conseil exécutif)	1 821 641	1 449 637
Autres clients	2 502 493	1 378 327
Total	4 324 134	2 827 964

Communication

Les langues de communication de l'UNESCO avec les organismes nationaux ou internationaux sont l'anglais et le français, ainsi que l'espagnol, selon la préférence du destinataire.

Concernant les publications, l'anglais se place en tête : 80 % des publications sont d'abord disponibles en anglais (même lorsque des traductions sont planifiées).

Au cours du biennium 2014-2015, 68 % des publications ont été diffusées dans plus d'une langue. Sur un total de 204 publications, la répartition par nombre de langues est la suivante : une langue (32,2 %), deux langues (39,7 %), trois langues (15,6 %), quatre langues (7,5 %), cinq langues (1 %), six langues (1,5 %), sept langues (1 %) et neuf langues (0,5 %). Parmi celles-ci, il y a les langues officielles ou de travail des différents organes de l'UNESCO, ainsi que l'allemand, le japonais et le coréen. Les documents bilingues ou multilingues atteignent le taux de 0,5 %, respectivement.

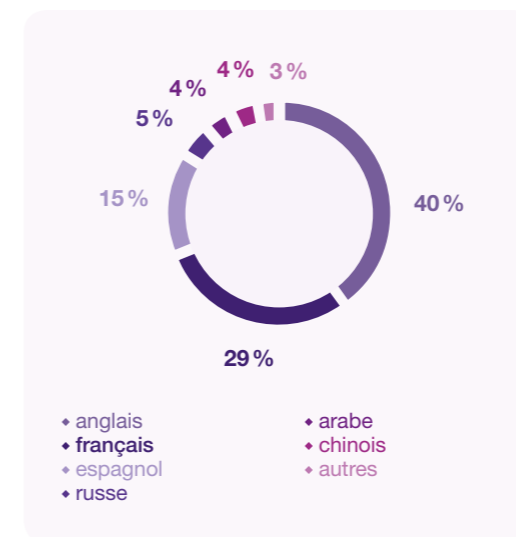
Tous les communiqués de presse et les avis aux médias sont systématiquement envoyés en anglais et en français au minimum, ainsi que dans une ou plusieurs des quatre autres langues officielles en fonction du sujet et du public visé. Les conférences de presse sont bilingues anglais/français.

Les sites Internet de l'UNESCO ont l'obligation d'être disponibles dans l'une des deux langues de travail, ainsi que dans une autre langue en fonction de la cible principale du site. Les parties les plus importantes et les plus visitées du site unesco.org existent dans les six langues officielles.

En ce qui concerne les médias sociaux, les comptes Twitter, Facebook, Weibo, etc., ils existent dans chacune des langues officielles et une activité régulière de publication est garantie.

Au sujet des ressources disponibles au public à travers la base de données UNESDOC, un tiers des documents est en français.

DOCUMENTS UNESDOC PAR LANGUE



Recrutement et formation linguistique

Les exigences linguistiques pour le recrutement à l'UNESCO (voir le détail⁹⁹ ci-dessous) se réfèrent principalement aux deux langues de travail du Secrétariat de l'UNESCO, l'anglais et le français. Les compétences exigées dans l'une des deux langues ou dans les deux varient en fonction des catégories de poste. La bonne connaissance de « l'autre langue » est considérée comme un atout.

Pour des postes hors Siège, aux compétences requises dans les deux langues de travail s'ajoutent celles de la langue officielle du pays du lieu d'affectation. Dans d'autres cas de figure, la connaissance d'autres langues officielles du système des Nations unies — arabe, chinois, espagnol ou russe — constitue un atout supplémentaire mais peut également être exigée.

⁹⁸ Il y a un chef de service par unité de langue.

⁹⁹ Détails par catégorie fournis par le Secteur des Relations extérieures et de l'information du public du Secrétariat de l'UNESCO.

1. POSTES INTERNATIONAUX DU CADRE ORGANIQUE ET DE RANG SUPÉRIEUR

Classe	Langue requise	Langue considérée comme un atout
P-1 à P-4	Excellente connaissance de l'anglais ou du français	Bonne connaissance de l'autre langue de travail (anglais ou français)
P-5 En fonction de la nature du poste, le responsable du recrutement peut exiger (a) ou (b)	(a) Excellente connaissance de l'anglais et du français, ou	
	(b) Excellente connaissance de l'anglais ou du français	Bonne connaissance de l'autre langue de travail (anglais ou français)
Directeur et rang supérieur au Siège Conditions obligatoires	Excellente connaissance de l'anglais ou du français et bonne connaissance de l'autre langue de travail	
Directeur/chef d'unité hors Siège Les langues requises sont fonction de la situation linguistique du pays d'affectation	(a) Excellente connaissance de l'anglais et du français	

2. ADMINISTRATEURS NATIONAUX

Les candidats à des postes d'administrateur national doivent montrer une excellente connaissance de l'une des deux langues de travail du Secrétariat et doivent maîtriser complètement la langue officielle du pays du lieu d'affectation et, si elle est différente, la langue de travail du bureau où ils sont nommés. Le cas échéant, la connaissance des deux langues de travail (anglais et français) peut être exigée.

3. CADRES DE SERVICE ET DE BUREAU AU SIÈGE

Les candidats à un poste du cadre de service et de bureau au Siège sont tenus d'avoir une maîtrise parfaite de l'anglais ou du français et une connaissance pratique satisfaisante de l'autre langue. La connaissance d'autres langues officielles du système des Nations unies — arabe, chinois, espagnol ou russe — constitue un atout supplémentaire mais peut, dans certains cas précis, être exigée.

4. CADRES DE SERVICE ET DE BUREAU HORS SIÈGE

Les candidats à un poste du cadre de service et de bureau hors Siège sont tenus d'avoir une connaissance approfondie de l'anglais ou du français et une maîtrise parfaite de la langue de travail du lieu d'affectation considéré. La connaissance d'autres langues officielles du système des Nations unies — arabe, chinois, espagnol ou russe — peut être exigée dans certains lieux d'affectation.

Pour inciter les personnels à maîtriser plusieurs langues, en dehors des formations, les membres du personnel du cadre de service et de bureau

peuvent bénéficier d'une prime de connaissances linguistiques. Ils doivent satisfaire aux épreuves prescrites dans l'une des six langues de travail de la Conférence générale autre que celle dont la connaissance approfondie est requise aux termes de leur engagement, et qui n'est pas leur « langue principale », celle dans laquelle le membre du personnel a fait ses études primaires et secondaires.

Concernant les **formations linguistiques**, le français est la langue la plus demandée à l'UNESCO. Le taux des participants a augmenté de 9 points en 2015 (52 % en 2014, 61 % en 2015).

PARTICIPANTS AUX COURS DE LANGUE, UNESCO, 2014-2015

	2014		2015	
	Total par langue	par grade*	Total par langue	par grade
Anglais	27	17-P 10-G	21	7-P 14-G
Arabe	22	13-P 9-G	17	7-P 17-G
Espagnol	25	9-P 16-G	31	14-P 16-G
Français	85	60-P 25-G	113	71-P 42-G
Russe	3	0-P 3-G	2	0-P 2-G
TOTAL	162		184	

* P = Cadre des services organiques ; G = Cadre du personnel de service et de bureau.

CHAPITRE 5

L'UNION AFRICAINE¹⁰⁰

Contexte général

L'article 25 de l'Acte constitutif de l'UA (entré en vigueur en 2001), modifié par l'article 11 du protocole portant modifications de cet acte, adopté en juillet 2003, prévoit les points suivants :

- les langues officielles de l'Union et de toutes ses institutions sont l'anglais, l'arabe, le français, l'espagnol, le kiswahili, le portugais et toute autre langue africaine ;
- le Conseil exécutif détermine le processus et les modalités pratiques pour l'usage des langues officielles comme langues de travail.

De fait, l'espagnol et le kiswahili peuvent faire l'objet d'une interprétation, mais ne sont pas encore utilisés dans la documentation officielle. Par ailleurs, l'espagnol ne concerne que la Guinée Équatoriale qui a aussi le français et le portugais parmi ses langues officielles et seuls le Kenya et la Tanzanie sont concernés par le kiswahili.

Les langues de travail sont l'anglais, l'arabe, le français et le portugais. En dehors de la catégorie des langues officielles et celle des langues de travail, on distingue les langues « opérationnelles », l'anglais et le français, qui sont les langues les plus utilisées dans les pratiques de l'UA.

Sur les 54 États membres de l'UA, 30 (29 membres et 1 observateur) ont également adhéré à l'OIF :

Afrique du Sud, Algérie, Angola, **Bénin**, Botswana, **Burkina Faso**, **Burundi**, **Cabo Verde**, **Cameroun**, **Comores**, **Congo**, **Côte d'Ivoire**, **Djibouti**, **Égypte**,

Érythrée, Éthiopie, **Gabon**, Gambie, **Ghana**, **Guinée**, **Guinée-Bissau**, **Guinée équatoriale**, Kenya, Lesotho, Liberia, Libye, **Madagascar**, Malawi, **Mali**, **Maurice**, **Mauritanie**, Mozambique, Namibie, **Niger**, Nigeria, Ouganda, République arabe sahraouie démocratique, **République centrafricaine**, **République démocratique du Congo**, **Rwanda**, **Sao Tomé et Príncipe**, **Sénégal**, **Seychelles**, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Swaziland, Tanzanie, **Tchad**, **Togo**, **Tunisie**, Zambie, Zimbabwe.

Parmi eux, 22 pays ont le français comme langue officielle, parfois aux côtés d'autres langues officielles¹⁰¹ de l'UA comme l'anglais, l'arabe, l'espagnol et le portugais, soit 41 % des pays membres de l'UA.

L'analyse qui suit ne considérera que les quatre langues de travail de l'UA.

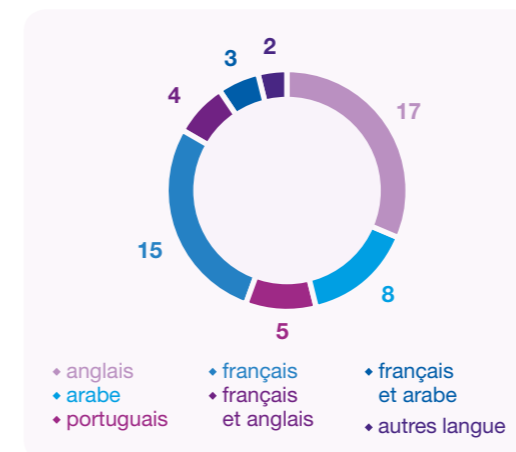
Langues officielles des pays membres

Si on considère les langues officielles des pays membres, en regard avec les langues de travail de l'UA, on remarque que l'ensemble des pays membres, à l'exception de l'Éthiopie et l'Érythrée (avec respectivement l'amharique et le tigréen), ont l'une d'entre elles parmi leurs langues officielles nationales.

Il apparaît donc, selon le graphique ci-dessous, que les pays partiellement ou uniquement francophones sont majoritaires à l'Union africaine avec 41 %, contre 31 % d'anglophones.

RÉPARTITION DES PAYS MEMBRES SELON LES LANGUES OFFICIELLES DES PAYS MEMBRES

(en ne considérant que les 4 langues de travail de l'UA)



Langues de communication entre l'UA et ses pays membres

Selon les informations fournies par plusieurs départements de la CUA, il apparaît que les pays sont amenés à choisir entre le français et l'anglais pour un premier niveau de communication avec l'UA quand toutes les langues de travail ne sont pas disponibles (par exemple, pour les notes verbales). Il s'agit pour certains pays lusophones, arabophones ou encore pour l'Éthiopie et l'Érythrée, d'un choix par défaut car aucune de ces deux langues ne figurent parmi leurs langues officielles nationales.

Premier niveau de communication (entre le français et l'anglais)

Anglais (27)

Afrique du Sud, Botswana, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Ghana, Kenya, Lesotho, Liberia, Libye, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Nigeria, Rwanda, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Swaziland, Tanzanie, Ouganda, Zambie, Zimbabwe

Français (27)

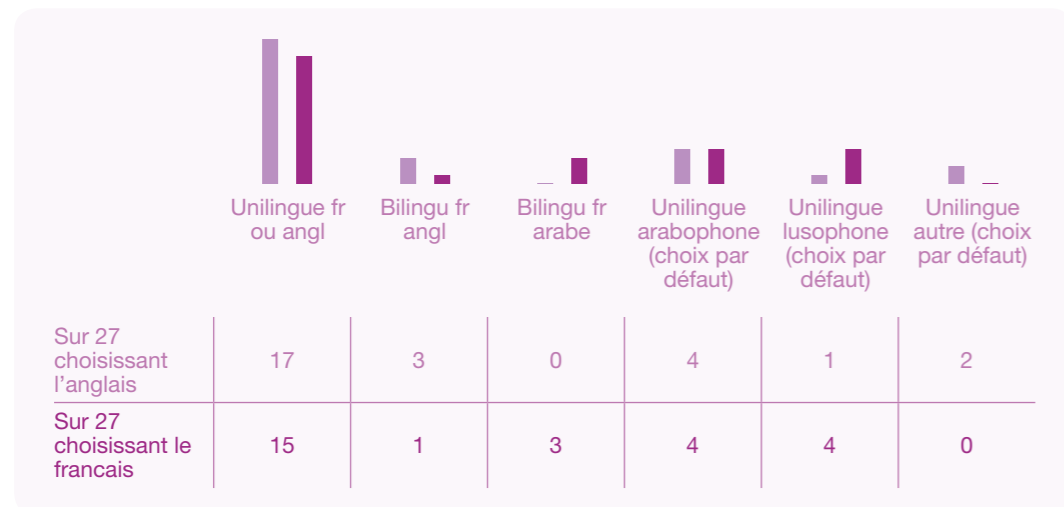
Algérie, Angola, Benin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République arabe sahraouie démocratique, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sao Tomé et Príncipe, Sénégal, Tchad, Togo, Tunisie

Pour un deuxième niveau de communication avec l'UA, plus informel et dans la mesure du possible, les langues officielles des pays seront prises en considération parmi les langues de travail de l'UA. Dans certains cas, les 4 langues de travail sont requises : conférences de haut niveau, publications officielles du sommet...

¹⁰⁰ Outre les contributions apportées par la Représentation permanente de l'OIF auprès de l'Union africaine (RPUA), de nombreuses informations présentées ici sont tirées de la présentation effectuée devant le Groupe de travail sur le français dans la vie internationale du CPF par M. Philippe Attey, chef de la division des ressources humaines à la Commission de l'Union africaine que nous remercions vivement pour sa collaboration.

¹⁰¹ Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée, Guinée équatoriale, Madagascar, Mali, Maurice, Niger, République centrafricaine, République Démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Tchad, Togo.

PREMIER NIVEAU DE COMMUNICATION (ENTRE LE FRANÇAIS ET L'ANGLAIS)



Deuxième niveau de communication (parmi les 4 langues de travail de l'UA)

Dans la mesure du possible, les pays vont communiquer avec l'UA dans l'une de leurs langues officielles et, en particulier, dans les langues de travail de l'Union africaine quand elles sont disponibles. Dans ce cas, les arabophones et lusophones vont pouvoir communiquer dans leur langue et ceux qui ont deux langues nationales parmi les langues de travail de l'UA auront le choix.

Anglais (20)

Unilingues : Afrique du Sud, Botswana, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Ghana, Kenya, Lesotho, Liberia, Malawi, Namibie, Nigeria, Sierra Leone, Soudan du Sud, Swaziland, Tanzanie, Ouganda, Zambie, Zimbabwe

Bilingues français-anglais : Cameroun.

Français (18)

Unilingues : Benin, Burkina Faso, Burundi, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée équatoriale, Madagascar, Mali, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sénégal, Togo

Bilingues français-anglais : Maurice, Seychelles, Rwanda.

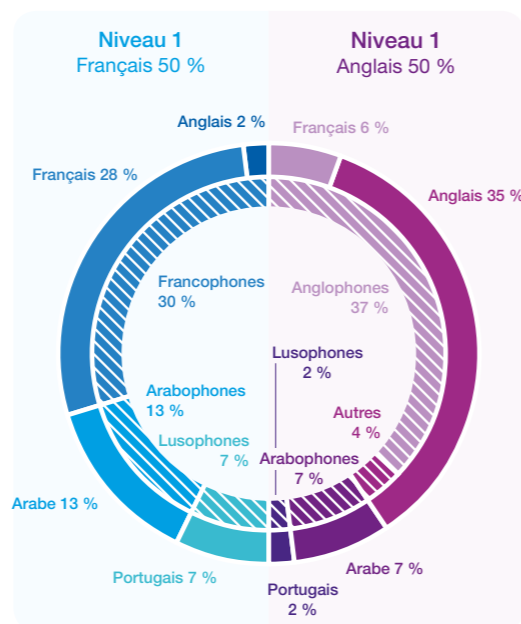
Arabe (11)

Algérie, Comores, Djibouti, Égypte, Libye, Mauritanie, République arabe sahraouie démocratique, Somalie, Soudan, Tunisie, Tchad.

Portugais (5)

Angola, Cap Vert, Guinée Bissau, Mozambique, Sao Tomé et Príncipe.

PREMIER ET DEUXIÈME NIVEAU DE COMMUNICATION AVEC L'UA PAR PAYS MEMBRE (en fonction des langues disponibles)



Note : Le cercle intérieur présente la langue demandée par les pays membres de l'UA en priorité pour la communication si les 4 langues de travail ne sont pas disponibles (entre français et anglais) et le cercle extérieur représente la deuxième langue demandée dans le cas contraire.

Il apparaît clairement qu'il y a parité entre les États se déclarant susceptibles de communiquer en français et ceux prêts à le faire en anglais.

Langues officielles des employés de la Commission de l'Union africaine

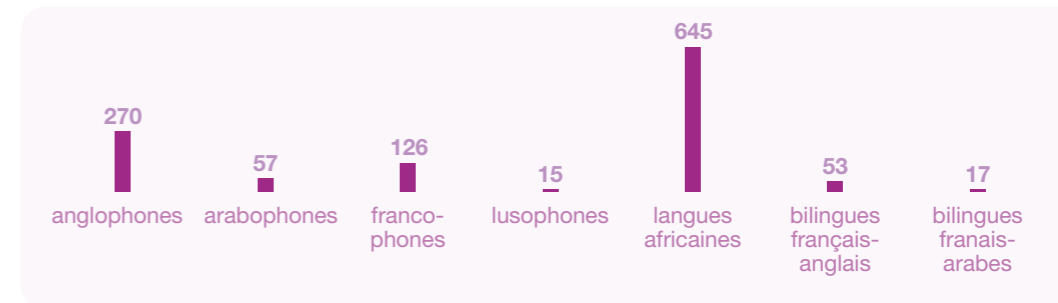
Les langues africaines présentent une écrasante majorité au sein de la Commission du fait que celle-ci se trouve en Éthiopie qui est le pays le plus représenté avec 643 employés. Rappelons que l'Éthiopie est, avec l'Érythrée, le seul qui n'a pas l'une des langues de travail de l'UA comme langue officielle.

Les agents ayant le français parmi leurs langues officielles nationales représentent 16 % de la Commission, contre 23 % d'anglophones. Cepen-

dant, il faut noter que si l'Éthiopie a choisi l'anglais comme langue de communication avec l'UA, faute d'avoir l'une des langues de travail de l'UA parmi ses langues officielles, les employés éthiopiens font, là aussi, figure d'exception, car nombre d'entre eux sont francophones étant issus du lycée français établi depuis 70 ans à Addis-Abeba et accueillant un quota élevé d'Éthiopiens (aujourd'hui plus de 70 %). Les organisations internationales à Addis-Abeba constituent donc un débouché de choix pour ces plurilingues.

Ainsi, ces catégories ne reflètent pas fidèlement les compétences linguistiques réelles et individuelles des fonctionnaires de la Commission, puisque, à l'heure actuelle, ces données ne sont pas complètes.

LANGUE OFFICIELLE DES EMPLOYÉS DE LA CUA (nombres d'employés)



Nommé directeur de l'Administration et de la gestion des ressources humaines en septembre 2014, M. Amine Idriss Adoum, de nationalité tchadienne, apparaît très conscient de l'importance de la diversité linguistique et de la nécessité de rééquilibrer le rapport qui s'est instauré en faveur de l'anglais au profit, notamment, de la langue française, 2^e langue principale de travail de la CUA. À cet effet, il a entamé un important chantier de réforme de la politique de gestion des ressources humaines qui s'applique, entre autres, à la politique de recrutement. Ainsi, la part de francophones a légèrement augmenté.

Par ailleurs, s'il n'existe pas encore de dispositif incitant les membres du personnel à maîtriser plusieurs langues, la Direction des ressources humaines mène actuellement une réflexion visant à intégrer le multilinguisme dans les objectifs du personnel avec l'idée d'intégrer cette donnée dans les critères d'avancement, de promotion.

M. Adoum a également créé une « Académie de leadership de l'UA ». Cette Académie vise à former le personnel et les cadres élus de l'UA, mais aussi les Représentants permanents et les personnels des Ambassades accréditées, des jeunes qui souhaitent travailler à l'UA et dans ses institutions, ainsi que les fonctionnaires des États membres et des Communautés économiques régionales. L'Académie vise à former des milliers de fonctionnaires, et ce en partenariat avec des centres d'excellence du continent et d'ailleurs, dont des universités et grandes écoles francophones.

L'OIF a saisi cette occasion pour organiser une formation dans le cadre de son programme de renforcement de l'utilisation du français sur « la négociation, la médiation et le leadership », à l'intention des hauts fonctionnaires de la Commission (cf. chapitre 2, partie 3).

Concernant les formations linguistiques, les derniers chiffres communiqués¹⁰² par la CUA sur les inscriptions dans les formations linguistiques font apparaître une nette domination de la langue française, avec un total de 160 inscrits sur un total de 227 pour l'ensemble des langues proposées (41 en anglais, 20 en espagnol, 6 en arabe et 0 en portugais). Les formations au français connaissent par ailleurs un taux de participation effective aux cours bien supérieur à celui des autres langues : 67,5 %, contre 25 % pour l'espagnol, alors que les personnes inscrites en anglais et en arabe ne se présentent pas du tout au cours.

La place du français par rapport aux autres langues dans les instances

Dans le cadre formel, sans pouvoir disposer de données précises sur le volume d'interventions faites en français par rapport aux autres langues, il semble que les prises de paroles de tous les pays dont la langue officielle est le français (Afrique de l'Ouest et centrale) se font en français, et que plusieurs autres pays, comme l'Algérie, la Mauritanie ou la Tunisie privilégient également cette langue.

À la **Conférence**, instance suprême de l'Organisation (au niveau des Chefs d'État), comme au **Conseil exécutif** (ministres des Affaires étrangères), toutes les langues officielles sont représentées avec une interprétation simultanée assurée pendant les sessions. Les interventions orales font apparaître un équilibre entre l'usage de l'anglais et du français, car bon nombre de chefs d'État et de ministres sont francophones (pratiquement la moitié).

Tous les documents des travaux sont traduits en français, ainsi que dans les autres langues officielles. La langue source principale est l'anglais, suivie du français.

Les décisions de la Conférence sont rendues disponibles d'abord en anglais, puis traduites dans les jours qui suivent dans les autres langues officielles.

Au **Conseil de Paix et de Sécurité** — CPS : (présidence mensuelle tournante) l'interprétation est disponible dans les 4 langues de travail. Les documents de travail sont la plupart du temps d'abord disponibles en anglais, puis en français. Les Communiqués du CPS sortent en principe simultanément en anglais et en français. Le multilinguisme est bien respecté dans le cadre de cet organe.

À l'oral, l'anglais et le français prédominent. Le volume d'interventions en français va dépendre de la présidence et du sujet/pays abordés. Si le sujet intéresse davantage le monde francophone, les interventions en français seront plus nombreuses, mais il est néanmoins rare qu'elles surpassent celles faites en anglais.

Au **Conseil des Représentants permanents** — COREP (présidé par le Tchad en 2016), l'interprétation est disponible dans toutes les langues. Les constatations concernant les langues de production écrite et des interventions orales sont les mêmes qu'au CSP.

Traduction

Le Département des conférences ne dispose de données que sur le volume des documents envoyés pour traduction qui sont pratiquement toujours en anglais, suivi, pour un nombre de documents source très limité, du français et, très loin derrière, de l'arabe. Aucun document en portugais n'a été soumis.

NOMBRE DE DOCUMENTS SOURCES REÇUS EN FRANÇAIS POUR TRADUCTION

Année	Nombre de documents traduits dont le document source est le français
2011	2 167
2012	2 553
2013	2 583
2014	1 829
2015	2 219

VOLUME ET POURCENTAGE DE DOCUMENTS TRADUITS PAR LANGUE CIBLE, 2011-2016

	Arabe	Anglais	Français	Portugais	Total
2011	16 209	2 167	17 538	15 944	51 858
	31 %	4 %	34 %	31 %	100 %
2012	15 384	2 553	16 719	15 496	50 152
	31 %	5 %	33 %	31 %	100 %
2013	15 402	2 583	17 794	15 586	51 365
	30 %	5 %	35 %	30 %	100 %
2014	13 947	1 829	14 952	14 512	45 239
	31 %	4 %	33 %	32 %	100 %

Pour la dernière série statistique disponible en année pleine (2015), 33 % des documents traduits l'ont été en français, 5 % en anglais, et 31 % en portugais et en arabe. Ces chiffres, globalement stables depuis 2010, font bien ressortir le quasi-monopole de l'anglais comme langue de rédaction des documents originaux.

¹⁰² Mai 2016.

En conséquence, les services de traduction connaissent des charges de travail très inégales selon les langues. La section française est tout particulièrement sollicitée et peine à répondre aux demandes. La phase de révision, pourtant nécessaire à la qualité des textes, peut parfois en pâtir. De même, compte tenu des normes en vigueur (5 pages par jour et par traducteur, 8 pages pour la révision et 32 pages pour la correction), les délais ne sont en général pas tenus pour l'arabe, le français et le portugais.

Interprétation

Le nombre de réunions a pratiquement triplé entre 2010 et 2015, passant de 440 à 1 296. Si l'interprétation est assurée dans toutes les langues officielles lors des réunions formelles, elle fait presque toujours défaut dans les autres cas. C'est alors l'anglais qui s'impose comme langue de travail. L'interprétation sera néanmoins généralement proposée, en anglais et français uniquement, si la réunion est ouverte au public : université, corps diplomatique, presse, ONG, comme dans le cas des « Vendredis de la Commission ». Dans le cadre de réunions techniques avec des partenaires (ONU, PNUD, UE...) l'interprétation dépendra de la direction ou du Commissaire impliqués, mais, le plus souvent, elles se déroulent en anglais et sans interprétation. Le Commissaire à l'éducation, originaire du Congo, se distingue par son souhait de tenir toutes ses réunions, y compris avec les partenaires, en français (donc avec interprétation).

À la Commission de l'Union africaine (CUA)

Dans les faits, c'est l'anglais qui domine le fonctionnement interne de la commission de l'UA, à l'écrit surtout. Même les échanges de courriels entre francophones se font en anglais. Les documents internes sont aussi pratiquement tous rédigés en anglais (mémo, rapports, etc.). De même, à l'exception de l'équipe du Commissaire pour l'éducation, les réunions de service se tiennent en anglais. Hors réunions, l'anglais et le français sont largement utilisés, très loin devant l'arabe et le portugais.

Dans le déploiement des activités et des programmes, l'anglais domine dans la plupart des champs d'action de la Commission. À cet égard, même si le Département « Paix et sécurité » se démarque positivement dans sa communication interne et externe, il faut souligner l'importance, encore insuffisamment prise en compte, de la dimension linguistique dans les opérations de maintien de la paix.

D'après certaines constatations, il n'est pas tenu suffisamment compte de cet aspect dans la sélection des contingents par l'UA, pas même toujours à l'occasion de la désignation des officiers d'état-major voire des décideurs (postes de commandement). Le défaut de maîtrise d'une langue locale facilement compréhensible par les populations lors d'intervention sur le terrain a des conséquences multiples et néfastes.

Ressources

Le budget du Département des conférences a connu, entre 2009 et 2016, une augmentation supérieure à 20 %, passant de 6,6 M\$ à 8 M\$. Durant la même période, la croissance des budgets consacrés à la traduction/révision d'une part (+47 %) et à l'interprétation d'autre part (+50 %) ont crû beaucoup plus vite et vu ainsi leur part dans le total passer de 66 % à plus de 80 % pour un montant total de 6,5 M\$.

Néanmoins, les effectifs des services de traduction, notamment pour la section française, semblent insuffisants pour faire face aux besoins.

EFFECTIFS DES SERVICES DE TRADUCTION ET D'INTERPRÉTATION¹⁰³

TRADUCTION		INTERPRÉTATION	
Langues cibles	Personnel	Combinaison	Personnel
arabe	4 + 1 réviseur	portugais-anglais	1
français	5	anglais-français	2
portugais	4	français-anglais	2
anglais	4 + 1 réviseur	anglais-portugais	1
Total	19	Total	6

Les services de traduction et d'interprétation sont renforcés ponctuellement par le recours à des interprètes et des traducteurs contractuels, qui travaillent parfois de façon quasi-permanente avec l'Organisation. Il y a 5 traducteurs contractuels pour la section française et 2 pour la section anglaise.

Les services de traduction couvrent essentiellement les besoins courants liés aux activités de l'organisation : notes verbales, ordres du jour de réunion, décisions... En revanche, lorsqu'il s'agit de traduire des documents volumineux (rapports, publications), l'organisation a souvent recours à des prestataires externes. Dans ce cas, les traductions ne font pas l'objet de révision.

À noter que, dans ce cadre, le réseau francophone de traducteurs et interprètes de conférence (REFTIC), dont le Département des Conférences de l'UA est un des membres fondateurs, a déjà été sollicité (cf. chapitre 2, partie 3).

Communication externe

Dans sa **correspondance** avec les États membres, la Commission arrive parfois à faire la distinction entre anglophones et francophones, même si les invitations et les notes verbales sont le plus souvent expédiées en anglais. Cependant, les échanges avec les pays membres de l'OIF se font en français, sauf pour quelques pays qui ont déclaré d'autres langues officielles, comme l'Égypte, le Ghana ou le Mozambique, par exemple.

Dans ses échanges avec les organismes nationaux et les organisations internationales (hormis l'OIF), l'anglais domine très largement. Il en est de même pour les appels d'offres.

L'essentiel des **publications** (rapports, études, ouvrages) de l'Organisation sont en anglais et, en fonction des fonds disponibles (pays donateurs), le document est traduit en français. En revanche, tous les documents officiels de l'UA, notamment les décisions et rapports issus des Sommets, des réunions du COREP, du Conseil Exécutif, des Ministérielles et du Conseil de Paix et de Sécurité sont traduits et disponibles dans les quatre langues de travail de l'UA (anglais, arabe, français et portugais).

¹⁰³ Tableaux fournis par le Département des Conférences.

La langue des **communiqués** est généralement l'anglais, même si des versions française ou arabe, voire portugaise sont diffusées dans un deuxième temps. Cela dépend en général du sujet/pays concerné. Il faut noter que, pour les questions traitées par le département « Paix et Sécurité », tous les communiqués sont désormais disponibles en anglais et en français simultanément. Si le sujet est relatif à un pays francophone, la langue source sera le français. Alors que l'anglais est de loin la langue qui domine dans la communication des autres départements.

Globalement, le Département Paix et Sécurité se démarque nettement dans ses pratiques linguistiques et dispose en principe des deux versions (anglais/français). De même, son site Internet (www.peaceau.org/fr/) assure un relatif équilibre entre le français et l'anglais (Cf. ci-dessous).

Il faut souligner que le Département « Paix et sécurité » de l'UA dispose de son propre personnel de traduction et d'interprétation, ce qui n'est pas le cas pour les autres Départements.

Lors des Sommets, le Département de l'information et de la communication traduit tous les communiqués de presse en français et en arabe. Toutefois, ces traductions sont souvent réalisées par les agents volontaires de différents Départements (non-traducteurs).

	En français	En anglais
Communiqué	1194	1480
Discours	85	120
Rapport	259	280
Décision/ déclaration	316	337
Publication	4	16

Le **site Internet** de l'UA (www.au.int), dont plusieurs parties sont en français affiche un message d'erreur depuis plusieurs semaines¹⁰⁴ lorsqu'on souhaite afficher la page d'accueil en français.

Le site du Département « Paix et sécurité », (www.peaceau.org) permet de consulter beaucoup de documents en anglais et en français. Ainsi, à la date du 12 mai 2016 :

Recrutement

Les exigences linguistiques pour le recrutement imposent la connaissance d'au moins deux langues officielles, mais, au cours de l'entretien, la personne peut demander à s'exprimer dans celle de son choix.

CHAPITRE 6

L'UNION EUROPÉENNE

Cadre réglementaire

Le cadre réglementaire régissant le statut des langues au sein des institutions de l'Union européenne (UE)¹⁰⁵ s'appuie sur le traité fondateur (Rome, 1957) qui dispose dans son article 217, que le régime linguistique est « fixé [...] par le Conseil des ministres statuant à l'unanimité ». Le premier règlement du Conseil des ministres du 15 avril 1958 se réfère aux quatre langues¹⁰⁶ dans lesquelles le traité de Rome a été rédigé et les déclare langues officielles et de travail (allemand, français, italien et néerlandais). Ce règlement a été modifié automatiquement à chaque élargissement. Étendue d'abord à l'anglais et au danois (1973), langues désignées par les nouveaux États membres, l'UE compte aujourd'hui 24 langues officielles¹⁰⁷ (art. 1^{er}) : l'allemand, l'anglais, le bulgare, le croate, le danois, l'espagnol, l'estonien, le finnois, le français, le grec, le hongrois, l'irlandais¹⁰⁸, l'italien, le letton, le lituanien, le maltais, le néerlandais, le polonais, le portugais, le roumain, le slovaque, le slovène, le suédois et le tchèque.

Par ses « conclusions adoptées le 13 juin 2005, relatives à l'emploi officiel de **langues additionnelles** au sein du Conseil et éventuellement d'autres institutions et organes de l'Union européenne »¹⁰⁹, le Conseil de l'UE ouvre la voie à d'autres langues

que celles visées par son règlement n° 1/1958. En effet, afin de « rapprocher l'Union des citoyens [...], ces derniers comme leurs représentants » pourraient avoir « la possibilité de communiquer avec les institutions dans leur langue maternelle ». À cette fin, l'initiative de conclure un « arrangement administratif » appartient aux États membres, à condition que les langues visées soient reconnues « par la Constitution d'un État membre sur tout ou partie de son territoire, ou dont l'emploi en tant que langue nationale est autorisé par la loi ». À titre d'exemple, l'arrangement administratif que le Royaume d'Espagne a conclu en 2006 avec la Commission européenne¹¹⁰, qui permet l'usage des autres langues reconnues par la Constitution espagnole de 1978.

Les règlements intérieurs des institutions de l'UE qui seront principalement traités dans ce chapitre — le Conseil de l'UE, la Commission européenne, le Parlement européen — font référence au texte de 1958 et au « régime en vigueur » concernant l'utilisation des langues, mais aussi nuancent et réduisent en même temps le multilinguisme fondé sur les langues officielles en fonction des commissions, des comités, des instances, des procédures, de la nature juridique des textes ou des types de réunions.

¹⁰⁵ Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF), 2015 : Rapport au Parlement sur l'emploi de la langue française, p. 91 (Rappel du régime linguistique des institutions de l'Union européenne) www.culturecommunication.gouv.fr/content/download/129266/1410822/version/4/file/Rapport%20au%20parlement%202015.pdf (dernière consultation le 26/08/2016).

¹⁰⁶ Les langues des six premiers membres de la Communauté économique européenne (CEE), devenue Union européenne en 1993 : l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas.

¹⁰⁷ Règlement n° 1 portant fixation du régime linguistique de la CEE : eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:01958R0001-20130701&qid=1408533709461&from=EN

¹⁰⁸ Conformément à l'article 8 de la Constitution irlandaise, l'irlandais est la première langue officielle de l'Irlande, la seconde étant l'anglais. À partir du 1^{er} janvier 2007, l'irlandais est considéré comme une langue officielle de l'UE à part entière, sous réserve d'une dérogation transitoire pour une période renouvelable de cinq ans (cf. règlement n° 920/2005 du Conseil du 13 juin 2005), stipulant que « les institutions de l'Union européenne ne sont pas liées par l'obligation de rédiger tous les actes en irlandais et de les publier dans cette langue au Journal officiel de l'Union européenne », sauf en ce qui concerne les règlements adoptés conjointement par le Parlement européen et le Conseil.

¹⁰⁹ Journal officiel de l'UE, Conclusions du Conseil du 13 juin 2005 [...], eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A52005XG0618 (01)

¹¹⁰ « Arrangement administratif entre la Commission européenne et le Royaume d'Espagne », (2006/C 73/06), eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A42006X0325 (01)

¹⁰⁴ Dernière consultation : septembre 2016.

Au Conseil de l'UE

Le Conseil de l'Union européenne est « l'institution où se réunissent les États membres de l'Union européenne (UE). Chaque État membre est représenté au niveau ministériel. Le Conseil adopte régulièrement des actes législatifs, le plus souvent avec le Parlement européen, suivant la procédure législative ordinaire. Le Conseil assume des fonctions de définition des politiques et de coordination » (Règlement du Conseil, 2009).

Langues de rédaction des documents selon les présidences tournantes

De 2007 à 2015, 18 États ont assuré la présidence du Conseil de l'UE, dont 4 États membres de l'OIF — Belgique, France, Grèce, Luxembourg — et 6 observateurs — Chypre, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Slovaquie. La présidence a pour rôle de donner une impulsion aux travaux législatifs du Conseil tout en maintenant la continuité du programme de l'UE.

Les éléments contenus dans le tableau ci-dessous sur les langues utilisées pour la rédaction des documents reflètent, dans une certaine mesure, la volonté des États concernant l'usage des langues. L'exemple le plus éloquent est celui de la présidence française qui, en 2008, a doublé le taux des documents rédigés en français par rapport aux présidences précédentes, taux qui reste le plus élevé pour la période mentionnée.

Dans le cas des deux autres membres de l'OIF qui ont le français parmi leurs langues officielles, la Belgique et le Luxembourg, le taux des documents en français enregistre une légère augmentation en 2010 et 2015 respectivement, *a contrario* de la tendance à la baisse des présidences qui les précèdent. Néanmoins, la présidence du Luxembourg a été très bénéfique au français en 2005 avec environ 25 % de documents, soit 20 points de plus qu'en 2015. Il y a donc érosion, quel que soit le pays.

Concernant les autres pays, il est à noter que la qualité de membre ou observateur à l'OIF ne va pas de pair avec le renforcement de l'usage (écrit) du français lors des présidences au Conseil de l'UE. En effet, après la France (16,40 % en 2008), le taux le plus élevé de documents rédigés en français est enregistré sous la présidence de l'Allemagne¹¹¹ (8,40 % en 2007) qui se place devant la Belgique et la Slovaquie (7,60 % en 2008 et 2010 respectivement). À partir de 2008, la chute du français se poursuit malgré le léger infléchissement sous présidence luxembourgeoise en 2015 qui enregistre 4,39 %, un taux assez faible pour un pays où le français est l'une des langues officielles.

L'Irlande se place en tête pour le taux le plus faible de documents en français¹¹² (2,13 %), suivie par la Grèce (2,37 %) en 2014 et la Lettonie (2,66 %) en 2015.

Au sujet des documents en anglais, le taux le plus bas est enregistré par la France (65,30 %) en 2008, suivie par l'Allemagne et la Slovaquie (en 2007 et 2008 respectivement). Les trois pays mentionnés se placent également en tête du classement pour le volume des textes en français. Les deux premières restent en tête également concernant les documents multilingues : 8,20 % pour la France et 5,5 % pour l'Allemagne. Dans ce cas, on observe une corrélation entre la production de textes en français et celle des textes multilingues, inversement proportionnelle au taux de documents rédigés en anglais. L'accroissement de l'usage du français va de pair avec une progression d'autres langues.

À partir de 2008, pour les autres présidences, le taux de documents multilingues reste relativement stable et varie de 3 à 4 % environ, contrairement à celui des documents en anglais qui ne cesse d'augmenter et atteint 92,41 % en 2013 sous la présidence de l'Irlande, suivie par la Grèce (90,29 % en 2014) et la Lettonie (89,26 % en 2015), les deux pays ayant produit le taux le plus faible de documents en français. Sous présidence irlandaise également, on constate le taux le plus faible pour les documents multilingues (2,56 %), suivie par la République tchèque et l'Espagne avec un taux de 2,8 % en 2009 et 2010 respectivement (comme le Royaume-Uni en 2005).

Concernant la catégorie « autres langues », la Slovaquie enregistre le taux le plus élevé de 11,30 % en 2008, suivie par la Suède avec 10,40 % en 2009 et la France — 9,40 % en 2008. À l'autre bout de l'échelle se trouvent la Grèce et l'Italie avec 2 %

environ en 2014. Il convient de noter que depuis la présidence de Chypre en 2012, le taux de documents rédigés dans d'autres langues que l'anglais, le français et l'allemand est en chute continue.

LANGUES DE RÉDACTION DES DOCUMENTS SELON LES PRÉSIDENTES TOURNANTES, CONSEIL DE L'UE¹¹³ (chiffres donnés en pourcentage¹¹⁴)

		Anglais	Français	Allemand	Autres	Multilingue
2007	Allemagne	77,00	8,40	2,30	6,80	5,50
	Portugal	78,80	7,40	1	9,10	3,70
2008	Slovaquie	76,20	7,60	0,80	11,30	4,10
	France	65,30	16,40	0,70	9,40	8,20
2009	Rép. tchèque	84,20	5,90	0,40	6,70	2,80
	Suède	78,80	5,40	1,40	10,40	3,90
2010	Espagne	84,50	7	0,50	5,20	2,80
	Belgique	79,10	7,60	0,50	8,10	4,80
2011	Hongrie	88,40	4,70	0,60	5,10	3,10
	Pologne	85,40	4,90	0,60	5,40	3,80
2012	Danemark	85,50	3,30	0,60	6,20	4,30
	Chypre	88,70	4,30	0,50	2,90	3,60
2013	Irlande	92,41	2,13	0,37	2,52	2,56
	Lituanie	89,54	3,92	0,53	2,80	3,20
2014	Grèce	90,29	2,37	0,38	2,37	4,33
	Italie	88,90	3,78	0,45	2,32	4,54
2015	Lettonie	89,26	2,66	0,69	2,98	4,40
	Luxembourg	87,46	4,39	0,55	2,75	4,85

¹¹¹ Notre analyse concerne tous les États qui ont assuré la présidence du Conseil de l'UE entre 2007 et 2015, qu'ils soient membres ou non de l'OIF.

¹¹² Contrairement aux 15 % lors de sa présidence de 2004 (cf. le rapport de 2015 de la DGLFLF déjà cité).

¹¹³ Source : DGLFLF, 2015 : Rapport au Parlement sur l'emploi de la langue française, p. 93.

¹¹⁴ Il convient de préciser que le total par catégorie n'est pas toujours égal à 100 en raison des arrondis.

Au Coreper

La principale instance préparatoire du Conseil de l'UE est le Coreper¹¹⁵ — « Comité des représentants permanents des gouvernements des États membres de l'Union européenne ». Le Coreper n'est pas un organe décisionnel de l'UE et tous les accords auxquels il aboutit peuvent être remis en cause par le Conseil. Le Coreper I (1^{re} partie) se compose des représentants permanents adjoints de chaque État membre (RPA) et traite des sujets à caractère politique, commercial, économique ou institutionnel. Le Coreper II (2^e partie) se compose des représentants permanents de chaque État membre (RP) et prépare toutes les autres formations du Conseil (compétitivité, éducation, jeunesse, culture et sport, emploi, politique sociale, santé et consommateurs, environnement, etc.). Les membres du Coreper peuvent former des groupes informels de travail en fonction des domaines d'activité du Conseil.

Au Coreper I

La pratique linguistique s'appuie sur 3 langues : allemand, anglais, français.

Outre la France, ce sont les RPA du Luxembourg, de la Belgique et de la Roumanie qui s'expriment systématiquement en français. La Grèce, l'Italie, la Croatie¹¹⁶ et l'Espagne l'utilisent fréquemment.

Plusieurs représentants permanents adjoints (RPA) parfaitement francophones ont été remplacés par des collègues n'utilisant pas le français au Coreper, alors même que certains le maîtrisent. On notera qu'il arrive fréquemment que certains Français occupant des postes de directeur général ou de directeur choisissent de s'exprimer en anglais, en dépit du régime d'interprétation. Enfin, l'utilisation du français dans le cadre des déjeuners de travail du Coreper I (sans traduction) reste un sujet de tensions.

Groupe Mertens : dans ce groupe informel, qui permet un premier échange sur les positions que les différentes délégations des États membres exprimeront lors de la réunion du Coreper, le français est parlé par la France, le Luxembourg et la Belgique ; occasionnellement par la Roumanie. La plupart des membres de ce groupe ont une maîtrise satisfaisante (au moins passive) du français. La traduction des documents n'est pas assurée.

Au Coreper II

Comme pour le Coreper I, les langues utilisées par le Coreper II sont l'allemand, l'anglais et le français. Même si la plupart des représentants permanents ont une compréhension du français, ce sont principalement la France, la Belgique et le Luxembourg qui l'utilisent. En de rares occasions, les ambassadeurs bulgare, grec, roumain, espagnol ou italien s'expriment en français. Les Français des institutions intervenant au Coreper (Commission, SEAE) s'expriment rarement en français, à l'exception notable du Service juridique du Conseil, ce dernier veillant à répartir équitablement les trois langues dans ses interventions. À la différence de son prédécesseur, qui avait pour règle de ne jamais s'exprimer en français, le secrétaire général du SEAE, Alain Le Roy, s'est efforcé à un équilibre dans ses interventions. Le Luxembourg a exercé l'intégralité de sa présidence du Coreper en français : en particulier, il a établi en français tous les ordres du jour prévisionnels du Coreper (avant l'ordre du jour définitif qui seul fait l'objet d'une traduction). Le fait que la présidence s'exprime en français au Coreper a entraîné beaucoup d'ambassadeurs à s'exprimer en français (Italie, Bulgarie, Espagne et Grèce), mais cet effet d'entraînement a disparu avec la fin de la présidence luxembourgeoise.

Au niveau du Conseil des affaires étrangères et de l'ECOFIN (Affaires économiques et financières), où l'interprétation dans toutes les langues est pourtant assurée, on assiste à une généralisation de l'usage exclusif de l'anglais, sauf par le ministre français (et par le ministre des Affaires étrangères du Luxembourg). L'usage des langues nationales reste plus répandu parmi les ministres de l'Intérieur et de la Justice.

Groupes PESC (politique étrangère et de sécurité commune) : la traduction dans les groupes PESC n'est pas assurée. Le régime applicable est anglais/français. L'utilisation du français par les délégués des pays non francophones est généralement plutôt faible. L'anglais domine largement.

Groupe Antici : ce groupe est l'équivalent du groupe Mertens pour le Coreper I. Le français est parlé par la France, le Luxembourg et la Belgique ; occasionnellement par d'autres conseillers (Pays-Bas, Grèce). La traduction n'est pas assurée pour ses réunions.

Autres groupes : pour les autres groupes du Coreper II, une interprétation est prévue, sauf pour le groupe des conseillers financiers et le groupe « élargissement » (l'utilisation de l'anglais prévaut). On note une tendance du Secrétariat général du Conseil et des présidences à arguer de l'urgence de l'examen de certains textes et de l'intensité du rythme des réunions pour mettre en place des groupes *ad hoc* sans interprétation à la demande.

À signaler, enfin, les difficultés occasionnelles d'application des règles linguistiques s'agissant des groupes types « amis de la présidence » (sans interprétation), dans lesquels il peut être reproché aux francophones de parler en français et aux Britanniques et Irlandais de s'exprimer presque toujours en anglais, alors qu'un accord informel (« gentlemen's agreement ») suggère de ne pas utiliser sa langue.

À la Commission européenne

À titre de rappel, la Commission européenne (désormais « Commission »), l'une des sept institutions de l'UE, gère et met en œuvre les politiques de l'UE et exécute le budget. Elle a le pouvoir d'initiative législative et veille à l'application des traités et du droit de l'Union. La Commission est composée du collège des commissaires qui compte 28 membres — un pour chacun des pays de l'UE, y compris le président et les vice-présidents. Les commissaires dirigent la politique de la Commission pendant leur mandat de 5 ans.

Si, en 2007, existait un commissaire dédié au multilinguisme, en 2010 le multilinguisme n'est plus un portefeuille distinct mais fait partie de celui de la commissaire « Éducation, culture, multilinguisme et jeunesse ». Dans l'actuel collège des commissaires (2014-2019), ce terme n'apparaît plus dans les titres des portefeuilles, mais uniquement dans le descriptif des missions du commissaire « Emploi, affaires sociales, compétences et mobilité des travailleurs », M^{me} Marianne Thyssen, sous l'intitulé « politique du multilinguisme »¹¹⁷. Sa lettre de mission, en revanche, ne fait pas référence au multilinguisme¹¹⁸.

Quelle place pour le français et les autres langues dans le fonctionnement de la Commission ?

Selon une règle non écrite, le collège des commissaires et les services de la Commission travaillent en trois langues : l'anglais, le français et, dans une moindre mesure, l'allemand¹¹⁹.

La classification par « langue source » des documents traduits en 2015 par la Direction générale de la traduction de Commission européenne fait apparaître la baisse de l'usage du français à 3,6 % (contre 12,30 % en 2007).

¹¹⁵ Pour plus d'informations sur le rôle et la composition du Coreper, voir l'article 240, § 1, du traité sur le fonctionnement de l'UE.

¹¹⁶ Pour la Croatie, il s'agit des prises de parole au comité traitant des questions techniques (emploi, politique sociale, santé, protection des consommateurs, compétitivité, transports, télécommunications et énergie, agriculture et pêche, environnement, éducation, jeunesse et culture, y compris audiovisuel).

¹¹⁷ Structure de la Commission ec.europa.eu/about/structure/index_en.htm et portefeuilles des Commissaires, p. 10, ec.europa.eu/about/structure/docs/annex-portfolios_en.pdf

¹¹⁸ Lettre de mission à l'attention de M^{me} Marianne Thyssen, novembre 2014, ec.europa.eu/archives/juncker-commission/docs/thyssen_en.pdf

¹¹⁹ Cf. Rapport d'information sur l'influence française au sein de l'Union européenne, déposé par la Commission des Affaires européennes et présenté par les députés M. Christophe Caresche et Pierre Lequiller, février 2016, p. 18, www.assemblee-nationale.fr/14/pdf/europe/rap-info/i3468.pdf

LANGUES DE RÉDACTION DES DOCUMENTS, COMMISSION EUROPÉENNE, 2007-2015

(chiffres donnés en pourcentage)

	Anglais	Français	Allemand	Autres
2007 ¹²⁰	73,50	12,30	2,40	11,80
2011	80,63	5,76	2,28	11,33
2012	77,06	5,20	2,90	14,60
2013	81,29	4,44	1,89	12,38
2014	81	5	2	12
2015	81	3,60	2,80	12,60

Plusieurs affaires devant la Cour de justice de l'UE relatives aux exigences linguistiques des concours pour administrateurs et secrétaires révèlent des chiffres au sujet de la traduction à la Commission. Selon le texte d'un arrêt de septembre 2015¹²¹, la Commission « fait valoir que l'allemand, l'anglais et le français seraient les trois langues dans lesquelles la quasi-totalité des documents est traduite par sa direction générale de la traduction ». S'agissant des statistiques relatives aux langues cibles des textes traduits, « l'anglais, le français et l'allemand occupent, respectivement, les trois premières positions dans les statistiques les plus récentes (2011 et 2012). Toutefois, l'écart entre le nombre de pages traduites vers ces trois langues et celles traduites vers d'autres langues n'est pas très significatif. Ainsi, en 2011, 12,31 % des pages traduites l'ont été vers l'anglais; 7,92 % vers le français; 6,53 % vers l'allemand; 4,27 % vers l'italien; 4,20 % vers l'espagnol; 4,13 % vers le néerlandais; 4,09 % vers le portugais et 3,94 % vers le grec, les traductions vers les autres langues officielles, à l'exception de l'irlandais (0,61 % des pages traduites) représentant, dans chaque cas, une proportion supérieure à 3,50 % des pages traduites. Pour 2012, les proportions des pages traduites vers l'anglais, le français et l'allemand étaient, respectivement, de 14,92 %,

de 8,25 % et de 6,47 %, contre 4,40 % pour l'italien et 4,26 % pour l'espagnol, les traductions vers toutes les autres langues officielles (à l'exception de l'irlandais, 0,41 % des pages traduites) représentant, dans chaque cas, au moins 3,35 % des pages traduites. »

Concernant le collège des commissaires, l'analyse de leurs profils linguistiques¹²² fait apparaître des personnalités plurilingues, maîtrisant dans certains cas plus de quatre langues (Frans Timmermans, Federica Mogherini, Jyrki Katainen, Carlos Moedas, Maroš Šefčovič, Valdis Dombrovskis, Vytenis Andriuskaitis) ou trois langues (Margrethe Vestager, Günther Oettinger, Miguel Arias Cañete, Cecilia Malmström). Seuls Violeta Bulc et Christos Stylianides sont bilingues (l'anglais et leur langue maternelle).

Concernant la maîtrise du français, seuls 9 commissaires sur les 28 n'ont aucune notion de français et la plupart ont même une très bonne maîtrise du français.

Au Parlement européen

Le Parlement européen est l'organe législatif de l'Union européenne. Il adopte la législation de l'Union conjointement avec le Conseil de l'Union européenne, sur la base de propositions de la Commission européenne. De même, il établit le budget de l'Union, conjointement avec le Conseil.

Le Parlement est élu au suffrage universel direct tous les cinq ans (dernières élections en 2014).

À partir de 2001, différents documents du Parlement européen font mention de « multilinguisme maîtrisé » ou de « multilinguisme intégral maîtrisé » face à la perspective de l'élargissement de l'Union et notamment aux besoins budgétaires sur le plan des services linguistiques. Un « code de conduite du multilinguisme » est adopté par le bureau du Parlement (versions de 2004, 2006, 2008) pour fixer, entre autres, les « priorités à suivre dans les cas où les ressources linguistiques ne permettent pas de fournir toutes les facilités demandées ». La version de 2008¹²³, à travers ses 17 articles, renvoie à une

« gestion sur base des besoins réels des utilisateurs (les députés principalement), de la responsabilisation des utilisateurs et d'une meilleure planification des demandes de facilités linguistiques ». Les services de traduction, de vérification et d'interprétation sont assurés en fonction d'un « ordre des priorités » établi. Pour l'interprétation, par exemple, en tête de liste se placent les séances plénières et, de manière générale, les réunions des organes parlementaires, et loin derrière — « les conférences de presse, les actions d'information des médias institutionnels [...] et les autres actions institutionnelles de communication ». Par ailleurs, dans les priorités des services d'interprétation et de traduction du Parlement figurent l'Assemblée parlementaire paritaire ACP¹²⁴-UE (art. 2 et 13, Code de 2008).

Au Parlement, l'usage du français est nettement plus favorable que dans les autres institutions européennes. Néanmoins, en 2015, le taux de documents rédigés en français connaît une baisse importante de 8 points par rapport à 2014 (cf. tableau ci-dessous). L'anglais connaît la même régression tandis que l'allemand et les « autres » langues voient leur taux augmenter ou tripler respectivement.

LANGUES DE RÉDACTION DES DOCUMENTS AU PARLEMENT¹²⁵, 2007-2015

(chiffres donnés en pourcentage)

	Anglais	Français	Allemand	Autres
2007	48,61	18,74	7,70	24,95
2011	51,84	14,20	5,65	28,31
2012	61,95	15,81	4,96	17,28
2013	71,01	14,24	3,75	11
2014	61,84	23,77	2,55	11,84
2015	53	15	4	28

¹²⁰ Source pour 2007-2014 : DGLFLF, 2015 : Rapport au Parlement sur l'emploi de la langue française, p. 92.

¹²¹ Source : Arrêt du Tribunal (huitième chambre) du 24 septembre 2015. République italienne (T-124/13) et Royaume d'Espagne (T-191/13) contre Commission européenne. (§§ 118, 125) curia.europa.eu/juris/celex.jsf?celex=62013TJ0124&lang1=fr&lang2=EN&type=TEXT&ancre=

¹²² Note de présentation de la Commission Juncker I, rédigée par la Représentation permanente de l'OIF auprès de l'UE, février 2015.

¹²³ Code de conduite du multilinguisme, adopté par le bureau du Parlement européen le 17/11/2008 www.europarl.europa.eu/pdf/multilinguisme/code_conduct_multilingualism_fr.pdf

¹²⁴ ACP – Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

¹²⁵ Sources utilisées pour ce tableau : rapports au Parlement sur l'emploi de la langue française, 2009, 2015 et 2016. Il convient de préciser que la rubrique « autres » n'est pas renseignée à partir de 2012.

Comme indiqué dans l'introduction de ce chapitre, le Parlement s'est doté de plusieurs documents au sujet d'un régime linguistique à adopter pour son fonctionnement, en l'occurrence le « multilinguisme maîtrisé » concernant la traduction, la révision et l'interprétation. La dernière résolution date de 2013, adoptée suite à l'examen du rapport « Vers une interprétation plus efficace et économique au Parlement européen » présenté au Parlement par la députée Esther de Lange¹²⁶. Ce rapport insiste sur « la rationalisation du multilinguisme, sans compromettre la qualité globale et le droit des députés à utiliser au Parlement la langue officielle de leur choix » et fait référence au « code de conduite du multilinguisme » et aux « principes du multilinguisme intégral maîtrisé ». Son annexe contient des statistiques sur les langues parlées en séances plénières au Parlement, à Strasbourg et à Bruxelles, de septembre 2009 à février 2013, et, notamment, le temps par langue. Le français atteint 9,5 %, étant devancé par l'anglais (29,1 %) et l'allemand (13,6 %).

LANGUES PARLÉES EN PLÉNIÈRE AU PARLEMENT, septembre 2009 – février 2013 (extrait)

Langue	Minutes	Pourcentage
Anglais	26979	29,1 %
Allemand	12556	13,6 %
Français	8841	9,5 %
Italien	7908	8,5 %
Polonais	7115	7,7 %
Espagnol	5357	5,8 %
Grec	4528	4,9 %
Roumain	2831	3,1 %
Hongrois	2596	2,8 %
Néerlandais	2570	2,8 %
Portugais	2495	2,7 %
Tchèque	1651	1,8 %
Slovaque	1573	1,7 %
Suédois	1338	1,4 %
Finlandais	1108	1,2 %
Autres langues ¹²⁷	3151	3,5 %
Total	92597	100 %

Le même rapport s'appuie sur le constat des réductions des dépenses suite aux mesures adoptées par le Bureau du Parlement visant à réduire le montant global de son budget pour 2012 en mettant en œuvre le « multilinguisme intégral fondé sur un usage plus efficace des ressources pour l'interprétation ».

Sur ces observations, le projet de résolution « Vers une interprétation plus efficace et économique au Parlement européen »¹²⁸ est adopté en septembre 2013 après le vote des 20 députés présents.

Dans quelle mesure cette résolution contribue-t-elle à réduire les dépenses et, en même temps, à respecter les besoins en interprétation des députés en séances plénières, en réunions formelles ou informelles, ou dans d'autres cadres de travail du Parlement européen, en 2014 et 2015, par exemple ? Aucun rapport n'existe à ce sujet qui mériterait pourtant une attention particulière.

Selon la chef d'Unité pour le support au multilinguisme à la Direction générale de l'interprétation et des conférences au Parlement européen¹²⁹, ce principe de maîtriser les coûts ne remet pas en cause le multilinguisme au Parlement, « parce qu'il y a une vraie nécessité [...] il faut le voir, ça marche la communication dans 24 langues, c'est vraiment impressionnant. C'est un Parlement composé d'hommes et de femmes politiques, l'interprétation est donc nécessaire ».

Au Service européen pour l'action extérieure

Le Service européen pour l'action extérieure (SEAE), créé en 2011 et composé de fonctionnaires des services compétents du secrétariat général du Conseil de l'UE et de la Commission ainsi que de personnels détachés des services diplomatiques nationaux¹³⁰, aide la Haute représentante pour les affaires étrangères et la politique de sécurité à mener la politique étrangère et de sécurité commune (PESC). Il dispose de 139 délégations dans le monde qui représentent l'UE dans son ensemble. Les chiffres sur les demandes de traduction adressées par le SEAE¹³¹ (qui ne dispose pas de service de traduction) aux services spécialisés du Conseil et de la Commission permettent d'avoir des informations sur les langues sources des documents qu'il produit.

En effet, de 2012 à 2014, la moyenne des demandes de traduction (adressées au Conseil et à la Commission) a progressé, s'approchant de 12 % de documents en français contre 7,8 % pour l'année 2013. Les textes en anglais varient entre 88 et 93 %, selon l'année.

En 2015, en revanche, comme en témoignent les données relatives aux demandes de traduction du SEAE à la Direction générale de la Traduction de la Commission, le volume des documents en français n'atteint pas les 2 % contre les 97,7 % pour l'anglais.

DEMANDES DE TRADUCTION DU SEAE À LA DG DE LA TRADUCTION DE LA COMMISSION EUROPÉENNE, 2015

Langue source	Pages	Pourcentage
français	810	1,7 %
anglais	46 122	97,7 %
allemand	152	0,3 %
autres langues	135	0,3 %
Total	47 219	100 %

Les chiffres fournis par les rapports de la DGLFLF montrent la tendance vers le « tout anglais » du SEAE. Il serait pourtant intéressant de savoir vers quelle(s) langue(s) les documents d'origine ont été traduits.

¹²⁶ Le rapport « Vers une interprétation plus efficace et économique au Parlement européen » du 25/06/2013, www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?type=REPORT&reference=A7-2013-0233&language=FR#title4

¹²⁷ Cette catégorie inclut les langues qui atteignent un taux inférieur à 1 % (cf. l'annexe du rapport précité).

¹²⁸ Résolution du Parlement européen du 10/09/2013 sur « Vers une interprétation plus efficace et économique au Parlement européen » www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?type=TA&reference=P7-TA-2013-0347&language=FR

¹²⁹ Entretien avec Susanne Altenberg mené par Marine Manzinello et Marion-Valérie Grasset (de l'Institut européen d'Administration publique), août 2015.

¹³⁰ Organigramme au 1^{er} juin 2016 (disponible uniquement en anglais) eeas.europa.eu/sites/eeas/files/organisation_chart_of_the_eeas_en.pdf (dernière consultation le 30/08/2016).

¹³¹ Sources : DGLFLF, rapports au Parlement sur l'emploi de la langue française, éditions 2013, 2014 et 2015.

Communication

Les institutions de l'UE ont toutes leurs propres services dédiés à la presse. Le Parlement européen et la Commission européenne disposent également d'attachés de presse dans chaque pays membre de l'UE. Le Conseil de l'UE, le Parlement et la

Commission ont leurs services audiovisuels, sites Internet et réseaux sociaux.

Dans les salles de presse¹³²

La majorité des journalistes accrédités auprès des institutions sont francophones. En revanche, la majorité de ceux qui s'expriment devant la presse sont avant tout anglophones.

Inauguration du Club de la presse francophone à Bruxelles

À partir du constat, à plusieurs reprises, de l'abandon du français dans la communication de la Commission européenne, du SEAE et du Conseil de l'UE, l'Association des journalistes européens (AJE¹³³) a adressé, le 20 mars 2015, date symbolique pour la Francophonie, un courrier aux présidents ou hauts représentants de ces institutions (et une copie au président du Parlement) pour leur rappeler le danger du monolinguisme, et l'importance d'être compris par les citoyens européens et pour

demander le respect de la pratique jusqu'alors suivie d'utiliser au moins trois langues (allemand, anglais et français) dans la communication avec la presse.

Par ailleurs, face à cette tendance **croissante à la seule publication de textes officiels en anglais**, un Club de la Presse francophone a été inauguré en février 2016 en présence du Président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, et de la Secrétaire générale de la Francophonie, Michaëlle Jean.

Conseil de l'Union européenne

Le Président du Conseil européen ne s'exprime qu'en anglais, jamais en français.

Commission européenne

Les commissaires européens s'expriment ponctuellement devant la presse. Ils utilisent en règle générale l'anglais, sauf les commissaires qui sont francophones et qui s'expriment à moitié en anglais, à moitié en français. Le Président de la Commission veille à s'exprimer en français et en anglais. Quelques commissaires tiennent à répondre à au moins une question dans leur langue.

La communication de la Commission se fait à travers des points de presse quotidiens du porte-parole. Les déclarations préliminaires lors de ces points de presse s'effectuent en français et en anglais à parts égales. Les réponses aux questions se font, en règle générale, en anglais, sauf lorsque les questions sont posées en français. Bon nombre de journalistes ont encore recours au français. En revanche, les adjoints du porte-parole de la Commission peinent à répondre en français et basculent souvent vers l'anglais.

Parlement européen

Le Président du Parlement européen s'exprime, en général, en anglais, en français et en allemand. Les députés européens s'expriment souvent en anglais, sauf les députés européens allemands et français qui répondent aux journalistes pour l'essentiel dans leur langue.

SEAE

La Haute représentante de l'UE pour les Affaires étrangères et la politique de sécurité, Mme Federica Mogherini, s'exprime devant la presse, en règle générale, en anglais. Elle répond aux journalistes italiens et français dans leur langue.

Néanmoins, en novembre-décembre 2015, par exemple, 45 déclarations (sur 109 au total) ont été faites en langue française, ce qui fait une proportion de plus de 41 %. Le choix de la langue française a été fait en fonction de l'usage de cette langue dans le pays concerné (ex. États francophones du continent africain), mais pas uniquement (Chine, Thaïlande, Géorgie, Ukraine).

Les sites Internet

Dans l'ensemble, la proportion de contenus accessibles en français sur les sites Internet des institutions européennes recule. Les actualités, les communiqués de presse, les documents adoptés ainsi que les contenus pédagogiques destinés au grand public (infographies, vidéos, communication sur les réseaux sociaux) sont systématiquement disponibles en anglais uniquement.

L'étude de 67 sites des institutions de l'UE effectuée par l'Assemblée des fonctionnaires francophones dans les organisations internationales (AFFOI) en 2015-2016, déjà citée, montre que deux tiers environ (soit 42 sites) sont disponibles uniquement en anglais, tout comme les réseaux sociaux. Néanmoins, certains sites proposent des documents informatifs et de législation traduits dans d'autres langues.

Quelques sites sont bilingues, ou accessibles en quatre ou cinq langues (allemand, anglais, français, espagnol, et néerlandais ou italien), avec toutefois la majorité des informations en anglais.

En revanche, les sites de l'Union européenne (europa.eu), de la Commission européenne (ec.europa.eu), du Conseil de l'UE (consilium.europa.eu) et du Parlement européen (europarl.europa.eu) sont accessibles dans toutes les langues officielles de l'UE. Certaines pages ou rubriques proposent toutefois un choix plus limité de langues. Parfois même, certains documents ou certaines informations sont publiés uniquement en anglais.

Conseil de l'Union européenne¹³⁴

Les contenus du site Internet du Conseil de l'UE sont dans l'ensemble accessibles en français, à l'exception de comptes rendus ou communiqués récents, disponibles uniquement en anglais. Jusqu'à 2014, les documents d'actualité étaient toujours mis en ligne simultanément en anglais et en français avant d'être traduits dans les autres langues. Désormais, le français n'est plus privilégié et les contenus sont traduits en français dans un second temps, en même temps que dans les autres langues.

Parlement européen

L'essentiel du site du PE est proposé en français ainsi qu'en anglais et en allemand. Sa page d'accueil est traduite dans les 24 langues officielles de l'Union européenne. Les comptes rendus de sessions plénières, les documents de travail et les vidéos (sous-titrées) sont également proposés dans toutes les langues de l'UE, hormis les conférences/événements, les documents de la rubrique « Think Tank », les actualités des commissions et les actualités du Secrétaire général qui ne sont disponibles qu'en anglais.

Commission européenne

La Commission européenne dispose d'un portail Internet central qui présente les principales priorités politiques de la Commission et leur actualité. La page d'accueil de ce portail central est disponible dans les 24 langues officielles. La plupart des contenus sont disponibles en français. Toutefois, les infographies et les vidéos, nombreuses depuis le renouvellement de la Commission, sont exclusivement en anglais. C'est également le cas pour certains documents officiels (plans communs, feuilles de route...).

¹³² Source : DGLFLF, 2016 : Le Rapport au Parlement sur l'emploi de la langue française.

¹³³ AEJ est la section française de l'AEJ ("Association of european journalists") créée en 1961 dont les membres sont des professionnels des médias répartis dans toute l'Europe. Cf. "Respectez l'usage du Français SVP!", 20 mars 2015, ajeFrance.fr/?p=131

¹³⁴ Idem pour la source.

Le portail central de la Commission européenne renvoie vers des sites Internet propres à chaque direction générale (DG) de la Commission :

- 13 DG ont un site Internet presque exclusivement en anglais : Affaires économiques et financières (ECFIN), Centre commun de recherche (JRC), Commerce (TRADE), Éducation et culture (EAC), Énergie (ENER), Environnement (ENV), Migration et affaires intérieures (HOME), Mobilité et transports (MOVE), Recherche et innovation (RTD), Marché intérieur, industrie, entrepreneuriat et PME (GROWTH), Réseaux de communications, contenus et technologies (CNECT), Stabilité financière, services extérieurs et union des marchés des capitaux (FISMA), Voisinage et négociations d'élargissement (NEAR) ;
- 7 DG ont un site dans les trois langues de travail des institutions de l'UE (anglais, français, allemand) : Agriculture et développement (AGRI), Communication (COMM), Eurostat (ESTAT), Fiscalité et union douanière (TAXUD), Service des instruments de politique étrangère (IPE), Traduction (DGT). À noter que le site de la DG Aide humanitaire et protection civile (ECHO) n'est disponible qu'en anglais et en français ;
- 4 DG ont un site Internet traduit dans plusieurs langues de l'Union (dont le français) : Action pour le climat — CLIMA (allemand, anglais, espagnol, français, italien, polonais, chinois), Coopération internationale et développement — DEVCO (anglais, français, espagnol, portugais), Ressources humaines et sécurité — RH (anglais, français, danois, allemand, grec, espagnol, italien, néerlandais, portugais, finnois, suédois), Santé et sécurité alimentaire — SANTE (français, allemand, anglais, espagnol, italien, polonais, roumain) ;
- 9 DG ont un site Internet dont la quasi-totalité ou la totalité des contenus sont accessibles dans toutes les langues de l'Union (dont le français) : Affaires maritimes et pêche (MARE), Budget (BUDG), Concurrence (COMP), Emploi, affaires sociales et inclusion (EMPL), Informatique (DIGIT), Interprétation (SCIC), Justice et consommateurs (JUST), Politique régionale et urbaine (REGIO), Secrétariat général (SG).

SEAE

Le site du SEAE (eeas.europa.eu) et notamment la page d'accueil et les intitulés des pages ou rubriques sont disponibles en trois langues : anglais, français et russe.

Les contenus de certaines pages sont disponibles uniquement en anglais, d'autres documents ou actualités sont publiés en anglais ou français (sur la même page, par exemple). Parmi les contenus traduits en français, on relève les rubriques « Afrique » et une partie de « l'Union européenne dans le monde ». La page de la Haute Représentante est en anglais et en italien.

Réseaux sociaux

Les institutions européennes et les commissaires européens communiquent en permanence sur les réseaux sociaux (plusieurs dizaines de messages par jour sur Twitter, plusieurs publications par jour sur Facebook). Sur Twitter, l'ensemble des institutions portent des noms en anglais (@EU_Commission, @EEAS, @EUCouncil, @Europarl_EN). Seul le Parlement européen a également une version française de son compte Twitter (@Europarl_FR).

L'intégralité de la communication de la Commission, du Conseil et du SEAE sur Twitter se fait en anglais. Le SEAE (@EEAS) utilise ponctuellement le français lorsqu'il s'agit de sujets concernant l'Afrique francophone.

S'agissant des responsables politiques européens, le Président du Conseil européen, M. Donald Tusk, communique quasi-exclusivement en anglais et exceptionnellement en français. Le commissaire français, M. Pierre Moscovici, emploie, pour l'essentiel, l'anglais. Il opte pour le français seulement lorsque ses messages concernent la France ou s'adressent spécifiquement au public français.

Sur Facebook, les institutions et les agences de l'UE ne communiquent qu'en anglais, à l'exception du Parlement européen qui dispose d'une page Facebook officielle : « Parlement européen — Strasbourg ».

Recrutement et formation¹³⁵

Les dispositions générales applicables aux concours généraux¹³⁶ requièrent des « connaissances solides dans l'une des langues officielles de l'UE et des connaissances satisfaisantes dans une autre. Toutefois, l'avis de concours peut imposer des exigences plus strictes (c'est notamment le cas pour les profils de linguistes). Sauf spécification contraire dans l'avis de concours, le choix de la deuxième langue sera normalement limité à l'anglais, au français ou à l'allemand ».

Dans les faits, le conseil d'administration de l'Office européen de sélection du personnel (« EPSO » acronyme communément utilisé, selon l'intitulé en anglais) a décidé que les centres d'évaluation seront organisés uniquement en anglais, en allemand et en français, les candidats devant passer les tests dans leur deuxième langue qu'ils choisissent parmi ces trois (exception faite des tests pour linguistes et autres profils spécifiques comme les traducteurs, les interprètes et les secrétaires, où la maîtrise de la première langue prévaut).

Les tests de présélection (tests de raisonnement verbal, numérique, abstrait) se déroulent en langue 1 ou langue principale (connaissance approfondie d'une des langues officielles de l'UE). Parmi les tests de présélection, le test de jugement de situation ou encore les tests de compétences professionnelles dans le cadre des concours de niveau AST (secrétaires/commis – appui administratif, financier et de secrétariat) se déroulent en langue 2 (allemand, anglais ou français, au choix, différente de la langue 1). Les épreuves d'évaluation, seconde phase des concours, se déroulent en langue 2. Seuls les concours pour les postes linguistiques (traducteurs, interprètes, correcteurs...) requièrent la connaissance d'une langue 3.

S'agissant de l'évaluation des compétences linguistiques, le dernier rapport sur l'évaluation de la troisième langue pour 2015 confirme l'obligation toujours en vigueur pour tous les fonctionnaires des institutions européennes (y compris dans les Agences) de démontrer (par le biais de la validation des diplômes ou des tests de langue) leur capacité à travailler dans une troisième langue s'ils souhaitent bénéficier d'une première promotion après leur recrutement.

Le régime linguistique des concours EPSO remis en cause

Dans les récents arrêts du Tribunal de l'UE (T -124-13 et T -191-13 du 24 septembre 2015 et T-510/13, T-195/13 et T-275/13 du 17 décembre 2015), celui-ci a jugé que le régime linguistique des concours organisés par l'EPSO était discriminatoire. Aux yeux des juges, saisis par l'Italie soutenue par l'Espagne, les deux restrictions selon lesquelles les candidats au concours ont à choisir entre le français, l'anglais et l'allemand comme seconde langue mais aussi comme langue de communication avec l'EPSO sont discriminatoires.



¹³⁵ Pour cette partie, l'essentiel des informations provient du Rapport au Parlement sur l'emploi de la langue française, DGLFLF, 2016.

¹³⁶ EUR-lex, eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3AC2014%2F060A%2F01

Si la dimension « communication sur les concours » a pu être rectifiée par EPSO, qui a rétabli toutes les langues des États membres dans sa communication avec les candidats, la partie relative au choix des langues dans les épreuves des concours pose difficulté et EPSO a ainsi décidé de reporter l'organisation du concours AD (administrateur) généraliste, prévu au printemps, à l'automne 2016 (il s'agit du concours numériquement le plus important parmi les cycles d'administrateurs). À l'issue de deux réunions infructueuses du conseil d'administration d'EPSO, au cours desquelles les institutions n'ont pas pu se mettre d'accord sur une réponse aux demandes italiennes et espagnoles, il a ainsi été décidé de mettre sur pied un groupe de travail interne présidé par la Direction générale des ressources humaines, dont le mandat est d'« examiner les aspects relatifs à l'utilisation des langues dans la sélection du personnel pour les institutions ». Parmi les options qui sont sur la table figurent le maintien du *statu quo* avec la règle des trois langues de travail et l'organisation de concours par langues choisies en fonction des résultats des derniers concours (langues/nationalités sous-représentées).

Outre les difficultés juridiques posées par l'arrêt du Tribunal, il convient de souligner la sensibilité politique du sujet, compte tenu des pressions de la part de l'Italie, mais aussi, désormais, des négociations liées au *Brexit* qui devraient aboutir à mettre un terme au recrutement de ressortissants britanniques (toutefois forts minoritaires dans les statistiques de l'EPSO). Actuellement, les Britanniques sont relativement peu nombreux au sein des institutions européennes : 1 164 sur 33 000 à la Commission, selon un recensement de 2016¹³⁷. Moins que les Roumains (1 306) et beaucoup moins que les Français (3 193) et que les Belges (5 400).

Principaux programmes de formation au français proposés aux personnels des institutions

En dehors des formations linguistiques et techniques en français mises en place avec le soutien de l'OIF¹³⁸ en partenariat avec le ministère des Affaires étrangères et du Développement international (MAEDI) de la France ou des cours et des stages linguistiques du MAEDI pour les fonctionnaires et les diplomates de l'UE, les institutions européennes mettent également en place des actions de formation continue en matière linguistique. À ce sujet, il est important de souligner l'obligation commune aux trois institutions qui exige la pratique d'une 3^e langue pour bénéficier d'une première promotion, en vertu de l'article 45.2 du Statut, règle insérée après l'élargissement de 2004 et qui constitue un gage de pérennité pour la maîtrise du français par les fonctionnaires européens. En 2016, le consortium Alliance Europe multilingue (AEM), qui regroupe le CNED, le CIEP, l'Institut français, le CAVILAM-Alliance française, l'Institut français du Luxembourg, l'école luxembourgeoise ProLingua et, enfin, l'Alliance française de Bruxelles-Europe qui en est le chef de file, a remporté l'appel d'offres pour la formation linguistique en français des *personnels des institutions, organes et agences de l'Union européenne* (IOA) à Bruxelles et à Luxembourg.

Au Conseil

La politique du Secrétariat général du Conseil (SGC) vise à concentrer l'effort de formation linguistique sur les langues les plus couramment utilisées au SGC. L'unité Développement du Personnel (UDP) organise donc des cours d'anglais et de français. Elle propose aussi l'apprentissage en ligne durant toute l'année des langues suivantes : allemand, anglais, espagnol, français, italien et néerlandais.

À la Commission

La Commission dispose d'un important budget de formation (18,3 millions d'euros) dont une partie est consacrée à la formation linguistique (2,9 millions d'euros). Elle propose des cours de langue généraux et spécialisés dans 29 langues.

Ces cours sont également ouverts à sept autres institutions et aux agences. L'offre traditionnelle en salle de classe a été complétée par des méthodes nouvelles et flexibles (cours à distance et cours mixtes, à moitié en présentiel et à moitié à distance, intégrant des ateliers de conversation). On dénombre 11 000 participants à ces cours en 2014 (77 % issus de la Commission et 23 % d'autres institutions). Les 5 langues arrivant en tête par le nombre de participants sont, le français (environ 30 %), l'espagnol, le néerlandais, l'anglais et l'italien.

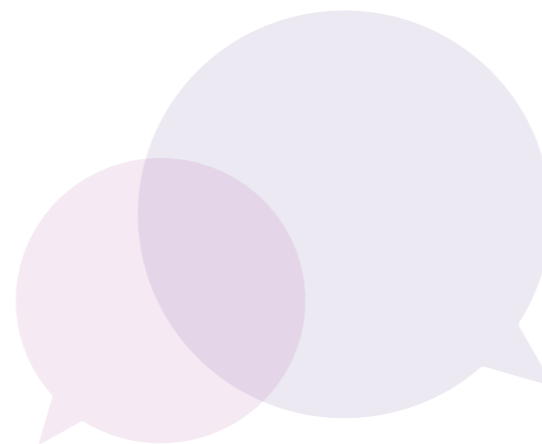
Au Parlement

Parmi les formations linguistiques offertes dans les cinq langues procédurales (anglais, français, allemand, espagnol, italien), le français arrive largement en tête en termes de fréquentation : 33,2 %, contre 15,3 % pour l'anglais, 14,7 % pour l'allemand, 11,7 % pour l'espagnol et 9,9 % pour l'italien.

Parmi les quatre formations professionnelles dispensées par le Parlement européen dans les domaines linguistiques, informatiques, financiers et généraux, celles liées à l'apprentissage et au perfectionnement linguistique restent assez suivies (23,8 %). Si la majorité des inscrits suivent les cours ouverts à l'ensemble du personnel (3 532 en 2014), une partie importante (693) suit ces formations sur mesures, afin de répondre aux besoins des services. 211 personnes ont suivi des formations linguistiques dans la perspective d'une évolution de carrière.

Au SEAE

Au SEAE, dans l'ensemble, les compétences linguistiques du personnel sont considérées comme essentielles pour l'efficacité des missions à accomplir. Les nominations de toutes les catégories de personnels du SEAE tiennent compte des aptitudes individuelles dans la (les) langue(s) de travail de la délégation considérée. Pour les fonctionnaires appelés à servir dans les délégations, des cours de langues sont proposés préalablement à l'affectation, afin de contribuer à leur préparation linguistique. Outre la formation linguistique dont la budgétisation est centralisée à Bruxelles, les délégations gèrent des dotations budgétaires destinées à des cours organisés localement, qui permettent aux fonctionnaires et aux personnels recrutés localement d'améliorer leur connaissance de la (des) langue(s) de travail de la délégation.

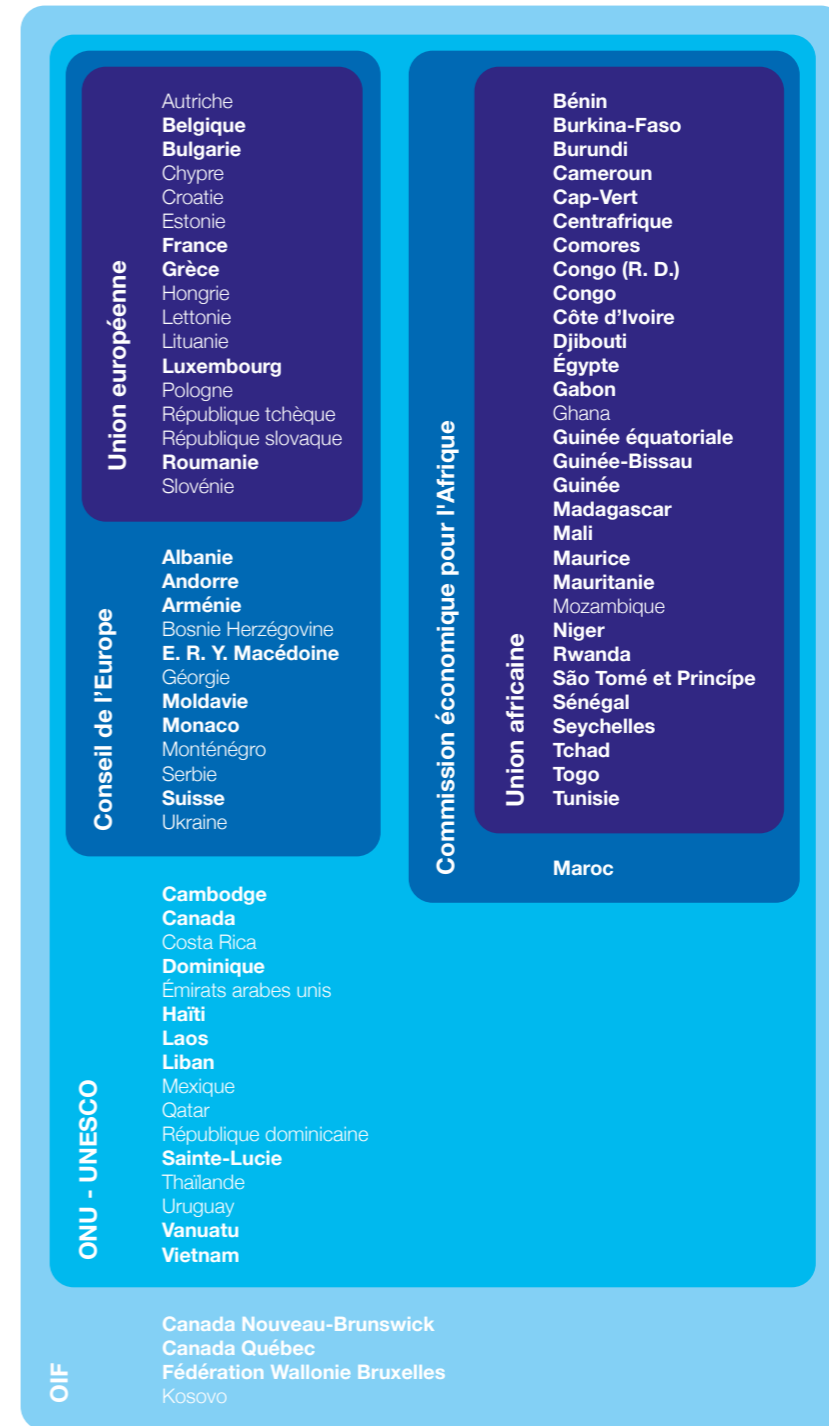


¹³⁷. www.lemonde.fr/referendum-sur-le-brexit/article/2016/06/22/a-bruxelles-la-carriere-en-sursis-des-fonctionnaires-britanniques_4955873_4872498.html#FT5WrqDfC66YUlk.99

¹³⁸. Cf. chapitre 2 (historique), partie 3.



ANNEXE 1



LÉGENDE
L'OIF compte, en sept. 2016,
80 États et gouvernements :
57 membres
23 observateurs

Parmi les membres de l'OIF,
3 gouvernements
(Canada Nouveau-Brunswick
Canada/Québec
et Fédération Wallonie-Bruxelles)
n'appartiennent à aucune
de ces organisations.

L'OIF, l'ONU et l'UNESCO
ont 76 États en commun
(sur 193 membres de l'ONU
et 205 membres ou associés
de l'UNESCO).

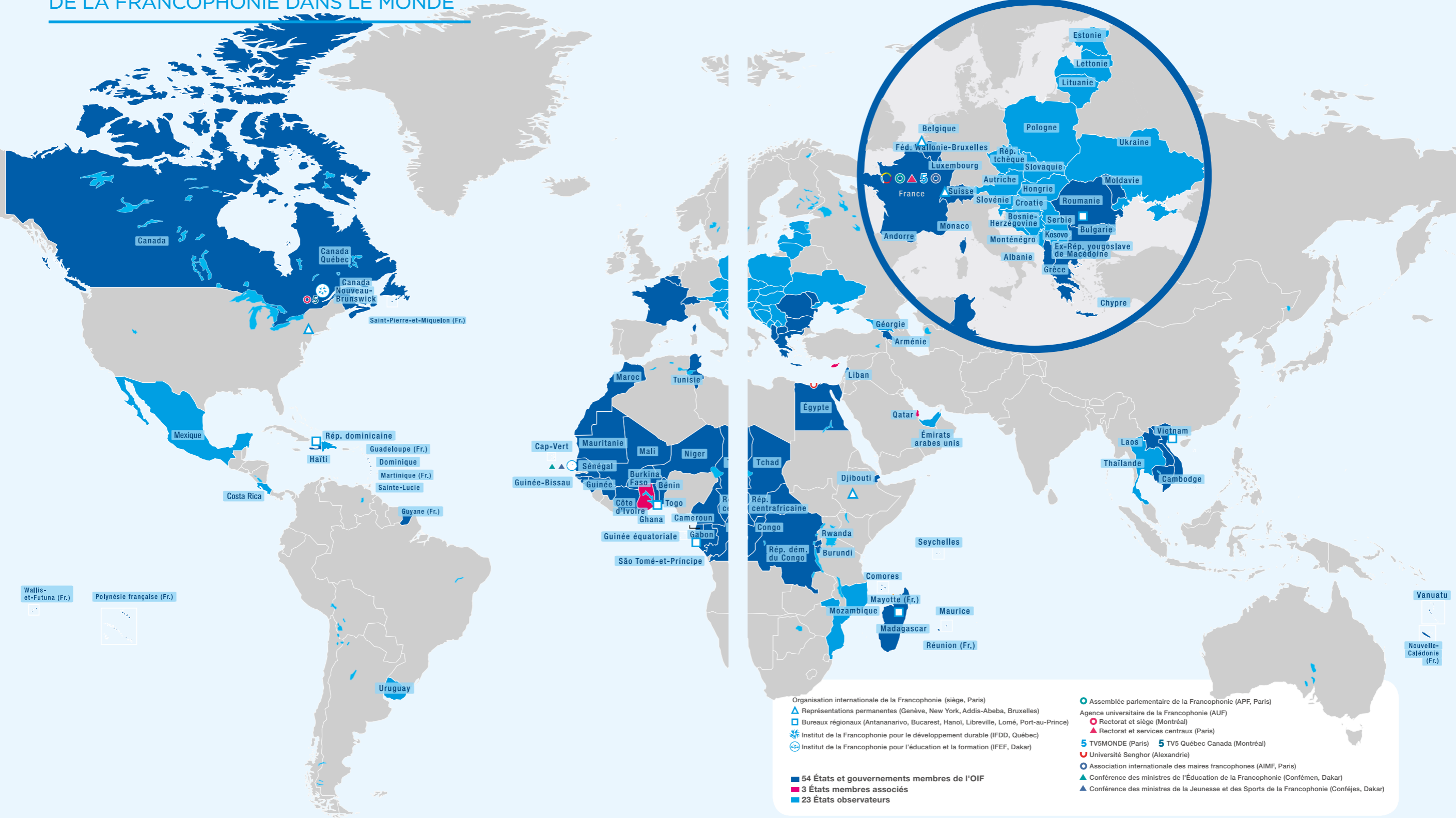
L'OIF et la CEA ont 31 États
en commun (sur 54 membres
de la CEA).

L'OIF et l'UA ont 30 États en commun
(sur 54 membres de l'UA).

L'OIF et le Conseil de l'Europe
ont 29 États en commun (sur 47
membres du Conseil). Le Canada
et le Mexique sont également
observateurs du CdE.

L'OIF et l'UE ont 17 États en commun
(sur 28 membres de l'UE).

L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE DANS LE MONDE



Wallis-et-Futuna (Fr.)
Polynésie française (Fr.)

Vanuatu

Nouvelle-Calédonie (Fr.)

- 54 États et gouvernements membres de l'OIF
- 3 États membres associés
- 23 États observateurs
- Organisation internationale de la Francophonie (siège, Paris)
- ▲ Représentations permanentes (Genève, New York, Addis-Abeba, Bruxelles)
- Bureaux régionaux (Antananarivo, Bucarest, Hanoï, Libreville, Lomé, Port-au-Prince)
- ✳ Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD, Québec)
- ☺ Institut de la Francophonie pour l'éducation et la formation (IFEFF, Dakar)
- Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF, Paris)
- Agence universitaire de la Francophonie (AUF)
- Rectorat et siège (Montréal)
- ▲ Rectorat et services centraux (Paris)
- 5 TVSMONDE (Paris) 5 TV5 Québec Canada (Montréal)
- Université Senghor (Alexandrie)
- Association internationale des maires francophones (AIMF, Paris)
- ▲ Conférence des ministres de l'Éducation de la Francophonie (Confémen, Dakar)
- ▲ Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports de la Francophonie (Conféjes, Dakar)

ANNEXE 3

Questionnaire à destination des États et gouvernements membres et observateurs de la Francophonie

Suivi du Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales

Dix ans après l'adoption du *Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales*, l'Organisation internationale de la Francophonie, à travers la direction « Langue française, culture et diversités » et son Observatoire de la langue française, procède au bilan de sa mise en œuvre (le 5^e document de suivi du *Vade-mecum*). Ce projet est soutenu par le *Groupe de travail sur le français dans la vie internationale* du Conseil permanent de la Francophonie (ci-joint, le relevé des conclusions de la réunion du 30 mars 2016).

Ce 5^e document de suivi du *Vade-mecum* contiendra des éléments qui appuieront la réflexion et la prise de décision sur l'avenir du *Vade-mecum* et du multilinguisme dans les organisations internationales dont le temps fort sera une table ronde ministérielle. Conformément à la décision de la 97^e session du Conseil permanent de la Francophonie (CPF-97/2016/D1007), celle-ci sera organisée lors du Sommet d'Antananarivo en novembre prochain. À cette fin, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir répondre à ce questionnaire et de nous faire part de votre analyse concernant le bilan et l'avenir du *Vade-mecum* et du multilinguisme dans les organisations internationales.

PÉRIODE CONCERNÉE

2006-2016 (à ce jour)

DÉLAI POUR L'ENVOI DES RÉPONSES

30 juin 2016

ADRESSES POUR L'ENVOI DES RÉPONSES

M. Alexandre Wolff,
Responsable de l'Observatoire de la langue française
Alexandre.wolff@francophonie.org

M^{me} Olga Turcan,
Spécialiste de programme, Observatoire
olga.turcan@francophonie.org

État/gouvernement (préciser)

- ① De quels espaces *ponctuels* ou *réguliers* d'échange, de concertation ou d'action **entre les francophones ou entre les francophones et les représentants d'autres groupes linguistiques** au sein d'une organisation internationale ont pu bénéficier les délégués/les représentants de votre État ou gouvernement (ex. Groupes d'ambassadeurs francophones)?

.....
.....

- ② Quelles actions ont été mises en place à l'initiative des délégués/des représentants de votre État ou gouvernement pour le renforcement de l'usage du français et du multilinguisme dans les organisations internationales (ex. information, formations à destination des fonctionnaires, etc.)?

.....
.....

- ③ Quelles actions en faveur de la présence du français ou du multilinguisme déjà réalisées au sein des organisations internationales, à l'initiative des délégués/des représentants de votre État ou gouvernement en particulier, pourraient être reconduites (ex. démarches pour intégrer le français comme langue officielle; organisation d'une conférence ou table ronde; contribution à l'adoption d'une résolution, etc.)?

.....
.....

- ④ Quels seraient les **leviers identifiants** pour renforcer l'usage du français dans les organisations internationales en général et pour une meilleure prise en compte du *Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales en particulier*?

.....
.....

- ⑤ Dans le cadre d'une réflexion plus générale, quelles **propositions** ou **nouvelles initiatives** pourraient être étudiées pour une meilleure prise en compte du multilinguisme dans une organisation internationale?

.....
.....

Pièces jointes

- ① Relevé des conclusions du Groupe de travail sur le français dans la vie internationale du 30 mars 2016.
② Relevé des décisions de la 97^e session du CPF (CPF-97/2016/D1007) du 7 avril 2016.

ANNEXE 4



Déclaration du Groupe des pays francophones, membres et observateurs de l'Organisation internationale de la Francophonie lors de la Session Extraordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies sur la drogue. New York, 19-21 avril 2016

Monsieur le Président,

Cette déclaration est faite au nom du groupe des pays francophones, membres et observateurs de l'Organisation internationale de la Francophonie.

1. La communauté internationale se trouve aujourd'hui à un moment décisif pour évaluer l'effectivité des stratégies nationales et internationales en matière de drogue et c'est tout l'objectif de cette session extraordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies sur la drogue.
2. Nous nous félicitons de l'adoption du document final de cette session à Vienne aux termes des travaux de la 59^{ème} session de la Commission des Stupéfiants/lors de cette session extraordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies sur la drogue et nous tenons, à cet égard, à féliciter tous les membres du Conseil chargé des préparatifs de la SEAGNU pour les efforts déployés dans le processus préparatoire ayant permis la finalisation du document, ainsi que tous ceux qui ont apporté des contributions à ce processus.

Monsieur le Président,

3. Nous réaffirmons que le problème mondial de la drogue demeure une responsabilité commune et partagée qui doit être traitée dans un cadre multilatéral au moyen d'une coopération internationale efficace et accrue en totale conformité avec les buts et principes de la Charte des Nations Unies, du droit international et de la Déclaration Universelle des droits de l'Homme.
4. Il est nécessaire de mobiliser les ressources adéquates pour aborder et combattre le problème mondial de la drogue en prônant l'apport d'une assistance technique accrue aux pays en développement dans le cadre du principe de la responsabilité commune et partagée.

1

5. Nous soulignons que les trois conventions de contrôle des stupéfiants ainsi que les autres instruments internationaux pertinents constituent la pierre angulaire du régime international de contrôle des drogues, tout en saluant les efforts déployés par les États parties pour se conformer aux dispositions de ces instruments et veiller à leur bonne application, y compris à la santé physique et morale de l'humanité, ainsi qu'à la résolution des problèmes de santé individuelle et publique, de société et de sécurité qui résultent de l'abus de stupéfiants et de substances psychotropes, en particulier chez les enfants et les jeunes.
6. Nous reconnaissons que les systèmes de santé publique, devraient être renforcés, en particulier en ce qui concerne la prévention, le traitement, la prise en charge et la réadaptation, dans le cadre d'une approche globale et équilibrée qui comprend également des initiatives et mesures fondées sur des données scientifiques visant à réduire au minimum les conséquences néfastes de l'abus de drogues sur la santé publique et la société.
7. A cet égard, nous nous engageons à promouvoir le bien-être de la société dans son ensemble à travers l'élaboration de stratégies efficaces fondées sur et adaptées aux besoins des individus, des familles et des communautés en tant que partie intégrante des politiques nationales globales et équilibrées sur une base non discriminatoire.

Monsieur le Président,

8. Nous sommes préoccupés par le fait qu'environ 80% de la population mondiale a peu ou pas d'accès aux médicaments contrôlés pour le traitement de la douleur modérée ou sévère. Le Groupe appelle la communauté internationale à assurer la disponibilité adéquate de substances placées sous contrôle international, y compris d'opiacés, à des fins médicales et scientifiques, tout en prévenant leur détournement et leur trafic vers les circuits illicites, conformément aux conventions internationales relatives au contrôle des drogues. Il est donc urgent d'éliminer les différents obstacles à l'importation, à la distribution et à l'utilisation de ces médicaments.
9. Nous sommes appelés à réagir aux sérieux problèmes que posent les liens de plus en plus forts entre le trafic de drogues, la corruption et d'autres formes de criminalité organisée, incluant, dans certains cas, le terrorisme et son financement.
10. Nous devons poursuivre les efforts engagés pour prévenir l'expérimentation et l'usage régulier des substances placées sous contrôle international. Il est maintenant scientifiquement avéré que leur consommation précoce expose les enfants et les jeunes à des risques de dommages cérébraux, intellectuels et psychiques et augmentent le risque de dépendance à ces substances.
11. Nous avons une responsabilité particulière vis-à-vis des jeunes. Cette responsabilité c'est celle de l'Etat, des professionnels en contact avec les enfants et les jeunes, mais aussi des familles, ou de tous ceux qui peuvent aider les jeunes à réaliser des choix éclairés pour la suite de leur parcours de vie. Les Etats membres du groupe veilleront à ce que les jeunes disposent des ressources et outils nécessaires à une participation active aux processus décisionnels concernant les enjeux qui les affectent, y compris à la formulation de politiques et actions contre les conséquences auxquelles ils sont exposés, qu'ils s'agissent de la toxicomanie, du VIH-Sida que des autres aspects liés à la santé.

Monsieur le Président,

2

12. L'efficacité de la prévention des conduites addictives repose sur la mise en place d'une politique globale et équilibrée qui conjugue prévention, interventions précoces, soins, application de la loi et lutte contre le trafic.
13. Il est essentiel que les stratégies de prévention tiennent compte des connaissances récentes sur les risques associés aux consommations des substances psychoactives.
14. Cette approche scientifique de la prévention, fondée sur les données de la recherche, des méthodes évaluées, des recommandations d'experts doit guider le choix des programmes de prévention financés par les Etats.
15. Les programmes de prévention fondés sur le développement des compétences psychosociales des jeunes et de leurs parents sont en ce sens exemplaires. Ils favorisent la mise en place d'une démarche globale de prévention, d'éducation et de promotion de la santé permettant de mobiliser l'ensemble des compétences nécessaires.
16. En milieu scolaire, notamment, l'objectif est d'adapter la prévention aux différents âges et de favoriser une prévention progressive et sur la durée, tout en associant les parents. Nous devons ainsi promouvoir la formation initiale et continue, le maillage et les synergies entre les différents professionnels concernés, la formation à la prévention des conduites addictives pour tous les professionnels en relation avec les jeunes et le renforcement de pratiques professionnelles partagées entre l'ensemble des acteurs (magistrats, policiers, intervenants sociaux, éducateurs, professionnels de santé).

Monsieur le Président,

17. Par ailleurs, nous nous engageons à optimiser nos efforts pour prévenir et combattre les cultures, la production, la fabrication et le trafic illicites de stupéfiants et de substances psychotropes, ainsi que pour traiter les causes et les conséquences de la criminalité et de la violence liées aux drogues.
18. A cet égard, il est nécessaire de veiller à renforcer les programmes de réduction de l'offre qui comprennent, entre autres, des mesures préventives ayant trait notamment aux facteurs socioéconomiques susceptibles de favoriser la criminalité transnationale organisée et la criminalité liée aux drogues.
19. De même, nous appelons à renforcer la coopération régionale, sous-régionale et internationale en matière pénale, notamment en matière de coopération judiciaire, dans les domaines, entre autres, de l'extradition et de l'entraide judiciaire y compris par la fourniture d'une assistance technique ciblée, tout en assurant le respect et la promotion des droits de l'Homme.
20. Dans un autre registre, nous partageons notre inquiétude face au problème de l'apparition de nouvelles substances psychoactives (NSP) ayant des effets nocifs sur la santé, et à la menace évolutive que représentent les stimulants de type amphétamine, dont la méthamphétamine, et nous soulignons qu'il est primordial de favoriser la mise en place de ripostes efficaces fondées sur des données scientifiques face à ce problème des NSP et plus particulièrement à leurs effets sanitaires et sociaux nocifs.

Monsieur le Président

21. Pour mieux cerner le problème mondial de la drogue, il est nécessaire de s'attaquer aux problèmes socioéconomiques liés à la production, le trafic et la consommation des drogues en mettant en œuvre des politiques et programmes globaux antidrogue à long terme, axés sur le développement durable, notamment des programmes de développement alternatif.
22. A cet égard, il faut envisager d'intégrer une perspective plus marquée de développement dans des politiques et des programmes nationaux relatifs aux drogues de manière à traiter les facteurs de risque qui influent sur les individus, les communautés et la société.
23. Nous appelons toutes les parties prenantes à soutenir davantage, y compris par un financement souple et à long terme, la mise en place des programmes globaux de lutte contre la drogue, équilibrés et axés sur le développement durable, de promotion de la santé et de solutions économiques qui se fondent sur les besoins recensés et les priorités nationales.

Monsieur le Président,

24. Le groupe des pays francophones, membres et observateurs de l'Organisation internationale de la Francophonie demeure résolu à prendre les mesures nécessaires pour donner suite aux recommandations et conclusions de cette session extraordinaire, en étroite partenariat avec l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales et entités de la société civile, et veiller à ce que les informations sur les progrès réalisés dans l'application de ces recommandations soient communiquées et analysées par la Commission des Stupéfiants en tant qu'organe directeur des Nations Unies chargé en premier lieu des questions relatives au contrôle des drogues.

ANNEXE 5



Monsieur Mukhisa Kituyi
Secrétaire général
 Conférence des Nations unies sur le
 commerce et le développement
 Palais des Nations
 Avenue de la Paix 8-14
 1211 Genève

N/Réf. : I-51/RPG/AMB/AB/NOB

Genève, le 25 avril 2016

Monsieur le Secrétaire général,

Comme vous le savez, la promotion du multilinguisme dans les organisations internationales, particulièrement au sein du Système des Nations unies, est une priorité de l'Organisation internationale de la Francophonie et de ses pays membres qui ne manquent pas de soulever cette question régulièrement dans toutes les enceintes internationales.

Les résolutions successives de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le multilinguisme rappellent régulièrement l'importance du rôle du Coordonnateur pour le multilinguisme et du réseau de référents sur lequel il s'appuie dans les Organisations du Système onusien. Elles invitent également le Secrétaire général des Nations Unies à promouvoir le multilinguisme dans tout le Système, notamment à travers le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies, et à tenir compte des recommandations pertinentes du Corps commun d'inspection (CCI).

Parmi les recommandations du CCI figure celle formulée à l'endroit des Chefs de secrétariat de nommer un haut fonctionnaire en qualité de point focal - coordonnateur pour le multilinguisme, chargé de proposer des mesures à même de renforcer l'application effective du multilinguisme au sein de leurs organisations respectives.

...

Nous n'ignorons pas l'attention que vous-même, personnellement, et votre organisation portez à cette question du respect et de promotion du multilinguisme, et nous permettons, à cette fin, de vous suggérer, si ce n'est déjà fait, d'envisager la désignation d'un point focal - coordonnateur pour le multilinguisme.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à notre démarche, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de notre haute considération.

Mame Baba CISSE
 Ambassadeur
 Représentant permanent du Sénégal
 Président du Groupe des Ambassadeurs Francophones

Ridha BOUABID
 Ambassadeur
 Représentant permanent

ANNEXE 6


 ORGANISATION INTERNATIONALE DE
la francophonie
 Représentation permanente
 auprès des Nations Unies

Le Président du Groupe des Ambassadeurs Francophones à New York
 L'Observateur permanente de l'OIF auprès des Nations Unies - N/Ref. : RPNY/PRT/PH/ak/2016/122-L007

New York, le 22 janvier 2016

Madame la Secrétaire général adjointe,

En nos qualités respectives de Président du Groupe des Ambassadeurs francophones, et de Représentant permanent de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) auprès des Nations Unies, nous voudrions saluer l'engagement du Département de l'Assemblée générale et de la Gestion des conférences en faveur du multilinguisme. Nous souhaitons, cependant, vous faire part d'une préoccupation majeure concernant le respect de la parité des langues de travail des Fonds et Programmes, et rappeler dans ce sens l'importance de la traduction et de la publication, dans les délais, des documents des Conseils d'administration de ces Fonds et Programmes dans les six langues officielles.

De nombreux programmes des pays francophones seront examinés dans le cadre des prochaines sessions des Fonds et Programmes. Aussi importe-t-il que les délégations concernées puissent prendre connaissance de ces documents et contribuer ainsi pleinement aux travaux. Il en va de la recevabilité, de la responsabilité et de la transparence des Fonds et Programmes.

Ainsi, concernant le Conseil d'administration du PNUD qui engagera sa session 2016 le 25 janvier prochain, nous voudrions déplorer le manque d'accessibilité des documents en français sur le site du PNUD, et recommander une meilleure organisation des pages Internet présentant ces ressources (http://www.undp.org/content/undp/fr/home/operations/executive_board/documents_for_sessions/adv2016-first.html).

En vous renouvelant notre disponibilité et en vous remerciant du suivi qui sera réservé à notre démarche, nous vous prions de croire, Madame la Secrétaire générale adjointe, à l'assurance de notre haute considération.


Paul Robert Tiendrébéogo
 Représentant permanent
 de l'OIF auprès des Nations unies


Stefan Tafrov
 Représentant Permanent
 de la Bulgarie auprès des Nations unies
 Président du Groupe des Ambassadeurs Francophones


Destinataire :
 Madame Catherine Pollard
 Secrétaire générale adjointe aux Affaires de l'Assemblée générale et à la Gestion des conférences
 Coordonnatrice pour le multilinguisme
 Nations Unies


CC :

- Madame Helen Clark, Administratrice du PNUD
- Membres du Groupe des Ambassadeurs Francophones (pour information).

801, Second Avenue, Suite 605 - New York, N.Y. 10017
 Tel: (212) 867-6771 - Fax: (212) 867-3940

ANNEXE 7


 REPRÉSENTATION PERMANENTE DE LA ROUMANIE
 AUPRES DE L'UNION EUROPÉENNE


 ORGANISATION INTERNATIONALE DE
la francophonie
 REPRÉSENTATION DE L'ORGANISATION
 INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE
 AUPRES DE L'UNION EUROPÉENNE

NRM : RPUE2015/SU/DEVCO/2015.04.23/219

Bruxelles, le 23 avril 2015

Monsieur le Commissaire européen,

L'Union européenne compte dix-sept pays membres de l'Organisation internationale de la Francophonie et trente-trois autres sont membres du Groupe des pays Afrique, Caraïbe, Pacifique. Ils sont, en particulier pour ceux qui ont le français pour langue officielle ou co-officielle, très attachés à l'usage de cette langue dans la communication des organisations internationales et en particulier dans l'Union européenne où son statut de fait de co-langue de travail, aux côtés de l'anglais et de l'allemand, figure dans le règlement intérieur des différentes institutions, au-delà de son statut de langue officielle inscrit dans les Traités.

Or les différents Représentants permanents, Chefs de mission et Ambassadeurs auprès du Royaume de Belgique et auprès de l'Union européenne de ces Etats ont constaté la disparition de la version francophone du site de votre direction générale depuis votre prise de fonction. Plusieurs se sont tournés vers nous à ce propos.

Au-delà de l'insatisfaction des Ambassadeurs, il y a l'image donnée d'un monolinguisme de fait, qui vient contredire la tradition et les valeurs de l'Union européenne en sa devise *Unité dans la diversité*. Le site de la DEVCO montre actuellement, et ce depuis six mois, le visage de l'uniformité linguistique et culturelle et le monopole d'une langue aux dépens des autres. Il s'agit là d'un mauvais signal donné et le fait est particulièrement regrettable s'agissant d'une direction générale qui traite de la coopération internationale, par définition à vocation de communication avec de nombreux pays et interlocuteurs. Idem s'agissant d'une direction investie du développement et donc de la relation avec une proportion non négligeable de pays ayant le français pour langue co-officielle (quelque 32).

Il n'est pas normal que les Ambassadeurs se trouvent dans l'obligation de consulter les informations du site de la DEVCO en anglais strict et la chose est encore plus dommageable pour les citoyens des pays concernés, dont tous n'ont pas eu la chance de bénéficier des ressources d'apprentissage de cette langue, qui demeure celle de l'élite y compris sur le continent européen.

Parmi les nombreux défis qu'affronte l'Union européenne figure celui du rapport à ses peuples et à ceux des pays tiers, rapport qui n'est pas aisé et apaisé. La question du plurilinguisme ne constitue pas un gadget ou une lubie de linguiste : elle relève d'enjeux démocratiques cruciaux. L'Union européenne s'élabore assez considérablement en des cercles élitaires. Si elle s'élabore dans une langue unique, on peut douter du fait qu'elle en tire une assise démocratique supplémentaire et une proximité d'avec le citoyen (ici francophone, au Nord comme au Sud). Il n'est moralement pas acceptable que seuls les anglophones puissent avoir accès à la communication de la DEVCO a fortiori en la mission qui est la sienne. Il est ainsi urgent que la version francophone de son site soit restaurée.

Nous ne doutons pas que l'origine de la suspension de la version francophone du site de la DEVCO trouve son explication dans des considérations de communication ou techniques et que par conséquent une solution sera trouvée dans les meilleurs délais.

Dans l'attente de votre réponse sur cette proposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire européen, l'expression de notre haute et sincère considération.

Mihnea MOTOC


Ambassadeur, Représentant permanent de
la Roumanie auprès de l'Union européenne

Stéphane LOPEZ


Représentant permanent a.i.
de l'Organisation internationale de la
Francophonie auprès de l'Union européenne

Monsieur Neven MIMICA
Commissaire européen de la coopération internationale et du développement
Commission européenne
Rue de la Loi 200
1049 Bruxelles



COMMISSION EUROPEENNE
Cabinet du Commissaire Neven MIMICA

Le Chef de Cabinet

Bruxelles, le 17 JUL. 2015
Cab D (2015) Ares 03019814

Monsieur le Représentant Permanent, Excellence,

Je vous remercie pour votre lettre du 23 avril dernier adressée au Commissaire Mimica dans laquelle nous avons pris connaissance de vos préoccupations quant à l'accessibilité linguistique du site web de la Direction générale de la Coopération internationale et du Développement.

J'ai le plaisir de vous informer que, bien que le site web n'ait été lancé qu'en anglais, les pages les plus significatives ont déjà été envoyées à la traduction pour les langues française, portugaise et espagnole et devraient être disponibles début septembre.

Afin de garantir un standard de qualité, tout en considérant l'impact sur nos ressources humaines, nous avons ciblé, dans un premier temps, les pages relatives :

- aux pays francophones, hispanophones et lusophones, ainsi que les pages d'accueil des différentes régions ;
- à notre organisation ("about us") ;
- à l'introduction des secteurs et des politiques transversales ainsi que les pages dédiées aux projets et à leurs résultats.

Par ailleurs l'information sur les modalités d'obtention de financement pour des projets de développement sera traduite dans son intégralité.

Je souhaiterais également préciser que mes services travaillent à l'amélioration de la présentation des choix linguistiques et à l'intégration graduelle des traductions sur le site.

J'espère avoir répondu à votre attente et vous prie de croire, Monsieur le Représentant Permanent, Monsieur l'Ambassadeur, à l'assurance de ma considération distinguée.



Nils Behrndt

S.E. Mihnea Ioan MOTOC
Ambassadeur,
Représentant permanent de la Roumanie
auprès de l'Union européenne
Rue Montoyer, 12
1000 Bruxelles

M. Stéphane LOPEZ
Représentant permanent a.i.
de l'Organisation internationale de la
Francophonie auprès de l'Union européenne
Place Saintelette, 2
1080 Bruxelles

Commission européenne, B-1049 Bruxelles / Europese Commissie, B-1049 Brussel - Belgium. Telephone: (32-2) 299 11 11.
Office: BERL 11/369. Telephone direct line (32-2) 2953539.

Nous adressons nos vifs remerciements à tous ceux qui ont contribué au 5^e document de suivi et plus particulièrement aux États et gouvernements membres et observateurs, aux organisations internationales qui ont répondu aux sollicitations de l'OIF et de ses représentations permanentes ainsi qu'aux Groupes d'ambassadeurs francophones et aux représentations diplomatiques. Nos sincères remerciements s'adressent également aux collègues des représentations permanentes à Addis-Abeba, Bruxelles, Genève et New York pour leur contribution essentielle à ce rapport.

La Direction « Langue française, culture et diversités » de l'OIF se félicite de l'engagement et de la contribution de tous ses agents et, en particulier, ceux de l'Observatoire de la langue française, à la collecte d'informations et à la réflexion.

Ce rapport a été réalisé par l'Observatoire de la langue française sous la direction de M^{me} Youma Fall, directrice « Langue française, culture et diversités ».

Coordination : Alexandre Wolff, responsable de l'Observatoire.

Rédaction : Olga Turcan, spécialiste de programme, et Alexandre Wolff.

Chargée des publications : Marie Bellando-Mitjans.

Conception graphique et maquette : Design **Luciole**, Paris, novembre 2016.

Relecture : Vérifaute.

© Organisation internationale de la Francophonie, Paris, 2016. Tous droits réservés.

ISBN 978-92-9028-425-3

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) est une institution fondée sur le partage d'une langue, le français, et de valeurs communes. Elle rassemble à ce jour 80 États et gouvernements dont 57 membres et 23 observateurs. Le Rapport sur la langue française dans le monde 2014 établit à 274 millions le nombre de locuteurs de français.

Présente sur les cinq continents, l'OIF mène des actions politiques et de coopération dans les domaines prioritaires suivants : la langue française et la diversité culturelle et linguistique ; la paix, la démocratie et les droits de l'Homme ; l'éducation et la formation ; le développement durable et la solidarité.

Dans l'ensemble de ses actions, l'OIF accorde une attention particulière aux jeunes et aux femmes ainsi qu'à l'accès aux technologies de l'information et de la communication.

La Secrétaire générale conduit l'action politique de la Francophonie, dont elle est la porte-parole et la représentante officielle au niveau international. Madame Michaëlle Jean est la Secrétaire générale de la Francophonie depuis janvier 2015.

57 États et gouvernements membres et associés

Albanie • Principauté d'Andorre • Arménie • Royaume de Belgique • Bénin • Bulgarie • Burkina Faso • Burundi • Cabo Verde • Cambodge • Cameroun • Canada • Canada-Nouveau-Brunswick • Canada-Québec • République centrafricaine • Chypre • Comores • Congo • République démocratique du Congo • Côte d'Ivoire • Djibouti • Dominique • Égypte • Ex-République yougoslave de Macédoine • France • Gabon • Ghana • Grèce • Guinée • Guinée-Bissau • Guinée équatoriale • Haïti • Laos • Liban • Luxembourg • Madagascar • Mali • Maroc • Maurice • Mauritanie • Moldavie • Principauté de Monaco • Niger • Qatar • Roumanie • Rwanda • Sainte-Lucie • Sao Tomé-et-Principe • Sénégal • Seychelles • Suisse • Tchad • Togo • Tunisie • Vanuatu • Vietnam • Fédération Wallonie-Bruxelles.

23 observateurs

Autriche • Bosnie-Herzégovine • Costa Rica • Croatie • République dominicaine • Émirats arabes unis • Estonie • Géorgie • Hongrie • Kosovo • Lettonie • Lituanie • Mexique • Monténégro • Mozambique • Pologne • Serbie • Slovaquie • Slovénie • République tchèque • Thaïlande • Ukraine • Uruguay.

ORGANISATION INTERNATIONALE
DE LA FRANCOPHONIE

19-21, avenue Bosquet 75007 Paris, France

T +33 (0)1 44 37 33 00

www.francophonie.org

   OIFfrancophonie

ORGANISATION
INTERNATIONALE DE

la francophonie